



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

FEUILLE DE ROUTE  
MINISTÈRES

2024





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

FEUILLE DE ROUTE  
MINISTÈRES

2024







**S.E.M. ALASSANE OUATTARA**  
*Président de la République de Côte d'Ivoire*

# Orientations de SEM

## Le Président de la République



*(...) Les perspectives pour notre pays restent prometteuses, en dépit de la conjoncture économique mondiale difficile, caractérisée, notamment, par les tensions inflationnistes, le resserrement des conditions monétaires et les instabilités régionales et internationales.*

*(...) La croissance économique projetée à 7% en 2024, reste soutenue. Les réformes structurelles vont se poursuivre, pour maintenir la dynamique de transformation de notre économie et d'amélioration des conditions de vie des populations, tout en faisant face, efficacement, aux nouveaux défis liés, notamment, aux changements climatiques et aux questions sécuritaires...*

**Extrait du message à la nation de Son Excellence Monsieur le Président de la République, 31 Décembre 2023**

*(...) Je me félicite de la présentation prochaine, en Conseil des Ministres, du bilan détaillé de la gestion 2023 et de la feuille de route pour l'année 2024.*

*Ces instruments de gestion et de mesure de la performance de l'action gouvernementale constitueront des outils utiles pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements majeurs pour l'année 2024, tant au titre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 que de notre Programme de Gouvernement couvrant cette période.*

*(...) Je vous demande d'accélérer l'élaboration et la mise en œuvre des projets...*

**Extrait du message à la nation de Son Excellence Monsieur le Président de la République, à l'occasion du Conseil des Ministres du jeudi 4 janvier 2024**





**M. Robert Beugré MAMBÉ**  
*Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre des Sports et du Cadre de Vie*



# L'engagement du Gouvernement : M. le Premier Ministre



*(...) L'année 2024 est une année cruciale dans la mise en œuvre du PND 2021-2025. Avant dernière année de ce plan, il s'agira pour le Gouvernement de redoubler d'efforts pour l'atteinte des grands objectifs visés.*

*Les actions concrètes pour la poursuite de la réalisation de Votre grande ambition pour vos concitoyennes et concitoyens font l'objet de la Feuille de route 2024 du Gouvernement.*

*Celle-ci vous sera présentée en même temps que le Bilan de l'action du Gouvernement en 2023 à l'occasion du prochain Conseil des Ministres. Ces deux documents ont fait l'objet de travaux de validation par les équipes interministérielles.*

*(...) Le Gouvernement a clairement saisi le cap que vous avez bien voulu fixer lors de votre adresse à la Nation, pour une action gouvernementale efficace et efficiente, afin de répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens.*

*C'est au nom de chacune et de chacun des Membres du Gouvernement ici présents, que je veux m'engager à ne ménager aucun effort en vue de mener avec dévouement et rigueur ces actions stratégiques, pour la bonne marche de notre Nation et la pleine réalisation de votre ambition pour notre pays.*

*Je voudrais vous assurer que nous serons à l'écoute de nos populations pour anticiper leurs besoins, mieux comprendre leurs attentes, mieux expliquer le sens de notre action, et finalement leur apporter des réponses concrètes et satisfaisantes...*

**Extrait du discours de Monsieur le Premier Ministre, le 4 janvier à l'occasion du 1er Conseil des Ministres de l'année 2024.**





# Sommaire

Orientations de SEM le Président de la République	VI
L'engagement du Gouvernement	VIII
Sigles et Abréviations	XIV
Introduction	XV
Synthèse des indicateurs économiques	XVI
Synthèse des indicateurs sociaux	XVII
Synthèse des indicateurs de gouvernance	XVIII
<b>1.</b> Ministère d'État, Ministère de la Défense	1
<b>2.</b> Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	9
<b>3.</b> Ministère d'État, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	19
<b>4.</b> Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement	27
<b>5.</b> Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	37
<b>6.</b> Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	45
<b>7.</b> Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie	51
<b>8.</b> Ministère des Finances et du Budget	61
<b>9.</b> Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	71
<b>10.</b> Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	75
<b>11.</b> Ministère des Transports	81
<b>12.</b> Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'État et des Entreprises publiques	91
<b>13.</b> Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier	97



<b>14.</b> Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique _____	105
<b>15.</b> Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle _____	111
<b>16.</b> Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité _____	121
<b>17.</b> Ministère des Ressources Animales et Halieutiques _____	129
<b>18.</b> Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation _____	137
<b>19.</b> Ministère de la Communication _____	145
<b>20.</b> Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique _____	151
<b>21.</b> Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation _____	159
<b>22.</b> Ministère du Tourisme et des Loisirs _____	163
<b>23.</b> Ministère du Commerce et de l'Industrie _____	167
<b>24.</b> Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique _____	173
<b>25.</b> Ministère des Eaux et Forêts _____	179
<b>26.</b> Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale _____	187
<b>27.</b> Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage _____	193
<b>28.</b> Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant _____	201
<b>29.</b> Ministère de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté _____	209
<b>30.</b> Ministère de la Culture et de la Francophonie _____	215
<b>31.</b> Ministère délégué auprès du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur _____	221
<b>32.</b> Ministère délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie _____	225



# Sigles et Abréviations

<b>AEP</b>	Approvisionnement en Eau potable	<b>CNPTIR</b>	Centres Nationaux de Prévention et Traitement de l'Insuffisance Rénale
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement	<b>CNRA</b>	Centre National de Recherche Agronomique
<b>AGR</b>	Activités Génératrices de Revenus	<b>CNROM</b>	Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale
<b>AICIR</b>	Agence Ivoirienne de Coopération et d'Intégration Régionales	<b>CROU</b>	Centre Régional des Œuvres Universitaires
<b>AIDT</b>	Agence d'Investissement et de Développement Touristique	<b>CSC</b>	Centres de Service Civique
<b>AILCT</b>	Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme	<b>CVET</b>	Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique
<b>AIP</b>	Agence Ivoirienne de Presse	<b>EGENA</b>	Etats Généraux de l'Education Nationale
<b>AMP</b>	Aires Marines Protégées	<b>EHSS</b>	Enfants Hors du Système Scolaire
<b>ANDE</b>	Agence Nationale de l'Environnement	<b>ENSEA</b>	Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
<b>ANJE</b>	Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant	<b>EPAST</b>	Établissements Publics Administratifs à caractère Scientifique et Technologique
<b>AVCD</b>	Associations Villageoises de Conservation et de Développement	<b>EPES</b>	Établissements Privés d'Enseignement Supérieur
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement	<b>EPN</b>	Etablissement Public National
<b>BADEA</b>	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	<b>ESATIC</b>	l'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication
<b>BHCI</b>	Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire	<b>ESPC</b>	Etablissement Sanitaire de Premier Contact
<b>BID</b>	Banque Islamique de Développement	<b>FACI</b>	Force Armée de Côte d'Ivoire
<b>BIDC</b>	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO	<b>FDFP</b>	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africaine de Développement	<b>FEDD</b>	Fonds de l'Environnement et du Développement Durable
<b>BPCI</b>	Banque Populaire de Côte d'Ivoire	<b>FIDA</b>	Fonds International pour le Développement Agricole
<b>BPI</b>	Banque Populaire de Côte d'Ivoire	<b>GSPM</b>	Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires
<b>BRT</b>	Bus Rapid Transit	<b>IFEF</b>	Institut de Formation et d'Education Féminine
<b>BURIDA</b>	Bureau Ivoirien des Droits d'Auteur	<b>INJS</b>	Institut National de la Jeunesse et des Sports
<b>CEMV</b>	Centre d'Entomologie Médicale et Vétérinaire	<b>ISTC</b>	Institut des Sciences et Techniques de la Communication Polytechnique
<b>CHR</b>	Centre Hospitalier Régional	<b>LANADA</b>	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole
<b>CHU</b>	Centre Hospitalier Universitaire		
<b>CNF</b>	Centre National de Floristique		
<b>CNJCI</b>	Conseil National des Jeunes		
<b>CNPS</b>	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale		



<b>LANEMA</b>	Laboratoire National d'Essais de Qualité de Métrologie et d'Analyses	<b>PDCVM</b>	Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Manioc
<b>LMD</b>	Licence-Master-Doctorat	<b>PEJEDEC</b>	Projet emploi Jeune Et Développement des Compétences
<b>LPSI</b>	Loi de Programmation des Forces de Sécurité Intérieure	<b>PEPFAR</b>	President's Emergency Plan for AIDS Relief
<b>MASA</b>	Marché des Arts et du Spectacle d'Abidjan	<b>PEPITE</b>	Programme Economique pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises
<b>MCA</b>	Milleniun Challenge Account	<b>PEPT</b>	Programme Electricité Pour Tous
<b>MCC</b>	Millennium Challenge Corporation	<b>PER</b>	Programmes d'Entretien Routier
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable	<b>PHAS</b>	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest
<b>ONPC</b>	Office National de la Protection Civile	<b>PIDACC</b>	Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique
<b>ONS</b>	Office National des Sports	<b>PIF</b>	Programme d'Investissement Forestier
<b>OSEP</b>	Observatoire du Service Public	<b>PIP</b>	Programme d'Investissemnt Public
<b>PADA</b>	Projet d'Adressage du District d'Abidjan	<b>PIPV</b>	Projet d'Insertion des Personnes Vulnérables
<b>PADCI</b>	Projet d'Accélération de la Digitalisation de la Côte d'Ivoire	<b>PMH</b>	Pompes à Motricité Humaine
<b>PADSAD</b>	Programme d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et de Drainage de la ville d'Abidjan	<b>PMUA</b>	Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan
<b>PADSV</b>	Projet d'Appui au Développement du Secteur Vivrier	<b>PNCE</b>	Politique Nationale du Commerce Extérieur
<b>PAGDS</b>	Projet d'amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services	<b>PNCS</b>	Programme National de Cohésion Sociale
<b>PAGEMV</b>	Projet d'Amélioration de la Gestion des Matières de Vidange	<b>PND</b>	Programme National de Développement
<b>PAGIBVG</b>	Projet d'Aménagement de Gestion Intégré du Bassin Versant du Gourou	<b>PNFA</b>	Politique Nationale de la Famille
<b>PAMOFOR</b>	Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la Politique Foncière	<b>PNOEV</b>	Programme National de prise en charge des Orphelins et Enfants rendus vulnérables du fait du VIH/sida
<b>PAMREC</b>	Projet Pilote d'Appui à la Mobilisation des Ressources Propres des Communes	<b>PNRMN</b>	Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des Industries
<b>PAPT</b>	Programme d'appui à la Planification Territoriale	<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PARAE</b>	Projet d'Appui au Renforcement de l'Administration Electronique	<b>POLLUMAR</b>	Pollutions accidentelles par les hydrocarbures en milieux Marin et lagunaire
<b>PARU</b>	Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine	<b>PPCA</b>	Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde
<b>PASAAU</b>	Projet de Promotion de l'Accès au service d'Assainissement Autonome en milieu Urbain	<b>PPDZR</b>	Programme Pilote de Développement des Zones Rurales
<b>PASEA</b>	Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement	<b>PPED</b>	Projet de Promotion de l'Emploi Décant
		<b>PREMOPEF</b>	Projet de Renforcement des Moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes



# Sigles et Abréviations

<b>PRES</b>	Pôles Régionaux d'Excellence Santé	<b>SIMT</b>	Système d'Information sur le Marché du Travail
<b>PRETD</b>	Projet de renforcement du Réseau de Transport et Distribution	<b>SNAT</b>	Schéma National d'Aménagement du Territoire
<b>PRIME</b>	Programme national d'appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'État	<b>SNIE</b>	Stratégie Nationale d'Intelligence Economique
<b>PRONER</b>	Programme National d'Electrification Rurale	<b>SNIF</b>	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
<b>PRSEP</b>	Programme pour le Renforcement du Système Educatif	<b>SNIT-EF</b>	Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Économie Formelle
<b>PSDG</b>	Plateforme de Suivi des Décisions du Gouvernement	<b>SNPS</b>	Stratégie Nationale de Protection Sociale
<b>PSFR</b>	Plateforme de Suivi de la Feuille de Route	<b>SNTI</b>	Stratégie de Négociation des Traités d'Investissement
<b>PSGOUV</b>	Programme Social du Gouvernement	<b>SOSTECI</b>	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
<b>PTUA</b>	Projet de Transport Urbain d'Abidjan	<b>SPCIAC-CI</b>	Secrétariat Permanent de la Commission pour l'Interdiction des Armes Chimiques en Côte d'Ivoire
<b>PURGA</b>	Programme d'Urgence de Soutien aux Filières Agricoles Impactées par la Covid-19	<b>SPREF</b>	Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts
<b>PVVIH</b>	Personnes Vivant avec le VIH	<b>THIMO</b>	Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre
<b>SICGDPS</b>	Système Intégré de Collecte et de Gestion de Données en matière de Protection Sociale	<b>TNT</b>	Télévision Numérique Terrestre
<b>SIDOCI</b>	Système d'Information métier des Douanes de Côte d'Ivoire	<b>TOFE</b>	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
<b>SIGADT</b>	Système d'Information Géographique de l'Aménagement et du Développement du Territoire	<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur Ajoutée
<b>SIGEFIM</b>	Système Intégré de Gestion de la Fiscalité Immobilière et Mobilière	<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire ouest Africaine
<b>SIGFU</b>	Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain	<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>SIGOMAP</b>	Système Intégré de Gestion des Marchés Publics	<b>USIFEM</b>	Usines des Femmes de Côte d'Ivoire
<b>SIGPS</b>	Système Intégré de Gestion des Personnels de Santé	<b>VBG</b>	Violence Basée sur le Genre
		<b>VRD</b>	Voiries et Réseaux Divers



# Introduction

Adoptée le 14 février 2024, la Feuille de Route de l'année 2024 traduit la volonté du Gouvernement de poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions programmées pour l'atteinte des objectifs du PND 2021-2025, au profit des populations.

Elle est le résultat de la déclinaison et de la compilation des priorités retenues et budgétisées au sein de chaque ministère et comprend plus de **150** groupes de réformes, plus de **600** activités relatives aux projets majeurs, dont plus de **240** projets à finaliser en 2024, plus de **215** projets devant se poursuivre au-delà de 2024 et près de **145** projets, dont le lancement est prévu pour l'année 2024.

S'agissant des réformes majeures de l'année 2024, l'accent sera mis sur l'Institutionnalisation de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), l'instauration d'une revue hebdomadaire des projets cofinancés et l'accélération de l'opérationnalité de la réforme de la CMU, afin d'assurer l'effectivité des prestations des soins.

Concernant les projets, les priorités ciblent la finalisation des projets structurants, notamment, le **4<sup>e</sup> pont** reliant les communes de Yopougon et du Plateau, la section 1 (longue de 26 km), de la voie de contournement **Y4** d'Abidjan, ainsi que les autoroutes de sortie Est et Ouest d'Abidjan et les barrages hydroélectriques de Gribo popoli et de Singrobo-Ahouaty.

Par ailleurs, la poursuite du Programme Jeunesse du Gouvernement (**PJGOUV**) 2023-2025, fera l'objet d'attention particulière, en vue d'atteindre les objectifs d'amélioration durable des conditions d'épanouissement et de bien-être des jeunes.

Dans cette dynamique, le Gouvernement prévoit de poursuivre ses efforts de mobilisation des ressources intérieures, avec le renforcement du recouvrement des recettes de service, pour le financement des différents programmes.

La coordination et le suivi de la mise en œuvre de ces priorités retenues s'appuient sur le respect du principe de redevabilité et de programmation, qui caractérise la gestion publique. A cet effet, les membres du Gouvernement sont appelés à rendre compte, trimestriellement, des acquis ainsi que des défis à intégrer pour améliorer davantage les objectifs recherchés.









Le suivi se fera, également, à travers la Plateforme numérique de Suivi de la Feuille de Route (PSFR), en vue d'accélérer la préparation des projets, d'améliorer les taux de décaissement et de garantir la mise en œuvre des projets structurants.

Dans cette optique, la conjugaison des efforts multisectoriels et la solidarité gouvernementale constitueront les leviers de la mise en œuvre réussie de cette Feuille de Route 2024 et permettront à la Côte d'Ivoire de maintenir la trajectoire de la croissance et du développement soutenu pour le bonheur des populations.



Le présent document reflète le contenu de la Feuille de Route de chaque département ministériel pour l'année 2024, en retraçant, successivement, le rappel des principales missions dévolues au Ministère, les réformes majeures et les projets prioritaires à mettre en œuvre.

# Synthèse des indicateurs économiques

## I. Indicateurs du cadre macroéconomique

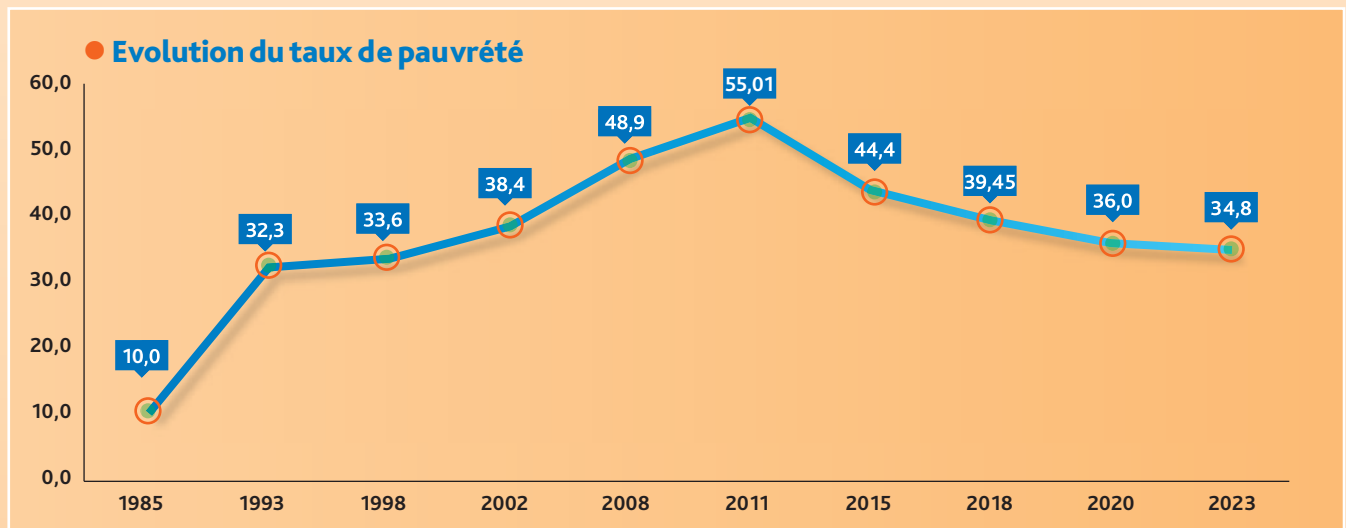
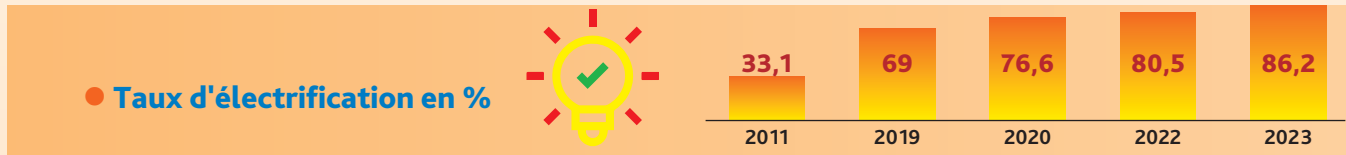
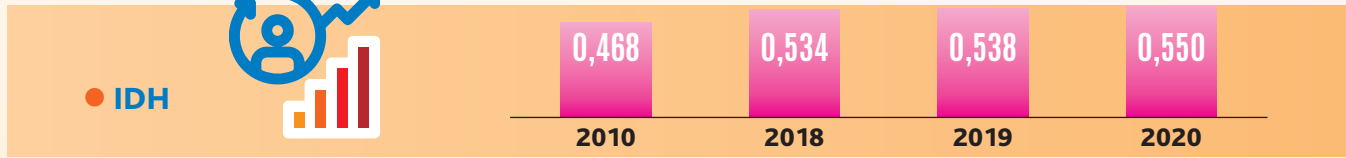
	2011	2020	2021	2022	2023
 PIB réel en milliards FCFA	11 203,8	35 190,7	37 794,5	40 325,9	43 129,1
 PIB nominal en milliards FCFA	18 112,1	36 252,0	39 821,3	43 681,5	47 882,0
 Croissance du PIB en %	-6,6	0,9	7,4	6,7	7,0
 Inflation en %	4,9	2,4	4,2	5,2	4,8
 Investissement en milliards FCFA	2 553,0	8 694,0	9 538,5	11 515,5	13 514,0
 Taux d'investissement en %	14,1	24,0	24,0	26,4	27,2
 <i>Public</i> en %	6,0	8,6	8,6	9,7	9,7
 <i>Privé</i> en %	8,1	15,4	15,4	16,7	17,5

## II. Indicateurs des Finances Publiques

	2011	2020	2021	2022	2023
 Recettes fiscales en milliards FCFA	1 493,10	4 356,07	5 096,01	5 318,24	6 638,0
 pression fiscale en % du PIB	12,5%	12,0%	12,8%	12,9%	13,9%



# Synthèse des indicateurs sociaux



# Synthèse des indicateurs de gouvernance

## I. Notation Moody's

MOODY'S

2015	2019	2022
B1	Ba3	Ba3

## II. Classement Indice de perception de la corruption (transparency international)



2011  
154<sup>e</sup>



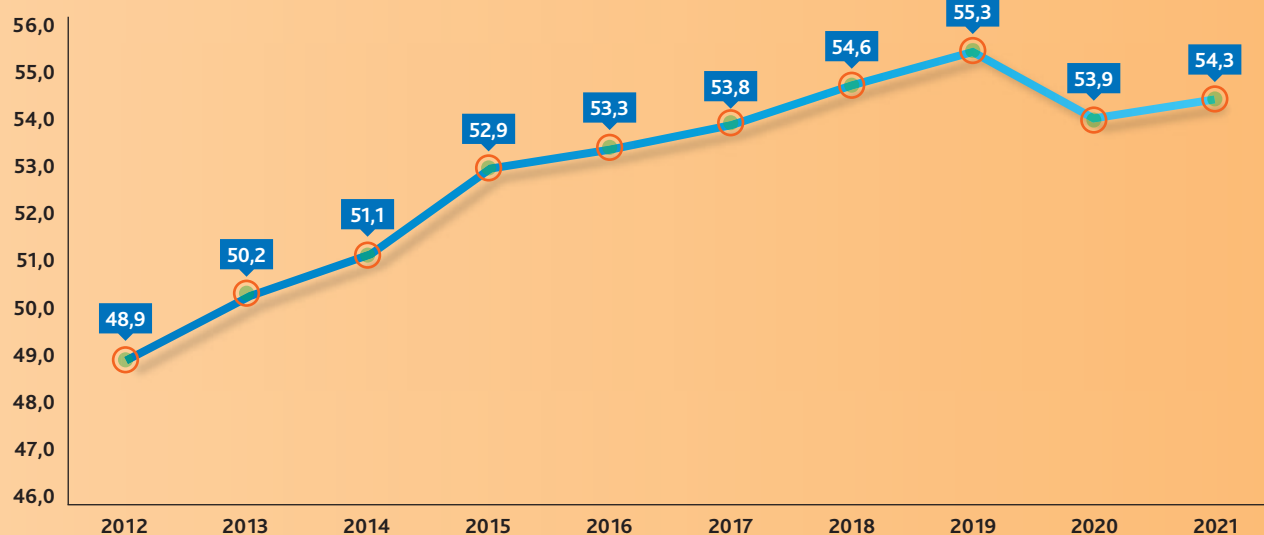
2023  
87<sup>e</sup>



## III. Indice MO IBRAHIM de gouvernance Globale / Classement Côte d'Ivoire

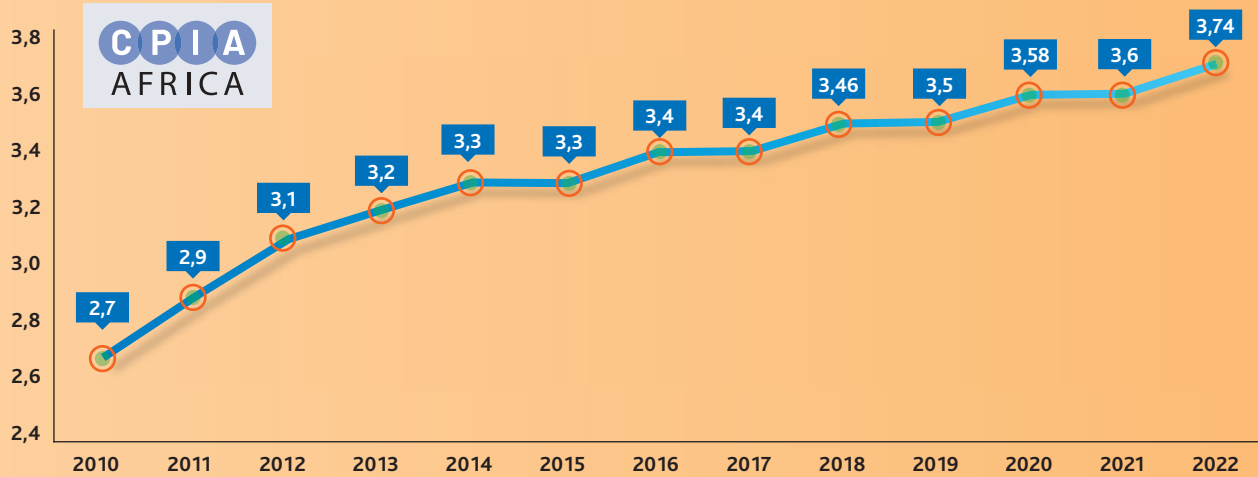


### Evolution de l'indice MO Ibrahim

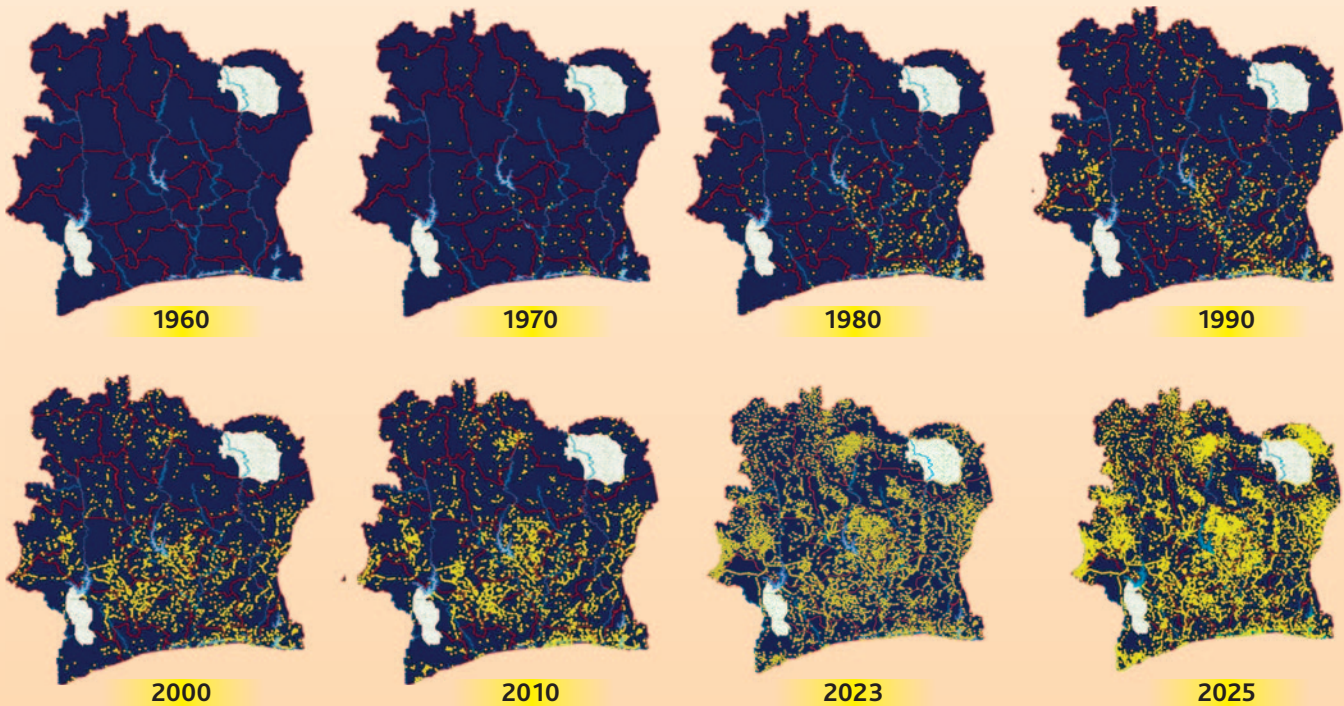


	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Classement	24	21	21	21	20	19	19	17	19	20

● Evolution du score d'évaluation des politiques et des institutions en Afrique (score CPIA)



● Synthèse de l'électrification des localités rurales de la Côte d'Ivoire sur la période 1960 - 2025



LÉGENDE

- Fleuves
- Lacs
- Aires protégées
- Localités électrifiées
- Limites de Région

Année	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2023	2025
Taux de couverture	0,2%	1,3%	5,7%	12,1%	22,8%	33,2%	86,2%	100%





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

1.

MINISTÈRE D'ÉTAT,  
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



# Ministère d'État, Ministère de la Défense

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense a pour principale mission d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire le suivi de la politique du gouvernement en matière de Défense. De manière spécifique, il a la responsabilité de défendre l'intégrité du territoire, de sécuriser les populations et les biens et de restructurer les forces de défense en vue d'en faire une armée moderne et républicaine.

## II. Réformes majeures pour 2024

Quatre (04) groupes de réformes seront mises en œuvre au cours de l'année 2024, à travers l'élaboration de 12 projets de décrets, de la prise de 04 arrêtés et de la réalisation d'une (01) activité. Elles visent à (i) renforcer le cadre institutionnel et réglementaire du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, (ii) réorganiser le Secrétariat Permanent de la Commission pour l'Interdiction des Armes Chimiques en Côte d'Ivoire (SPCIAC-CI) et (iii) améliorer la gestion des ressources humaines.

A cet effet, des activités majeures suivantes seront mises en œuvre :

- **Au titre de l'organisation de l'Etat-major Général des Armées et du Commandement Supérieur de la Gendarmerie Nationale**, les 04 projets de décrets suivants seront élaborés :
  - **R.01.** Projet de décret portant organisation du Commandement dans les FACI ;
  - **R.02.** Projet de décret portant création de Légions de Gendarmerie Mobile et Territoriale ;
  - **R.03.** Projet de décret portant création de Régions de Gendarmerie ;
  - **R.04.** Projet de décret portant création de l'Ecole Militaire Préparatoire Technique et Militaire de Bingerville.
- **Au titre de la Commission Nationale chargée de la mise en œuvre des Traités et Conventions**, une réforme sera proposée et concerne :
  - **R.05.** le projet de décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour l'interdiction des Armes Nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques, des explosifs et des substances explosives en abrégé « CNIA-NRBC-C ».



Ce texte devrait permettre de mutualiser les moyens pour une lutte intégrée contre le terrorisme lié aux armes de destruction massive. Elle permettra de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de désarmement et non-prolifération des armes nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques, des explosifs et substances explosives.

- **Au titre de l'amélioration de la gestion des ressources humaines** (recrutement, concours, durée dans les postes de commandement, décoration), sept (7) décrets seront pris en vue de disposer de ressources humaines de qualité et d'un format adapté aux ambitions stratégiques de l'autorité politique. En outre, 4 arrêtés seront pris dans ce même cadre. Ces décrets sont les suivants :
  - **R.06.** Projet de décret portant conditions administratives et juridiques de l'Enfant de troupe ;
  - **R.07.** Projet de décret portant conditions administratives et juridiques de l'Etudiant militaire ;
  - **R.08.** Projet de décret déterminant les règles applicables aux positions des militaires de carrière dans les FACI ;
  - **R.09.** Projet de décret fixant les dispositions applicables aux militaires servant sous contrat ;
  - **R.10.** Projet de décret portant mise à la retraite des Officiers des FACI au titre de l'année 2024 ;
  - **R.11.** Projet de décret portant avancement des Officiers des FACI ;
  - **R.12.** Projet de décret portant promotions et nominations d'Officiers dans les FACI.
  - **R.13. Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés**, présidée par le Ministre d'Etat ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.



### III. Projets majeurs pour l'année 2024

#### A. Projets à finaliser en 2024

Neuf (09) projets seront achevés au cours de l'année 2024 :

- **A1-** Le projet « *opérations de sécurisation des personnes et des biens* » est un projet annuel et continue qui permet aux FACI de mener des opérations de sécurisation sur l'ensemble du territoire. Le taux d'exécution physique de ce projet au 31 décembre 2023 est de 100%. En fin 2024, le taux d'exécution prévisionnel est de 100% (Trimestre 1 : 10% ; trimestre 2 : 30% ; trimestre 3 : 60% et trimestre 4 : 100%) pour un budget de **8 482 018 279 FCFA** ;
- **A2-** La réhabilitation du bâtiment de la Direction de la Législation Militaire (DLM) dans le cadre du projet « *construction du siège du Ministère de la Défense* » est à un taux de réalisation de 60% en fin décembre 2023. Il est prévu être achevé en fin 2024 avec un taux de réalisation de 100% (Trimestre 1 : 65% ; trimestre 2 : 70% ; trimestre 3 : 90% et trimestre 4 : 100%) pour un budget de **90 millions de FCFA** ;
- **A3-** Le projet « *rénovation de l'EMPT* » a permis la construction de 2 dortoirs R+1 et la réhabilitation du premier et du second cycle à un taux d'exécution à hauteur de 70% au 31 décembre 2023. Ce projet sera achevé en fin 2024 avec un taux de réalisation de 100% (Trimestre 1 : 75% ; trimestre 2 : 80% ; trimestre 3 : 90% et trimestre 4 : 100%) pour un budget de **184 807 168 FCFA** ;
- **A4-** Le projet « *Construction des Unités des Forces Terrestres* » a permis la réhabilitation des casernes des forces terrestres d'Abidjan, de Bouaké, de Yamoussoukro, de Korhogo et Daloa. Le taux de réalisation au 31 décembre 2023 est de 80%. Ce projet sera achevé en fin 2024 avec un taux de réalisation de 100% (Trimestre 1 : 90% ; trimestre 2 : 100%) pour un budget de **700 millions de FCFA** ;
- **A5-** Le projet « *construction et réhabilitation des Unités des Forces Aériennes* » a permis la réhabilitation des casernes des forces aériennes. Le taux de réalisation est de 80% au 31 décembre 2023. Ce projet sera achevé en fin 2024 avec un taux de réalisation prévisionnel de 100% (Trimestre 1 : 85% ; trimestre 2 : 100%) pour un budget de **335 740 233 FCFA** ;
- **A6-** Le projet « *Construction de la base aérienne de Daloa* » a permis la construction d'un bâtiment R+3, d'un hangar de 02 avions et la clôture de la base aérienne de Daloa. Le taux de réalisation global est de 60% au 31 décembre 2023. Le projet sera achevé, pour sa première phase en fin 2024, avec un taux de réalisation prévisionnel de 100% (Trimestre 1 : 65% ; trimestre 2 : 70% ; trimestre 3 : 90% et trimestre 4 : 100%) pour un montant évalué à **553 514 056 FCFA** ;
- **A7-** Le projet « *Construction des Unités de la Marine Nationale* » a permis la réhabilitation des casernes de la Marine Nationale d'Abidjan, de San-Pedro et d'Adiaké. Le taux de réalisation au 31 décembre 2023 est de 85%. Le projet est prévu être achevé en fin 2024 avec un taux de réalisation prévisionnel de 100% (Trimestre 1 : 90% ; trimestre 2 : 100%) en fin 2024 pour un budget de **250 782 320 FCFA** ;





- **A8-** Le projet « **construction de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT)** » a permis l'achèvement de la construction de la première phase de l'AILCT en 2022. En attendant le début de la seconde phase du projet, les dépenses de Prise en charge de la contrepartie ivoirienne continuent d'être financées annuellement. Le taux d'exécution prévisionnel de ces dépenses en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 25% ; trimestre 2 : 50% ; trimestre 3 : 75% et trimestre 4 : 100%) pour un budget de **100 millions de FCFA** ;
- **A9-** Le projet de « **construction de bâtiments dans les régions, légions et écoles de la Gendarmerie** » est en cours de réalisation avec la construction de bâtiments dans les légions de gendarmerie d'Abidjan, Odienné, Daloa et Bouaké. Le taux de réalisation au 31 décembre 2023 est de 20%. En 2024, le projet sera achevé avec un taux de réalisation prévisionnel de 100% (Trimestre 1 : 35% ; trimestre 2 : 50% ; trimestre 3 : 75% et trimestre 4 : 100%) pour un budget de **654 836 618 FCFA**.

## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

Trois (03) projets devront se poursuivre au-delà de l'année 2024 :

- **B1-** Avec un coût total de **5,26 milliards de FCFA**, Le projet « **Acquisition et installation d'équipements pétroliers** » est à un taux d'exécution de 45% au 31 décembre 2023. Le taux prévisionnel à fin 2024 est de 65% (Trimestre 1 : 50% ; trimestre 2 : 55% ; trimestre 3 : 60% et trimestre 4 : 65%) à fin 2024 pour un budget de **300 millions de FCFA**. Ce montant permettra l'achèvement de la construction et de l'équipement du plot de Korhogo ;
- **B2-** Avec un coût total de **52 430 977 622**, le projet « **Construction et Extension de Centres de Secours GSPM** » est à un taux d'exécution de 40% au 31 décembre 2023. Le taux prévisionnel à fin 2024 est de 60% (Trimestre 1 : 45% ; trimestre 2 : 50% ; trimestre 3 : 55% et trimestre 4 : 60%) en fin 2024 pour un budget de **6 309 998 000 FCFA**. Ce montant permettra la poursuite des travaux de réhabilitation des casernes militaires de Korhogo, de Yamoussoukro et d'Abidjan ;
- **B3-** Avec un coût total de **37 281 578 305**, le projet « **Construction et Réhabilitation des Unités de la Gendarmerie Nationale** » est à un taux d'exécution de 68% au 31 décembre 2023. Le taux prévisionnel à fin 2024 est de 85% (Trimestre 1 : 70% ; trimestre 2 : 75% ; trimestre 3 : 80% et trimestre 4 : 85%) pour un budget de **2 570 089 177 FCFA**. Ce montant permettra la poursuite des travaux de réhabilitation des casernes d'Abidjan, de Bouaké, de Yamoussoukro et Daloa.

## C. Projets à lancer en 2024

Vingt un (21) projets seront lancés en 2024 :

- **C1-** Pour un coût total de **100 millions de FCFA**, le projet « **Acquisition de matériels scolaires pour les écoles** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 25% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%) ;



- **C2-** Pour un coût total de **1 milliard de FCFA**, le projet « **Acquisition de matériels roulants pour le Ministère de la Défense** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 25% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%). Ce projet permettra d'acquérir des véhicules de liaisons et de transport de troupes ;
- **C3-** Pour un coût total de **285 millions de FCFA**, le projet « **Équipement des services médicaux des armées** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 25% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%). Il sera consacré à l'acquisition de matériels biomédicaux au profit des centres de santé des armées ;
- **C4-** Pour un coût total de **600 millions de FCFA**, le projet « **Acquisition d'effets d'habillement, de couchage, de campement et d'ameublement pour les écoles** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 25% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%) ;
- **C5-** Pour un coût total de **145 millions de FCFA**, le projet « **Acquisition de matériels informatiques pour l'équipement des Armées et de la Gendarmerie** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 25% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%) ;
- **C6-** Pour un coût total de **250 millions de FCFA**, le projet « **Acquisition de mobiliers de bureau pour l'administration centrale** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 25% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%) ;
- **C7-** Pour un coût total de **27 millions de FCFA**, le projet « **Acquisition d'un groupe électrogène pour le Tribunal Militaire d'Abidjan** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 25% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%) ;
- **C8-** Pour un coût total de **4 134 378 160 FCFA**, le projet « **Acquisition d'équipements spécifiques pour les unités opérationnelles et services techniques** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 25% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%). Ce projet permettra l'acquisition d'effets spécifiques au profit des armées ;
- **C9-** Pour un coût total de **750 millions de FCFA**, le projet « **Construction et équipement d'une unité d'immatriculation militaire** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée de deux (02) ans. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 27% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 10% ; trimestre 3 : 20% et trimestre 4 : 27%) pour un budget de **200.000.000 FCFA**. Ce montant sera consacré à l'acquisition d'équipements pour l'unité d'immatriculation ;



- **C10-** Pour un coût total de **80 millions de FCFA**, le projet « **Réhabilitation de l'Etablissement Général des Services (EGS)** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 10% ; trimestre 2 : 45% ; trimestre 3 : 75% et trimestre 4 : 100%). Ce projet a pour but la réhabilitation d'un entrepôt de l'EGS ;
- **C11-** Pour un coût total de **450 millions de FCFA**, le projet « **Mise en place d'un système de suivi-évaluation et de gestion des statistiques du MEMDEF** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée de deux (02) ans. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 41% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 10% ; trimestre 3 : 31% et trimestre 4 : 41%) pour un budget de **185 millions de FCFA**. Ce montant sera consacré à la conception des outils de collecte des données et de l'applicatif ainsi qu'à la mise en exploitation de la plateforme numérique ;
- **C12-** Pour un coût total de **1 milliard de FCFA**, le projet « **Acquisition d'effets spécifiques pour le GSPM** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 25% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%) ;
- **C13-** Pour un coût total de **500 millions de FCFA**, le projet « **Acquisition d'effets spécifiques pour les forces spéciales** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 25% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%) ;
- **C14-** Pour un coût total de **484 984 824 FCFA**, le projet « **Réhabilitation et équipement des salles techniques de l'EMPT** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) ans. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 25% ; trimestre 2 : 50% ; trimestre 3 : 75% et trimestre 4 : 100%). Ce montant sera consacré à l'acquisition de matériels scolaires et à la mise à niveau des salles techniques ;
- **C15-** Pour un coût total de **4 milliards de FCFA**, le projet « **Construction des compagnies du Génie / Projet GAUFF** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée de trois (03) ans. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 25% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 10% ; trimestre 3 : 20% et trimestre 4 : 25%) pour un budget évalué à **894 524 400 FCFA**. Ce montant sera consacré au financement de la contrepartie ivoirienne du projet GAUFF pour la construction des compagnies de génie ;
- **C16-** Pour un coût total de **94 millions de FCFA**, le projet « **Acquisition d'effets spécifiques pour les Forces Aériennes** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 25% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%) ;
- **C17-** Pour un coût total de **898 millions de FCFA**, le projet « **Carénage des bâtiments de la Marine Nationale** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 20% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%). Ce montant sera consacré à l'acquisition de l'IPER carénage du patrouilleur L'ATCHAN et des outillages spécifiques ;



- **C18-** Pour un coût total de **120 millions de FCFA**, le projet « **Acquisition de véhicules pour la Gendarmerie Nationale** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) ans. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 40% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%). Ce montant sera consacré à l'acquisition de véhicules utilitaires militaires pour la Gendarmerie ;
- **C19-** Pour un coût total de **2 200 326 764 FCFA**, le projet « **Acquisition d'équipements spécifiques pour la Gendarmerie Nationale** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 20% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%) ;
- **C20-** Pour un coût total de **1,3 milliard de FCFA**, le projet « **Acquisition d'effets HCCA pour la Gendarmerie Nationale** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée d'un (01) an. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 20% ; trimestre 3 : 70% et trimestre 4 : 100%) ;
- **C-21-** Pour un coût total de **27 834 783 608 FCFA**, le projet « **Construction et équipement de 45 brigades de gendarmerie** » sera lancé en janvier 2024 pour une durée de trois (03) ans. Le taux de réalisation prévisionnel en fin 2024 est de 20% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 0% ; trimestre 3 : 10% et trimestre 4 : 20%) pour un budget évalué à **970 millions de FCFA**. Ce montant sera consacré à financer la contrepartie ivoirienne du projet.

Au total, pour la feuille de route 2024, le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense a retenu **03 reformes et 33 projets** pour un budget de **36 milliards CFA** dont la répartition par type de projet se présente comme suit :

- 09 projets à finaliser en 2024 pour un total de **11 351 698 674 FCFA** ;
- 03 projets déjà lancés et devant se poursuivre au-delà de 2024 pour un total de **9 180 087 178 FCFA** ;
- 21 projets à lancer en 2024 pour un total de **15 468 214 148 FCFA** dont **17 projets à achever en 2024** ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

2.

MINISTÈRE D'ÉTAT,  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL  
ET DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES



# Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières

## I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Agriculture, du Développement Rural, de Productions Vivrières, d'Agro-Industrie et de Recherche Agronomique Appliquée. Dans ce cadre, il vise une agriculture performante et compétitive, rentable pour les producteurs, avec des acteurs organisés en filières maîtrisant l'ensemble de la chaîne des valeurs et une agriculture soucieuse de la préservation de l'environnement.

## II. Réformes majeures pour 2024

Pour l'année 2024, les réformes majeures prévues portent sur la réforme des filières hévéa et palmier à huile, et la prise de textes d'application de la loi relative au domaine foncier rural.

### 1. Poursuite de la réforme des filières hévéa et palmier à huile

La réforme des filières hévéa et palmier à huile vise à instaurer un cadre réglementaire d'implantation des nouvelles usines, d'encadrer la commercialisation et de créer un mécanisme de fixation des prix.

Les activités qui seront réalisées en 2024, sont les suivantes :

- **R01.** Un décret sera pris, en vue de définir les règles d'implantation et d'extension des unités de transformation de palmier à huile et hévéa en mars 2024 ;
- **R02.** Fixer les règles relatives à la procédure de recouvrement des prélèvements et cotisations professionnelles par le Conseil Hévéa-Palmier à Huile dans les filières Hévéa et Palmier à Huile en février 2024 ;
- **R03.** Un arrêté sera pris en vue de fixer les règles relatives au fonctionnement et à la gestion des comptes spéciaux dits « guichets de soutien des prix aux producteurs » des filières hévéa et palmier à huile en mars 2024 ;
- **R04.** Un arrêté sera pris en vue de présenter les nouveaux barèmes de fixation des prix dans les filières hévéa et palmier à huile en juin 2024.

Le coût de la présente réforme est de **5 millions de FCFA**.



## 2. Prise de textes d'application de la loi relative au domaine foncier rural

Trois (03) textes devront être pris pour la mise en œuvre de la présente réforme :

- **R05.** Le décret relatif aux conditions et modalités de contractualisation des terres du domaine foncier rural y compris celles dépourvues de certificats fonciers sera disponible en juin 2024 ;
- **R06.** Le décret relatif aux modalités d'inscription sur la liste d'agrément des Opérateurs Techniques pouvant effectuer les opérations de délimitation des territoires des villages et des biens fonciers du Domaine Rural, sera disponible en février 2024 ;
- **R07.** Le décret relatif aux modalités de réalisation et de présentation des cartes des territoires de villages et des plans des biens fonciers du domaine foncier rural, sera disponible en février 2024.

## 3. R08. Consolidation de tous les projets agricoles

Elaboration d'un document qui consolide l'ensemble des projets agricoles en cours et à venir sur le territoire national, afin de mieux assurer leur suivi ainsi que la mobilisation cohérente des financements pour plus d'efficacité dans la marche vers la sécurité alimentaire.

## 4. R09. Mise en place de revue hebdomadaire pour les projets cofinancés

Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.

---

## III. Projets majeurs pour l'année 2024

Conformément à ces nouvelles missions, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières doit proposer des solutions urgentes et efficaces, face au défi persistant de la sécurité alimentaire des populations au niveau national, tout en garantissant des revenus rémunérateurs aux acteurs du secteur agricole.

Ainsi, dans la même veine que les actions conduites au cours de l'exercice 2023, il s'agira de poursuivre avec l'approche visant à améliorer la productivité agricole au niveau de la production vivrière.

Cette approche totalement intégrée prend en compte, la production semencière, la formation des acteurs, la production de masse, la valorisation des produits agricoles et la mise en marché de ceux-ci, tout en veillant à apporter une réponse aux besoins spécifiques des différents acteurs de la chaîne de valeurs agricoles. Elle permettra également de satisfaire à l'exigence de souveraineté alimentaire qui constitue une priorité du Gouvernement.



D'une part, déjà entamée l'année dernière, la promotion de la production de semences sera poursuivie au niveau national. Ce qui permettra de disposer de semences adaptées à nos conditions agro-climatiques et financièrement accessibles, sur l'ensemble du territoire national. A ce niveau, plusieurs activités entamées en 2023, se poursuivront en 2024, pour booster les productions au niveau du riz, du maïs, du manioc et de la banane plantain.

D'autre part, en ce qui concerne la mécanisation agricole, l'Etat prévoit de faciliter l'installation d'opérateurs privés pour le montage et l'assemblage des équipements sur place, mais également il s'agit désormais de faciliter l'accès aux services de mécanisation via la mise en place de Petites et Moyennes Entreprises Agricoles (PMEA) spécialisées, et de faire des appuis ponctuels de l'Etat directement aux bénéficiaires. Plusieurs tests réalisés avec des petites entreprises ou unités de prestation de travaux mécanisés ont permis d'obtenir des résultats encourageants dans les filières coton et riz notamment.

Enfin, dans le cadre de l'accélération des efforts de l'Etat au titre de la chaîne de valeurs « alimentation », il sera élaboré, un document cadre, intégrant dans une approche filière, toutes les initiatives en cours et à venir. Ce document servira de cadre de référence dans les rapports avec les partenaires techniques et financiers, les acteurs du secteur privé et les populations, afin que les rôles et attentes soient bien spécifiés ainsi que les résultats à chaque jalon de la chaîne de valeurs « alimentation ».

## A. Projets à finaliser en 2024

### En matière de production semencière :

- **A01.** Les travaux de construction et équipement de 7 centres de conditionnement de semences dans les localités de Yamoussoukro, Man, Odienné, Korhogo, Bondoukou, Agboville, Gagnoa et de 4 laboratoires d'analyses dans les localités de Yamoussoukro, Man, Korhogo et Bondoukou, seront finalisés dans le cadre du Projet de Production et de Traitement de Semences Certifiées de Riz en Côte d'Ivoire, évalué en 2023 à **2,1 milliards de FCFA** dont **600 millions** sur le budget et **1,5 milliard** financé par la BID. Ces activités seront achevées au second trimestre 2024 ;
- **A02.** 77 000 vivo plants de banane plantain seront produits en 2024 par plusieurs entreprises privées déjà installées dans le cadre de la poursuite des activités du PURGA 2 ;
- **A03.** 32 000 000 de boutures de base de manioc, 45 tonnes de semences de base de riz et 1 250 tonnes de semences de base de maïs seront produites par le CNRA dans le cadre du Programme de Production Alimentaire d'Urgence (2PAU-CI /AEFPF).

### En matière de production vivrière :

Au niveau du **PURGA 2**, il s'agira de poursuivre les actions entamées depuis 2022 afin de disposer d'une production suffisante pour combler les besoins du marché au cours des périodes de pénurie. Les actions prévues en 2024 permettront d'avoir une production de :

- **A04.** 100 tonnes de maraîchers sur les 20 unités de production hors sol. En outre, 15 sites de cultures maraîchères seront équipés en kits d'irrigation, et 280 unités de transformation de légumes seront renforcées ;





- **A05.** 23 250 tonnes de manioc, mais également le renforcement de 39 unités de transformation de manioc ;
- **A06.** 3 250 tonnes de banane plantain en culture pluviale sur 475 ha ;
- **A07.** 5 250 tonnes de banane plantain en culture irriguée sur 350 ha.

La traçabilité physique de ces productions sera assurée à travers la mise à disposition d'informations sur les lieux de production, de stockage et les circuits de commercialisation éventuels.

- Au niveau du Programme de Production Alimentaire d'Urgence (2PAU-CI /AEFPF), il est prévu la fourniture de :
  - **A08.** 2 279 tonnes de semences de qualité de maïs pour une production additionnelle de 546 987 tonnes de maïs ;
  - **A09.** 3 539 tonnes de semences de riz certifiées et de haute qualité pour une production additionnelle de 796 323 tonnes de riz ;
  - **A10.** 134 449 792 tiges de boutures de manioc pour la production d'un million de tonnes de manioc.

Ce programme est financé à hauteur de **99,170 milliards Francs CFA** sous forme d'un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de 70,8 milliards par le Gouvernement du Japon.

- **A11.** Par ailleurs, les barrages de Solomougou et Tchalonni réhabilités dans le cadre du Projet sur les Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI) permettront d'emblaver respectivement 735 ha et 204 ha sous maîtrise de l'eau, pour une production attendue de 5 200 tonnes de riz, 2 400 de maïs et 6 100 tonnes de légumes en 2024. Sur un coût total de **40,5 milliards de FCFA** entièrement financé sur le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), le montant envisagé en 2024 est de **1,58 milliards** de FCFA. A fin 2024, le projet passera de 93% à 100% de taux d'exécution.
- **A12.** Trois barrages seront réhabilités à Subiakro, Assokoyaodiékro et Bindressou dans le cadre du Projet de Pôle Agro-Industriel du Bélier (2PAI Bélier) et réceptionnés à fin avril 2024. Le Coût du projet est estimé à **2 063 380 956 Francs CFA** ;
- **A13.** 100 ha de terres seront aménagés pour la production de maraîchers dans le cadre du 2PAI Bélier pour un coût total estimé à **3 031 498 037 Francs CFA** ;
- **A14.** 2 000 ha irrigués de maraîchers seront mis en valeur à travers la distribution d'intrants dans le cadre du Projet d'Appui au Développement du Secteur Vivrier (PADSV) ;
- **A15.** 5 000 tonnes de maraîchers et 30 000 tonnes de manioc seront produites au titre du Projet d'Appui au PSGouv (PA PSGouv) dans les régions du Poro, du Gbêkê, de l'Agneby-Tiassa, du Gontougo, du Bélier et du Tchologo à hauteur de **4 414 894 018 F CFA** d'ici fin décembre 2024.



### En matière de production de rente :

Dans le cadre du projet Résilience des systèmes cotonniers au nord de la Côte d'Ivoire (RESCO) :

- **A16.** Deux (2) chaînes HVI (High Volume Instrument) pour le classement technologique de la fibre et des équipements connexes pour le classement technologique de la fibre seront acquises. Le coût de ladite activité est de **438 437 461 FCFA** et elle est prévue pour s'achever à fin octobre 2024.

**A17. En matière d'agro-industrie,** les travaux d'aménagement des zones dédiées à la transformation de l'anacarde (Korhogo, Bondoukou, Séguéla) dans le cadre du Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA) seront achevés. Le projet est évalué à **38 milliards de FCFA** et financé par la Banque mondiale (Bird Enclave). Le montant prévu en 2024 est de **10 milliards de FCFA**.

### Au titre de la formation des acteurs

- **A18.** Les capacités techniques et managériales de 50 PME dans les filières cibles (riz, maïs, maraîchers, manioc, porcs, poissons) seront renforcées dans le cadre du Projet de Pôle Agro-industriel de la région du Bélier (2 PAI Bélier) à fin juin 2024.

## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

### En matière de production vivrière :

- **B01.** Huit (8) mini barrages et dix (10) sites maraîchers d'une superficie totale de 100 ha seront réhabilités dans le cadre du Projet de Renforcement des Moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la région du N'Zi (PREMOPEF). Le montant envisagé pour l'année 2024 est de 477 800 000 F CFA, sur un coût total de **1,382 milliard F CFA** ;
- Dans le cadre du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières (PDC2V) :
  - **B02.** trois (3) laboratoires de LANADA de Bingerville et de Treichville seront réhabilités et équipés, à hauteur de **2 433 856 406 F CFA** dont un budget de **1 503 856 406 F CFA** pour l'année 2024 ;
  - **B03.** trois (3) stations d'alevinage de Loka, Mopoyem et Abengourou seront réhabilités à hauteur de **3,5 milliards F CFA** ;
  - **B04.** trois (3) stations de recherche sur les cultures vivrières et sur la pêche et l'aquaculture continentales seront réhabilitées à hauteur de **7,7 milliards F CFA**.

### En matière de production de rente :

- **B05.** Dans le cadre du projet Résilience des systèmes cotonniers au nord de la Côte d'Ivoire (RESCO) :
  - soixante (60) cases de stockage de capacité 32 tonnes ainsi que 150 humidimètres seront acquises pour renforcer le contrôle qualité du coton graine. Le coût de ladite activité est de **173 000 000 FCFA** et elle devra s'achever en fin 2025 ;



- Dans le cadre du Projet de Pôle Agro-industriel de la région du Nord (2PAI Nord),
  - **B06.** L'installation de silos de stockage de grains sera engagée dans la localité de Sinématiali pour une livraison définitive prévue en fin 2025 pour un montant total de **30 milliards F CFA** dont **15 milliards F CFA** budgétisés pour 2024 ;

**En matière d'agro-industrie**, les activités suivantes seront réalisées :

- **B07.** Les travaux d'aménagement des zones dédiées à la transformation de l'anacarde de Bondoukou et Séguéla dans le cadre du Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA) seront achevés. Le projet est évalué à **38 milliards de FCFA** et financé par la Banque mondiale (Bird Enclave) ;
- **B08.** Dans le cadre du 2PAI Nord, les études pour la construction de l'unité complète de conditionnement et de transformation de la mangue à Sinématiali, seront réalisées et les mesures sociales (purge des droits et Plan d'Actions de Réinstallation) seront mises en œuvre. En outre, les travaux de viabilisation de la zone (débroussaillage, VRD, assainissement et AEP, électrification, administration) seront entamés pour une finalisation des infrastructures prévue pour 2025.

**En matière d'appui à la commercialisation des produits agricoles**,

- Dans le cadre du PDC2V :
  - **B09.** les études techniques, environnementales et sociales relatives à la construction des 3 marchés de gros (Abidjan, Abengourou, Daloa), seront finalisées en 2024 pour un coût total de **650 919 102 F CFA** dont **600 millions** budgétisés en 2024, en vue d'un démarrage des travaux prévu à mi 2025.

**En matière d'accès au financement**

- **B10.** Le Fonds de Développement des Chaînes de Valeurs (FDCV) pour le financement de micro-projets à hauteur de **3 milliards F CFA**, sera mis en place dans le cadre du projet de Pôle Agro-industriel de la région du Béliér (2 PAI Béliér) pour un montant total de **3,4 milliards F CFA** ;
- **B11.** 250 projets seront financés à travers le mécanisme de fonds à coûts partagés du PDC2V au profit des acteurs des chaînes de valeurs maraîchères, manioc et aquacoles à hauteur de **20 574 513 183 FCFA**.

**Pour ce qui est des statistiques sur la production agricole**, il est prévu :

- **B12.** La réalisation des modules complémentaires du Recensement des Exploitants et des Exploitations Agricoles (REEA) pour un montant de **2,4 milliards F CFA** dont **600 millions F CFA** au titre de l'année 2024 ;
- **B13.** La réalisation des enquêtes prix aux producteurs pour **29 070 000 F CFA** au titre du budget 2024;



- **B14.** L'édition des annuaires statistiques du secteur agricole à partir de données administratives et de données d'enquêtes.

Ces trois activités couvrent l'entièreté du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

#### Au titre du foncier rural

- dans le cadre du Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la Politique Foncière (PAMOFOR).

- **B15.** 99 territoires des villages seront délimités en 2024 ;
- **B16.** 20 000 certificats fonciers et 12 000 contrats fonciers seront produits en 2024.

Ces activités sont évaluées à **8,66 milliards** au titre dudit projet et sont financées par la Banque Mondiale.

- **B17.** Dans le cadre de la sécurisation du patrimoine, une étude sera réalisée sur la sécurisation du patrimoine immobilier du MEMINADERPV qui prendra en compte des dispositions pour la sécurisation des investissements dans le secteur agricole.

### C. Projets à lancer en 2024

#### En matière de production vivrière

- Dans le cadre du ZPAI Nord :
  - **C01.** les travaux de réhabilitation des barrages hydroagricoles (Nabyon, Dékokaha) seront entamés en 2024 ;
  - **C02.** dans le cadre du Projet d'Urgence à la Sécurité Alimentaire (PUA SA) d'un montant total hors taxes de **13,4 milliards de FCFA** financé par le Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), il est prévu **9 milliards FCFA** pour l'acquisition de 3 000 000 rejets parés et 200 000 vivo plants pour la production de banane plantain, de 500 000 boutures de manioc pour la production de masse, de 2 500 tonnes d'engrais en faveur des acteurs des filières banane plantain et maraichère et de 400 tonnes de semences de qualité aux producteurs maraichères dès 2024.

#### En matière de production de rente

- Dans le cadre du ZPAI Nord :
  - **C03.** les travaux de réhabilitation de la station de recherche du CNRA sur la mangue dans la localité de Lataha seront entamés en 2024 ;



### En matière de services agricoles, entrepreneuriat et emploi des jeunes

- **C04.** Les mesures sociales relatives à la purge des droits des Personnes Affectées par le Projet (PAP) édictées dans le Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) pour les aménagements des Centres d'Agrégation et de Service (CAS) de 25 ha par site, seront mises en œuvre en 2024 pour permettre le démarrage des travaux (VRD, AEP, Energie-Télécom, infrastructures industrielles, administratives et des services), dans la localité de Dabakala, Ferkessédougou et Dassoungbo (Korhogo), pour une finalisation des infrastructures prévue pour 2026 (18 mois hors hivernage) ;
- **C05.** le renforcement du dispositif d'incubation de l'Université Péléforo Gbon COULIBALY de Korhogo et de l'Ecole Supérieure d'Agronomie de Yamoussoukro sera entamé en 2024.

### En matière de gestion de risques agricoles,

La mise en œuvre du Projet de développement d'un mécanisme d'assurance indicelle agricole pour la gestion des risques agricoles permettra d'assurer par an :

- 30 000 producteurs de coton ;
- 10 000 producteurs de palmier à huile ;
- 600 000 producteurs de riz assurés.

**C06.** Pour l'année 2024, il s'agira de renforcer les capacités des acteurs (producteurs, PME, sociétés d'assurance) et de préparer la mise en place de trois produits d'assurance au profit des acteurs du secteur agricole.

**En matière de formulation de projets,** plusieurs initiatives sont en cours pour pouvoir disposer des financements dès 2024 pour la mise en œuvre des projets suivants :

- **C07.** Le Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Manioc (PDCVM) avec la Banque Islamique de Développement, d'un montant de **59,6 milliards FCFA**, qui va permettre d'emblaver une superficie de 40 000 ha de manioc supplémentaire sur la période de 2024 à 2029. Il portera aussi sur la promotion des technologies de récolte, de transformation et de valorisation des résidus (épluchures, effluent et autres déchets de transformation).
- **C08.** Le Projet de développement de chaînes de valeur rizicoles résilientes avec la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le cadre d'un programme régional, à travers lequel il s'agira entre autres, de l'amélioration de la productivité et la transformation du riz. Ainsi, il s'agira non seulement d'assurer l'accès aux semences de riz améliorées résistantes au changement climatique, aux engrais, à la mécanisation, aux services de vulgarisation et au crédit en utilisant un nouveau modèle de financement en Partenariat Public-Privé, mais également de fournir un soutien aux unités de transformation et de stockage du riz.



- **C09.** Les projets de pôle agro-industriel du centre couvrant les Régions du Bélier, du N'zi, de l'Iffou, du Moronou, du Gbêkê et le District de Yamoussoukro qu'viendra étendre les résultats du ZPAI Bélier en cours dans toute la zone dudit agro-pôle et le Projet de pôle agro-industriel de l'Est couvrant les Régions du Gontougo et du Bounkani ;
- **C10.** Le Programme d'urgence d'accélération de la production vivrière qui est un programme structurant sur les infrastructures lourdes nécessaires pour une production vivrière suffisante, à financer sur les ressources de l'Etat ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

3.

MINISTÈRE D'ÉTAT,  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION



# Ministère d'État, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Fonction Publique et de Modernisation de l'Administration.

## II. Réformes majeures pour 2024

Pour l'année 2024, le Ministère mettra en œuvre quatre (04) réformes dont les résultats attendus sont :

- **R.1 - Réforme de l'Observatoire du Service Public**  
Le Décret portant création et organisation de l'OSEP sera révisé.  
L'élaboration dudit décret qui a débutée en 2023 est prévue se terminer en 2024 et le texte devra être acheminé au plus tard le 30 décembre 2024 au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).
- **R.2 - Réforme du Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME)**  
Le Décret portant organisation et fonctionnement du PRIME sera révisé.  
Un Décret portant création, organisation et fonctionnement du PRIME sera adopté. L'élaboration dudit décret qui a débuté en 2023 sera finalisé au premier semestre 2024. Cette réforme a pour but de renforcer le cadre institutionnel de soutien à la réforme de l'État et à la modernisation de l'administration publique en transformant le PRIME en un centre de ressources chargé de conseiller et d'appuyer les acteurs publics dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets de transformation.
- **R.3 - Réforme du CED-CI**  
Le décret n°2002-328 du 13 juin 2002 portant création du CED-CI et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement sera révisé et adopté.  
L'élaboration dudit décret qui a débutée en 2023 est prévue se terminer en 2024 et le texte devra être acheminé au plus tard le 30 décembre 2024 au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).
- **R.4 - Revue hebdomadaire pour les projets cofinancés**  
Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet.  
Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.





### III. Projets majeurs pour l'année 2024

Au titre de l'année 2024, le Ministère d'Etat, **Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration** dispose de **vingt-deux (22) projets**, dont **huit (08)** à finaliser en 2024, **six (06)** lancés devant se poursuivre au-delà de 2024 et **huit (08)** à lancer en 2024.

#### A. Projets à finaliser en 2024

- **E-Démarches Administratives**

Le coût global est de **2 000 000 000 FCFA** et le montant prévu pour 2024 est de **109 000 000 FCFA**. Quatre activités seront menées dont les résultats attendus sont les suivants :

- **A.01.** Cent (100) procédures administratives seront dématérialisées et mises en exploitation ; Pour cette activité, le taux d'exécution physique au 31 décembre 2023 est de 0% et celui attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 79 000 000 F CFA. Les taux d'exécution trimestriels sont respectivement de 14,28%, 50%, 85,72% et 100% pour les quatre trimestres de l'année.
- **A.02.** les capacités opérationnelles et techniques de dix (10) équipes back office en charge de la gestion des procédures dématérialisées seront renforcées ; Pour ce projet, le taux d'exécution physique au 31 décembre 2023 est de 0% et celui attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 15 000 000 F CFA. Les taux d'exécution trimestriels sont respectivement de 20%, 50%, 80% et 100% pour les quatre trimestres de l'année.
- **A.03.** la maintenance de l'environnement d'exploitation de la plateforme e-DA sera assurée ; Pour ce projet, le taux d'exécution physique au 31 décembre 2023 est de 0% et celui attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 15 000 000 F CFA. Les taux d'exécution trimestriels sont respectivement de 25%, 50%, 75% et 100% pour les quatre trimestres de l'année.
- **A.04.** des campagnes de sensibilisation des usagers-clients sur les procédures administratives mises en ligne seront organisées. Pour ce projet, le taux d'exécution physique au 31 décembre 2023 est de 66% et celui attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 30 000 000 F CFA. Les taux d'exécution trimestriels sont respectivement de 66%, 66%, 66% et 100% pour les quatre trimestres de l'année.

- **Profilage et codification des postes de travail dans l'Administration publique**

Le coût global du projet est de **832 310 000 FCFA** et le montant prévu pour 2024 est de **115 000 000 FCFA**. Le résultat attendu dans le cadre du profilage et de la codification des postes de travail se présente comme suit :

- **A.05.** les postes de travail dans quatre (04) administrations : Tourisme et des Loisirs ; Mines, Pétrole et Energie ; Commerce et Industrie ; Education Nationale et Alphabétisation seront profilés et codifiés.



Pour ce projet, le taux d'exécution physique au 31 décembre 2023 est de 0% et celui attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 115 000 000 F CFA. Les taux d'exécution par trimestre sont de 25%, 50%, 75% et 100 % pour les quatre trimestres de l'année.

- **Construction, réhabilitation et équipement des Directions Régionales et antennes de la Fonction Publique**

Le coût global du projet est de **2 143 138 246** FCFA et le montant prévu pour 2024 est de **100 032 214** FCFA.

Les résultats attendus de cette action se libellent comme suit :

- **A.06.** les bâtiments de trois (03) Directions Régionales (Bouaké, Abengourou, Dimbokro) seront réhabilités ;  
Pour ce projet, le taux d'exécution physique au 31 décembre 2023 est de 53,3% et celui attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 74 692 540 F CFA. Les taux d'exécution par trimestre sont de 60,33%, 75%, 85% et 100% pour les quatre trimestres de l'année.

- **A.07.** les clôtures de deux (02) Directions Régionales (Dabou, Dimbokro) seront construites ;  
Pour ce projet, le taux d'exécution physique au 31 décembre 2023 est de 42,5% et celui attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 25 339 647 F CFA. Les taux d'exécution par trimestre sont de 50%, 62,5%, 82,5% et 100% pour les quatre trimestres de l'année.

- **Implémentation du Système de Management de la Qualité (SMQ)**

Le coût global du projet est de **453 980 000** FCFA et le montant prévu pour 2024 est de **60 000 000** FCFA. Le résultat attendu de cette action se libelle comme suit :

- **A.08.** le centre de relation usagers-clients sera fonctionnel.  
Pour ce projet, le taux d'exécution physique au 31 décembre 2023 est de 80% et celui attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 60 000 000 F CFA. Les taux d'exécution par trimestre sont de 85%, 90%, 95% et 100% pour les quatre trimestres de l'année.

## **B. Projets lancés et devant se poursuivre au-delà de 2024**

- **Utilisation de la signature électronique dans la délivrance des actes administratifs**

Le coût global est de **1 630 760 000** FCFA et le montant prévu pour 2024 est de **286 000 000** FCFA ; le taux d'exécution attendu à fin 2024 est de **60,02** %.

Les résultats attendus sont les suivants :

- **B.01.** la signature électronique sera implémentée dans les onze (11) Administrations suivantes :  
1- la Direction des Examens et Concours (DECO) du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;



- 2- le Contrôle Financier (CF) ;
- 3- la Direction Générale des Impôts (DGI) du Ministère du Budget et des Finances ;
- 4- la Direction Générale du Plan et du Développement (DGPD) du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement ;
- 5- la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) du Ministère du Budget et des Finances ;
- 6- la Direction de la Gestion du Personnel Civil de l'Etat (DGAPCE) du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;
- 7- la Direction Administrative et Financière du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;
- 8- le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- 9- les Mairies ;
- 10- les Conseils Régionaux ;
- 11- la Direction des Projets et de l'Informatique (DPI) du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE).

Pour ce projet, le taux d'exécution physique au 31 décembre 2023 est de 0% et celui attendu en fin d'année 2024 est de 45,45%. Le budget prévu en 2024 est de 256 000 000 F CFA. Les taux d'exécution par trimestre sont de 23,34%, 26,48%, 43,35% et 45,45% pour les quatre trimestres de l'année.

- **B.02.** les campagnes de sensibilisation sur l'utilisation de la signature électronique et la sensibilisation des usagers-clients seront organisées.  
Pour ce projet, le taux d'exécution physique au 31 décembre 2023 est de 75% et celui attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 30 000 000 F CFA. Les taux d'exécution par trimestre sont de 75%, 75%, 75% et 100% pour les quatre trimestres de l'année.

- **Rénovation du câblage téléinformatique du MFP**

Le coût global est de **1 629 670 314** FCFA et le montant prévu pour 2024 est de **250 000 000** FCFA. Le taux d'exécution attendu à fin 2024 est de **76,47%**.

Les résultats suivants seront attendus :

- **B.03.** le câblage Informatique / Téléphonie/ Régulé et Réseau (Immeuble Principal - Immeuble Pérignon- Immeuble Chichet) sera réalisé ;  
Pour ce projet, le taux d'exécution physique au 31 décembre 2023 est de 77,77% et celui attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 190 000 000 F CFA. Le taux d'exécution sur les trois premiers trimestres est de 77,77%, et de 100% pour le quatrième trimestre de l'année.
- **B.04.** de nouveaux points téléinformatiques (Immeuble Principal - Immeuble Pérignon- Immeuble Chichet) seront installés.  
Pour ce projet, le taux d'exécution physique au 31 décembre 2023 est de 85% et celui attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 60 000 000 F CFA. Les taux d'exécution par trimestre sont de 85%, 85%, 85% et 100% pour les quatre trimestres de l'année.



- **Projet de révision de la Plateforme de Suivi de la Feuille de Route du Gouvernement - PSFR (projet mis en œuvre en appui au Cabinet du Premier Ministre)**
  - **B.05.** Avec un coût global de **213 868 584** FCFA, le projet d'élaboration de la **Plateforme de Suivi de la Feuille de Route du Gouvernement** est à un taux d'exécution de 75% au 31 décembre 2023. Le taux prévisionnel attendu à fin 2024 est de 90 % (Trimestre 1 : 75% ; trimestre 2 : 80% ; trimestre 3 : 85% et trimestre 4 : 90%) pour un budget de **150 000 000** FCFA. Ce montant permettra d'assurer la mise à jour, la maintenance et l'amélioration continue de la Plateforme.
- **Projet d'élaboration de la Plateforme de Suivi des Décisions du Gouvernement – PSDG-Ordonnances ; Lois ; Décrets et CCM - (projet mis en œuvre en appui au Secrétariat Général du Gouvernement)**
  - **B.06.** Avec un coût global de **137 328 010** FCFA, le projet **Plateforme de Suivi des Décisions du Gouvernement - PSDG** est à un taux d'exécution de 75% au 31 décembre 2023. Le taux prévisionnel attendu à fin 2024 est de 90 % (Trimestre 1 : 75% ; trimestre 2 : 80% ; trimestre 3 : 85% et trimestre 4 : 90%) pour un budget de **100 000 000** FCFA. Ce montant permettra d'assurer la mise à jour, la maintenance et l'amélioration continue de la Plateforme.

## C. Projets à lancer en 2024

- **Construction, réhabilitation et équipement des Directions Régionales et antennes de la Fonction Publique**

Le montant prévu pour 2024 est de **79 967 786** FCFA et le taux d'exécution attendu à fin 2024 est de **50%**. Les résultats attendus sont :

  - **C.01.** la Direction Régionale de Guiglo sera construite.  
Pour ce projet, le taux d'exécution physique attendu en fin d'année 2024 est de 50%. Le budget prévu en 2024 est de 32 322 245 F CFA. Les taux d'exécution trimestriels sont respectivement de 0%, 25%, 35% et 50% pour les quatre trimestres de l'année.
  - **C.02.** le bâtiment de la Direction Régionale de Gagnoa sera réhabilité.  
Pour ce projet, le taux d'exécution physique attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 47 645 541 F CFA. Les taux d'exécution trimestriels sont respectivement de 25%, 50%, 75% et 100% pour les quatre trimestres de l'année.
- **Mise en œuvre du SIGFAE 2**

Le coût global pour la réalisation de ces activités est de **5 089 424 500** FCFA et le montant prévu pour 2024 est de **80 000 000** FCFA. Le résultat attendu est :

  - **C.03.** la version 2 du SIGFAE sera développée.  
Pour ce projet, le taux d'exécution physique attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 80 000 000 F CFA. Le taux d'exécution au premier trimestre est de 100%.



- **Identification biométrique des fonctionnaires et agents de l'Etat**

Toutes ces activités seront menées pour un coût global de **1 375 000 000 FCFA** et financées par le Budget de l'État. Le montant prévu pour 2024 est de **60 000 000 FCFA**. Le résultat attendu est :

- **C.04.** les équipements d'identification biométrique des fonctionnaires et agents de l'Etat seront acquis ;  
Pour ce projet, le taux d'exécution physique attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 60 000 000 F CFA. Le taux d'exécution pour les trois premiers trimestres est de 0% et de 100% pour le quatrième trimestre.

- **Projet de modernisation des outils digitaux et extension de l'Observatoire du Service Public (OSEP)**

Le coût global est de **1 315 000 000 FCFA** et le montant prévu pour 2024 est de **30 000 000 FCFA**. Le résultat attendu de cette activité se libelle comme suit :

- **C.05.** des logiciels et outils tiers pour l'environnement de développement seront acquis.  
Pour ce projet, le taux d'exécution physique attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 30 000 000 F CFA. Les taux d'exécution par trimestre sont de 0%, 50%, 100% et 100% pour les quatre trimestres de l'année.

- **Projet d'élaboration des Référentiels des Emplois et des Compétences (REC) de l'Administration Publique ivoirienne**

Le coût global est de **4 006 589 500 FCFA** et le montant prévu pour 2024 est de **25 000 000 FCFA**. Pour ce projet, trois (03) activités seront menées dont les résultats attendus sont :

- **C.06.** les DRH des ministères ayant reçu le REC seront formés pour son implémentation ;  
Pour ce projet, le taux d'exécution physique attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 11 000 000 F CFA. De 0% sur les trois premiers trimestres, le taux d'exécution sera porté à 100% sur le quatrième trimestre de l'année.
- **C.07.** les membres du Secrétariat Technique National (STN) seront formés ;  
Pour ce projet, le taux d'exécution physique attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 12 000 000 F CFA. Le taux d'exécution sur les quatre premiers trimestres est de 0% et porté à 100% sur le quatrième trimestre de l'année.
- **C.08.** la mise en œuvre du REC par les DRH ayant reçu ledit document sera évaluée.  
Pour ce projet, le taux d'exécution physique attendu en fin d'année 2024 est de 100%. Le budget prévu en 2024 est de 2 000 000 F CFA. Le taux d'exécution par trimestre est de 0%, pour les 3 premiers trimestres et de 100% pour le dernier trimestre de l'année.

Au total, pour l'exercice 2024, le montant prévisionnel pour les activités de la Feuille de Route 2024 du MEMFPMA est de **1 445 000 000 FCFA**. Ce montant est consacré à la réalisation des vingt-deux (22) projets d'investissement dont huit (08) à achever en 2024 ●





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

4.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DU PLAN,  
ET DU DÉVELOPPEMENT



# Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Économie, de Planification et de Programmation du développement. A ce titre, il a pour principales missions : **(i)** de gérer et suivre le cadre macroéconomique ainsi que la libéralisation de l'économie et les politiques de préservation de l'activité économique ; **(ii)** d'assurer la prospective, la planification, la programmation et le suivi-évaluation des politiques économiques, sociales et démographiques ; **(iii)** de conduire la politique de veille stratégique et d'intelligence économique ; **(iv)** d'appuyer la mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire et de développement régional et local ; **(v)** d'assurer la production, l'analyse et la diffusion de l'information statistique, ainsi que la formation des Statisticiens ; **(vi)** de faire la coordination et le suivi des cadres de coopération avec les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement.

## II. Réformes majeures pour 2024

### Réforme 01. Finaliser la Stratégie de Négociation des Traités d'Investissement (SNTI)

Dans le cadre de cette réforme, les textes relatifs à la mise en œuvre de ladite stratégie seront adoptés à travers les activités suivantes :

- **R.01. La Stratégie de Négociation des Traités d'Investissement sera adoptée en Conseil des Ministres.** La Communication en Conseil des Ministres (CCM) sera élaborée et transmise au SGG en juillet 2024 et adoptée avant fin décembre 2024 ;
- **R.02. Le Comité National de Négociation des Traités d'Investissement sera créé par décret.** Ainsi, le projet de décret portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité National de négociation et de suivi des accords d'investissement sera élaboré et transmis au SGG en juillet 2024 et adopté avant le 31 / 12 / 2024.

### Réforme 02 : Renforcement du système national de planification

Dans le cadre de ce renforcement :





- **R.03 : L'Avant-projet de loi portant Orientation de la Politique Nationale de Planification du Développement Economique, Social et Culturel sera validé et transmis au SGG au premier semestre 2024. Son adoption interviendra au plus tard fin juin 2024 ;**

### **Réforme 03 : Elaboration des textes d'application de la Loi relative à l'Evaluation des Politiques Publiques**

Au titre la mise en œuvre de la loi sur l'évaluation des politiques publiques, deux textes seront disponibles pour adoption par le Gouvernement au 1<sup>er</sup> trimestre :

- **R.04 : Un projet de décret portant conditions et modalités de la participation des parties prenantes à l'évaluation des Politiques Publiques est élaboré et disponible.**
- **R.05 : Un projet de décret portant modalités de fonctionnement du Fonds d'appui à l'évaluation interne des Politiques Publiques est élaboré et disponible.**

### **Réforme 04. La Stratégie Nationale d'Intelligence Economique (SNIE) est mise en place et rendue opérationnelle**

La réforme « Mettre en place et rendre opérationnelle la Stratégie Nationale d'Intelligence Economique (SNIE) » vise à doter le pays d'une stratégie de veille et de protection de l'information à des fins d'influence. Elle renferme 02 actions majeures prévues pour l'année 2024, à savoir :

- **R.06. Un projet de décret sera disponible dès le début du troisième trimestre 2024 pour l'adoption de la stratégie par le Gouvernement au troisième trimestre 2024.**
- **R07. Une Communication en Conseil des Ministres relative à la mobilisation des ressources financières pour la mise en place de la Stratégie Nationale d'Intelligence Economique sera élaborée puis transmise au SGG au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024. Son adoption interviendra avant fin septembre 2024.**

### **Réforme 05 : Réforme du Système Statistique National (SSN)**

A travers cette réforme, **le Système Statistique National sera renforcé** en vue d'améliorer la quantité et la qualité de la production et de la diffusion des statistiques. A cet effet, trois décrets seront élaborés de janvier à avril 2024 pour 52,5 millions de FCFA. En effet :

- **R.08 : Le projet de décret portant tarification des produits statistiques sera élaboré et transmis au SGG en septembre 2024 et adopté avant fin décembre 2024 ;**
- **R.09 : Le projet de décret fixant les modalités de communication des fichiers administratifs aux administrations du Système Statistique National à des fins d'exfoliation statistique sera élaboré et transmis au SGG en septembre 2024 pour être adopté avant fin décembre 2024 ;**



- **R.10** : Le projet de décret fixant les modalités d'attribution du visa pour les enquêtes et recensements effectués par les organes du Système Statistique National sera élaboré et transmis au SGG en septembre 2024 pour être adopté avant fin décembre 2024.

#### **Réforme 06 : Actualisation des textes régissant le fonctionnement de l'ENSEA**

Cette réforme s'inscrit dans le cadre de l'application de la Loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux. Le projet de décret régissant le fonctionnement de l'ENSEA est en cours de validation avant sa transmission au SGG. La dotation résiduelle de 7 425 000 FCFA sera entièrement engagée.

- **R.11** : le projet de décret régissant le fonctionnement de l'ENSEA sera transmis au SGG en février 2024 afin qu'il soit pris au plus tard à la fin 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

#### **Réforme 07 : Mise en place du Comité Sectoriel du Dialogue Social du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement.**

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son Comité Sectoriel du Dialogue Social. A cet effet :

- **R.12** : L'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de Dialogue Social sera pris au premier trimestre 2024.

#### **Réforme 08 : Mise en place du Comité Technique des Comptes Nationaux Trimestriels (CTCNT)**

- **R.13** : Un arrêté sera pris au deuxième trimestre 2024 pour mettre en place le Comité Technique des Comptes Nationaux Trimestriels (CTCNT).

#### **Réforme 09 : Mise en place d'une Revue Hebdomadaire des Projets Cofinancés**

- **R.14** : Instauration d'une Revue hebdomadaire des Projets Cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. **Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.**

Les réformes à mettre en œuvre sont au nombre de 09 avec 14 sous-réformes pour 59 925 000 FCFA de dotation en 2024.



### III. Projets majeurs pour l'année 2024

#### A. Projets à finaliser en 2024

##### Projet A.1 : Faire l'analyse de la conjoncture économique nationale, régionale et internationale et faire une communication en Conseil des Ministres (CCM)

A travers ce projet, des CCM trimestrielles sur la conjoncture nationale, régionale et internationale seront produites pour informer le Gouvernement et contribuer à la prise de décisions. Cette activité relative se présente comme suit :

- **A.01 : La conjoncture économique nationale, régionale et internationale sera analysée de façon trimestrielle et fera l'objet de Communication en Conseil des Ministres.** Cette CCM sera disponible au plus tard 45 jours après la fin de chaque trimestre.

##### Projet A.2 : Suivre les Contributions dans les Organisations Internationales et Communautaires (OIC)

Le taux d'exécution de ce projet passera de 60% à 100% sur l'exercice 2024 à travers la réalisation des activités suivantes :

- **A.02 : Un plan de rationalisation et d'apurement pour le paiement des contributions des OIC sera produit** aux 2 premiers trimestres ;
- **A.03 : Une Communication en Conseil des Ministres (CCM) sur les contributions dans les OIC sera produite** au plus tard fin juin 2024 ;
- **A.04 : Le rapport annuel de suivi des contributions dans les OIC sera élaboré** au dernier trimestre de l'année.

##### Projet A.3 : Appui à la réalisation des activités de la chaîne PPPSE

- **A.05 : Un appui sera apporté aux ministères techniques dans l'élaboration de leurs politiques sectorielles.**

En effet, visant l'amélioration de la formulation des politiques publiques cette activité permettra d'appuyer les ministères techniques dans l'élaboration de leurs politiques sectorielles, pour un montant de 80 millions de FCFA. Les cibles trimestrielles sont respectivement de 10%, 40% et 100% à partir du 2e trimestre de 2024.

##### Projet A.4 : Réalisation du Suivi Physique des Projets d'Investissement Publics

- **A. 06 : Dix (10) missions de suivi des projets d'investissement publics seront conduites** durant le 4<sup>e</sup> trimestre 2024 sur toute l'étendue du territoire national pour un montant de 47 000 000 FCFA.



### Projet A.5 : Programmation des Investissements Publics et budgétisation

- **A.07 : Le Programme d'Investissements Publics (PIP) 2025-2027 sera élaboré et adopté en Conseil des Ministres.**  
En effet, le PIP 2025-2027 sera élaboré au 1<sup>er</sup> trimestre et adopté par le Gouvernement au 2<sup>e</sup> trimestre de 2024 pour un coût de 80 millions de FCFA.

### Projet A.6 : Analyse de cohérence du budget avec le PIP et le PND

Cette action contribue à renforcer la transparence et l'efficacité de l'action du Gouvernement en matière budgétaire et de planification. Deux actions sont prévues à ce niveau :

- **A.08 : Le budget 2023 exécuté fera l'objet d'une analyse de cohérence avec le PND 2021-2025 et d'une Communication en Conseil des Ministres** durant le 2<sup>e</sup> trimestre.
- **A.09 : Le projet de budget 2025 fera l'objet d'une analyse de cohérence avec le Programme d'Investissement Public adopté et le PND 2021-2025.** Cette analyse sera présentée au Gouvernement avant l'examen du projet de budget 2025.

### Projet A.7 : Etude de mise à jour du Schéma Directeur du Système d'Information du Ministère de l'Économie, du Plan et du développement

Cette étude sera réalisée en 2024 pour un coût de **56 045 000 FCFA** financé sur le budget de l'Etat. L'activité majeure de ce projet est la suivante :

- **A.10 : l'étude de mise à jour du Schéma Directeur du Système d'Information du Ministère de l'Économie, du Plan et du développement sera effectuée** au cours des 2 premiers trimestres de 2024.

### Projet A.8 : Construire le bâtiment de l'innovation de l'Ecole Nationale de Statistique et d'Economie (ENSEA)

- **A.11 : Le bâtiment de l'Innovation sera construit à l'ENSEA** sur financement AFD pour un coût de **1,4 milliard de FCFA** suivant les cibles trimestrielles cumulatives de 15%, 50%, 85% et 100%.

### Projet A.9. Création et développement de nouveaux masters et autres formations

En vue d'accroître ses capacités d'accueil et de production d'une part, et de répondre aux besoins croissants des Administrations publiques en ressources statistiques, d'autre part, l'Ecole Nationale de Statistiques et d'Economie Appliquée mènera une activité d'un montant de 72,5 millions de FCFA. Au terme de l'année 2024, le principal résultat suivant est attendu :

- **A.12. Un nouveau master en Statistiques Publiques est créé et le personnel d'appui au développement de la Formation Ouverte A Distance (FOAD) est recruté** à l'Ecole Nationale de Statistiques et d'Economie Appliquée.



### Projet A.10. Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)

- **A.13 : Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) sera élaboré.**

Le SNAT est un outil de planification spatiale de long terme. Il contribuera au développement durable et harmonieux du territoire national et va permettre à l'ensemble des habitants du pays de bénéficier de services publics de qualité et d'un cadre de vie décent. Pour l'exercice 2024, le projet bénéficiera d'un financement du Fonds d'Etudes à hauteur de 50 millions de FCFA. Les taux d'exécution physique trimestriels évolueront de 50% au 31 décembre 2023, à 62,5%, 75%, 90%, puis 100%.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme d'appui à la planification territoriale (PAPT)**, le résultat suivant sera atteint :

- **A.14 : Les travaux de la Plateforme de formation en ligne sur la Planification Territoriale seront finalisés.**

Ainsi, pour une dotation de **50 722 587 FCFA**, la réalisation physique de cette action passera de 98% à 100% avec l'opérationnalisation de la Plateforme de formation en ligne et la formation en ligne des acteurs locaux.

### Projet A.11. Production des Comptes de la Nation

Le coût des activités s'élève à **750 millions de FCFA** sur le budget de l'Etat. Les taux d'exécution physique trimestriels sont de 25%, 50%, 90% et 100%. Les activités à réaliser sont :

- **A.15 : Les Comptes Nationaux Annuels (CNA) définitifs 2022 et provisoires 2023 seront produits.**
- **A.16 : Les Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) du dernier trimestre 2023 et ceux des 3 premiers trimestres de 2024 seront également, produits.**

### Projet A.12 : Etude Prospective sur le Système Educatif Ivoirien

- **A.17 : L'Etude Prospective sur le Système Educatif Ivoirien sera réalisée**

Engagée en mars 2023, cette étude réalisée à 45%, vise à tracer les sillons d'une école ivoirienne durable (à l'horizon 2040). Elle sera achevée en 2024 et sa réalisation enregistrera des taux d'exécution physique trimestriels respectifs aux 3 premiers trimestres de 60%, 80% et 100% pour une dotation 2024 de **935 millions de FCFA** octroyés par l'Etat.

## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

### Projet B.1 : Programme Pilote de Développement des Zones Rurales (PPDZR)

Ce programme vise à construire et équiper huit (08) complexes scolaires, 08 centres de santé de base, 08 forages équipés de pompes à motricité humaine améliorées et le reprofilage de 119,04 km de pistes rurales. Il est à sa phase de démarrage. Pour l'année 2024, l'achèvement des activités préliminaires conduira au



résultat suivant :

- **B.01 : La phase préliminaire de mise en œuvre du Programme Pilote de Développement des Zones Rurales (PPDZR) sera achevée** pour un montant de **59 000 000** de FCFA avec des taux d'exécution physique trimestriels de 13%, 17%, 18%, 19%.

### **Projet B.2. Projet d'harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHAS) 2021-2025**

Ce projet vise à renforcer le Système Statistique National en vue d'harmoniser, de produire, de diffuser et d'optimiser l'utilisation des statistiques économiques et sociales de base. A cet effet :

- **B.02. Le Recensement Général des Entreprises et Etablissements de Côte d'Ivoire (RGEE-CI) 2021 sera réalisé.**  
La cartographie censitaire, le dénombrement des entreprises, le traitement des données, ainsi que la production du rapport d'analyse et des rapports thématiques seront réalisés d'ici à fin décembre 2024, portant ainsi, le taux d'exécution physique de 40% en 2023 à 100%. La dotation allouée à ces activités est de **2 743 699 000 FCFA**.
- **B.03. L'enquête Emploi Trimestrielle auprès des Ménages et des Entreprises sera Réalisée**  
Trois rapports trimestriels de l'Enquête Emploi Trimestrielle auprès des Ménages et des Entreprises seront produits pour faire passer le taux physique de réalisation de 20 à 80% en fin d'année avec des jalons d'exécution physiques trimestriels fixés à 25%. Un montant de **1.600.000.000 FCFA**, financé de la Banque Mondiale, sera affecté à sa réalisation.
- **B.04. Trente-quatre (34) jeunes statisticiens seront recrutés et mis à la disposition des Services Statistiques Ministériels**  
Dans le cadre de cette activité, les statisticiens seront recrutés et mis à la disposition de l'INS et des Services Statistiques Ministériels. La masse salariale relative à ces recrutements est de **365 700 000 FCFA**. L'activité se déroulera sur les trois derniers trimestres de 2024 avec des taux d'exécution physique trimestriels de 30%, 95% et 100%.
- **B.05. L'Enquête Budget Consommation sera effectuée**  
Dans le cadre de cette enquête évaluée à **2 805 406635 FCFA**, le taux d'exécution physique de cette enquête passera de 30% en 2023, à 70% à fin décembre 2024. Un financement de **2,14 milliards FCFA** de la Banque Mondiale et **260 millions FCFA** de financement de l'Etat sont alloués au projet au titre de l'exercice 2024.

### **Projet B.3. Ladies for Mathematics (L4M)**

Ce projet vise à déterminer les facteurs déterminant de l'orientation des filles dans les filières Sciences Techniques, Ingénierie et Mathématiques (STIM) et à proposer des actions correctrices à mettre en œuvre jusqu'en 2025. A l'issue de l'enquête réalisée en 2022 et de l'exploitation de celle-ci en 2023, l'action majeure pour l'année 2024 occasionnera le résultat suivant :



- **B.06. Les interventions dans les établissements scolaires seront assurées dans le cadre du projet Ladies for Mathematics.**

En 2024, ces interventions visent à poser des actions concrètes pour changer de paradigme relativement à l'orientation scolaire des filles. Elles feront passer la réalisation globale du projet de 50 à 75% avec des jalons respectifs de 57,5%, 65%, 70% et 75% pour une dotation de **50 millions de FCFA** alloués par l'AFD.

#### **Projet B.4 : Programme d'appui à la planification territoriale (PAPT)**

Le PAPT vise à contribuer au développement harmonieux de la Côte d'Ivoire par la réduction des disparités régionales et locales de façon significative. Il assure, sur la période 2021-2025, un accompagnement des collectivités territoriales dans le domaine de la Planification. Dans le cadre de l'exercice 2024, trois activités majeures seront réalisées :

- **B.07 : L'appui aux localités sera poursuivi dans le cadre du PAPT**  
A travers cet appui, 44 acteurs locaux sont formés, 11 Plans de Développement Locaux (PDL) sont élaborés, 200 manuels de planification communautaire et gestion des terroirs sont édités pour un montant de **102 millions de FCFA**. La réalisation de cette action passera de 50% à 70% avec le jalonnement trimestriel suivant : 62%, 66%, 68% et 70%.
- **B.08 : L'élaboration du Système d'Information Géographique de l'Aménagement et du Développement du Territoire (SIGADT) sera poursuivie**  
L'élaboration de ce système est à 80% achevée. Avec la conception de l'architecture et l'organisation d'un atelier de présentation du SIGAT, le taux de réalisation atteindra 90% pour une dotation de **115 277 413 FCFA** et des cibles trimestrielles cumulées de 83%, 86%, 89% et 90%.

### **C. Projets à lancer en 2024**

#### **Projet C.1 : Production des Comptes Régionaux et des Comptes Satellites**

Ce projet permettra de disposer d'agrégats et d'indicateurs sur l'évolution économique (Produit Intérieur Brut, taux de croissance...) au niveau régional. Le taux physique d'exécution du projet sera de 100% à la fin décembre 2024 avec des cibles trimestrielles de 25% pour une dotation de **450 millions de FCFA** sur le budget de l'État.

- **C.01. Les Comptes Régionaux 2019, 2020 et 2021 seront produits pour les 31 régions de la Côte d'Ivoire.**

#### **Projet C.2 : Projet de Mutualisation des Ressources Informatiques du Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement (MEPD)**

Ce projet consiste à doter le MEPD d'un système informatique de centralisation des Données pour l'optimisation de la Gestion des ressources, l'amélioration de la veille informatique l'interopérabilité des systèmes et des données. Le coût total du projet s'élève à **885 920 000 de FCFA** entièrement financé sur le budget de l'État avec une dotation pour l'année 2024 de **66 300 000 FCFA**. Le jalonnement trimestriel



cumulatif s'établi comme suit : 5%, 15%, 30% et 50%. Il traduira la réalisation des actions suivantes :

- **C.02 : Les ressources informatiques du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement (MEPD) seront mutualisées.**

**Au total, 02 projets à lancer en 2024 dont 02 activités ont été identifiées.**

Ainsi, au terme de l'année 2024, le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement aura mis en œuvre dans la Feuille de Route, **09 réformes avec 13 sous-réformes** d'une part, et d'autre part, **18 projets/investissements dont 27 activités** pour un montant total de **11 567 169 000 FCFA** ●





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

5.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
ET DES DROITS DE L'HOMME



# Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH)** est chargé : **(i)** de la gestion de l'activité des juridictions ; **(ii)** du suivi de la bonne application des lois et règlements ; **(iii)** de l'élaboration des projets de lois et règlements ; et **(iv)** de veiller à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

## II. Réformes majeures pour 2024

Pour 2024, six (06) textes sont prévus au titre des réformes majeures. Il s'agit de :

- **R.01.** l'élaboration et l'adoption du projet de code de procédure civile et commerciale ;
- **R.02.** l'élaboration et l'adoption du code de procédure en matière administrative ;
- **R.03.** l'élaboration et l'adoption de la loi portant organisation des juridictions ;
- **R.04.** l'élaboration et l'adoption de la loi modifiant la loi n°2015-493 du 7 juillet 2015 portant répression du terrorisme ;
- **R.05.** l'élaboration et l'adoption de la loi modifiant la loi n°2018-862 du 19 novembre 2018 relative à l'état civil ;
- **R.06.** l'instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.



### III. Projets majeurs pour l'année 2024

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a prévu en 2024, **12** projets dont **02** à finaliser en 2024, **07** devant se poursuivre au-delà de 2024 et **03** à lancer en 2024.

#### A. Projets à finaliser en 2024

Ces projets sont exécutés chaque année à travers la réalisation de composantes identifiées et programmées, portant sur la réhabilitation d'infrastructures existantes. Au titre de l'année 2024, le coût pour la finalisation de ces composantes s'élève à **1 320 334 185 FCFA** et se décompose comme suit :

- **Projet 01 : Réhabiliter et équiper des Tribunaux et Résidences**

Les 02 activités à mettre en œuvre dans le cadre de ce projet sont : (i) Réaliser les travaux de réhabilitation des résidences des présidents des tribunaux de Boundiali, Toumodi, Sassandra, Bongouanou, Bouaké, Bouna et ; (ii) Réaliser les travaux de réhabilitation du tribunal d'Abengourou et du pôle pénal économique.

- **A01.** à fin décembre 2024, la réhabilitation des résidences des présidents des tribunaux sera achevée faisant passer le taux d'exécution physique de 0% au 31 décembre 2023 à 100% au 31 décembre 2024 avec une cible trimestrielle cumulative de 25%, pour un budget de 2024 de 222 894 220 FCFA ;
- **A02.** de même, les travaux de réhabilitation du tribunal d'Abengourou et du pôle pénal économique seront réalisés à 100% au 31 décembre 2024 contre 0% au 31 décembre 2023, pour un budget 2024 de 240 439 945 FCFA.

- **Projet 02 : Mettre aux normes les infrastructures pénitentiaires**

Deux (02) activités sont programmées dans le cadre de ce projet. Il s'agit de : (i) Réaliser les travaux de réhabilitation partielle d'électricité et d'étanchéité de la MACA ; (ii) Acquérir des ustensiles de cuisine pour le compte des MAC.

- **A03.** à fin décembre 2024, les travaux de réhabilitation partielle d'électricité et d'étanchéité de la MACA seront achevés faisant passer le taux d'exécution physique de 0% au 31 décembre 2023 à 100% au 31 décembre 2024, avec une cible de 25% au 1<sup>er</sup> trimestre, 50% au 2<sup>ème</sup>, 75% au 3<sup>ème</sup> trimestre et 100% au 4<sup>ème</sup> trimestre pour un budget 2024 de 442 000 000 FCFA ;
- **A04.** l'acquisition des ustensiles de cuisine pour le compte des MAC sera réalisée à 100% au 31 décembre 2024 contre 0% au 31 décembre 2023, avec une cible de 25% au 1<sup>er</sup> trimestre, 50% au 2<sup>ème</sup>, 75% au 3<sup>ème</sup> trimestre et 100% au 4<sup>ème</sup> trimestre pour un budget 2024 de 15 000 000 FCFA.

#### B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

Le coût total des projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024 s'élève à **5 553 185 850 FCFA**. Ces projets portent sur :



- **Projet 01 : Construire et équiper le tribunal d'Abobo**

Ce projet est composé de 02 activités qui sont : (i) Poursuivre la construction du tribunal d'Abobo et ; (ii) Équiper le tribunal d'Abobo.

- **B.01.** à fin décembre 2024, la construction du tribunal d'Abobo sera réalisée à 94,9%, pour une cible de 91,2% au 1<sup>er</sup> trimestre, 92,5% au 2<sup>ième</sup>, 93,7% au 3<sup>ième</sup> trimestre et 94,9% au 4<sup>ième</sup> trimestre, pour un budget de 3 000 000 000 FCFA ;
- **B.02.** l'équipement du tribunal d'Abobo, quant à lui, sera réalisé à 11,7% au 31 décembre 2024 contre 0% au 31 décembre 2023 avec une cible de 0% pour les trois 1<sup>ers</sup> trimestres et 11,7% au 4<sup>ième</sup> trimestre, pour un budget 2024 de 177 105 780 FCFA.

- **Projet 02 : Construire et équiper la Prison de Haute Sécurité (PHS) de Korhogo**

Une (01) activité est inscrite dans ce projet. Elle porte sur :

- **B.03.** Poursuivre la construction de la Prison de Haute Sécurité (PHS) de Korhogo. A fin décembre 2024, la construction de la PHS sera réalisée à 97,9%, pour une cible de 95,7% au 1<sup>er</sup> trimestre, 96,4% au 2<sup>ième</sup> trimestre, 97,1% au 3<sup>ième</sup> trimestre et 97,9% au 4<sup>ième</sup> trimestre, pour un budget de 1 183 757 945 FCFA ;

- **Projet 03 : Acquérir les terrains pour la construction des infrastructures judiciaires et pénitentiaires (Ferkessédougou, Dabakala, Tengréla, nouvelle prison d'Abidjan et la MAC de Bingerville)**

- **B.04.** Au 31 décembre 2024, les terrains pour la construction des infrastructures judiciaires et pénitentiaires (Ferkessédougou, Dabakala, Tengréla, nouvelle prison d'Abidjan et la MAC de Bingerville) seront acquis à 49,0% contre 40% à fin décembre 2023, avec une cible de 42,3% au 1<sup>er</sup> trimestre, 44,5% au 2<sup>ième</sup> trimestre, 46,8% au 3<sup>ième</sup> trimestre et 49,0% au 4<sup>ième</sup> trimestre pour un budget 2024 de 400 000 000 FCFA.

- **Projet 04. Mettre en place un système d'information statistique, de planification et de suivi-évaluation du MJDH (SIS)**

Trois (03) activités sont à mettre en œuvre. Ce sont : (i) Acquérir les équipements pour le déploiement du système d'information statistique (Data center) ; (ii) Développer et déployer la solution SIS et ; (iii) Former les utilisateurs de la solution SIS.

- **B.05.** à fin décembre 2024, les équipements pour le déploiement du système d'information statistique (Data center) seront acquis à 83% contre de 52% à fin décembre 2023, avec une cible de 52% au 1<sup>er</sup> trimestre, 60% au 2<sup>ième</sup>, 75% au 3<sup>ième</sup> trimestre et 83% au 4<sup>ième</sup> trimestre pour un budget de 2024 de 40 000 000 FCFA ;
- **B.06.** la solution SIS sera développée et déployée à 32% au 31 décembre 2024 contre 11% au 31 décembre 2023, avec une cible de 11% au 1<sup>er</sup> trimestre, 18% au 2<sup>ième</sup>, 25% au 3<sup>ième</sup> trimestre et 32% au 4<sup>ième</sup> trimestre pour un budget de 2024 de 59 225 000 FCFA ;



- **B.07.** les utilisateurs de la solution SIS seront formés à 22% au 31 décembre 2024 contre 0% à fin décembre 2023, avec une cible de 11% au 2<sup>ième</sup> trimestre et 22% au 3<sup>ième</sup> trimestre pour un budget de 2024 de 63 350 000 FCFA ;
- **Projet 05. Appui au Renforcement de l'État de Droit, Justice, Sécurité et Droits Humains pour la Cohésion Sociale**  
Ce projet est composé de 02 activités qui sont : (i) Renforcer les capacités opérationnelles de la DECA ; (ii) Renforcer les capacités opérationnelles de la DAP.
  - **B.08.** à fin décembre 2024, les capacités opérationnelles de la DECA seront renforcées, en vue de la numérisation et la conservation des archives judiciaires ainsi que les doubles des registres d'état civil, faisant passer le taux d'exécution physique de 15,2% au 31 décembre 2023 à 100% au 31 décembre 2024, avec une cible de 25% au 1<sup>er</sup> trimestre, 50% au 2<sup>ième</sup>, 75% au 3<sup>ième</sup> trimestre et 100% au 4<sup>ième</sup> trimestre pour un budget de 2024 de 277 531 721 FCFA ;
  - **B.09.** les capacités opérationnelles de la DAP seront renforcées à travers la formation des acteurs pénitentiaires à l'utilisation des applications de gestion centralisée des établissements pénitentiaires, la dotation des acteurs du système pénitentiaire en équipements informatiques et bureautiques. Cette activité sera réalisée à 55,0% au 31 décembre 2024 contre 15,2% au 31 décembre 2023, pour une cible de 19,4% au 1<sup>er</sup> trimestre, 28,8% au 2<sup>ième</sup> trimestre, 43,8% au 3<sup>ième</sup> trimestre et 55,0% au 4<sup>ième</sup> trimestre pour un budget de 2024 de 322 468 279 FCFA.
- **Projet.06. Soutenir le renforcement de l'accès à la justice et la modernisation des institutions judiciaires en Côte d'Ivoire**  
Six (06) activités sont inscrites dans ce projet. Elles portent sur : (i) Renforcer les capacités des magistrats, élèves magistrats et OPJ ; (ii) Renforcer les capacités de l'INFJ à enseigner conformément aux normes et standards internationaux ; (iii) Renforcer les capacités opérationnelles de la DACP et des juridictions ; (iv) Renforcer les capacités opérationnelles de l'IGSJP ; (v) Renforcer les capacités opérationnelles de la DSJRH ; (vi) Informatiser le système judiciaire et pénitentiaire.
  - **B.10.** Au 31 décembre 2024, les capacités des magistrats, élèves magistrats et OPJ seront renforcées à 43,2% contre 0% à fin décembre 2023, avec une cible de 12% au 1<sup>er</sup> trimestre, 20% au 2<sup>ième</sup> trimestre, 35% au 3<sup>ième</sup> trimestre et 43,2% au 4<sup>ième</sup> trimestre pour un budget de 22 447 500 FCFA en 2024 ;
  - **B.11.** les capacités de l'INFJ à enseigner conformément aux normes et standards internationaux seront également renforcées, à travers notamment la dotation en matériel technique et en outils de gestion en vue de la digitalisation des formations, ainsi que la formation continue des magistrats, à 96,7% au 31 décembre 2024 contre 0% au 31 décembre 2023, avec une cible de 30% au 1<sup>er</sup> trimestre, 52% au 2<sup>ième</sup> trimestre, 78% au 3<sup>ième</sup> trimestre et 96,7% au 4<sup>ième</sup> trimestre pour une dotation de 36 100 500 FCFA en 2024 ;



- **B.12.** les capacités opérationnelles de la DACP et des juridictions seront renforcées par l'élaboration des procédures opérationnelles standards pour les juridictions et la création d'un système d'exploitation pour systématiser le transfert des affaires de la justice traditionnelle à la justice moderne, à 68,4% au 31 décembre 2024 contre 0% à fin décembre 2023, avec une cible de 26,0% au 1<sup>er</sup> trimestre, 45,0% au 2<sup>ième</sup> trimestre, 56,0% au 3<sup>ième</sup> trimestre et 68,4% au 4<sup>ième</sup> trimestre pour un budget de 19 987 500 FCFA en 2024 ;
  - **B.13.** les capacités humaines et matérielles de l'IGSJP seront renforcées à 68,4% fin décembre 2024 au lieu de 0% au 31 décembre 2023, avec une cible de 26% au 1<sup>er</sup> trimestre, 45,0% au 2<sup>ième</sup> trimestre, 56,0% au 3<sup>ième</sup> trimestre et 68,4% au 4<sup>ième</sup> trimestre pour un budget de 66 420 000 FCFA en 2024 ;
  - **B.14.** les capacités opérationnelles de la DSJRH seront renforcées à 75,9% à fin décembre 2024 au lieu de 0% au 31 décembre 2023, avec une cible de 25 % au 1<sup>er</sup> trimestre, 52% au 2<sup>ième</sup> trimestre, 63% au 3<sup>ième</sup> trimestre et 75,9% au 4<sup>ième</sup> trimestre pour une dotation de 20 295 000 FCFA en 2024. Cette activité portera entre autres sur le développement des outils de gestion des ressources humaines, l'acquisition des équipements informatiques et bureautiques pour le déploiement des outils de gestion et la mise en ligne de la cartographie des services des professions judiciaires ;
  - **B.15.** l'informatisation du système judiciaire et pénitentiaire sera mis en œuvre, à travers l'actualisation du schéma directeur informatique, la mise à jour de l'application justice, l'acquisition du matériel informatique et de bureau pour soutenir l'utilisation de l'application Justice et la formation des acteurs judiciaires à l'utilisation de l'application, à 87,5% à fin décembre 2024 contre de 11,2% au 31 décembre 2023, avec une cible de 20 % au 1<sup>er</sup> trimestre, 46% au 2<sup>ième</sup> trimestre, 64% au 3<sup>ième</sup> trimestre et 87,5% au 4<sup>ième</sup> trimestre pour un budget de 214 496 625 FCFA en 2024.
- **Projet 07. Acquisition de véhicules de transfèrement**
    - **B.16.** Au 31 décembre 2024, un véhicule de transfèrement sera acquis faisant passer le taux d'exécution de 24,7% au 31 décembre 2023 à 27,4% au 31 décembre 2024, pour une cible constante de 24,7% aux 3 premiers trimestres et 27,4% au 4<sup>ième</sup> trimestre, pour un budget 2024 de 50 000 000 FCFA.

### C. Projets à lancer en 2024

Trois (03) projets sont à lancés en 2024, pour un coût total de **7 500 000 000 FCFA**. Ces projets sont les suivants :

- **Projet 01. la construction de la Cour d'Appel de Bouaké**
  - **C.01.** Au 31 décembre 2024, la Cour d'Appel de Bouaké sera construite avec un taux d'exécution de 50% pour une cible de 10 % au 1<sup>er</sup> trimestre, 25% au 2<sup>ième</sup> trimestre, 37% au 3<sup>ième</sup> trimestre et 50% au 4<sup>ième</sup> trimestre, pour un budget 2024 de 2 000 000 000 FCFA ;



- **Projet 02. la construction de la cité pénitentiaire de Guiglo**
  - **C.02.** Au 31 décembre 2024, la cité pénitentiaire de Guiglo sera construite avec un taux d'exécution de 50% pour une cible de 10 % au 1<sup>er</sup> trimestre, 25% au 2<sup>ème</sup> trimestre, 37% au 3<sup>ème</sup> trimestre et 50% au 4<sup>ème</sup> trimestre, pour un budget 2024 de 1 500 000 000 FCFA ;
- **Projet 03. la construction de la Cité de Justice commerciale de Grand-Bassam**
  - **C.03.** Au 31 décembre 2024, la Cité de Justice commerciale de Grand-Bassam sera construite avec un taux d'exécution de 50% pour une cible de 10 % au 1<sup>er</sup> trimestre, 25% au 2<sup>ème</sup> trimestre, 37% au 3<sup>ème</sup> trimestre et 50% au 4<sup>ème</sup> trimestre, pour un budget 2024 de 4 000 000 000 FCFA.

Au titre de l'année 2024, les actions prioritaires à mettre en œuvre par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme s'inscrivent dans le pilier 6 du PND 2021-2025 intitulé :« **Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle** ». Elles sont réparties en deux (02) catégories :

1. les réformes majeures pour 2024 d'un coût total de **198 830 610 FCFA**, entièrement financé par le budget de l'Etat
2. les projets majeurs pour l'année 2024 pour un coût total de **14 373 520 035 FCFA**, dont **5 893 772 910 FCFA** financé sur budget de l'Etat, **7 500 000 000 FCFA** sur financement C2D et **979 747 125 FCFA** sur financement du PNUD.

Au total, le coût global des activités inscrites dans la Feuille de Route du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, s'élève à **14 572 350 645 FCFA** en 2024, dont **6 092 603 520 FCFA** financé sur budget de l'Etat (soit 41,8%), **7 500 000 000 FCFA** sur financement C2D (soit 51,5%) et **979 747 125 FCFA** sur financement du PNUD (soit 6,7%). Sur le montant apporté par le PNUD, **379 747 125 FCFA** représente le concours du gouvernement américain ●







RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

6.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE LA SÉCURITÉ



# Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Administration du Territoire, de Décentralisation, de Dépôt Légal, d'Identification des populations, de Cultes, d'Immigration et d'Émigration, de Sécurité Intérieure et de Protection Civile.

## II. Réformes majeures pour 2024

Au titre de l'année 2024, dix (10) réformes dont deux (02) avant-projets de loi, sept (07) projets de décret et une (01) activité seront mises en œuvre. Celles-ci portent sur :

- **R.1 - Projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire.**  
Ce texte vise à donner lieu à l'existence d'un instrument juridique spécifique et ponctuel relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire, en remplacement des lois et textes existants.  
Ce texte déjà élaboré sera transmis au SGG en Février 2024 et adopté avant fin juin 2024.
- **R.2 - Projet de loi portant statut de l'élu local.**  
Le présent avant-projet de loi institue un statut de l'élu local qui s'affirme comme un volet essentiel des réformes de la politique nationale de décentralisation territoriale entreprise par le Gouvernement. Il vient ainsi combler le vide existant dans ce domaine.  
Ce texte déjà élaboré sera transmis au SGG en février 2024 et adopté en avril 2024.
- **R.3 - Projet de décret instituant des recettes non fiscales au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.**  
Ce texte permettra aux structures du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité de faire face à leurs besoins quotidiens en moyens de fonctionnement, qui sont engendrés par la sollicitation de plus en plus grande des usagers, et de sédentariser leurs personnels.  
Ce texte déjà élaboré sera transmis au SGG en janvier 2024 et adopté en février 2024.
- **R.4 - Projet de décret instituant une prime mensuelle d'incitation au profit du personnel d'appui exerçant dans les services centraux et déconcentrés en charge de l'Administration Territoriale.**  
Le présent projet de décret permettra au personnel d'appui de mieux supporter les charges et obligations de leurs devoirs, liés à leur qualité de fonctionnaires ou d'agents de l'Etat exerçant dans les services centraux et déconcentrés de l'Administration Territoriale.  
Ce texte déjà élaboré sera transmis au SGG en janvier 2024 et adopté en mars 2024.



- **R.5 - Projet de décret portant modification du décret n° 62-175 du 29 mai 1962 portant organisation des services préfectoraux**  
Le projet de décret prévoit la modification du décret n°62-175 du 29 mai 1962 portant organisation des services préfectoraux en son article 3 pour permettre aux Chefs de Divisions des Préfectures de Départements de bénéficier des mêmes avantages que leurs homologues exerçant en Région. Pour ce faire, il précise les conditions d'accès aux fonctions de Chef de Division.  
Ce texte déjà élaboré sera transmis au SGG en janvier 2024 et adopté en mars 2024.
- **R.6 - Projet de décret portant avantages et indemnités du personnel des collectivités territoriales**  
Le présent projet de décret vise d'une part, à reconnaître les efforts consentis par l'ensemble du personnel (fonctionnaires et agents de l'Etat et agents localement recrutés) au moment de son admission à la retraite, et d'autre part, à établir une égalité en termes de mesures d'accompagnement à la retraite, à la fois, pour l'agent localement recruté et le fonctionnaire de l'Etat exerçant dans les Collectivités Territoriales et les Districts Autonomes.  
Ce texte déjà élaboré sera transmis au SGG en février 2024 et adopté en mars 2024.
- **R.7 - Projet de décret relatif au découpage administratif**  
Le présent décret vise à actualiser, pour aboutir à un découpage administratif qui de toute évidence, ne reflétait plus l'organisation administrative du pays. Il s'agit, en d'autres termes, de prendre en compte dans le répertoire des entités territoriales du pays telles que contenues dans l'annexe du décret n° 2010-233, les nouvelles circonscriptions administratives et Collectivités Territoriales créées après l'an 2010.  
Ce texte déjà élaboré sera transmis au SGG en mai 2024 et adopté en juillet 2024.
- **R.8 – Projet de décret portant modification du décret n°74-265 du 19 juin 1974, relatif à la délégation de pouvoirs des Ministres aux Préfets**  
L'actualisation du décret n° 74-265 du 19 juin 1974 permettra de tenir compte des nouvelles données administratives afin de rendre la délégation des pouvoirs des Ministres aux Préfets plus conforme à la réalité administrative.  
Ce texte déjà élaboré sera transmis au SGG en janvier 2024 et adopté en mars 2024.
- **R.9 - Projet de décret fixant les règles du processus de planification, de programmation, de budgétisation, de reddition des comptes et de suivi-évaluation des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes**  
Le présent projet de décret permettra aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de s'inscrire dans une gouvernance plus saine, plus innovante et plus efficiente axée sur les principes de planification, de programmation, de budgétisation, de reddition des comptes et de suivi-évaluation.  
Ce texte déjà élaboré sera transmis au SGG en janvier 2024 et adopté en mars 2024.
- **R.10 – Mise en place d'une revue hebdomadaire des projets cofinancés**  
Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.



### III. Projets majeurs pour l'année 2024

#### A. Projets à finaliser en 2024

Cinq (05) projets seront finaliser en 2024. Ce sont :

- **A01.** Les études techniques des travaux de construction de l'Ecole Nationale de la Protection Civile de Jacquville bénéficiant d'une dotation budgétaire de 600 millions et atteindront les taux d'exécution suivants :
  - premier trimestre 25% ;
  - deuxième trimestre 50% ;
  - troisième trimestre 100%.
  
- **A02.** Les études techniques (géotechnique et calcul des structures) des travaux de construction du siège de l'Inspection Générale des Services de Police financées à hauteur de 51,49 millions seront exécutées conformément aux jalons suivants :
  - deuxième trimestre 50% ;
  - troisième trimestre 100% ;
  
- **A.03.** La finalisation de la phase IV de la Vidéo protection sera effective en mars 2024 avec un taux de couverture de 100% des localités programmées ;
  
- **A.04.** Les études techniques (topographique, architecturale, géotechnique, VRD et calcul des structures) des travaux de construction de l'hôpital de police sur une superficie de 23 hectares sis à Jacquville, d'un montant total de 234,987 millions de FCFA seront finalisées selon les jalons suivants :
  - premier trimestre 25% ;
  - deuxième trimestre 50%
  - troisième trimestre 75% ;
  - quatrième trimestre 100%.
  
- **A.05.** Le Projet Pilote d'Appui à la Mobilisation des Ressources Propres des Communes de Côte d'Ivoire (PAMREC) cofinancé à hauteur de 554 339 722 FCFA au titre de l'année 2024 dont 382 238 722 FCFA par la BAD et 172 101 000 FCFA par l'Etat sera exécuté conformément au jalon suivant :
  - premier trimestre 25% ;
  - deuxième trimestre 50%
  - troisième trimestre 75% ;
  - quatrième trimestre 100%.



## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

Six (06) projets lancés devront se poursuivre au-delà de 2024. Ceux-ci portent sur :

- **B.01.** Le projet de construction des bureaux annexes de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL) financé à hauteur de 150 millions au titre de l'année 2024 sera exécuté à 30% en décembre 2024 ;
- **B.02.** Le projet d'instauration d'un Numéro d'Identifiant unique va se poursuivre pour atteindre un taux d'exécution physique de 95% en décembre 2024 ;
- **B.03.** Les travaux de construction de l'Ecole de Police de Korhogo d'un montant total de 59,98 milliards de FCFA dont 3 milliards alloués au projet en 2024 permettront d'atteindre un taux d'exécution physique de 10% en décembre 2024 ;
- **B.04.** Les travaux de construction du Centre de Formation Continue de la Police Nationale de Yamoussoukro fera l'objet d'un financement de 1 milliard de francs CFA pour permettre au projet d'atteindre un taux d'exécution physique de 08% en décembre 2024 ;
- **B.05.** La mise en place d'un système intégré de gestion des services de la Protection Civile (SIG-ONPC) va se poursuivre avec une dotation budgétaire de 3,37 milliards en 2024 pour permettre au projet d'atteindre un taux d'exécution de 35% en décembre 2024 ;
- **B.06.** Le projet de construction des marchés de Bouaké et de Yopougon (MABY) financé à hauteur de 19 milliards en 2024 dont 12 milliards destinés aux travaux de construction du marché de Bouaké et 7 milliards pour celui de Yopougon sera exécuté comme suit :
  - premier trimestre : Bouaké 60% et Yopougon 30% ;
  - deuxième trimestre : Bouaké 65% et Yopougon 35% ;
  - troisième trimestre : Bouaké 70% et Yopougon 40% ;
  - quatrième trimestre : Bouaké 80% et Yopougon 50%.

## C. Projets à lancer en 2024

Au titre de l'année 2024, deux (02) projets seront lancés. Ils portent sur :

- **C.01.** Un bâtiment R+2 à usage de bureaux à la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) sera construit à partir d'un financement de l'État à hauteur de 149 966 565 FCFA pour atteindre un taux d'exécution prévisionnel de 60% en décembre 2024.
- **C.02.** Un site d'une superficie de 10 hectares sera acquis à Yamoussoukro pour la construction d'un centre national d'archivage. Une dotation budgétaire de 300 millions de FCFA permettra de finaliser les études techniques ainsi que l'acquisition définitive dudit site pour un taux d'exécution prévisionnel global de 20% attendu en décembre 2024 ●





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

7.

MINISTÈRE DES MINES,  
DU PÉTROLE  
ET DE L'ÉNERGIE



# Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

**Le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE)** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion, d'orientation, de réglementation, de coordination et de contrôle des activités des secteurs des Mines, du Pétrole et de l'Énergie.

## II. Réformes majeures pour 2024

Neuf (09) réformes sont inscrites dans la feuille de route 2024 :

### Au titre du secteur de l'Énergie

- **R.1** - Un projet de loi portant code de la bioénergie et ses textes d'application. Le processus d'élaboration interne sera réalisé par des experts nationaux de toutes les parties prenantes et s'achèvera le 30 Avril 2024. Le projet de loi sera transmis au SGG le 31 mai 2024, pour être adopté dans le courant de la deuxième session parlementaire de l'année 2024.
- **R.2** - Un projet de décret fixant et déterminant les sanctions pécuniaires consécutives à l'exercice de segments d'activités du secteur de l'électricité ou d'activités qui leur sont connexes en violation des dispositions du code de l'électricité et aux fausses déclarations relatives à l'exercice desdites activités et les modalités de leur perception. Le processus d'élaboration interne s'achèvera le 30 juin 2024 et la transmission au SGG se fera à fin juillet 2024, pour être adopté en octobre 2024.
- **R.3** - Un projet de décret portant institution de redevances pour l'acquisition de données énergétiques, la délivrance d'autorisation et d'agrément pour l'exercice d'activités du secteur, et détermination de la redevance de convention annuelle à laquelle est assujéti tout opérateur ou signataire de convention pour l'exercice d'une activité du secteur de l'électricité et/ou pour l'utilisation du patrimoine concédé de l'Etat. Le processus d'élaboration interne s'achèvera le 30 juin 2024 et la transmission au SGG se fera fin juillet 2024, pour être adopté en octobre 2024.
- **R.4** - Modification du décret N° 2016-782 du 12 octobre 2016 relatif aux conditions et modalités de conclusion des conventions de concession pour l'exercice des activités de production, de transport, de dispatching, d'importation, d'exportation, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique dont les dérogations sont demandées qu'auprès du Ministre du Budget. Le processus d'élaboration interne s'achèvera le 30 juin 2024 et la transmission au SGG se fera fin juillet 2024, pour être adopté en octobre 2024.





#### Au titre du secteur des hydrocarbures

- **R.5** – le projet de décret définissant les conditions d'exercice des activités d'importation, d'exportation, de transformation, de stockage, de transport et de distribution de produits pétroliers, sera adopté en juillet 2024 ;
- **R.6** – le projet de décret définissant les modalités de constitution et de gestion des stocks de sécurité, des stocks de réserve et des stocks opérationnels de produits pétroliers, sera adopté en juillet 2024 ;
- **R.7** – le projet de décret définissant les droits fixes pour les demandes d'autorisations préalables dans l'aval pétrolier et les demandes d'analyse de produits pétroliers dans le Laboratoire des hydrocarbures, sera adopté en juillet 2024.

#### Au titre du secteur des Mines

- **R.8** - Un projet de loi portant révision du code minier de 2014 prenant en compte le contenu local du secteur. Le processus interne d'élaboration s'achèvera au mois de septembre 2024 et sera transmis au SGG en octobre 2024 et adoptée dans le courant de la première session parlementaire de l'année 2025.

#### Autres

- **R.9 - Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés**, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.

---

### III. Projets majeurs pour l'année 2024

#### A. Projets à finaliser en 2024

Au titre du secteur de l'Énergie, cinq (05) projets déjà lancés prendront fin en 2024 :

- **A.0.1. Projet de construction de la centrale à cycle combiné d'ATINKOU (390 MW)**  
Les travaux de 2024 consisteront à achever la construction et la mise en service de la Turbine à Vapeur (TAV) de 135 MW. Le Projet sera réalisé à 100% en 2024 contre 92,4% à fin octobre 2023. Il atteindra successivement les taux de réalisations de **95%** à fin premier trimestre, **97%** à fin deuxième trimestre, **99%** à fin troisième trimestre et 100% à fin quatrième trimestre.

**Pour 2024, la dotation budgétaire de 48 milliards francs CFA.**

Le coût global du projet est de 247,9 milliards FCFA (financement SFI, BAD, OPEC FUND, EAIF et DEG).



- **A.0.2. Projet de construction de la centrale hydro-électrique de Singrobo-Ahouaty**  
En 2024, ce projet sera achevé avec la mise en service des deux groupes de 22 MW chacun, et l'achèvement du poste de 90 kV. Réalisé à 86,1% à fin octobre 2023, il atteindra successivement les taux de réalisation de **89%** à fin premier trimestre, **93%** à fin deuxième trimestre, **97%** à fin troisième trimestre et 100% à fin quatrième trimestre.

**Pour 2024, la dotation budgétaire de 68 milliards francs CFA.**

Ce projet est financé à hauteur de 118,9 milliards FCFA par les partenaires financiers d'IHE.

- **A.03. Aménagement du barrage de GRIBOPOPOLI** dans la région de la NAWA (SOUBRE)  
En 2024, il s'agira d'achever la construction du barrage et de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation des 1654 personnes impactées par le projet, déjà réalisé à 60%.  
Le projet sera réalisé à 100% en 2024 contre **78,09%** à fin octobre 2023. Il atteindra successivement les taux de réalisations de **85%** à fin premier trimestre, **90%** à fin deuxième trimestre, **95%** à fin troisième trimestre et 100% à fin quatrième trimestre.  
La mise en service interviendra en avril 2024 pour le premier groupe, en juillet 2024 pour le deuxième groupe et en octobre 2024 pour le troisième groupe.

Le coût global du projet est de **242 889 000 000** FCFA financés à 100% par EXIMBANK Chine.

**Pour 2024, la dotation budgétaire de 38 798 332 704 francs CFA.**

- **A.04. Le Projet ENERGOS1**  
L'objectif global du projet ENERGOS1 est de renforcer et de fiabiliser les réseaux électriques des villes de Bouaké, Abidjan et San Pedro, d'améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public sur le territoire national ainsi que le système de dispatching national. La réalisation de ce projet permettra de renforcer et d'étendre les réseaux de distribution dans les zones d'intervention (Abidjan, Bouaké, San-Pedro). Réalisé à 99% à fin octobre 2023, les crédits de 2024 serviront à payer le reliquat des crédits afin de procéder à la levée des réserves. Il atteindra successivement les taux de réalisations de 100% à fin premier trimestre.

Le coût global du projet est de 129 571 800 000 FCFA (prêt BEI ; don FED).

**La dotation 2024 est de 427 500 000 FCFA.**

- **A.05. Projet de renforcement du Réseau de Transport et Distribution (PRETD)**  
Pour 2024, il est prévu de construire un poste, 12 km de lignes électriques et 8 départs, et d'électrifier 11 localités rurales.  
Les localités concernées par ce projet sont le District autonome de Yamoussoukro, les régions de la NAWA (Soubre), de San Pedro, du Cavally (Zagné) et du Guemon (Duekoué).

Le coût global du projet est de 105 502 900 000 FCFA (BAD/Trésor).

**Pour 2024, le crédit alloué au projet est de 2 100 137 179 FCFA.**

Réalisé à 84% à fin octobre 2023, le projet sera achevé en 2024. Il atteindra successivement les taux de réalisations de 88% à fin premier trimestre, 92% à fin deuxième trimestre, 96% à fin troisième trimestre et 100% à fin quatrième trimestre.



**Au titre du secteur des Hydrocarbures**, trois (03) projets déjà lancés prendront fin en 2024 :

- **A.06. Le projet de construction du quai SDV-SOCOPAO**

Ce projet vise à accroître les infrastructures de réception des navires de produits pétroliers à Abidjan, et à sécuriser les capacités de réception et d'expédition des produits pétroliers.

Il sera réalisé à 100% en 2024 contre 77% à fin octobre 2023. Le taux d'avancement prévisionnel au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 est de 95%, puis de 100% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Ce projet a un coût global de 35 927 637 888 FCFA, financés par PETROCI.

**La dotation 2024 est de 22 993 688 248 FCFA.**

- **A.07. Le Projet de Construction d'une sphère de 4 000 TM par SAPET Energy**

Ce projet vise à augmenter les capacités de stockage du gaz butane.

Réalisé à 44% à fin octobre 2023, il sera achevé à 100% en 2024, selon la progression suivante : 67% au 1<sup>er</sup> trimestre, 80% au 2<sup>ème</sup> trimestre, 90% au 3<sup>ème</sup> trimestre et 100% au quatrième trimestre.

Ce projet est financé à hauteur de 18 125 940 532 FCFA par SAPET Energy.

**La dotation 2024 est de 9 592 490 632 FCFA.**

- **A.08. Le Projet d'Équipement du laboratoire d'Analyses des Produits Pétroliers**

Ce projet sera réalisé à 100% en décembre 2024 contre 72,3% à fin octobre 2023, selon la progression suivante : 72,58% au 1<sup>er</sup> trimestre, 79,17% au 2<sup>ème</sup> trimestre, 99,17% au 3<sup>ème</sup> trimestre, 100% au 4<sup>ème</sup> trimestre.

Le coût global du projet est de 1 108 200 000 FCFA financé par le trésor public.

**La dotation de 2024 est de 311 100 569 FCFA.**

**Au titre du secteur des mines**, deux (02) projets déjà lancés prendront fin en 2024 :

- **A.09. Le Projet de Construction de la mine d'or de Dabakala**

Ce projet sera réalisé à 100% en 2024 contre 58% à fin octobre 2023. Le projet atteindra successivement les taux de réalisations de 85% à fin premier trimestre, 95% à fin deuxième trimestre, 98% à fin troisième trimestre et 100% à fin quatrième trimestre.

Le coût global du projet est de 182 000 000 000 FCFA, financés par la Société des Mines de Lafigué du groupe Endeavour Mining.

- **A.10. Encadrer les artisans miniers**

Ce projet vise à transmettre aux artisans miniers les outils et rudiments nécessaires pour la pratique de l'exploitation minière à petite échelle pour qu'elle puisse passer d'une activité illégale à une activité minière légale et respectueuse de l'environnement. Il sera réalisé à 100% au deuxième trimestre 2024, contre 95,5% à fin 2023.

Ce projet est financé à hauteur de 300 000 000 de FCFA par le trésor public. **La dotation de 2024 est de 13 764 568 FCFA.**



## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

Au titre du secteur de l'Énergie, quatre (04) projets déjà lancés devront se poursuivre au-delà de 2024 :

- **B.01. Programme Electricité pour Tous (PEPT)**

Le PEPT vise le raccordement au réseau électrique national de l'ensemble des populations vivant dans les localités électrifiées de la Côte d'Ivoire. Au titre de ce projet, il est prévu de réaliser 400.000 branchements en 2024 contre un objectif de 250.000 en 2023. Il atteindra successivement les taux de réalisations de 25% à fin premier trimestre, 50% à fin deuxième trimestre, 75% à fin troisième trimestre et 100% à fin quatrième trimestre.

Le coût global du projet est de **201 783 100 000 FCFA** (Trésor public).

Pour 2024, la part Etat allouée à ce projet de 400.000 branchements financé, par la SFI et d'autres Partenaires, via titrisation, est de **3 000 000 000 de francs CFA**.

- **B.02. Programme National d'Électrification Rurale (PRONER)**

L'objectif du PRONER est d'électrifier toutes les localités du pays à l'horizon 2025.

Pour 2024, il est prévu électrifier **600** localités sur toute l'étendue du territoire national. Il atteindra successivement les taux de réalisation de 25% à fin premier trimestre, 50% à fin deuxième trimestre, 75% à fin troisième trimestre et 100% à fin quatrième trimestre.

Le coût global du projet est de 171 844 000 000FCFA (Trésor public).

**La dotation 2024 est de 241 433 294 FCFA.**

- **B.03. Projet de construction de la centrale à biomasse BIOVEA**

Ce projet consiste à construire et exploiter une centrale thermique à biomasse palmier à huile de 46 MW et des infrastructures de base associées à Ayebo dans le département d'Aboisso.

Il vise à satisfaire la demande des populations en électricité par l'accroissement de la capacité du parc de production, et aussi de contribuer à l'amélioration du mix énergétique.

Les travaux de construction ont démarré en janvier 2022 pour le poste et en juillet 2023 pour la centrale. Le taux d'exécution des travaux à fin septembre 2023 est de 82% pour le poste et de 15% pour la centrale. Le taux de réalisation sera de 70% à fin 2024. Il atteindra successivement les taux de réalisations de 30% à fin premier trimestre, 40% à fin deuxième trimestre, 55% à fin troisième trimestre et 70% à fin quatrième trimestre.

Le projet a un coût global de 152 milliards FCFA financé par l'AFD et réalisé par le promoteur BIOVEA Energie.

La mise en service est prévue en 2025.



- **B.04. Projet régional d'accès à l'électricité et de technologie de stockage d'énergie par batteries (BEST)**

Le projet consiste accroître la capacité du système électrique de l'espace CEDEAO, afin de sécuriser le fonctionnement synchrone et de permettre l'intégration des énergies renouvelables et le commerce de l'énergie. Le projet démarrera en 2024 par l'installation des équipements de stockage par la technologie de batteries dans trois (3) postes (105 MWh) :

- Korhogo : 50 MWh ;
- Odienné : 35 MWh ;
- Boundiali : 20 MWh.

Les composantes du projet sont : **(i)** Fourniture et installation des équipements du système de stockage d'énergie par les batteries qui permettront de contrôler la fréquence du système d'alimentation du WAPP ; **(ii)** Fourniture et installation des équipements supplémentaires (Contrôle de tension, communications, SCADA), nécessaires au fonctionnement du système d'alimentation de manière synchrone.

Le taux de réalisation attendu en fin 2024 est de 50% à fin 2024. Il atteindra successivement les taux de réalisations de 10% à fin premier trimestre, 20% à fin deuxième trimestre, 30% à fin troisième trimestre et 50% à fin quatrième trimestre. Il est prévu en 2024 sur chaque site la finalisation des études de conception, la fourniture et installation des équipements de Stockage d'Energie par Batteries dans trois postes (Korhogo (50 MWh), Boundiali (20 MWh) et Odienné (35 MWh) en Côte d'Ivoire. Ce projet est financé à hauteur de 39 160 632 900 FCFA par le Bailleur IDA (Groupe de la Banque Mondiale). **La dotation de 2024 est de 16 088 313 052 FCFA.**

*Le projet démarra en 2024 pour une durée prévisionnelle de 02 ans.*

**Au titre du secteur des Mines**, un (01) projet déjà lancé devra se poursuivre au-delà de 2024 :

- **B.05. Le projet de Construction du laboratoire national d'analyses et d'études géologiques**

Ce projet devrait être réalisé à 87% à fin 2024 selon le planning de construction, contre 13% à fin octobre 2023. Le premier trimestre 2024 sera dédié à l'obtention de la dérogation du permis de construire pour le R+3. Ainsi, l'avancement des travaux atteindra successivement les taux de réalisations de 35% à fin deuxième trimestre, 57% à fin troisième trimestre et 87% à fin quatrième trimestre. **Le coût global du projet est de 3 672 191 415 FCFA financés par le trésor public. La dotation 2024 est de 647 561 067 FCFA.**



## C. Projets à lancer en 2024

Au titre du secteur de l'Énergie, quatre (04) projets seront lancés en 2024 :

- **C.01. Projet de construction de la centrale solaire de Boundiali Phase 2 (43,6 MWc)**  
Ce projet consiste à l'extension de la centrale solaire de Boundiali en portant la puissance installée de 37,5 MWc à 81,1 MWc, soit un complément de 43,6 MWc. Il contribue à l'amélioration du mix énergétique par l'accroissement de la part des énergies renouvelables. Le Projet de construction de la centrale solaire de Boundiali Phase 2 sera réalisé à 40% à fin 2024. Il atteindra successivement les taux de réalisations de 10% à fin premier trimestre, 20% à fin deuxième trimestre, 30% à fin troisième trimestre et 40% à fin quatrième trimestre.  
Les travaux de construction débuteront au premier trimestre 2024 pour une mise en service en 2025. Ce projet est financé à hauteur de 32 millions d'euros (soit environ 20,96 milliards FCFA) par l'Etat de Côte d'Ivoire dont 30 millions d'euros (soit environ 19,65 milliards FCFA) font l'objet d'un prêt accordé par le Gouvernement allemand à travers la KfW.  
**La dotation de 2024 est de 17,7 milliards FCFA.**

- **C.02. Le projet de Promotion de l'accès, des Réseaux Intelligents et de l'Énergie Solaire (PARIS)**  
Ce projet vise à :
  - contribuer à l'accès des populations à une électricité durable ;
  - améliorer le taux d'accès à l'électricité par l'extension et le renforcement des réseaux, l'électrification rurale et les branchements sociaux ;
  - favoriser le développement des énergies renouvelables et développer les infrastructures de gestions intelligentes du réseau.

Les travaux consisteront en l'extension du réseau de distribution dans 48 localités à travers tout le pays, à réaliser les branchements sociaux dans lesdites localités et à construire les bâtiments pour abriter les BCC (Bureau Central de Conduite) d'Abidjan et de Bouaké.

Le projet sera réalisé à 50% à fin 2024. Il atteindra successivement les taux de réalisations de 25% à fin premier trimestre, 30% à fin deuxième trimestre, 40% à fin troisième trimestre et 50% à fin quatrième trimestre. Il est prévu en 2024 (i) le lancement de la construction du nouveau dispatching d'Abidjan et de la construction de trois (3) bâtiments pour abriter le BCC d'Abidjan, Bouaké et Daloa et 5 mini scadas à installer à DRN, DRO, DRLO, DRE, DRSO ; (ii) la finalisation des études d'extension des réseaux de Distribution et de mise en œuvre de la centrale solaire.

Le coût global du projet est de 72 235 200 000 FCFA (AFD/UE).

**La dotation 2024 est de 21 656 000 000 FCFA.**

Le projet démarra en 2024 pour une durée prévisionnelle de 03 ans.



- **C.03. Projet Centre de Conduites Régionaux de Transport (CCRT)**

Le projet CCRT a pour objectif de réduire le temps de détection des défauts et la durée des incidents sur le réseau HTB afin de réduire l'Energie Non Distribuée (END) et le Temps Moyen de Coupure (TMC).

Les composantes du projet sont : (i) Construction de trois (03) centres de conduite régionaux transport (Abidjan, Bouaké et Man) ; (ii) Réalisation des fibres optiques restantes sur le réseau électrique ; (iii) Séparation des niveaux HTB et HTA dans les postes électriques.

Pour 2024, il est prévu la construction des centres régionaux et d'installation de 400 km de fibre optique. Il sera réalisé à 30% à fin 2024. Il atteindra successivement les taux de réalisations de 10% à fin premier trimestre, 20% à fin deuxième trimestre, 30% à fin troisième trimestre et 30% à fin quatrième trimestre. Le coût global du projet est de 129 571 800 000 FCFA (prêt KFW). **La dotation de 2024 est de 541 164 525 FCFA.**

Le projet démarrera en 2024 pour une durée prévisionnelle de 2 ans.

**Au titre du secteur des hydrocarbures :** un (01) projet sera lancé en 2024 :

- **C.04. Un projet d'étude d'appui à la réglementation et au contrôle des hydrocarbures (lubrifiants en Côte d'Ivoire)**

Le projet sera lancé en janvier 2024 pour une durée de 12 mois. Il est financé par la Banque africaine de développement et a un coût global de cent vingt-six millions (126 000 000) de francs CFA. Pour l'année 2024, le niveau prévisionnel de réalisation du projet est de 25% au 1er trimestre ; 50% au 2ème trimestre ; 90% au 3ème trimestre et 100% au 4ème trimestre.

**Le budget alloué au projet en 2024 est de 126 000 000 FCFA ●**







RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

8.

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET



# Ministère des Finances et du Budget

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère des Finances et du Budget** est chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière financière, monétaire, budgétaire, douanière, fiscale, de gestion des marchés publics et de gestion statistique des finances publiques.

## II. Réformes majeures pour 2024

Sept (07) réformes majeures seront mises en œuvre au cours de la gestion 2024. Ces réformes sont les suivantes :

- **Reforme 1 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des recettes intérieures**  
Il s'agira, à travers cette réforme, de disposer d'une stratégie permettant d'atteindre les objectifs de recettes fiscales prévues sur le moyen terme.  
**R01.** A fin mai 2024, la stratégie de mobilisation des recettes fiscales sera élaborée et une Communication en Conseil des Ministres présentant cette stratégie sera adoptée à cet effet.
- **Réforme 2 : Poursuivre le redimensionnement du portefeuille bancaire public**  
La mise en œuvre de la stratégie de redimensionnement du portefeuille bancaire public continuera, afin de consolider ledit portefeuille. En 2024, les objectifs ci-après seront atteints :
  - **R02.** la recapitalisation de la BHCI sera finalisée afin de mettre les fonds propres de ladite banque aux normes réglementaires en fin décembre 2024 ;
  - **R03.** la cession de la Banque Populaire de Côte d'Ivoire (BPCI) par l'opération d'apport partiel d'actifs qui a été conclue en fin 2023 sera suivie, pour s'assurer de la mise en œuvre des différents engagements.
- **Réforme 3 : Réaliser une revue de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) 2019-2024**  
La revue de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière 2019-2024 sera effectuée au plus tard en fin mai 2024, afin d'évaluer les progrès et formuler des recommandations pour l'actualisation de ladite stratégie pour la période 2024-2030.  
**R04.** Un projet de Communication en Conseil des Ministres présentant les principales conclusions de cette étude sera soumis à l'adoption du Conseil au plus tard à la mi-mai 2024.



- **Réforme 4 : Mettre en place un système de coordination et de fiabilisation des systèmes de Contrôle de Gestion des Ministères**  
**R05.** A travers cette réforme, il s'agira de renforcer le système de contrôle de gestion des ministères. En 2024, les outils d'analyse du contrôle financier dans le cadre de la réforme budgétaire seront conçus et opérationnalisés.
- **Réforme 5 : poursuivre les travaux pour la mise en place d'un système unique de gestion budgétaire**  
**R06.** Il s'agira au cours de l'année 2024, de poursuivre les travaux déjà initiés en vue de mettre en place un système unique de gestion budgétaire qui couvre à la fois les aspects pris en charge par la Direction Générale du Budget ainsi que ceux couverts par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.
- **Réforme 6 : Renforcer le recouvrement des recettes de service**  
**R07.** Une Communication en Conseil des Ministres visant à mettre en place un dispositif renforcé de recouvrement des recettes de service sera finalisée au plus tard en fin juin 2024 et sera adoptée au plus tard en fin septembre 2024.
- **Réforme 7 : Instaurer des rencontres hebdomadaires de suivi des projets cofinancés placés sous la tutelle du Ministère**  
**R08.** Cette réforme vise à faire un suivi rapproché de la mise en œuvre de tous les projets cofinancés par les bailleurs, en vue d'assurer une célérité dans le taux d'exécution de ces projets. Ces rencontres se feront sous la présidence du Ministre ou du Directeur de Cabinet et les comptes rendus seront transmis au Cabinet du Premier Ministre sur une base hebdomadaire.

---

### III. Projets majeurs pour l'année 2024

Les projets majeurs pour l'année 2024 sont au nombre de **29 projets** dont **18** à finaliser en 2024, **sept (07)** lancés et devant se poursuivre au-delà de 2024 et **04** à lancer en 2024.

#### A. Projets à finaliser en 2024

**Dix-huit (18) projets** seront finalisés en 2024. Ces projets sont les suivants :

- **A01. Le bâtiment pédagogique de l'Institut des Finances est achevé**  
La construction du bâtiment pédagogique de l'Institut des Finances est achevée à 92,5% en fin 2023. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, elle sera totalement achevée pour un coût de **86 723 765 F CFA**, au budget 2024.
- **A02. L'applicatif dématérialisé de passation des marchés (SIGOMAP) est mis en production**  
L'applicatif SIGOMAP, achevé en octobre 2023, sera mis en production par la passation d'au moins 10% des marchés 2024 via ce nouveau dispositif dématérialisé.



- **A03. Quatre postes comptables sont réhabilités**

La rénovation des quatre (04) postes comptables (Gagnoa, Dimbokro, Ouragahio et Tabou), entamée en 2023, sera achevée en 2024, pour un coût global de **298 437 018 F CFA**.

La planification pour l'exécution de ces travaux se présente comme suit :

- **Poste comptable de Gagnoa** : 65% au premier trimestre, 75% au 2<sup>ème</sup> trimestre, 85% au 3<sup>ème</sup> trimestre et 100% à la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre ;
- **Poste Comptable de Dimbokro** : 80% au 1<sup>er</sup> trimestre, 90% au 2<sup>ème</sup> trimestre et 100% au 3<sup>ème</sup> trimestre ;
- **Poste Comptable de Ouragahio** : 60% au 1<sup>er</sup> trimestre, 70% au 2<sup>ème</sup> trimestre et 80% au 3<sup>ème</sup> trimestre et 100% au 4<sup>ème</sup> trimestre ;
- **Poste comptable de Tabou** : 90% au 1<sup>er</sup> trimestre et 100% au 2<sup>ème</sup> trimestre.

- **A04. Deux Trésoreries Générales sont construites**

La construction des deux (02) Trésoreries Générales des localités de Guiglo et Dimbokro, entamée en 2023, sera achevée en 2024, pour un coût budgétaire de **263 388 838 F CFA**.

Les travaux à réaliser s'effectueront selon la planification ci-après :

- **Au titre de la Trésorerie Générale de Guiglo** : 65% au 1<sup>er</sup> trimestre, 75% au 2<sup>ème</sup> trimestre, 85% au 3<sup>ème</sup> trimestre et 100% au 4<sup>ème</sup> trimestre ;
- **Au titre de la Trésorerie Générale de Dimbokro** : 70% au 1<sup>er</sup> trimestre, 80% au 2<sup>ème</sup> trimestre, 90% au 3<sup>ème</sup> trimestre et 100% au 4<sup>ème</sup> trimestre. Cette construction permettra de disposer d'une Trésorerie Générale aux normes requises, pour assurer le bon fonctionnement des services.

- **A05. Le bureau des Douanes de Tabou-Bereby est réhabilité**

Ce projet d'un coût de **306 102 701 FCFA** vise à permettre au Bureau des Douanes de Tabou-Béréby de disposer de locaux nécessaires, pour assurer son bon fonctionnement.

Ce projet qui a débuté en mars 2023, s'achèvera en décembre 2024. A fin 2024, les activités ci-après seront exécutées :

- le bâtiment administratif du Bureau sera entièrement construit ;
- les logements des agents seront réhabilités ;
- le magasin et le hangar seront construits.

- **A06. Deux nouvelles vedettes sont acquises pour renforcer les équipements de la base navale des Douanes**



Ce projet d'un coût de **195 232 652 FCFA**, débuté en 2023 sera entièrement achevé en 2024. En fin 2024, deux (02) vedettes seront fabriquées et réceptionnées au quai d'accostage de la Douane.

- **A07. Le dispositif de vidéo-surveillance de la façade Nord (Ouangolo, Pogo et Larelaba) est déployé**

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de la surveillance des frontières a été entamé en 2023. A fin mai 2024, le système de vidéosurveillance sera opérationnel et mis en production.

- **A08. Le nouveau système d'information métier des Douanes (SIDOCI) est finalisé et mis en test**

Au titre de ce projet de refonte du système de gestion des Douanes, plusieurs activités ont été réalisées en 2023 sur la version 1 de ce système dédié à la prise en charge du manifeste.

En 2024, les travaux résiduels liés à ce nouveau système d'information métier des douanes (SIDOCI) seront finalisés et le système mis en service dans une phase test, pour corriger les insuffisances éventuelles, avant sa mise en production.

Ce nouveau système permettra de corriger toutes les insuffisances du système actuel SYDAM World, notamment en matière de sécurisation des recettes de porte.

- **A09. Renforcement de l'évaluation des véhicules neufs à l'aide de la solution VIN décodeur**

Ce projet s'inscrit dans le cadre des réformes initiées par la Direction Générale des Douanes pour l'amélioration de l'évaluation des véhicules neufs. L'objectif principal est de parvenir à la sécurisation des recettes douanières perçues sur l'importation de véhicules neufs. Ce projet sera intégralement finalisé à fin octobre 2024.

- **A10. Quatre bureaux relais du Fonds de Garantie Automobile (FGA) sont ouverts dans les établissements sanitaires**

A fin 2024, quatre (04) bureaux relais du FGA seront construits et équipés au sein des CHR de Daloa, Man, Dimbokro et Odienné, pour un coût de **93 600 000 F CFA**.

- **A11. Le Système Intégré de Gestion de la Fiscalité Immobilière et Mobilière de la DGI (SIGEFIM) est déployé**

En 2024, le Système Intégré de Gestion de la Fiscalité Immobilière et Mobilière de la DGI (SIGEFIM) sera mis en exploitation.

- **A12. Le cadastrage pour l'amélioration du cadre de vie et la gouvernance foncière (Daloa, Korhogo et Yamoussoukro) est renforcé**

Les travaux préparatoires réalisés à 80% en 2023 seront entièrement achevés en 2024. A cet effet :

- les prises de vues aériennes seront réalisées ;



- la cartographie thématique des parcelles cadastrées sera établie pour les villes de Daloa, Korhogo et Yamoussoukro.

Ce projet dont le coût global est de **1,728 milliard** a connu un taux de décaissement de 40% en 2023. Les 60% restants, soit **1,036 milliard de FCFA**, représentent le coût des actions à réaliser en 2024.

- **A13. La construction et l'équipement du bâtiment annexe de la Tour F de la Cité financière seront achevés**

Dans le cadre du projet d'extension de la Cité financière, les travaux de finition et d'équipement du bâtiment annexe de la Tour F, en construction, seront achevés en fin 2024, pour un coût total de **5 milliards de FCFA**.

- **A14. Le recensement des biens mobiliers de l'Etat est effectué dans 4 régions**

En fin 2024, l'opération de recensement des biens mobiliers de l'Etat sera effectuée dans les régions du Gontougo, du Boukani, du Tchologo et du Hambol avec la mise à jour des fichiers des biens mobiliers correspondants.

- **A15. 200 véhicules supplémentaires sont équipés avec les appareils de géolocalisation (système GPS) en 2024**

Dans le cadre du contrôle des véhicules de l'Etat, en 2024, 200 véhicules supplémentaires seront équipés avec des appareils de géolocalisation.

- **A16. La dette fournisseurs est payée à bonne date**

Ce projet vise à poursuivre les efforts de l'Etat en matière de règlement de la dette fournisseurs, en assurant le paiement de ladite dette dans les délais établis d'accord partie avec le secteur privé.

En 2024, les résultats ci-après seront atteints :

- La dette fournisseurs des PME sera réglée dans un délai convenu avec le secteur privé à savoir
  - a. 30 jours, pour les mandats de moins de **30 millions** de FCFA
  - b. 60 jours, pour les mandats compris entre **30 et 100 millions** de FCFA
  - c. 90 jours pour les mandats au-delà de **100 millions** de FCFA.
- L'appli e-fournisseur sera vulgarisé auprès des prestataires et fournisseurs de l'Etat, pour le suivi de leurs factures, avec une hausse du taux d'utilisation d'au moins 10% ;
- Un point trimestriel sera fait sur le paiement de la dette fournisseur, au plus tard 45 jours à la fin de chaque trimestre.

- **A17. Les objectifs 2024 en matière de mobilisation des ressources fiscales seront atteints**

Les efforts seront mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs de mobilisation des recettes fiscales en 2024. A cet effet, les résultats ci-après sont attendus :

- les objectifs de mobilisation de la fiscalité intérieure seront atteints ;



- les objectifs de mobilisation de la fiscalité de porte seront atteints ;
- la pression fiscale à fin décembre 2024 sera portée à 14,4%.

- **A18. Les statistiques des finances publiques et budgétaires sont produites**

Les statistiques des finances publiques continueront d'être produites. A cet effet :

- le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) et le rapport trimestriel sur l'exécution budgétaire seront régulièrement produits sur une périodicité respectivement mensuelle et trimestrielle ;
- le rapport sur la coopération pour le développement 2023 présentant les statistiques sur les financements mobilisés auprès des partenaires techniques et financiers est élaboré en fin juillet 2024.

## **B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024**

Sept (07) projets lancés seront poursuivis au cours de la gestion 2024 et au-delà.

- **Projet 1. Suivi de la mise en œuvre du programme Economique et financier**

Le suivi du programme économique et financier 2023-2026 sera assuré. En 2024, les résultats ci-après seront atteints :

- **B01.** les deux revues du programme économique et financier prévues en 2024 seront réalisées de manière satisfaisante, avec le décaissement des ressources y relatives ;
- **B02.** les critères de performance et les repères structurels du programme seront respectés.

- **Projet 2. Coordination de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD)**

Au cours de la gestion 2024, les actions nécessaires seront mises en œuvre en vue d'assurer une bonne exécution des engagements liés à la FRD.

Les résultats attendus sont les suivants :

- **B03.** les réformes prévues en 2024 au titre de la FRD sont exécutées ;
- **B04.** le financement attendu en 2024, au titre de la FRD est mobilisé.

- **Projet 3. Projet d'amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux Citoyens (PAGDS)**

Au cours de la gestion 2024, les résultats qui seront atteints par le PAGDS se présentent comme suit :

- **B05.** l'applicatif de contrôle électronique des débarquements de marchandises en vrac sera opérationnalisé en 2024 pour un coût de **33 600 000** FCFA ;
- **B06.** en liaison, avec le Ministère en charge de l'équipement, une base complète de toutes les



- routes y compris les pistes rurales sera produite, en 2024 pour un montant de **416 400 000** FCFA ;
- **B07.** le Système d'Information Hospitalier (SIH) sera déployé dans **90** Etablissements Sanitaires en 2024 pour un coût de **1 720 575 000** FCFA, en vue d'automatiser la facturation dans ces établissements ;
  - **B08.** en liaison avec le Ministère en charge de la Justice, une base de données statistiques consultable du Tribunal de Commerce d'Abidjan (TCA) sera mise en place pour un coût de **75 millions** de FCFA.
- **Projet 4 : Projet d'Urgence Agricole de Côte d'Ivoire (PUA-CI)**  
En 2024, les résultats à atteindre au titre de ce projet transversal, financé par le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), se présentent comme suit :
    - **B09.** **191,32** tonnes semences améliorées de riz irrigués seront distribuées à **6 722** producteurs en vue d'emblaver **4 783** hectares pour la campagne 2024 pour un coût de **200,88 millions** FCFA ;
    - **B10.** **717,450** tonnes d'engrais NPK, **478,300** tonnes d'Urée, **9 566** litres d'herbicides et **9 566** litres d'herbicides sélectifs distribués d'un coût global de **460,66** millions de Fcfa seront distribués à **6 722** producteurs de riz réuni au sein de **220** OPA en vue d'emblaver **4 783** ha pour la campagne 2024 ;
    - **B11.** **148,050** tonnes de semences améliorées de maïs seront distribuées à **7 358** producteurs en vue d'emblaver **5 922** ha en 2024 pour un coût global de **229,477 millions** de FCFA ;
    - **B12.** Des engrais et Herbicides constitués de soit **888,300** tonnes d'engrais NPK, **592,22** tonnes d'Urée, **11 844** litres d'herbicides totaux et **11 844** litres d'herbicides sélectifs, **2 961** litres d'insecticides seront offerts à **7 358** producteurs de maïs en vue d'emblaver **5 922** ha pour la campagne 2024, pour un coût global de **1,168 milliard** de FCFA ;
    - **B13.** **37** motoculteurs seront distribués à **37** OPA de riz, en vue des emblavures de la campagne 2024 pour un coût global de **148 millions** de FCFA ;
    - **B14.** **2 665** épis seront distribués à **533** OPA (riz & maïs) en vue des emblavures pour la campagne 2024 pour un coût global de **186,55 millions** de FCFA ;
    - **B15.** **250** OPA (riz & maïs) bénéficieront gratuitement de **250** faucheuses électriques pour les emblavures de la campagne 2024 pour un coût global de **155 millions** de FCFA ;
    - **B16.** Les OPA bénéficieront d'appui-conseil technique en matière de bonnes pratiques agricoles au cours de la campagne 2024 pour un coût global de **150 millions** de FCFA ;
    - **B17.** **4 441** bénéficiaires regroupés au sein de **129** Associations et groupement seront formés et accompagnés par des incubateurs pour un coût global de **309,6 millions** FCFA.





Les régions bénéficiaires sont le Gontougo, Boukani, Kabadougou, Worodougou, Béré, Tchologo, Bafing, Tonkpi et Folon.

- **Projet 5 : Programme Economique pour l'innovation et la transformation des entreprises**  
En 2024, le programme **PÉPITE** se poursuivra. A cet effet les résultats ci-après seront atteints :
  - **B18.** les mesures d'accompagnement seront déployées au profit de la première cohorte du programme ;
  - **B19.** la constitution de la 2<sup>ème</sup> cohorte de 100 à 150 entreprises sera effective.
- **Projet 6 : Sécurisation des services de recouvrement de la Direction Générale des Impôts (DGI)**  
Ce projet est prévu sur la période 2023-2025.  
Le taux d'exécution de ce projet qui était de 10 % en fin 2023 sera porté à 50% en fin 2024.  
**B20.** En fin 2024, des clôtures électriques, un système de vidéo-surveillance (16 cameras par sites et 2 écrans), un système anti-intrusion et un système d'autonomie électrique seront installés sur chacun des 213 recettes des impôts.  
Le coût pour la réalisation de cette activité en 2024 est de **500 millions de FCFA.**
- **B21. Installation du scanner du Bureau des douanes de Danané**  
Ce projet, démarré en 2023, s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la modernisation et du renforcement du contrôle des marchandises au niveau des Bureaux des Douanes. Ce projet sera exécuté durant toute l'année 2024 et au-delà. Il est évalué à **984 700 000 FCFA.**

### C. Projets à lancer en 2024

Quatre (4) projets seront lancés au cours de la gestion 2024. Il s'agit de :

- **C01. Construction du bâtiment administratif de l'Institut des Finances**  
La construction du bâtiment administratif de l'Institut des Finances devrait démarrer au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 et atteindre 10% au 2<sup>ème</sup> trimestre, 40% au 3<sup>ème</sup> trimestre et 70% à fin 2024.  
Le budget 2024 pour la réalisation de cette activité est de **350,22 millions** de FCFA.
- **C02. Construction de la Direction Régionale des Douanes d'Odienné**  
Ce projet de construction de la nouvelle Direction Régionale d'Odienné est évalué à **940,06 millions de FCFA.**  
En 2024, le bâtiment administratif, le bâtiment des brigades, le magasin et le hangar seront entièrement construits.
- **C03. Acquisition d'un scanner pour le Bureau des douanes de Soko**  
Ce projet s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la modernisation et du renforcement du contrôle des marchandises au niveau des Bureaux des Douanes. Il est évalué à **2 356 460 000 FCFA.**  
En 2024, le principal résultat de ce projet sera de réceptionner le scanner, pour une installation en 2025.



- **C04. Recensement électronique des parcelles et des activités économiques dans 4 localités**

Les résultats prévus en 2024 au titre de ce projet sont les suivants :

- toutes les activités économiques de Marcory, Dabou, Aboisso et Korhogo seront recensées de façon exhaustive et qualitative ;
- les activités seront rattachées aux parcelles sur lesquelles elles sont exercées ;
- un nouveau registre des contribuables, réaliste, assaini et de qualité sera disponible.

Le budget global de ce projet qui est de 628 millions, est pris en charge par la Banque mondiale à travers le PAGDS ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

9.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
DE L'INTÉGRATION AFRICAINE  
ET DES IVOIRIENS DE L'EXTÉRIEUR



# Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le Ministère des Affaires Étrangères de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de politique extérieure et d'améliorer la contribution de la diaspora ivoirienne au rayonnement et au développement de la Côte d'Ivoire.

## II. Réformes majeures pour 2024

Trois (03) reformes seront mises en œuvre au cours de l'année 2024.

- **R.1. Renforcement des instruments de coopération internationale**

Les activités menées permettront d'obtenir les résultats suivants :

- **R01.** Le décret N°61-157 du 18 mai 1961 définissant les procédures et conditions d'adhésion, de retrait, de budgétisation et de paiement de cotisation aux Organisations Internationales sera actualisé et transmis au SGG en juillet 2024 ;
- **R02.** Un projet de décret instituant un cadre de collaboration avec les acteurs nationaux dont les champs d'actions s'exercent à l'extérieur sera élaboré et adopté en juillet 2024 ;
- **R03.** La politique nationale d'intégration et de promotion des ivoiriens dans les organisations internationales sera élaborée et transmise en juillet 2024 au SGG ;
- **R04.** L'arrêté portant réformes des instruments de coopérations de 2011 à 2020 est élaboré et signé en juillet 2024.

- **R.2 - Renforcement et valorisation des compétences des diplomates**

- **R06.** Un projet de décret portant opérationnalisation du déploiement des diplomates dans des ministères et institutions clés sera élaboré et transmis en juillet 2024 au SGG ;
- **R07.** La charte diplomatique de l'éthique et de la déontologie du Diplomate nouveau sera actualisée.



- **R.3 – Mise en place d'une revue hebdomadaire des projets cofinancés**

- Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.

---

### III. Projets majeurs pour l'année 2024

#### A. Projets à finaliser en 2024

Un projet totalement financé sur le budget de l'Etat sera finalisé en 2024.

- **A01.** Le bloc ministériel et le centre de conférence seront électrifiés (100%) pour un coût de **150 000 000 FCFA**.

#### B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

Trois (03) projets entièrement financés sur le budget de l'Etat se poursuivront au-delà de l'année 2024 :

- **B.01.** La Chancellerie à Accra, dont le taux d'exécution actuel est de 13.42% à fin 2023, sera construite partiellement (75%), pour un coût de **1 500 000 000 FCFA** ;
- **B.02.** La Chancellerie à Dakar, dont le taux d'exécution actuel est de 22%, sera partiellement construite (80%), pour un coût de **1 500 000 000 FCFA** ;
- **B.03.** Le projet de numérisation des documents du Ministère sera exécuté à 50% contre 40% actuellement, pour un coût de **150 000 000 FCFA** ●





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

10.

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION,  
DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME



# Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Construction, de Logement et d'Urbanisme. Il a pour missions principales de : **(i)** améliorer la gouvernance du ministère ; **(ii)** assainir le secteur du foncier et maîtriser l'urbanisation ; **(iii)** mettre en œuvre la politique en matière de construction, d'architecture et de maintenance ; et **(iv)** faire appliquer la politique nationale en matière de logement.

## II. Réformes majeures pour 2024

Trois (03) groupes de réformes majeures seront mis en œuvre en 2024. Ces réformes visent à renforcer le cadre institutionnel et réglementaire du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme. A cet effet, plusieurs activités seront mises en œuvre notamment l'élaboration des textes et leurs transmissions au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).

- **Réformes du foncier urbain :**

- **R.01.** Projet de décret portant création du fonds de financement de la constitution des réserves et de l'aménagement urbain : adoption au troisième trimestre 2024 ;
- **R.02.** Projet de décret relatif aux procédures et conditions de conclusion du bail emphytéotique : adoption au deuxième trimestre 2024 ;
- **R.03.** Projet de décret relatif au renforcement de la coercition du permis de construire prenant en compte le volet urbanisme : adoption au troisième trimestre 2024.

- **Réformes de l'habitat :**

- **R.04.** Projet de décret portant tarification des prestations des agences immobilières et des courtiers en immobilier : adoption au troisième trimestre 2024 ;
- **R.05.** Projet de décret portant institution de l'ordre du mérite du bâtiment et des travaux publics : adoption au deuxième trimestre 2024 ;





- **R.06.** Projet de décret fixant les montants des taxes parafiscales sur le ciment, l'acier et le marbre au profit de l'habitat social : adoption au troisième trimestre 2024.
- **Mise en place d'une revue hebdomadaire des projets cofinancés**
  - **R.07.** Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.

---

### III. Projets majeurs pour l'année 2024

#### A. Projets à finaliser en 2024

Trois (03) projets seront achevés au cours de l'année 2024.

- **A.01.** La réhabilitation de l'immeuble SEBROKO sera achevée à fin 2024 pour un montant de 12 034 401 431 FCFA ;
- **A.02.** Les études de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des 5 quartiers restructurés d'Abidjan (Yopougon Gesco, Abobo PK 18, Koumassi Aklomiabla, Divo1 et Divo 2) et la construction du dalot périphérique au marché de demi gros de Yopougon (Gesco) seront achevées en 2024 pour un montant de 2 231 838 441 FCFA (financement C2D).
- **A.03.** La mise en œuvre du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU) dans le Grand Abidjan sera achevée en 2024 pour un montant de 4 118 925 195 FCFA ;

#### B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

Douze (12) projets en cours d'exécution se poursuivront au-delà de 2024

- **B.01.** Les travaux de redressement des plans de lotissements irréguliers dans le District d'Abidjan dont le taux d'exécution actuel est de 27% sera à 30% de réalisation à fin 2024 pour un montant de 59 787 822 FCFA ;
- **B.02.** La régularisation des lotissements appliqués et non approuvés dans les villes de Côte d'Ivoire dont le taux d'exécution actuel est de 10% sera à 25% de réalisation à fin 2024 pour un montant de 400 millions de FCFA ; **(voir liste des localités concernées en annexe)** ;



- **B.03. 43 villages**<sup>1</sup> sur les 154 villages restants seront entièrement délimités dans le cadre du projet de délimitation des territoires villageois dans le Grand Abidjan. Le taux d'exécution du projet qui est actuellement de 19% sera à 41% à fin 2024 pour un montant de 450 000 000 FCFA ;
- **B.04.** L'élaboration des Plans d'Urbanisme Directeur des Chefs-lieux de Département de 80 localités dont le taux d'exécution actuel est de 40% sera à 60% de réalisation à fin 2024 pour un montant de 1 milliard de FCFA ;
- **B.05.** Les enquêtes et le pochage des 5 zones (zone 1 : Treichville, Marcory, Koumassi et Port Bouet ; zone 2 : Plateau, Adjamé et Attécoubé est ; zone 3 : Cocody et Bingerville ; zone 4 : Abobo et Anyama et zone 5 : Yopougon, Songon et Attécoubé ouest) du District d'Abidjan seront achevées dans le cadre du Projet d'Adressage du District d'Abidjan (PADA) qui atteindra un taux d'exécution de 80% pour un montant de 1 584 812 177 FCFA (financement Banque Mondiale) ;
- **B.06.** Les plaques des unités d'occupation seront posées dans la zone 2 (Plateau, Adjamé et Attécoubé Est) et le taux de réalisation du projet de pose des plaques métalliques dans les 5 zones (zone 1 : Treichville, Marcory, Koumassi et Port Bouet ; zone 2 : Plateau, Adjamé et Attécoubé est ; zone 3 : Cocody et Bingerville ; zone 4 : Abobo et Anyama et zone 5 : Yopougon, Songon et Attécoubé ouest) du district d'Abidjan, qui est de 4% sera à 25% à fin 2024 pour un montant de 562 millions de FCFA ;
- **B.07.** La réhabilitation de la Tour C de la Cité Administrative au Plateau dont le taux d'exécution actuel est de 10% sera à 60% à fin 2024 pour un montant de 16 432 803 638 FCFA ;
- **B.08.** La construction de la tour F dont le taux d'exécution actuel est de 40% sera à 70% de réalisation à fin 2024 pour un montant de 31 609 988 978 FCFA ;
- **B.09.** La rénovation de **12 structures déconcentrées**<sup>2</sup> (7 Directions Régionales et 5 Directions Départementales) dont le taux d'exécution actuel est de 12% sera à 40% à fin 2024 pour un montant de 652 755 656 FCFA ;
- **B.10.** La construction de 3 bâtiments à usage de bureaux pour la brigade de Cocody et les antennes de Yopougon dont le taux d'exécution actuel est de 25% sera à 50% de réalisation à fin 2024 pour un montant de 300 millions de FCFA ;

<sup>1</sup> B.03. Abobo ( Abebroukoi, Abobo-baoule, Abobote, Agbekoi, Agnissankoi Avocatier, Anonkoua koute, Djibi, N'guessankoi avocatier) ; Anyama (Akeikoi, Abebroukoi 1, Abebroukoi 2, Anyama-adjame, Anyama-ahouabo, Anyama-zossonkoi, Azaguie-blida, Christiankoi 1, Christiankoi 2, Ebimpe, Thomasset, Yapokoi, 4 croix) ; Azaguié (Azaguie-Mbrome, Azaguie-Gare, Makoudjie, Abbe-Begnini, Donkoi, Azaguie-Ahoua) ; Alépé (Alepe, Nianda, Monga, Montezo, Grand-Alepe, Ahoutoue, Memni, Ingrakon) ; Port Bouët (Abouabou, Abromangoua, Abia-Gnambo, Adjahui-Coube, Amangouakoi, Mafible 1, Mafible 2, Ako-Bakre

<sup>2</sup> B.09. Nouvelles constructions : DR Séguela, DR Man, DR Bouaflé, DR Bondoukou, DR Adzopé, DD Dabakala, DD Vavoua, DD Agnibilékro, DD Issia, DD Akoupé.

Réhabilitations : DR Yamoussoukro et DR Abengourou.



- **B.11.** La réhabilitation de l'immeuble Industrie à Abidjan-Plateau dont le taux d'exécution actuel est de 56% sera à 75% à fin 2024 pour un montant de 238 692 647 FCFA ;
- **B.12.** Les Voiries et Réseaux Divers (VRD) primaires (hors stations d'épuration) pour les logements Sociaux atteindront un taux de réalisation de 92% sur les sites historiques (Songon, Bingerville, Grand-Bassam, Cité Ado et Azito) et les sites de l'intérieur du pays (Yamoussoukro, Toumodi, Adzopé et Touba) à fin 2024 contre un 88% en 2023 pour un montant de 4 000 000 000 FCFA.

### C. Projets à lancer en 2024

Cinq (05) projets seront lancés en 2024.

- **C.01.** Les travaux de construction de 800 logements sur le site de la cité policière BAE de Yopougon (dans le cadre du Programme d'Urgence de 25 000 logements) atteindront un taux de réalisation de 20% à fin 2024 pour un montant de 7 milliards de FCFA (financement BADEA) ;
- **C.02.** Les travaux de construction de 1200 logements sur le site d'Akoupé-Zeudji PK 24 (dans le cadre du Programme d'Urgence de 25 000 logements) atteindront un taux de réalisation de 10% à fin 2024 pour un montant de 3 680 000 000 FCFA (financement BOAD) ;
- **C.03.** La réalisation des études préalables pour l'adressage des villes de l'intérieur du pays, commencera et atteindra un taux d'exécution de 10% en fin 2024 pour un montant de 300 000 000 FCFA ;
- **C.04.** Les études de faisabilité de l'Aménagement du Quartier Bardot San-Pedro (AQUABA) commenceront et s'achèveront en 2024 pour un montant de 300 millions de FCFA (financement C2D) ;
- **C.05.** La réhabilitation globale tout corps d'état du grand palais présidentiel commencera et s'achèvera en 2024 pour un montant de 352 millions de FCFA.

Au total, l'ensemble des vingt (20) projets à mettre en œuvre en 2024 sera financé à hauteur de **87 308 005 985 FCFA** dont **7 963 236 125 FCFA** par le budget de l'Etat, **60 429 194 047 FCFA** en préfinancement PFO et **18 915 575 575 813 FCFA** par des bailleurs et partenaires (Banque Mondiale ; BADEA ; BOAD ; C2D ; BPI France) ●





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

11.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



# Ministère des Transports

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère des Transports** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Transports. A cet effet et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité de : **(i)** la maîtrise d'ouvrage des infrastructures des aérodromes, des aéroports, des ports, des gares routières, des chemins de fer nationaux et urbains et des infrastructures fluviales ; **(ii)** de la promotion, l'organisation et le contrôle du transport privé routier, ferroviaire, aérien, fluvio-lagunaire et maritime ; **(iii)** la promotion, l'organisation, la réglementation et contrôle des transports collectifs urbains, interurbains et en milieu rural, et du transport privé ; de l'initiation, l'application et le contrôle de la réglementation relative à la sécurité des transports routier, aérien, ferroviaire, fluvio-lagunaire et maritime ; et **(iv)** la contribution à la formation de l'ensemble des acteurs des transports.

## II. Réformes majeures pour 2024

- **R.01.** L'élaboration du projet de décret portant **approbation des nouvelles conventions de concession des opérateurs lagunaires (STL et CITRANS)** sera finalisée en mai 2024. Le texte sera transmis au SGG pour adoption au plus tard en juillet 2024.
- **R.02.** L'élaboration de l'avenant à la **Convention de Concession de la SOTRA** sera finalisée en janvier 2024. Le texte sera transmis au SGG pour adoption au plus tard en mars 2024.
- **R.03.** L'élaboration du projet de décret portant **Règlement Général de la Police de Stationnement dans le District Autonome d'Abidjan** sera finalisée en juin 2024. Le texte sera transmis au SGG pour adoption au plus tard en août 2024.
- **R.04.** **L'instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés**, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.



## Projets majeurs pour l'année 2024

### A. Projets à finaliser en 2024

#### Au titre du développement du transport de marchandises

- **La mise en place de la Bourse de Fret électronique :**  
La mise en place de la Bourse de Fret électronique : Ce projet permettra de mettre en concurrence à travers une plateforme électronique les transporteurs de marchandises en fonction de la cartographie des zones où les marchandises sont localisées. Le coût de ce projet qui sera finalisé en 2024 est estimé à 200 millions francs CFA. A fin décembre 2023, le taux de réalisation se situe à 80%. Ce taux sera porté à 100% à fin décembre 2024. Le budget 2024 qui s'élève à 100 millions francs CFA permettra de :
  - **A01.** Finaliser la Convention de Concession entre l'Etat et l'Office Ivoirien des Chargeurs (OIC) ;
  - **A02.** Mettre en œuvre la phase pilote du projet à travers la mise en service de la plateforme électronique déjà développée.

A la fin du deuxième trimestre 2024, le taux de réalisation s'établira à 100% contre 90% à la fin du premier trimestre. Le projet de bourse de fret permettra donc de réduire les tarifs des transports du fret et favorisera le transport du fret (vivrier, ressources halieutiques, ...) des zones de groupage vers les zones de consommation. Ce projet sera l'occasion pour les Administrations en charge de l'agriculture, des ressources halieutiques et du commerce de porter à la connaissance du Ministère des Transports les zones de groupage du fret.

#### Au titre du développement du transport aérien

- **A03.** L'ouverture de la ligne aérienne à destination de Casablanca qui a démarré en mars 2023 à travers les travaux préparatoires sera finalisée à 100% à fin mars 2024.
- **A04.** Les travaux préparatoires de la ligne aérienne à destination de Casablanca seront finalisés et un avion sera acquis (achat ou location) pour la desserte de la ligne.

Le coût total de ce projet est estimé à 9,521 milliards de francs CFA pour l'année 2024.

#### Au titre de la sécurité routière

##### Renouvellement du parc automobile :

- **A05.** L'acquisition de 500 taxis compteurs sera réalisée à 100% à la fin du premier trimestre 2024 contre 33,20% à fin de 2023.



Le coût de cette action est estimé à 3,75 milliards de francs CFA pour un budget de 2,505 milliards de francs CFA au titre de l'année 2024.

## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

### Au titre de la mobilité urbaine

- **Construction des infrastructures de la ligne 1 du Métro d'Abidjan :**
  - **B.01. L'indemnisation des Personnes Affectées par le Projet (PAP)** sera achevée à fin décembre 2024. A fin décembre 2023, 65% des PAP ont été indemnisées. Ce taux sera porté à 70% au premier trimestre, 80% au deuxième, 90% au trimestre et 100% au dernier trimestre 2024.
  - **B.02. La libération des emprises** est réalisée à 98% à fin décembre 2023. Cette activité sera achevée au deuxième trimestre 2024.  
Le budget 2024 de ces deux actions s'élève à 52 milliards de francs CFA.
  - **B.03. La construction des infrastructures** qui a démarré en 2023 pour un taux de réalisation de 15% à fin décembre 2023, sera poursuivi. Le taux sera porté à 45% à fin décembre 2024. Au premier trimestre 2024, il s'établira à 20% contre 30% au deuxième trimestre, 40% au troisième trimestre et 45% au dernier trimestre.
- **Projet de mobilité urbaine d'Abidjan (PMUA) :**
  - **B.04. Les travaux de modification du 4<sup>ème</sup> pont**, prenant en compte le BRT Yopougon-Bingerville, dont le taux de réalisation est estimé à 85% à fin décembre 2023 seront achevés à 100% au deuxième trimestre 2024 contre 90% au premier trimestre. Sur un total revu de 13 907 348 663 FCFA (avenant n°2) prenant en compte l'exonération de TVA, le budget 2024 est de 2 892 182 562 FCFA.
  - **B.05. Les travaux de construction de 20 km de la ligne du BRT Yopougon-Bingerville** démarreront au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 pour un taux de réalisation de 15% à fin décembre 2024. Le taux de réalisation s'établira à 3% au premier trimestre, 8% au deuxième et 13% au troisième.  
Le coût de cette action s'élève à 126,2 milliards francs CFA pour un budget de 25,2 milliards francs CFA au titre de l'année 2024.
  - **B.06. Les travaux de construction de 14 km de voies de contournement du Blvd Mitterrand** démarreront au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 pour un taux de réalisation de 30% à fin décembre 2024. Le taux de réalisation s'établira à 10% au deuxième trimestre, 20% au troisième et 30% au dernier trimestre 2024.  
Le coût de cette action est estimé à 10 milliards francs CFA pour un budget de 5 milliards francs CFA au titre de l'année 2024.
  - **B.07. Les travaux de réhabilitation de l'institut SOTRA** démarreront au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 et atteindront un taux de réalisation de 30% à fin 2024. Le taux de réalisation s'établira à 10% au deuxième trimestre, 20% au troisième et 30% au dernier trimestre 2024. Le coût de cette action est estimé à 2,3 milliards francs CFA pour un budget de 950 millions au titre de l'année 2024.





### Au titre de la réduction et de l'optimisation des circuits d'approvisionnement

- **Construction du Port Sec de Ferkessédougou :**

Les travaux seront réalisés à 55% à fin 2024 contre 20% à fin 2023. Le taux de réalisation s'établira à 25% au premier trimestre, 35% au deuxième, 45% au troisième et 55% au dernier trimestre 2024. Le coût du projet est estimé 254,17 milliards francs CFA pour un budget de 53 milliards francs CFA au titre de l'année 2024 dont 3 milliards francs CFA pour l'Etat et 50 milliards pour le Bailleur. Ce budget permettra de :

- **B08.** Démarrer les travaux de construction des plateformes logistiques ;
- **B09.** Démarrer les travaux de construction du dépôt d'hydrocarbures ;
- **B10.** Démarrer les travaux de construction du marché à détail.

### Au titre du développement du transport maritime et fluvio-lagunaire

- **Dépenses d'investissement, Loi de Programmation des Forces de Sécurité Intérieure (LPSI), Affaires Maritimes et Portuaires**

Ce programme vise à améliorer l'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité à travers la construction d'infrastructures et l'acquisition d'équipements techniques de sécurité et de sûreté maritimes. Le budget 2024 s'élève à 764,8 millions francs CFA sur financement Etat. Ce budget permettra de poursuivre la mise en œuvre des actions suivantes :

- **B11. La construction de l'arrondissement maritime de San-Pedro** sera achevée à 100% à fin 2024 contre 80% à fin 2023. Le taux de réalisation s'établira à 85% au premier trimestre 2024, 95% au deuxième et 100% au troisième trimestre 2024.
- **B12. La construction de l'arrondissement maritime de Grand-Lahou** sera achevée à 100% à fin 2024 contre 80% à fin 2023. Le taux de réalisation s'établira à 85% au premier trimestre 2024, 95% au deuxième et 100% au troisième trimestre 2024.
- **B13. La construction des quais d'accostage flottants des arrondissements maritimes d'Adiaké et d'Assinie** sera achevée à 100% à fin 2024 contre 60% à fin 2023. Le taux de réalisation s'établira à 70% au premier trimestre 2024, 80% au deuxième et 100% au troisième trimestre.
- **B14. L'acquisition d'un tomographe par cohérence optique (OCT) pour les Centres médicaux des Gens de Mer** sera achevée à 100% à fin 2024 contre 40% à fin 2023. Le taux de réalisation s'établira à 80% au premier trimestre et 100% au deuxième trimestre 2024.
- **B15. La construction de l'arrondissement maritime de Sassandra, des Antennes Maritimes d'Assinie, de Fresco et de Grand-Béréby** sera achevée à 60% à fin 2024 contre 20% à fin 2023. Le taux de réalisation s'établira à 20% au premier trimestre, 30% au deuxième, 50% au troisième et 60% au dernier trimestre 2024.



- **B16. La construction des arrondissements maritimes de Jaqueville, Tabou, et d l'Antenne maritime de Bingerville** sera achevée à 60% à fin 2024 contre 10% à fin 2023. Le taux de réalisation s'établira à 10% au premier trimestre, 20% au deuxième, 40% au troisième et 60% au dernier trimestre 2024.
- **B17. La rénovation de la Station Radio Côtière et l'extension du Système AIS** sera réalisée à 70% à fin 2024 contre 30% à fin 2023. Le taux de réalisation s'établira à 30% au premier trimestre, 50% au deuxième, 60% au troisième et 70% au dernier trimestre 2024.
- **B18. La mise en place du système de surveillance de la Zone Economique Exclusive (ZEE)** sera réalisée à 40% à fin 2024 contre 25% à fin 2023. Le taux de réalisation s'établira à 30% au premier trimestre, 25% au deuxième, 38% au troisième et 40% au dernier trimestre 2024.
- **Construction de la nouvelle vigie du Port Autonome d'Abidjan**
  - **B19. La construction de la nouvelle vigie du Port Autonome d'Abidjan**, débutée en août 2023, sera achevée en janvier 2024. A fin décembre 2023, le taux de réalisation se situait à 75%.
  - **B20. La construction d'un bâtiment R+3** démarrera à partir du deuxième trimestre 2024. Le taux de réalisation s'établira à 25% au deuxième trimestre, 50% au troisième et 75% au dernier trimestre 2024. Le coût total du projet est estimé à 1,5 milliard de francs CFA.
- **Extension du terminal fruitier du port autonome d'Abidjan**
  - **B21. La réalisation des études techniques** se poursuivra au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Cette action qui a enregistré un taux d'exécution de 50% à fin décembre 2023 sera finalisée au 2<sup>ème</sup> semestre 2024 à 100%. Les études correspondent à 5% du taux physique global du projet. D'un coût global de 22 milliards, le budget pour l'année 2024 s'élève à 2,2 milliards.
- **Construction des gares lagunaires du Plateau et d'Abobodoumé**
  - **B22. La Construction des gares lagunaires du Plateau et d'Abobodoumé** sera poursuivie pour atteindre un taux de réalisation de 70% à fin 2024. A fin décembre 2023, le taux de réalisation s'établissait à 20% correspondant à l'installation du chantier pour les travaux de construction desdites gares. Ce taux s'établira à 25% au premier trimestre 2024, 40% au deuxième trimestre, 60% au troisième et 70% à fin 2024. Il convient de préciser que ces gares seront mutualisées et utilisées par les trois (03) opérateurs que sont SOTRA, STL et CITRANS. Ce projet est financé à hauteur de 8,7 milliards de francs FCFA par la Banque Mondiale dans le cadre du projet PACOGA.



- **Balisage et le dragage des zones prioritaires du plan d'eau lagunaire**

- **B23.** Le balisage et le dragage des zones prioritaires du plan d'eau lagunaire (environ 80 km de chenal sur la lagune) se poursuivront en 2024 pour atteindre un taux de réalisation de 80% à fin décembre.

A fin 2023, le taux d'exécution des travaux s'établissait à 26% correspondant à la réalisation des études et à l'instruction des dossiers de consultation pour les travaux. Ce taux s'établira à 30% au premier trimestre 2024, 50% au deuxième trimestre, 70% au troisième et 80% à fin 2024

Cette activité financée à hauteur de 3,5 milliards de francs CFA par le Banque Mondiale à travers le PACOGA

### Au titre du développement du transport aérien

- **Mise en place d'un système de vigilance, d'alerte et de services climatiques et météorologiques aux usagers pour la fourniture et l'intégration de systèmes d'observations et d'informations météorologiques (VIGICLIM). En 2024, il s'agira de :**

- **B24.** Entamer la construction du centre opérationnel

- **B24.** Implanter 27 stations synoptiques.

A fin décembre 2024, il sera achevé à 65% contre 23% à fin 2023. Le taux de réalisation s'établira à 30% au premier trimestre, 45% au deuxième, 60% au troisième et 65% au dernier trimestre 2024.

Le coût de ce projet s'élève à 18,2 milliards de francs CFA pour un budget de 5,9 milliards de francs CFA au titre de l'année 2024.

## C. Projets à lancer en 2024

### Au titre du développement du transport ferroviaire

- **Réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya**

- **C.01. La réalisation des études techniques détaillées** démarrera en avril 2024 pour un taux d'exécution de 25% à fin 2024. Ce taux s'établira à 5% au premier trimestre, 15% au deuxième, 20% au troisième et 25% au dernier trimestre 2024.

Le coût de cette action est estimé à 40 milliards de francs CFA pour un budget de 20 milliards de francs CFA au titre de l'année 2024.

- **C.02. Le programme de sauvegarde des infrastructures** démarrera en avril 2024 pour un taux d'exécution de 50% à fin 2024. Ce taux s'établira à 5% au premier trimestre, 10% au deuxième, 25% au troisième et 50% au dernier trimestre 2024.

Il s'agira de réaliser des travaux d'urgence qui permettront de traiter les points critiques de la voie en état de dégradation en vue de maintenir un niveau de sécurité et de circulation acceptable.

Le coût de cette action est estimé à 22 milliards de francs CFA pour un budget de 12 milliards de francs CFA au titre de l'année 2024.



- **Construction du chemin de fer San Pedro-Man-Odienné**
  - **C.03. La réalisation des études APS** démarrera en avril 2024 pour un taux d'exécution de 50% à fin 2024. Ce taux s'établira à 5% au premier trimestre, 10% au deuxième, 25% au troisième et 50% au dernier trimestre 2024.  
Le coût de cette action est estimé à 40 milliards de francs CFA pour un budget de 20 milliards de francs CFA au titre de l'année 2024.

#### Au titre du développement du transport maritime et fluvio-lagunaire

- **Modernisation du Terminal à engrais (SIVENG)**
  - **C.04. Les négociations pour la concession du Terminal à engrais (SIVENG)** démarreront en janvier 2024 pour un taux d'exécution de 100% à fin 2024. Ce taux s'établira à 5% au premier trimestre, 30% au deuxième, 80% au troisième et 100% au dernier trimestre 2024.  
Le coût de cette action est estimé à 200 millions de francs CFA pour un budget total de 200 millions de francs CFA au titre de l'année 2024.
- **Dragage des chenaux d'accès et curage bord à quai**
  - **C.05.** Les consultations démarreront au 1er trimestre 2024 pour un taux d'exécution de 100% à fin 2ème trimestre 2024. Ce taux s'établira à 50% au premier trimestre, puis à 100% au deuxième trimestre 2024.
  - **C.06. Les travaux de dragage** débuteront au troisième trimestre 2024 pour 50% d'avancement et prendront fin à 100% au dernier trimestre 2024.  
Le coût total de ce projet est de 4 milliards de francs CFA au titre de l'année 2024.
- **Construction d'un magasin de 6.000 m<sup>2</sup> au Terminal céréalier du port autonome d'Abidjan**  
Ce projet d'un coût global de 2 milliards de francs CFA débutera par les consultations en vue de :
  - **C07.** Attribuer le marché et démarrer les travaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 pour les achever à 100% à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.
  - **C08.** Débuter les travaux de construction du bâtiment au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 pour atteindre un taux de réalisation de 75% à fin 2024.

Le coût de ces deux actions est estimé à 1,5 milliard de francs CFA au titre de l'année 2024.

- **Acquisition de 02 pilotines de mer pour les activités de l'accueil navires au port autonome d'Abidjan.**  
Pour ce projet dont le coût global s'élève à 2 milliards, il s'agira de :
  - **C09.** Démarrer les consultations au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 pour les études de cadrage et techniques et les finaliser à la fin du 2ème trimestre 2024.



- **C10.** Débuter la modélisation, la réservation de chantier naval et la validation des plans de réalisation au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 pour atteindre un taux de réalisation de 30% à fin 2024.

Le budget pour l'année 2024 s'élève à **1 milliard** de FCFA.

#### Au titre du développement du transport aérien

- **Construction d'un Hangar et Centre de Maintenance (MRO) - Phase 1**
  - **C11.** D'un coût total de 25 milliards, ce projet débutera en janvier 2024 pour un taux de réalisation de 46% à fin octobre 2024.  
Le budget prévu pour l'année 2024 s'élève à 11,5 milliards, avec 14% d'exécution au 1<sup>er</sup> trimestre, 28% d'exécution au 2<sup>ème</sup> trimestre et 46% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.
- **Lancement du long courrier**
  - **C12.** D'un coût total de 135 milliards, ce projet débutera en janvier 2024 pour un taux de réalisation de 50% à fin octobre 2024.  
Le budget prévu pour l'année 2024 s'élève à 67,5 milliards, avec 5% d'exécution au 1<sup>er</sup> trimestre, 10% d'exécution au 2<sup>ème</sup> trimestre et 50% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.

#### Au titre des activités transversales

- **Elaboration du bulletin d'informations statistiques des transports (Le Transport en Chiffres)**  
Il s'agira de :
  - **C013.** Eaborer et mettre en ligne sur le site web du Ministère des Transports, tous les deux mois, un bulletin d'informations statistiques (dénommé Le Transport en Chiffres) retraçant les chiffres clés de chacun des secteurs des transports (routier, ferroviaire, aérien, maritime et fluvio-lagunaire) ●





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

12.

MINISTÈRE DU PATRIMOINE,  
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT  
ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES



# Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'État et des Entreprises Publiques

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques (MPPEEP)**, créé à l'issue du remaniement ministériel du 17 octobre 2023, assure la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de gestion du patrimoine immobilier de l'Etat, de gestion du portefeuille de l'Etat et de gestion des établissements publics nationaux.

Le Ministère en charge du Portefeuille de l'Etat assure l'exercice de la tutelle financière et la coordination de l'exercice de la tutelle sur les Sociétés d'Etat, les Sociétés à Participation Financière Publique ainsi que les Personnes Morales de Type Particulier. Il se charge également, du contrôle, du suivi de la gestion et de la liquidation des entités susvisées ainsi que de la représentation de l'Etat dans leurs organes de gouvernance. Enfin, le Ministère chargé du Portefeuille de l'Etat a pour obligation de définir et de faire respecter les règles de gouvernance des Personnes Morales de Type Particulier et des Entreprises Publiques.

## II. Réformes majeures pour 2024

En vue de mettre en place un cadre juridique adapté au contrôle et au suivi de la gouvernance des Personnes Morales de Type Particulier, il est envisagé d'élaborer et de transmettre au Secrétariat Général du Gouvernement, avant fin septembre 2024, en vue de leur adoption avant fin décembre 2024 :

- **R.01. Un avant-projet de loi portant contrôle et modalités de suivi de la gouvernance des personnes morales de type particulier de droit privé ;**
- **R.02. Un projet de loi portant statut général des autorités administratives indépendantes :**  
Les Autorités Administratives Indépendantes (AAI) sont des institutions de l'Etat, chargées d'assurer en son nom, la régulation des secteurs considérés comme essentiels et pour lesquels le Gouvernement entend limiter son intervention. Elles disposent d'un certain nombre de pouvoirs (réglementaires, sanctions...), agissent au nom de l'Etat et sont réputées indépendantes aussi bien des secteurs contrôlés que des pouvoirs publics. Comme telles, elles ne sont pas soumises aux pouvoirs hiérarchiques et de tutelle.





Le suivi et le contrôle des AAI posent plusieurs problématiques. Celles-ci se rapportent à (i) leur vocation (politique ou économique), (ii) leur régime juridique (personne de droit privé ou de droit public), (iii) leur autonomie (existence d'une personnalité juridique ou non) et (iv) leur indépendance (absence de tutelle ou de pouvoir hiérarchique, existence d'un pouvoir juridictionnel).

Par ailleurs, en vertu du principe de leur indépendance, certains AAI prennent des initiatives allant au-delà de leur prérogative, notamment des prises de participation, des levées de fonds. Toute chose qui crée une instabilité financière et une absence de repères, susceptibles de compromettre la gouvernance, voire l'indépendance des AAI.

C'est dans ce contexte qu'il est envisagé de faire adopter un avant-projet de loi portant statut général des AAI ainsi que ses projets de textes d'application.

- **R.03. Un projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 2016-541 du 20 juillet 2016 fixant les règles générales relatives à la création d'agences d'exécution :**

Les agences d'exécution sont définies comme une catégorie d'établissements publics dotés de l'autonomie financière, d'un patrimoine et de moyens de gestion propres. Selon l'ordonnance n° 2016-541, la création de cette catégorie d'établissement public a été motivée, en son temps, par « la volonté de donner plus d'impulsion, d'autorité et d'autonomie à un ensemble d'activités non prises et en charge ou insuffisamment prises en charge par les services administratifs, les EPN et les sociétés d'Etat. »

Toutefois, sept ans après son adoption, l'application de ce texte de loi qui définit et organise de façon générale les agences d'exécution, présente un bilan mitigé et se heurte à des difficultés, notamment un manque de précision des modalités d'exercice de la tutelle, des hésitations liées aux choix de la comptabilité publique ou privée, l'insuffisance des documents de reporting de l'information financière, si bien que sa modification s'avère primordiale et la prise de textes d'application, nécessaire.

C'est dans ce cadre qu'il est envisagé de faire adopter avant fin décembre 2024 un avant-projet de loi portant modification de l'ordonnance n°2016-541 du 20 juillet 2016 fixant les règles générales relatives à la création d'agences d'exécution.

- **R.04. L'Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés**, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.



### III. Projets majeurs pour l'année 2024

#### A. Projet à finaliser en 2024

##### Au titre du Portefeuille de l'Etat

- **Renforcement du pilotage des entreprises publiques.**
  - **A01.** finalisation et signature des contrats de performance de cinq (5) entreprises publiques. Cette action aura un taux d'exécution de 100% à fin 2024.
  - **A02.** suivi de l'évaluation de la lettre de mission 2023 entre les DG et les Conseils d'Administration. Cette action aura un taux d'exécution de 50% à fin 2024.
  - **A03.** suivi des recommandations de la mission d'évaluation des Conseils d'administration par des cabinets indépendants. Cette action aura un taux d'exécution de 100% à fin 2024
- **Renforcement du contrôle des entreprises publiques.**
  - **A04.** lancement des audits prévus au plan d'audits de l'année 2024. Cette action sera réalisée à 100% à fin 2024. Le montant budgétisé à cet effet s'élève à un (1) milliard F CFA.
  - **A05.** réalisation de cinq (5) contrôles opérationnels d'entreprises publiques. Cette action sera réalisée à 100% à fin 2024.
- **A06. Poursuite du suivi et de la mise en œuvre des recommandations des audits menés au cours des trois (3) dernières années.** Cette action s'effectue dans le temps, la part réservée à l'année 2024 sera réalisée à 100%.
- **A07. Elaboration d'un projet de texte définissant les conditions et modalités de recrutement à certains postes clés (Directeur financier, Responsable de l'audit interne, etc.) au sein des entreprises publiques pour encadrer ce processus.**  
Cette action aura un taux d'exécution de 100% à fin 2024.

#### C. Projet à lancer en 2024

##### Au titre du Patrimoine

En matière de gestion du patrimoine immobilier de l'Etat, l'action se déclinera en cinq (5) points :

- **Recensement du Patrimoine Immobilier de l'Etat**  
Le recensement envisagé permettra de procéder à la mise à jour du fichier du patrimoine Immobilier de l'Etat, mais également de l'améliorer en y ajoutant une cartographie permettant de localiser l'ensemble des biens constituant ce patrimoine. Il reposera sur les principales étapes ci-après :



- **C01.** identification des biens immobiliers : il s'agira d'établir une liste complète de tous les biens immobiliers appartenant à l'Etat ;
- **C02.** collecte d'informations détaillées (adresse précise, superficie, état général, etc.) ;
- **C03.** mise à jour régulière : le recensement du patrimoine immobilier de l'Etat doit être mis à jour régulièrement pour refléter tout changement dans la propriété, sa valeur ou son statut.
- **C04. Sécurisation du Patrimoine Immobilier de l'Etat**  
Il s'agira de sécuriser les biens à travers l'émission de titres de propriétés en prenant appui sur une cartographie utilisant les procédés de digitalisation, avec la mise à contribution des services de conservations foncières nationale et extérieure, pour dresser l'état de l'ensemble des biens immobiliers. En outre, une plateforme de collaboration sera mise en place entre la structure en charge de la sécurisation des biens et l'administration fiscale pour un traitement efficace des dossiers.
- **C05. Entretien du Patrimoine Immobilier de l'Etat**  
Cette opération consistera à déterminer les dotations budgétaires, faire procéder à leur inscription au budget de l'Etat et effectuer l'entretien du patrimoine immobilier de l'Etat à usage de bureau.
- **C06. Valorisation du Patrimoine Immobilier de l'Etat**  
Il est prévu une opération de valorisation des bâtiments afin d'entrevoir la levée de financements à partir des biens existants évalués, pour la construction d'autres biens immobiliers à usage de bureau.
- **C07. Construction de nouveaux bâtiments à usage de bureaux**  
Il est programmé le lancement de projets de construction de bâtiments à usage de bureaux afin de répondre aux besoins croissants des services étatiques en termes d'espaces de travail.

#### Au titre des Etablissements Publics Nationaux

- **C08. Optimisation de la gestion des EPN** : réalisation des études mesurant les potentiels de ressources propres de dix (10) EPN en vue de leur maximisation ;
- **C09. Amélioration de la gouvernance des EPN** : Assurer le fonctionnement effectif, régulier et efficace des organes de gouvernance dans chaque EPN (Conseils de gestion) ●





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

**13.**

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER



# Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER)** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement Ivoirien en matière d'infrastructures dans le domaine des routes et ouvrages d'art. Ses actions s'inscrivent principalement dans la transformation de l'économie, par l'amélioration des conditions de déplacement des personnes et des biens et la réduction des coûts du transport. Il assure également la gestion du domaine public de l'Etat.

## II. Réformes majeures pour 2024

Les réformes majeures au titre de l'année 2024 sont les suivantes :

- **R.01. Une loi relative à la Réalisation et à la Gestion des Projets d'Infrastructure Routières.** La prise de cette loi permettra d'apporter une réponse satisfaisante à des problématiques comme les indemnités, la qualité des travaux exécutés avant les réceptions, et les sanctions en cas de défaillances des acteurs en charge des travaux ; **Ce texte de loi a été déjà transmis au SGG dans le dernier trimestre 2023 pour avis avant sa programmation en conseil des Ministres, prévue au plus tard à fin juin 2024.**
- **R.02. Un décret d'application de la Loi portant Immatriculation et Classification des Routes en Côte d'Ivoire** qui viendra rendre exécutable les dispositions de cette loi qui a été adoptée en novembre 2023 ; Ce projet de décret est prévu être achevé en interne en juillet 2024 puis suivront sa transmission au SGG et sa programmation en conseil des Ministres.
- **R.03. Un décret portant fixation des tarifs à appliquer sur les péages routiers.** En effet, dans le cadre de son programme de déploiement des postes de péage sur les routes nouvellement construites ou renforcées, le MEER prévoit la soumission d'un projet de décret portant fixation des tarifs à appliqués sur les péages routiers. Il vise une uniformisation des tarifs pratiqués en fonction du type de routes circulées (Nationale ou Autoroute). Ce projet de décret est prévu être achevé en interne en Mai 2024 puis suivront sa transmis au SGG et sa programmation en conseil des Ministres, avant fin septembre 2024.



- **R.04. Un arrêté interministériel projeté en Juillet 2024, relatif aux sanctions de tous ordres résultant du non-respect des conditions susmentionnées.** En effet, le projet de décret pris en conseil des Ministres le 01 Juin 2022, rencontre d'énormes difficultés dans son application avec les concessionnaires des réseaux. Des discussions sont en cours, et elles doivent être affinées pour aboutir à la production dudit arrêté en juin 2024 ;
- **R.05. L'instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet.** Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.

---

### III. Projets majeurs pour l'année 2024

#### A. Projets à finaliser en 2024

Les projets lancés devant s'achever en 2024 concernent un linéaire de **1 680 Km**.

**Au titre des travaux neufs sur les routes interurbaines :**

- **A01. L'aménagement et le bitumage de la route Maféré–Kouakro, longue de 20 km,** entièrement financée par l'Etat de Côte d'Ivoire à hauteur de 17 026 000 000 Francs CFA. Ces travaux sont prévus s'achever en juillet 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de **70%**.
- **A02. L'aménagement et le bitumage de la route Yakassé Attobrou – Biéby – Béttié :** longue de 42 km, pour un coût total de 46 810 000 000 francs CFA cofinancé par l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Ouest Africaine de Développement. Ces travaux sont prévus s'achever en septembre 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 50%.
- **A03. L'aménagement et le bitumage de la route Bouaflé-Sinfra (46 km) et de la bretelle N'Douffoukankro-Blanfla de 7 km et 12 km de voiries soit 65 km au total :** d'un coût global de 53 376 875 728 FCFA, ces travaux sont prévus s'achever en mars 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 90%.
- **A04. Les travaux de bitumage de la route Céchi – Anoumaba – M'Batto (45km) :** ces travaux sont prévus s'achever en septembre 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre de 50%.
- **A05. Aménagement et bitumage de la route Zuénoula – Vavoua, longue de 56 km et 13 km de voirie, pour un coût total de 56 893 105 385 FCFA :** ces travaux sont prévus s'achever en juin 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 62%.



- **A06. Aménagement et le bitumage de la route Dabakala – Kong, longue de 108 km pour un coût total de 70 574 356 265 FCFA** : ces travaux sont prévus s'achever en septembre 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 39%.
- **A07. Les travaux de construction de la route Grand Bassam–Assouindé (30 km)** : ces travaux sont prévus s'achever en avril 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 71%.
- **A08. Les travaux de bitumage de la route Tiébissou – Sakassou – Béoumi (74 km)** : ces travaux sont prévus s'achever en juillet 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 70%.
- **A09. Les travaux de bitumage de la route Bocanda – Allagouassou (85,5 km)** : ces travaux sont prévus s'achever en juillet 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 50%.
- **A10. Les travaux de bitumage des routes Odienné – Frontière Mali- frontière Guinée (231 km)** : ces travaux sont prévus s'achever en décembre 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 51%.
- **A11. Les travaux de bitumage de la route Zuénoula – Daloa (95 Km)** : ces travaux sont prévus s'achever en juillet 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 40%.
- **A12. Les travaux de bitumage de la route N'Golodougou – Kong (67 km)**. Ces travaux sont prévus s'achever en août 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 50%.
- **A13. Les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Niellé - M'bengué-Kaloa-Kabolo-Toungoli Kasséré-Kouto (112 km)** : ces travaux sont prévus s'achever en janvier 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 25%.
- **A14. Les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Boundiali – Dianra (91,8 km)** : ces travaux sont prévus s'achever en janvier 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 62%.
- **A15. Les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Korhogo - Sirasso – Dianra (108 km)** : ces travaux sont prévus s'achever en juin 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 68%.
- **A16. Les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Séguéla- Mankono (55,5 km)** : ces travaux sont prévus s'achever en janvier 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 82%.





### Au titre des travaux de renforcement des routes interurbaines

- **A17. Renforcement de la route Korhogo - Sinématiali – Ferkessédougou** : ces travaux sont prévus s'achever en avril 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 64%.
- **A18. Renforcement de la route Kanawolo – Korhogo, longue de 81 km, pour un coût total de 73 750 000 000 Francs CFA cofinancé par l'Etat de Côte d'Ivoire et plusieurs banques de développement (BOAD / BIDC / NSIA BANQUE)** : ces travaux sont prévus s'achever en mars 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 68%.

### Au titre des projets structurants du Grand Abidjan

- **A19. Dans le cadre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA) cofinancée par l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Africaine de Développement à hauteur de 356 290 553 490 francs CFA**, les constructions du 4ème pont reliant les communes de Yopougon et du Plateau et de la section 1 (26 km) de la voie de contournement Y4 d'Abidjan, ainsi que le dédoublement des sorties Est (Route de la Prison Civile) et Ouest (Route de Dabou). Ces travaux sont prévus s'achever en mars 2024, contre un taux d'avancement physique à fin octobre de 88%.
- **A20. Les travaux de construction de l'échangeur de l'amitié Ivoir-Japonaise phase II financés par le gouvernement Japonais (JICA) à travers un don.** Ces travaux sont prévus s'achever en juillet 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 42%.
- **A21. Les travaux d'aménagement du rond-point d'Abobo et le bitumage de 15km de voirie dans la commune d'Abobo** : ces travaux sont prévus s'achever en août 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 76%.
- **A22. Les travaux de constructions de l'échangeur du carrefour MACACI** : ces travaux sont prévus s'achever en juillet 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 68%.

### Au titre de la voirie des villes de l'intérieur du pays :

- **A23. La réhabilitation et l'aménagement de la Voirie de Yamoussoukro (Phase 2) d'un coût total de 70 198 426 279.** Ces travaux sont prévus s'achever en juin 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 81%.
- **A24. Les travaux de bitumage de la voirie de Tafiré (11 Km)** : ces travaux sont prévus s'achever en juillet 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de 60%.
- **A25. Les travaux d'aménagement et bitumage de la route Petit Nassian – Kafolo –Tehini –Bouna -Vonkoro-frt Ghana y compris voirie de Kong : section voirie de Kong** : ces travaux sont prévus s'achever en juillet 2024.



### Au titre des ouvrages à l'intérieur du pays

- **A26. Les travaux de construction de 15 ponts métalliques dans les districts autonomes d'Abidjan, des Savanes, des Lagunes, de la Comoé, du Gôh - Djiboua, des Lacs, de la Vallée du Bandama et du Bas-Sassandra.** Ces travaux sont prévus s'achever en juillet 2024 contre un taux d'avancement physique à fin Octobre 2023 de **62%**.

### B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

Les projets lancés devant se poursuivre au-delà prévu en 2024 concernent un linéaire de **655,5 Km** et sont les suivants :

### Au titre des travaux neufs sur les routes interurbaines

- **B01. Les travaux d'Aménagement et bitumage de la route Nassian – Yaga – Kotouba (55km) :** Le projet est en attente de lancement. Le marché des travaux a été approuvé, l'entreprise est en phase d'installation. A fin décembre 2024, le taux prévisionnel des travaux est de 45%
- **B02. Les travaux d'Aménagement et bitumage de la route Tioniaradougou – Dikodougou – Boron (y compris des traversées de villes en 2x2 voies et la voirie) (123 km),** les travaux sont en cours avec un taux d'avancement physique à fin octobre de 17%. A fin décembre 2024, le taux prévisionnel des travaux est de 50%.
- **B03. Les Travaux de bitumage de la route Korhogo – M'Bengué longue de 75 km.** Les travaux n'ont pas encore démarré, mais nous prévoyons un taux physique de 30% à fin décembre 2024.
- **B04. Les travaux de bitumage de la route Satama Sokoro – Dakakala longue de 64 Km,** les travaux sont en cours avec un taux d'avancement physique est de 3% à fin octobre 2023. A fin décembre 2024, le taux prévisionnel des travaux est de 60%
- **B05. Les travaux de bitumage de la route Niakaramadougou – Tortiya longue de 48 Km,** les travaux sont en cours avec un taux d'avancement physique est de 1,5% à fin octobre 2023. A fin décembre 2024, le taux prévisionnel des travaux est de 45%
- **B06. Les travaux de bitumage de la voirie dans la ville de Sinématiali longue de 13,5 Km,** les travaux sont en cours avec un taux d'avancement physique est de 6% à fin octobre 2023. A fin décembre 2024, le taux prévisionnel des travaux est de 50%.
- **B07. Les travaux d'Aménagement et bitumage de la route Petit Nassian – Kafolo –Téhini – Bouna -Vankoro-frt Ghana y compris voirie de Kong : section Petit Nassian – Kafolo –Téhini (119 km + 05 km de voirie),** le taux d'avancement physique est de 2% à fin octobre 2023. A fin décembre 2024, le taux prévisionnel des travaux est de 35%.
- **B08. Les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Séguéla – Touba (126 km) :** le taux d'exécution physique à fin Octobre 2023 est de **36%**. A fin décembre 2024, le taux prévisionnel des travaux est de 70%.



#### Au titre des travaux de renforcement :

- **B09. Les travaux de renforcement de la route Issia – Daloa longue 32 Km**, les travaux sont en cours avec un taux d'avancement physique est de 2%. A fin décembre 2024, le taux prévisionnel des travaux est de 60%.
- **B10. Les travaux de renforcement de la route Guiglo - Bloléquin longue de 62 Km** : les travaux sont en cours avec un taux d'avancement physique est de 1,28%. A fin décembre 2024, le taux prévisionnel des travaux est de 45%.
- **B11. Les travaux de renforcement de la route Duekoué - Guiglo longue 35 Km** : les travaux sont en cours avec un taux d'avancement physique est de 1,28%. A fin décembre 2024, le taux prévisionnel des travaux est de 45%.

#### Au titre des projets structurants du Grand Abidjan

- **B12. Les travaux de construction de 3 échangeurs sur le boulevard Mitterrand (Carrefours de l'Ecole de Police, Riviera 3 et de la Palmeraie)** : le taux d'exécution physique à fin Octobre 2023 est de 5%. A fin décembre 2024, le taux prévisionnel des travaux est de 45%.
- **B13. Les travaux construction de la section 3 de l'autoroute de contournement Y4**. Le taux d'exécution à fin octobre est de 5%. A fin décembre 2024, le taux prévisionnel des travaux est de 35%.
- **B14. Les travaux d'aménagement du carrefour AKWABA- (Phase prioritaire PACOGA)**. Le taux d'exécution à fin octobre est de 25%. A fin décembre 2024, le taux prévisionnel des travaux est de 70%.
- **B15. Les travaux de prolongement du boulevard Mitterrand sur une longueur de 11 km** : le taux d'exécution physique à fin Octobre 2023 est de 8%. A fin décembre 2024, le taux prévisionnel des travaux est de 45%.

### C. Projets à lancer en 2024

Les projets dont le démarrage est prévu en 2024 concernent un linéaire de **502,5 Km** et sont les suivants :

- **C01. Travaux de bitumage de la route Man – Kouibly longue de 46 km** : en phase de passation de marchés ;
- **C02. Travaux de bitumage de la route Guiglo – Taiï longue de 86 km** : en phase de passation de marchés ;
- **C03. Travaux de renforcement de la route Ouangolodougou – Frontières Mali (100 km)** : En phase de recrutement du maître d'œuvre pour l'actualisation des études techniques ;



- **C04. Travaux de renforcement de la route Ouangolodougou – Frontière Burkina (30 km)** : En phase de recrutement du maître d'œuvre pour l'actualisation des études techniques ;
- **C05. Travaux d'Aménagement et bitumage de la route Varalé – Kalamon – Frontière Burkina Faso (30Km)** : le démarrage des travaux est prévu pour le premier trimestre de l'année 2024 ;
- **C06. Travaux de Renforcement de la route Aboisso - Akressi (32 Km)** : le démarrage des travaux est prévu pour le premier trimestre de l'année 2024 ;
- **C07. Travaux de construction de onze (11) ponts à tabliers métalliques à l'intérieur du pays.** Le projet est en phase de passation de marchés ;
- **C08. Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Dianra – Bouandougou (113 Km)** : Le projet est en phase de contractualisation ;
- **C09. Aménagement et bitumage de l'Autoroute du Nord, section Bouaké - Darakokaha (54,5 Km)** : le démarrage des travaux est prévu pour le dernier trimestre de l'année 2024.
- **C10. Aménagement et Bitumage de la route Bondoukou – Soko – Frontière Ghana (11 Km)** : le démarrage est prévu pour le second semestre de l'année 2024 en raison des phases de passation de marchés en cours.

### Facilitation des conditions de déplacement des populations en milieu rurale et de l'accès aux centres de productions agricoles

Pour faciliter (i) les conditions de déplacement des populations en milieu rurale et (ii) améliorer l'accès aux zones de fortes productions agricoles, l'Etat à travers le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier initie depuis 2012 des Programmes d'Entretien Routier (**PER**). Pour l'année 2024, le programme pluriannuel 2023-2025 à travers le Programme Social du Gouvernement (PS GOUV 2) prévoit l'entretien de 18 000 Km de routes en terre, répartis comme suit :

- **C11.** la réalisation de travaux de reprofilage lourd et traitement de Points Critiques sur un linéaire de **6 000 Km** ;
- **C12.** la réalisation de travaux de reprofilage léger et Emploi partiel sur **7 500 Km** ; et
- **C13.** la réalisation de reprofilage léger sur un linéaire de **4 500 Km**.

Aussi, dans le cadre du programme d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV), le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier prévoit de démarrer en 2024 les travaux de construction de **135 dalots** répartis dans 13 régions. Les travaux sont prévus débuter dans le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2024 ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

14.

MINISTÈRE DE LA PROMOTION  
DE LA JEUNESSE,  
DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE  
ET DU SERVICE CIVIQUE



# Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique a pour mission principale l'élaboration des politiques/stratégies et le suivi de la mise en œuvre des projets et programmes de promotion de la Jeunesse, d'insertion socio-professionnelle des Jeunes et de service civique.

## II. Réformes majeures pour 2024

Huit (08) réformes majeures sont envisagées pour l'année 2024 :

- **R01.** Un décret précisant les modalités du service civique obligatoire sera élaboré en juin 2024 et transmis au SGG en septembre 2024, conformément à l'article 14 de la loi n° 2023-428 du 22 mai 2023 modifiant la loi n°2019- 872 du 14 octobre 2019 instituant le service civique et sera adopté avant fin décembre 2024 ;
- **R02.** Un décret fixant les conditions de substitution du certificat de position militaire par l'Attestation de service civique élaboré en juin 2024 et transmis au SGG en septembre 2024, conformément à l'article 18.1 de la loi n° 2023-428 du 22 mai 2023 modifiant la loi n°2019- 872 du 14 octobre 2019 instituant le service civique et sera adopté avant en décembre 2024 ;
- **R03.** Un décret fixant les modalités de fonctionnement du « Compte Solidarité Jeunesse » sera élaboré en juin 2024 et transmis au SGG en septembre 2024, dans le but de recevoir notamment des dons et legs pour le financement du service civique et l'insertion professionnelle des jeunes. Son adoption est prévue avant fin décembre 2024 ;
- **R04.** Un arrêté fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cellule d'Analyse d'Impact Jeunesse chargée du suivi, de l'évaluation de l'impact des politiques publiques et des réformes sur la Jeunesse sera élaboré en février 2024 et transmis au SGG en mars 2024, dans le but de concrétiser la mise en œuvre de la clause d'impact jeunesse telle qu'envisagée par l'article 6 de la loi d'orientation relative à la jeunesse. Son adoption est prévue avant fin décembre 2024 ;



- **R05.** Un arrêté précisant les modalités de création et d'ouverture des Institutions Socio-Éducatives (ISE) de jeunesse sera élaboré en février 2024 et transmis au SGG en mars 2024, en vue de coordonner et maîtriser l'ouverture des Institutions Socio-Éducatives, aussi bien par des personnes physiques ou morales. Il sera adopté avant fin juin 2024 ;
- **R06.** Un arrêté fixant l'organisation et le fonctionnement des Centres de Vacances sera élaboré en avril 2024 et transmis au SGG en juin 2024, dans le but d'actualiser le cadre juridique existant et permettre à ces Centres de répondre aux enjeux actuels d'épanouissement et de bien-être des adolescents et jeunes. Il sera adopté afin fin septembre 2024 ;
- **R07.** Un arrêté portant instauration du corps des instructeurs-formateurs des Centres de Vacances sera élaboré en avril 2024 et transmis au SGG en juin 2024, en vue de renforcer la structuration du secteur. Son adoption est prévue en septembre 2024 ;
- **R08.** Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.

---

### III. Projets majeurs pour l'année 2024

Pour l'année 2024, l'ensemble des projets seront mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national. Ils concernent la promotion de la jeunesse, l'insertion professionnelle et le service civique.

#### A. Projets à finaliser en 2024

##### Au titre de la Promotion de la Jeunesse :

Plusieurs projets seront mis en œuvre au profit de **4 106 000 jeunes et 629 organisations de jeunesse**, pour un coût de **548 697 318 FCFA**. Ainsi :

- **A01. 4 millions de jeunes et adolescents** seront sensibilisés lors des consultations foraines (données de routine, réseaux sociaux et données médias) dans le cadre des Campagnes pour le Changement de Comportement (CCC), pour un coût de **80 millions de FCFA** et des taux d'exécution au premier trimestre de 5%, au deuxième trimestre de 50 ; au troisième trimestre de 75% et de 100% au quatrième trimestre.
- **A02. 100 000 nouveaux « U-Reporters »** sont attendus sur la plateforme pour un coût de **20 millions de francs CFA** et des taux d'exécution trimestriels respectifs de 15%, 30%, 60% et 100% en 2024 ;



- **A03. 4 000 jeunes et 450 organisations de jeunesse** seront formés sur des thématiques diverses en rapport avec les initiatives mises en œuvre par le Ministère en faveur des jeunes pour un coût de **12 millions de FCFA avec des taux d'exécution trimestriels respectifs pour les jeunes de 7,5% ; 25% ; 75% et 100%** et pour les organisations de 11,1% ; 44,4% ; 77,78% et 100% ;
- **A04. 120 bureaux d'associations et un (01) bureau de fédérations de jeunesse** seront renouvelés à hauteur de **1,815 million de FCFA**. Les taux d'exécution trimestriels de renouvellement des 120 bureaux seront respectivement de 16,67% ; 50% ; 83,33% et de 100% en 2024,
- **A05. le Conseil National des Jeunes (CNJCI)** bénéficiera d'une subvention pour son fonctionnement à hauteur de **100 millions de FCFA** avec des taux d'exécution trimestriels respectifs de 17%, 35%, 52% et 100% sur l'année 2024 ;
- **A06. les sept (07) faitières de jeunesse reconnues par le Ministère de la Jeunesse** bénéficieront de subventions pour leur fonctionnement pour un montant global de **50 millions de FCFA** avec des taux d'exécution trimestriels respectifs de 17%, 35%, 52% et 100% sur l'année 2024 ;
- **A07. les éditions 2024 de la Journée Africaine et de la Journée Internationale de la Jeunesse** seront organisées à hauteur de **36 882 318 FCFA au quatrième trimestre de l'année 2024** ;
- **A08. La réhabilitation et l'équipement de La Maison des Jeunes et de la Culture d'Adzopé** se poursuivra, pour un coût de **140 millions de FCFA** au quatrième trimestre de l'année 2024.

#### Au titre de l'Insertion Professionnelle des jeunes :

Le Programme « appui aux projets jeunes » sera mis en œuvre pour améliorer l'employabilité et assurer l'insertion professionnelle sur l'ensemble du territoire national de **118 586** jeunes, par la mise en œuvre de divers dispositifs pour un montant global de **69 758 783 710 FCFA** à mobiliser à travers le budget de l'État et l'appui des partenaires techniques et financiers dont la BAD (dans le cadre du PA-PSGOUV), la Banque Mondiale (à travers le PEJEDEC phase 3) et l'Agence Française de Développement-AFD (à travers le C2D 3 Emploi jeunes). Il concerne :

- **A09.** le financement de **16 990 bénéficiaires d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)** à hauteur de **10,534 milliards de FCFA** avec des taux d'exécution trimestriels respectifs de 5,89%, 29,43% ; 70,63% et 100% sur l'année 2024 ;
- **A10.** le financement de **18 050 bénéficiaires issus des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC)** pour un coût de **4 512 000 500 FCFA** et des taux d'exécution trimestriels respectifs de 2,77% ; 27,7% ; 83,1% et 100% sur l'année 2024 ;
- **A11.** le financement de **3 188 Micros et Petites Entreprises (MPE)** en faveur de **4 188 bénéficiaires de** à hauteur de **6 049 121 200 FCFA** avec des taux d'exécution trimestriels respectifs de 7,16% ; 23,88% ; 83,57% et 100% sur l'année 2024 ;





- **A12.** le financement de **948 Projets Structurants en faveur de 1 740 bénéficiaires à hauteur de 21 045 590 010 FCFA** et des taux d'exécution trimestriels respectifs de 17,24% ; 40,23% ; 86,21% et 100% sur l'année 2024 ;
- **A13.** l'organisation de **Formations en Reconversion et Requalification (FRR) au profit de 10 129 jeunes** pour un montant de **2,213 milliards de FCFA** avec des taux d'exécution trimestriels respectifs de 9,87% ; 29,62% ; 88,85 et 100% sur l'année 2024 ;
- **A14.** la mise en **apprentissage et chantiers écoles de 12 690 jeunes** pour un coût de **9 430 372 500 FCFA** et des taux d'exécution trimestriels respectifs de 15,76% ; 43,57% ; 78,8% et 100% sur l'année 2024 ;
- **A15.** l'octroi de **permis de conduire à 2 295 jeunes** pour un montant de **344 millions de FCFA** et des taux d'exécution trimestriels respectifs de 13,07% ; 43,57% ; 82,79% et 100% sur l'année 2024 ;
- **A16.** la mise en **stages de qualification de 12 698 jeunes** pour **6 020 800 000 FCFA** avec des taux d'exécution trimestriels respectifs de 7,88% ; 31,5% ; 78,75% et 100% sur l'année 2024 ;
- **A17.** la mise en **stages écoles de 12 000 jeunes** pour **600 millions de FCFA** et des taux d'exécution trimestriels respectifs de 8,33% ; 41,67% ; 83,33% et 100% sur l'année 2024 ;
- **A18.** la mise en **stages d'immersion de 15 000 élèves et étudiants**, pour **750 millions de FCFA** et des taux d'exécution trimestriels de 53,33% au troisième trimestre et 100% au quatrième trimestre de l'année 2024 ;
- **A19.** la participation au programme de **Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) de 12 806 jeunes** à hauteur de **8 258 500 000 FCFA** avec des taux d'exécution trimestriels respectifs de 15,62% ; 39,04% ; 70,28% et 100% sur l'année 2024.

#### Au titre du Service Civique :

Le dispositif du Service Civique national sera mis en œuvre au profit de **6 430 jeunes**, pour un coût de **3,134 milliards de FCFA**, à travers :

- **A20.** le Projet SCAD avec la formation dans les Centres de Service Civique (CSC) de **2 300 jeunes vulnérables ou en voie de marginalisation** à hauteur de **2 873 700 000 FCFA** et des taux d'exécution trimestriels respectifs de 13% ; 44,48% ; 65,2% et 100% sur l'année 2024 ;
- **A21.** la formation aux valeurs civiques et citoyennes de **1 500 jeunes dans le cadre du Service National des Jeunes (SNJ)**, pour un coût de **149,25 millions de FCFA** avec des taux d'exécution trimestriels respectifs de 33,3% ; 50% ; 66,67% et 100% sur l'année 2024 ;



- **A22.** la formation et la mise en mission de **850 jeunes volontaires** dans le cadre du Programme de Volontariat, pour un coût de **95,8 millions de FCFA** et des taux d'exécution trimestriels respectifs de 11,76% ; 35,29% ; 58,82 et 100% sur l'année 2024 ;
- **A23.** la formation et la mise en mission de **1 780 Bénévoles** dans le cadre du Programme de Bénévolat pour un montant de **15 millions de FCFA** et des taux d'exécution trimestriels respectifs de 11,24% ; 39,33 ; 84,27% et 100% sur l'année 2024 ;
- **A24.** la construction et l'équipement des **03 Centres de Service Civique de Daloa, Adzopé et Korhogo** se poursuivra pour un coût global de **3,6 milliards de FCFA** au quatrième trimestre de l'année 2024.

## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

*Il n'y a pas de projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024.*

## C. Projets à lancer en 2024

Au titre de la Promotion de la Jeunesse :

- **C01.** la réhabilitation et l'équipement de trois (03) Institutions Socio-éducatives seront initiés au quatrième trimestre et mis en œuvre pour un coût de **300 millions de FCFA** en 2024.

Au titre de l'Insertion Professionnelle des jeunes

- **C02.** le projet d'Emploi Jeunes en Agribusiness dénommé « Enable Youth Côte d'Ivoire » sera mis à échelle après une phase pilote déjà réalisée (évaluation du projet, signature de protocole d'accord, recrutement du personnel). Sur un objectif global de **6 750** jeunes bénéficiaires, **1 350** jeunes devront bénéficier du programme d'incubation en 2024 ;
- **C03.** l'ouverture en 2024 de **05 nouvelles antennes régionales de l'Agence Emploi Jeunes** à Bongouanou, Séguéla, Mankono, Touba et Duékoué pour un coût de **80 millions de FCFA**.

Au titre du Service Civique :

- **C04.** la construction de **06 nouveaux Centres de Service Civique** sera initiée et mise en œuvre pour un coût **10,5 milliards de FCFA** dont **900 millions** de FCFA sur le budget État (pour la purge des droits coutumiers) et **9,6 milliards** de FCFA auprès de la BOAD. ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

15.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE  
ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE



# Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture Maladie Universelle

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

**Le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU)** a pour missions principales : (i) de renforcer le système de santé de notre pays afin de prévenir, traiter les maladies et se préparer à faire face efficacement à d'éventuelles épidémies et (ii) d'accroître l'accessibilité géographique et financière des populations à des services de santé de qualité.

Pour 2024, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) a prévu de mettre en œuvre 04 réformes et 29 projets dont 21 à finaliser en 2024, 06 à poursuivre au-delà de 2024 et 02 à lancer en 2024. Le montant global budgétisé de l'ensemble des activités de la Feuille de Route 2024 est de 72 070 740 669 FCFA.

## II. Réformes majeures pour 2024

Afin d'améliorer la gouvernance du secteur de la santé, 05 réformes seront mises en œuvre dans les domaines suivants : santé de la reproduction, laboratoire, secteur pharmaceutique et réforme hospitalière.

- **R.01.** La loi relative à la santé de la reproduction sera adoptée. Le projet de loi a été élaboré de novembre 2023 à décembre 2023 et transmis au SGG à fin janvier 2024 pour être adopté par le Gouvernement avant fin avril 2024.
- **R.02.** La loi relative à la biologie médicale sera adoptée, dans le cadre de la réforme des laboratoires en Côte d'Ivoire. Le projet de loi sera élaboré de janvier à février 2024 et transmis au SGG à fin mars 2024 pour être pris par le Gouvernement en juillet 2024.
- **R.03.** Le décret portant approvisionnement et distribution des médicaments essentiels et intrants stratégiques en Côte d'Ivoire par la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire de 2024 – 2029 sera pris. Le projet de décret sera élaboré en janvier 2024 et transmis au SGG en février 2024 pour être pris par le Gouvernement en mars 2024. L'analyse de l'impact de la centrale d'achat nationale (Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire) sur la politique pharmaceutique et les orientations de ses activités au regard de son cahier des charges a été effectuée. La convention



pour l'approvisionnement et la distribution des médicaments essentiels et intrants stratégiques entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire 2024 – 2029 sera révisée et le décret fixant les modalités d'application de celle-ci sera pris.

- **R.04.** Le décret fixant les modalités d'application de l'exécution du service public hospitalier sera pris. Le projet de décret sera élaboré de janvier à mars 2024 et transmis au SGG à fin avril 2024 pour être pris par le Gouvernement en juillet 2024. Ce décret s'inscrit dans le cadre de la réforme hospitalière.
- **R.05.** L'instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.

### III. Projets majeurs pour l'année 2024

#### A. Projets à finaliser en 2024

##### 1. Amélioration de la gouvernance du secteur

###### Intégration et développement du secteur privé

- **A01.** Cinq cents (500) établissements de santé exerçant dans l'illégalité disposeront d'autorisation en 2024 pour exercer leurs activités conformément à la législation en vigueur au titre de l'opération « zéro clinique illégale » d'ici 2025. Le taux de réalisation sera de 25 % à fin mars, 50% à fin juin, 75% à fin septembre et 100% à fin décembre 2024. Le budget de cette activité se chiffre à 150 000 000 FCFA. Ces établissements sanitaires mis aux normes se verront délivrer des arrêtés d'autorisation d'ouverture et d'exploitation dûment signés par le Ministre de la Santé.

##### 2. Renforcement de l'offre et de l'accessibilité des populations aux soins de qualité,

###### Programme hospitalier

La politique d'extension de la couverture du pays en établissements de soins et de mise à niveau des plateaux techniques dans le cadre de la mise en place des Pôles Régionaux d'Excellence Santé (PRES) se poursuit afin de mettre tous les établissements de santé en capacité technique pour offrir des prestations de qualité et d'améliorer l'accessibilité des populations à des structures sanitaires.

Ainsi, au titre des **Projets de construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures sanitaires à finaliser en 2024,**

- **A02.** Les travaux de l'HG de Kouto seront réalisés dans l'objectif d'accroître l'accessibilité aux soins de santé et de renforcer les soins de proximité dans le district des savanes. Ces travaux qui affichent un taux d'exécution de 60% à fin 2023, seront achevés à fin mars 2024 pour un coût de 9 766 232 521 FCFA pour une dotation budgétaire de 1 757 921 854 de FCFA.



- **A3.** Les travaux de l'HG de Ouangolodougou seront achevés au 4<sup>e</sup> trimestre 2024. Le taux d'exécution en fin 2023 est de 40%. Pour l'année 2024, le coût des travaux s'élèvera à 9 687 398 071 FCFA pour une dotation budgétaire de 1 743 731 653 FCFA. Le taux de réalisation sera de 65% au 1<sup>er</sup> trimestre et de 80% au 2<sup>e</sup> trimestre et 90% au 3<sup>e</sup> trimestre.
- **A4.** Les travaux du CHR de Minignan seront achevés au 4<sup>e</sup> trimestre 2024. Le taux d'exécution en fin 2023 est de 20%. Pour l'année 2024, le coût des travaux s'élèvera à 10 128 500 631 FCFA pour une dotation budgétaire de 1 823 130 114 FCFA. Le taux de réalisation sera de 40% au 1<sup>er</sup> trimestre, de 65% au 2<sup>e</sup> trimestre et de 80% au 3<sup>e</sup> trimestre.
- **A5.** Les travaux du CHR de Katiola dont le taux d'exécution est de 68% à fin décembre 2023, seront achevés au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Le budget au titre de l'année 2024 est de 8 084 630 370 FCFA pour une dotation budgétaire de 1 455 233 467 FCFA.
- **A6.** Les travaux du CHR de Boundiali dont le taux d'exécution est de 67% à fin décembre 2023, seront achevés au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Le budget au titre de l'année 2024 est de 8 084 630 370 FCFA pour une dotation budgétaire de 1 455 233 467 FCFA.
- **A7.** Les travaux de construction, réhabilitation et équipement de 39 hôpitaux généraux (Phase 1) dont le taux d'exécution est de 21,4% à fin octobre 2023, seront achevés au 4<sup>e</sup> trimestre 2024. Le budget au titre de l'année 2024 est de 15 654 301 661 FCFA pour une dotation budgétaire de 5 817 774 299 FCFA. Le taux de réalisation sera de 25% au 1<sup>er</sup> trimestre, 35% au 2<sup>e</sup> trimestre, 80% au 3<sup>e</sup> trimestre 2024. Ces travaux permettront aux établissements de santé d'être en capacité technique pour offrir des prestations de qualité aux populations.

### Renforcement de la disponibilité des produits sanguins en quantité suffisante et de qualité

- **A8.** Des collectes de poches de sang seront organisées. Ainsi, 250 000 poches de sang seront collectées, stockées et traitées d'ici le 31 décembre 2024, pour un coût de 5 800 000 000 FCFA. La collecte de ces poches permettra d'assurer la disponibilité des produits sanguins de qualité. Ainsi, Le taux de réalisation sera de 30 % à fin mars (T1), 50 % à fin juin (T2) et 80% à fin septembre (T3).
- **A9.** Le Centre de Transfusion Sanguine (CTS) de San Pedro sera équipé d'un laboratoire de qualification biologique pour disposer d'un plateau technique complet, en vue de produire tous les types de produits sanguins. La mise en place de ce laboratoire sera achevée à fin décembre 2024 (contre 50% à fin 2023) pour un coût de 100 000 000 FCFA. Le taux de réalisation sera de 60% à fin mars, 80% à juin, 90% à septembre et 100% à décembre 2024.
- **A10.** De plus, la livraison des produits sanguins sera assurée dans tous les établissements de santé disposant d'un dépôt de sang à fin décembre 2024, pour un coût de 72 000 000 FCFA. Le taux d'exécution à fin 2023 est de 25%. Le taux de réalisation sera de 30% au 1<sup>er</sup> trimestre, 50% au 2<sup>e</sup> trimestre et 75% au 3<sup>e</sup> trimestre. Cette action va améliorer la disponibilité des produits sanguins et le respect du prix de cession des produits sanguins dans 214 établissements de santé pour une meilleure prise en charge des populations.



### Disponibilité des médicaments pour la CMU

- **A11.** Les médicaments remboursables par la CMU seront disponibles à la Nouvelle PSP pour prendre en charge l'ensemble des pathologies du panier de soins (contre 80% au 31 octobre 2023). Cela permettra une meilleure disponibilité de la prise en charge des patients assurés de la CMU. Le taux de réalisation sera de 85% à fin mars, 90% à juin et 100% à fin septembre 2024. Le budget au titre de l'année 2024 est de 7 922 873 128 FCFA.

### 3. Prévention et lutte contre les maladies

#### Vaccination

- **A12.** Des activités de vaccination (routine, campagne) pour immuniser les filles âgées de 9 à 18 ans contre le Papillomavirus Humain (HPV) seront organisées. Ainsi, 560 545 des filles âgées de 9 à 18 ans seront vaccinées contre le HPV pour prévenir le cancer du col de l'utérus, soit une couverture vaccinale de 70%. Le budget de cette activité se chiffre à 8 872 210 291 FCFA. Le taux de réalisation sera 45% à fin mars, 55% à fin juin, 65% à fin septembre et 70 % à fin décembre 2024.
- **A13.** De plus, les activités de vaccination (routine, campagne) pour immuniser les enfants avant 12 mois en Penta 3 seront réalisées. Ainsi, 1 061 127 enfants seront complètement vaccinés avant 12 mois en Penta 3, soit une couverture vaccinale de 95%. Le budget de cette activité est de 4 043 773 433 FCFA. Le taux de réalisation sera de 95% à chaque trimestre.
- **A14.** Enfin, les activités de vaccination (routine, campagne) pour immuniser les enfants avant 12 mois contre la rougeole et la rubéole seront réalisées. Ainsi, 1 061 127 enfants seront complètement vaccinés avant 12 mois contre la rougeole/rubéole, soit une couverture vaccinale de 95%. Le budget de cette activité est de 1 099 458 090 FCFA. Le taux de réalisation sera de 95% à chaque trimestre.

#### Malnutrition

En vue de renforcer la fourniture de services de nutrition, de Développement de la Petite Enfance (DPE) et de Santé Reproductive Maternelle, Néonatale, Infantile, des Adolescents et la Nutrition (SRMNIA-N),

- **A15.** Les deux cent quarante-deux (242) établissements restants offriront les services de nutrition à travers les Unités Nutritionnelles Thérapeutiques Ambulatoires fonctionnelles (UNTA) pour l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) dans les 113 districts sanitaires, pour un coût de 3 43 978 933 FCFA. En effet, l'objectif est d'atteindre 2 486 UNTA. A fin 2023, ce sont 2244 qui offrent ces services. Ces services permettront de dépister et de prendre en charge les malnutris. Ainsi, 35 000 enfants de 6-59 mois malnutris aigus sévères seront pris en charge dans les UNTA et UNT des 113 districts. Le taux de réalisation pour 2024 sera de 92% au 1<sup>er</sup> trimestre et 95% au 2<sup>e</sup> trimestre et 100% au 3<sup>e</sup> trimestre.
- **A16.** Des campagnes de supplémentation des enfants de 6 à 59 mois en vitamine A seront organisées. Ainsi, 3 976 880 enfants de 6 à 59 mois seront supplémentés afin de réduire la prévalence de la malnutrition (sous nutrition). Le taux de réalisation sera de 25% à fin mars, 50% à fin juin, 80% à fin septembre et 100% à fin décembre 2024. Le cout de cette activité est de 239 515 700 FCFA.



## Paludisme

- **A17.** Des campagnes de lutte anti-vectorielle par le traitement des gîtes larvaires à travers l'épandage d'insecticide par les drones seront organisées dans le cadre de la prévention du paludisme. Ainsi, 3 districts sanitaires (Agboville, Tiassale et Sikensi) bénéficieront de traitement des gîtes larvaires à travers l'épandage d'insecticide par les drones. Cette activité se déroule en 2 phases, une au 2<sup>e</sup> trimestre et une au 3<sup>e</sup> trimestre. Ainsi, les taux de réalisation seront de 50% à juin et de 100% à fin septembre 2024. Le coût de cette activité est de 500 000 000 FCFA.
- **A.18.** 4 179 016 Moustiquaires à Longues Durées d'Action (MILDA) seront achetées pour couvrir la grande campagne de masse de 2025. Cette activité a un coût de 2 500 000 000 FCFA. Le taux de réalisation sera de 100% à fin décembre 2024.
- **A.29.** 101 Districts sanitaire bénéficieront de la distribution de MILDA pour l'année 2024 pour un coût de 2 000 000 000 FCFA. Le taux de réalisation sera de 25% à fin mars, 50% à fin juin, 80% à fin septembre et 100% à fin décembre 2024.

## Tuberculose

- **A20.** Le dépistage de la tuberculose multi résistante sera assuré par les Centre Anti Tuberculeux (CAT). Ainsi, 320 cas de tuberculose pharmaco-résistante seront mis sous traitement. En effet, dans l'objectif de réduire la morbidité et la mortalité de la tuberculose (TB) en Côte d'Ivoire, le Ministère en charge de la santé, a mis en place des structures de diagnostic et de traitement de la maladie à travers tout le pays. En 2024, les activités se dérouleront dans 375 structures de prise en charge. Les médicaments pour le traitement des patients pharmaco résistante seront acquis à travers un mécanisme réunissant le Programme National de Lutte contre la Tuberculose, la Nouvelle Pharmacie de Santé Publique, le Fonds Mondial et Global Drug Facility. Le budget de cette activité se chiffre à 246 900 765 FCFA. Le taux de réalisation sera de 30% au premier trimestre, 50 % au deuxième trimestre et 70 % au troisième trimestre et 100% au dernier trimestre 2024.

## VIH/Sida

- **A21.** La prise en charge thérapeutique par les Antirétroviraux (ARV) des Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) sera assurée. En effet, trois cent treize mille cinq cent huit 313 508 personnes vivant avec le VIH (PVVIH) de la file active devront bénéficier des traitements ARV d'ici fin décembre 2024. Cette intervention est mise en œuvre dans les trente-trois (33) régions sanitaires du pays. Les activités de prise en charge seront réalisées dans 2 552 centres de santé de prise en charge avec une contribution budgétaire de l'Etat de 10 159 408 492 F CFA. Ce budget permettra de prendre en charge un taux estimatif de 80% des patients au premier trimestre, 90% au 2<sup>e</sup>me trimestre, 95% au 3<sup>e</sup>me trimestre et 100% au dernier trimestre de 2024.





## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

### Programme hospitalier

Au titre des constructions et équipements, d'infrastructures sanitaires

- **B01.** Les travaux du projet de construction, équipement/SIH, de formation et d'appui à l'exploitation et à la maintenance du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (CNROM) de Grand Bassam seront exécutés avec un taux de réalisation de 60% pour les gros œuvres à fin 2024. Le taux d'exécution est de 11% en fin 2023. Le budget au titre de l'année 2024 est de 18 milliards FCFA. Le taux d'exécution sera de 15% au premier trimestre, 30% au deuxième, 45% au troisième trimestre et 60% au dernier trimestre 2024.
- **B02.** Les travaux de l'HG de Kong seront réalisés à 40% à fin décembre 2024 (contre 8% à fin décembre 2023) pour un coût de 17 732 108 584 FCFA. Le taux de réalisation sera de 10% à fin mars, 20% à fin juin et 30% à fin septembre.
- **B03.** Les travaux du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Abobo seront réalisés à 30% à fin décembre 2024 (contre 7,3% à fin décembre 2023). Le budget au titre de l'année 2024 est de 15 823 800 000 FCFA. Le taux de réalisation sera de 10% à fin mars, 15% à fin juin et 25% à fin septembre.

### Gestion des ressources humaines

- **B04.** Pour 2024, le Système Intégré de Gestion des Personnels de Santé (SIGPS) sera opérationnalisé dans les régions et districts pour un coût de 211 400 000 FCFA. Les processus clés de gestion des ressources humaines (RH) ont été digitalisés à travers ce SIGPS. L'opérationnalisation du SIGPS permettra aux responsables des ressources humaines d'améliorer le mode de gestion et la collecte des données sur les RH. La mise en œuvre de ce système favorisera une répartition équitable des ressources humaines en santé sur toute l'étendue du territoire, la planification et la production d'évidences scientifiques dans le cadre des comptes nationaux des personnels de santé (CNPS). Ainsi, Le taux de réalisation sera de 75% au 31 décembre 2024 (contre 60% à fin 2023), soit 63% à fin mars, 68% à fin juin, 72% à fin septembre et 75% à décembre 2024.

### Amélioration de l'offre de services adaptés à la mère, au nouveau-né et à l'enfant

- **B05.** Soixante (60) médecins généralistes seront formés à la pratique de la chirurgie essentielle (césarienne, appendicectomie, cure herniaire et grossesse extra utérine). Le gouvernement a défini la santé de la mère et de l'enfant comme une des priorités majeures. Les principales causes de mortalité maternelle sont liées aux insuffisances dans les capacités de gestion des complications obstétricales. C'est dans ce cadre que pour le projet de renforcement des Ressources Humaines en Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets (RHSONUC) a été initié, avec la formation de 240 médecins d'ici 2026, à raison de 60 médecins par an. En 2023, la formation a débuté avec une première cohorte de 60 médecins généralistes repartis en deux groupes et se poursuivra en 2024. Ce renforcement de capacités des prestataires de soins permettra une meilleure prise en charge des femmes enceintes face à des urgences obstétricales. Le taux de réalisation à fin 2023 est de 10,4%. A fin mars 2024, la



formation des 60 premiers médecins généralistes sera achevée soit un taux de réalisation de 25%. La formation de la première cohorte de 2024 débutera au deuxième trimestre pour s'achever au troisième trimestre.

Ainsi, le taux de réalisation sera de 37,5% à fin septembre 2024. La formation de la deuxième cohorte de 2024 débutera au troisième trimestre pour s'achever au dernier trimestre. Le taux de réalisation sera de 50% à fin décembre 2024. Le budget de cette activité pour 2024 se chiffre à 198 000 000 FCFA.

### Généralisation de la CMU

- **B06.** Pour 2024, 683 établissements dépourvus d'électricité seront dotés en kits d'énergie solaire afin de poursuivre l'opérationnalisation des 2 948 établissements de santé publique pour la CMU. En effet, les outils de prise en charge des prestations des assurés nécessitent une alimentation en source d'énergie pour leur fonctionnalité. Ainsi, le MSHPCMU a décidé de pourvoir ces établissements sanitaires qui ne sont pas encore connectés au réseau électrique en kits d'énergie solaire. Ce qui permettra d'assurer de manière continue la prise en charge des assurés. En fin 2023, 1 709 établissements qui sont opérationnels pour la CMU. Le budget de cette activité se chiffre à 3,4 milliards de FCFA. Cette opération sera finalisée au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 avec comme taux de réalisation au 2<sup>e</sup> trimestre de 30% et 80% au 3<sup>e</sup> trimestre.



## C. Projets à lancer en 2024

### Programme hospitalier

- **C01.** Ce sont 32 Établissements Sanitaires de Premiers Contacts (ESPC) de la phase des projets du programme hospitalier, qui seront construits et équipés à fin 2024, pour un coût de 14,4 milliards de FCFA avec une dotation budgétaire de 2 591 533 440 FCFA. Pour améliorer l'offre de soins et l'accessibilité aux soins, le MSHPCMU poursuit la politique d'extension de la couverture du pays en établissements de soins et de mise à niveau des plateaux techniques. Il s'agit de mettre les établissements de santé en capacité technique d'offrir des prestations de qualité en soutien à la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle. Ainsi, dans le but de renforcer les soins de santé primaire (SSP), ces établissements de premier contact seront construits afin de rapprocher les populations des services de santé. Le taux de réalisation sera de 10% au premier trimestre, 30% au second trimestre, et 60% au troisième trimestre et 100% au dernier trimestre.

### Lutte contre les maladies

L'insuffisance rénale étant reconnue comme un problème de santé publique en Côte d'Ivoire, l'Etat a créé les Centres Nationaux de Prévention et Traitement de l'Insuffisance Rénale (CNPTIR), établissements consacrés à la prévention de l'insuffisance rénale, au développement de la dialyse et de la transplantation rénale. Ainsi, pour accroître l'accessibilité des insuffisants rénaux aux soins,

- **C02.** Les travaux de réhabilitation de cinq (5) CNPTIR (Abengourou, Daloa, San-Pedro, Yamoussoukro, Yopougon) seront achevés à fin décembre 2024, pour un coût de 500 millions de FCFA. Le taux de réalisation sera de 30% à fin mars, 60% à fin juin, 75% à fin septembre. Le budget au titre de cette activité est de 500 millions de FCFA ●





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

16.

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE,  
DE L'ASSAINISSEMENT  
ET DE LA SALUBRITÉ



# Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité a pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de drainage, de Salubrité et de lutte contre les nuisances.

## II. Réformes majeures pour 2024

Pour l'année 2024, le Ministère a prévu mettre en œuvre trois **(03) réformes** à savoir :

- **R.01.** La nouvelle délégation du service public (DSP) de distribution publique urbaine d'eau potable sera négociée **pendant l'année 2024 (de janvier à décembre 2024)**. Les éléments de cette nouvelle DSP (contrat d'affermage, positionnement de l'ONEP, fonctionnement des fonds sectoriels, contrats des producteurs indépendants, ...) seront **transmis au Secrétariat Général du Gouvernement en Décembre 2024**.
- **R.02.** La stratégie nationale intégrée pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour l'eau potable, l'assainissement et le drainage sera **finalisée entre Janvier et Mai 2024** et la Communication en Conseil des Ministres s'y rapportant transmise au Secrétariat Général du Gouvernement en **Juin 2024**.
- **R.03.** L'instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.



### III. Projets majeurs pour l'année 2024

Les projets majeurs du Ministère de l'Hydraulique de l'Assainissement et de la Salubrité couvrent les trois secteurs Eau, Assainissement et Salubrité et pour cette année 2024, le Ministère a prévu mettre en œuvre Dix-neuf (19) projets majeurs à savoir :

#### A. Projets à finaliser en 2024

Au titre de l'année 2024, quatre (04) projets majeurs seront à finaliser :

##### Projets majeurs à finaliser dans le secteur de l'Eau :

- **A.01. Projet d'approvisionnement en Eau Potable (AEP) des villes de Bouna et de Bondoukou pour un montant initial de 32 145 534 141 FCFA et d'un avenant de 402 587 191 FCA pour la construction d'un bâtiment pour l'exploitant et la réhabilitation d'une piste menant au village de San Poro.**

Le taux d'exécution physique global (projet initial et avenant) pour ce projet au 30 Septembre 2023 est de **90%**, et sera porté à 100% à fin 2024

Il est prévu pour ce projet en 2024 une dotation de **320 000 000 FCFA**.

Les taux d'exécution physique pour le premier et le second trimestre de 2024 seront respectivement de 90% et 100%.

- **A.02. Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan pour la construction d'une station de traitement de 150 000 m<sup>3</sup>/jr sur la lagune AGHIEN pour un montant global de 139 763 589 685 FCFA.**

Le taux d'exécution physique au 30 Septembre 2023 pour ce projet est de 89% et prévu à 100% à fin 2024. La finalisation des travaux de construction de la station de traitement d'eau de **150 000 m<sup>3</sup>/jr**. La dotation en 2024 pour la réalisation de cette activité est de **25 milliards de FCFA**.

Le taux d'exécution physique pour le premier trimestre est 98 % et de 100 % pour le second.

##### Projets majeurs à finaliser dans le secteur de l'Assainissement et de la salubrité :

- **A.03. Programme d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et de Drainage de la ville d'Abidjan (PADSAD) pour un montant global de 54 995 434 880 FCFA.**

Le taux d'exécution physique au 30 Septembre 2023 pour ce projet est de 88,16% et atteindra 100% à fin juin 2024.

Tous les travaux primaires de drainage d'eaux usées ayant été réalisés en 2023, il est prévu en 2024, le



raccordement de 10 000 ménages au réseau d'eaux usées et l'acquisition de 100 coffres à ordures.

La dotation en 2024 pour la réalisation de ces activités est de **727 460 000 FCFA**.

Le taux d'exécution physique pour le premier trimestre 2024 sera de 98% et de 100% au deuxième trimestre.

- **A.04. Projet de Promotion de l'Accès au service d'Assainissement Autonome en milieu Urbain (PASAAU) d'un montant de 657 260 914 FCFA.**

Ce projet consiste à mener des études dans le domaine de l'assainissement et à sensibiliser la population aux bonnes pratiques en matière d'assainissement urbain.

Le taux d'exécution physique au 30 Septembre 2023 pour ce projet est de 50%, il affichera un taux d'exécution physique de 100% en fin d'année 2024.

En 2024, les études seront finalisées ainsi que la stratégie de communication et de sensibilisation.

La dotation 2024 pour la réalisation de ces activités est de **501 686 361 FCFA**.

Les taux d'exécution physique pour les quatre trimestres de l'année 2024 seront respectivement de 60%, 75%, 85% et 100%.

## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

Quinze (15) projets majeurs vont se poursuivre au-delà de 2024 :

**Projets majeurs lancés devant se poursuivre au-delà de 2024 dans le secteur de l'Eau :**

- **B.01. Création de 1 400 titres de propriété et construction de 450 clôtures dans le cadre du projet d'Immatriculation foncière des ouvrages de production en eau potable d'un montant global de 7 275 000 000 FCFA.**

Pour ce projet en 2024, il est prévu la création de 100 titres de propriété et la construction de 60 clôtures. La dotation 2024 pour la réalisation de ces activités est de **250 millions de FCFA**.

Le taux d'exécution physique au 30 Septembre 2023 pour ce projet est de 90% des activités 2023 planifiées à savoir 63 clôtures et 196 titres de propriété à créer.

Les taux d'exécution physique pour les quatre trimestres de 2024 seront respectivement de 10%, 40%, 80% et 100%.

- **B.02. Réparation de cinq mille (5 000) Pompes à Motricité Humaine (PMH), remplacement de 2 200 PMH et réalisation de 100 forages dans le cadre du projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) pour un montant global de 14 463 634 900 FCFA.**

Le taux d'exécution physique au 30 Septembre 2023 pour ce projet est de 60% au titre des réparations des pompes à motricité humaine. Le taux d'exécution final du projet au 31 décembre 2024 est de 80%.

Il est prévu pour ce projet en 2024, l'acquisition de 1500 PMH neuves, le remplacement de 1500 PMH obsolètes, la réalisation de 100 forages neufs, la pose de 100 PMH neuves et la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) du MINHAS.

La dotation en 2024 est de **2 milliards de FCFA** (part Etat). Les taux d'exécution physique pour les trois trimestres de 2024 seront respectivement de 60 %, 70 %, et 80%.





- **B.03. Construction de deux (02) châteaux d'eau de 5000 m<sup>3</sup> chacun à Cocody-Béssikoi et à Abobo Baoulé dans le cadre du Programme de renforcement du réseau d'eau potable pour un montant global de 5 379 515 655 FCFA.**

Le taux d'exécution physique au 30 Septembre 2023 pour ce projet est de 35%, le taux d'exécution physique à atteindre en fin d'année 2024 sera de 90%.

Il est prévu en 2024, la construction d'un réservoir de 5000m<sup>3</sup>, et l'automatisation de la station de traitement d'eau du château.

La dotation en 2024 pour la réalisation de ces activités est de 2 528 372 358FCFA.

- **B.04. Construction d'une station de 500 m<sup>3</sup>/h et trois châteaux dans la ville d'Abengourou et des villes environnantes de Ettienkro et Kodjnan dans le cadre du Projet d'alimentation en Eau Potable à partir du fleuve Comoé pour un montant global de 25 201 172 790 FCFA.**

Le taux d'exécution physique au 30 Septembre 2023 pour ce projet est de 35% relatif aux travaux de dispersion. Le taux d'exécution physique attendu pour 2024 est de 85%.

La construction des trois châteaux étant achevée depuis septembre 2022, il est prévu en 2024 la poursuite de la construction d'une station de traitement de 500 m<sup>3</sup>/h et la pose de conduite de distribution sur 72 km.

La dotation en 2024 pour la réalisation de ces activités est de **3 905 000 000 FCFA**. Les taux d'exécution physique pour les quatre trimestres de 2024 seront respectivement de 55%, 70%, 75% et de 85%.

- **B.05. Construction d'une station de traitement de 240 m<sup>3</sup>/h, d'un château d'eau de 1000 m<sup>3</sup> et de 7.5 km de réseau de distribution d'eau potable dans le cadre du Projet d'alimentation en Eau Potable (AEP) d'Aboisso pour un montant global de 7 556 000 000 FCFA.**

Le taux d'exécution physique attendu pour 2024 est de 95% contre 40% à fin septembre 2023.

En 2024, il est prévu la finalisation de la construction de la station de potabilisation de 230 m<sup>3</sup>/h.

La dotation en 2024 est de **2 905 000 000 FCFA** et le taux d'exécution physique à atteindre en fin d'année 2024 est de 100%. Les taux d'exécution physique pour les quatre trimestres de 2024 seront respectivement de 50%, 70%, 80% et de 95%.

- **B.06. Projet de construction d'un seuil et pose de canalisation à Tafiré pour un montant global de 12 482 401 000 FCFA.**

Le taux d'exécution physique attendu pour 2024 est de 90% contre 77% à fin septembre 2023.

Il est prévu en 2024 la finalisation de la construction du seuil et la pose des canalisations.

Les taux d'exécution physique des travaux restants pour les quatre trimestres de 2024 seront respectivement de 77%, 80%, 85% et 90%.

La dotation 2024 pour la réalisation de ces activités est de **596 764 660 FCFA**.

- **B.07. Projet de construction de deux (2) châteaux d'eau de 5000 m<sup>3</sup> à Gonzague et à INJS pour un montant global de 16 015 079 000 FCFA.**

Le taux d'exécution physique au 30 Septembre 2023 pour ce projet est de 90% correspondant au lancement du projet, le taux d'exécution physique à atteindre en fin d'année 2024 pour la réalisation de travaux sera à 35%.



Il est prévu pour ce projet en 2024 le démarrage de la construction des deux châteaux d'eau. La dotation en 2024 pour la réalisation de ces activités est de **5 605 277 650 FCFA**.

Les taux d'exécution physique pour les quatre trimestres de 2024 seront respectivement de 05%, 15%, 25% et 35%.

- **B.08. Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA) pour un montant global de 165 185 275 000 FCFA.**

Le taux d'exécution physique au 30 Septembre 2023 pour ce projet est de 90% correspondant au lancement du projet. Le taux d'exécution physique à atteindre pour les travaux en fin d'année 2024 sera à 25 %.

Il est prévu en 2024 plusieurs activités entre autres le démarrage des travaux d'Alimentation en Eau Potable des villes de Niakara, Kanawolo et localités environnantes, la réalisation des études des schémas directeurs d'assainissement et de drainage dans 3 chefs-lieux de région (Bouna, Minignan, Mankono), l'appui au renforcement des capacités des Très Petite Enprises (TPE) de construction des latrines (recensement, formation, zonage, manuel de procédures, bordereau de prix unitaire, équipement), etc.

Les taux d'exécution physique pour les quatre trimestres de 2024 seront respectivement de 0%, 10%, 15% et 25%. La dotation en 2024 pour la réalisation de ces activités est de **3 973 000 000 FCFA**.

- **B.09. Projet de réhabilitation des Dignes et Seuils des retenues d'Eau d'Adduction en eau potable (36 barrages à réhabiliter) pour un montant global de 2 967 499 279 FCFA.**

A fin septembre 2023, ce projet affiche un taux d'exécution physique global de 34 %. Le taux d'exécution physique en décembre 2024 sera à 60%.

En 2024, il est prévu pour ce projet, la finalisation des travaux des digues de Boundiali pour un montant de **200 millions de FCFA**.

Les taux d'exécution physique à atteindre en cours d'année 2024 seront de 34 %, 35, 50% et 60%.

### Projets majeurs lancés devant se poursuivre au-delà de 2024 dans le secteur de l'Assainissement et de la salubrité :

- **B.10. Projet d'Aménagement de Gestion Intégré du Bassin Versant du Gourou (PAGIBVG) pour un montant global de 34 704 201 529 FCFA.**

Le taux d'exécution physique au 30 Septembre 2023 est de 77,5%. Un taux d'exécution physique de 85 % est attendu pour les travaux en fin d'année 2024.

Pour ce projet, 2024 fera l'objet de la mise en route de l'unité de formation à la valorisation des déchets, le démarrage des travaux de mise en conformité des réseaux d'eaux usées dans les quartiers de Williams-ville, d'Adjamé, de Paillet et des deux Plateaux Agban.

La dotation 2024 n'est encore connue. Les taux d'exécution physique pour les quatre trimestres de 2024 seront de 79%, 82%, 83% et 85%.

- **B.11. Projet d'amélioration de la gestion des matières de vidange (PAGEMV) pour un montant global de 31 341 625 460 FCFA.**

Ce projet affiche un taux d'exécution physique au 30 Septembre 2023 de 28%. En 2024, il sera réalisé 14 stations de traitement des boues de vidange à 50%.



La dotation en 2024 pour la réalisation de ces activités est de **500 millions de FCFA**. Les taux d'exécution physique pour les quatre trimestres de 2024 seront de 35%, 40%, 45% et 50%.

- **B.12. Projet de latrinisation des écoles et des ménages en milieu rural dans le cadre du PS-Gouv pour un montant global de 11 248 880 478 FCFA.**

Le taux d'exécution physique au 30 Septembre 2023 pour ce projet est de 64%. Le taux d'exécution attendu en 2024 est de 100 %.

Il est prévu pour 2024, la construction de 1800 latrines dans les écoles, et la sensibilisation des ménages pour la construction de latrines familiales.

La dotation en 2024 est de **2 milliards de FCFA**. Les taux d'exécution physique pour les quatre trimestres de 2024 seront respectivement de 66%, 70%, 75% et 100%.

- **B.13. Projet d'ouverture de décharges d'ordures ménagères pour un montant global de 10 660 889 029 FCFA.**

Le taux d'exécution physique au 30 Septembre 2023 pour ce projet est de 25%. Le taux d'exécution physique à fin 2024 est de 35 %

2024 fera l'objet de l'acquisition des sites de centres de transfert de toumodi, korhogo, guiglo, duekoué et bloloquin et l'acquisition du CVET de guiglo.

La dotation en 2024 pour la réalisation de ces activités est de **150 millions de FCFA**. Les taux d'exécution physique pour les quatre trimestres de 2024 seront respectivement de 27%, 29%, 31% et 35%.

- **B.14. Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) pour un montant global de 207 529 554 705 FCFA.**

Le taux d'exécution physique à atteindre en fin d'année 2024 pour ce projet sera à 32,20% contre 22% à fin 2023.

Il est prévu plusieurs activités sur les composantes de ce projet en 2024, entre autres les travaux de drainage de la ville de Bouaké, les travaux d'aménagement du bassin versant des quartiers de rosiers à Cocody, les travaux de sécurisation et de valorisation des berges du canal Anoumabo, Koumassi et Marcory, etc.

Les taux d'exécution physique pour les quatre trimestres de 2024 seront respectivement de 24%, 26%, 28% et 32,20% des activités planifiés au titre de 2024. La dotation en 2024 pour la réalisation de ces activités est de **40 840 653 776 FCFA**.

- **B.15. Construction de deux barrages excréteurs à Bingerville pour un montant global de 5 236 121 708 FCFA.**

Le taux d'exécution physique au 30 Septembre 2023 pour ce projet est de 65%, le taux d'exécution physique à atteindre en fin d'année 2024 sera à 90%.

Il est prévu pour ce projet en 2024, la réalisation et la mise en service du barrage de Sante-Akandjé, la réalisation et la mise en service du barrage de PROMOGIM.

La dotation en 2024 pour la réalisation de ces activités est de **3 459 051 571 FCFA**.

Les taux d'exécution physique pour les quatre trimestres de 2024 seront respectivement de 70%, 80%, 85% et 90% ●





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

17.

MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES  
ET HALIEUTIQUES



# Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH)** est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre l'ensemble des politiques, opérations, programmes et projets de développement du secteur des ressources animales et halieutiques ; promouvoir et contrôler les normes qualitatives des denrées animales et d'origine animale ; maîtriser la santé animale ; exercer la tutelle de toutes les opérations et projets de développement des ressources animales et halieutiques.

## II. Réformes majeures pour 2024

En 2024, le MIRAH mettra en œuvre 10 réformes majeures réparties en 05 groupes. Toutes ces réformes devront être complètement achevées au cours de l'année 2024.

- **Immatriculation des embarcations de pêche artisanale**

Elle vise à maîtriser l'effort de pêche sur les différents plans d'eau et d'effectuer un meilleur contrôle des activités de pêche afin d'assurer une pérennisation des emplois dans le secteur. Cette action majeure du **Projet d'amélioration du suivi contrôle et surveillance des pêches**, à savoir l'immatriculation des embarcations, contribuera à la gestion durable des ressources halieutiques et à la préservation de l'environnement aquatique par la promotion d'une pêche responsable.

Les résultats attendus sont les suivants :

- **R01.** Un arrêté fixant les modalités de recensement et d'immatriculation des embarcations artisanales maritimes de pêche sera pris (juin 2024) ;
- **R02.** Un arrêté fixant les conditions d'acquisition, d'installation et de fonctionnement du système de suivi satellitaire adapté aux embarcations de pêche artisanale sera pris (juillet 2024).

Le coût des activités à réaliser en 2024 est estimé à 1 000 000 F CFA.

- **Généralisation de la fermeture saisonnière de la pêche**

- **R03.** Elle permettra d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques ainsi que la disponibilité des produits de pêche pour les générations futures. La fermeture saisonnière est une action majeure du **Projet de conservation de la biodiversité halieutique** dont la mise en œuvre a débuté depuis 2023.



Les activités à réaliser en 2024 permettront d'étendre cette fermeture saisonnière des pêches dans les eaux continentales à travers la prise d'un arrêté (juillet 2024). La réalisation de ces activités prévues ne nécessite pas de budgétisation.

- **Instauration des plans de cogestion des pêcheries**

La réforme permettra de parvenir à une gestion durable des pêcheries en tenant compte à la fois des besoins économiques des pêcheurs et de la préservation des écosystèmes marins et continentaux. Elle sera mise en œuvre par le **Projet de Conservation de la Biodiversité halieutique**. Elle vise à intégrer, après études, les connaissances locales et scientifiques pour assurer une exploitation durable des ressources halieutiques.

Les résultats attendus sont les suivants :

- **R04.** L'arrêté encadrant le processus de cogestion dans les eaux marines et continentales sera pris (octobre 2024) ;
- **R05.** Deux plans de cogestion seront approuvés par arrêtés (septembre 2024).

La réalisation de ces activités ne nécessite pas de budgétisation.

- **Mise en place d'un système d'identification du bétail et des animaux de compagnie en Côte d'Ivoire**

- **R06.** La réforme vise à assurer la traçabilité du bétail et des animaux de compagnie en Côte d'Ivoire. Cette identification permettra de renforcer la base d'informations mise en place à travers le « **Projet de renforcement des systèmes d'informations dans le secteur des ressources animales et halieutiques** ». Le résultat attendu de cette réforme en 2024 est : « la prise de deux (02) textes (1 décret et 1 arrêté) encadrant l'identification des animaux seront proposés (juillet 2024) ». La réalisation de ces activités nécessite un budget de 2 000 000 F CFA.

- **Amélioration du bien-être animal en Côte d'Ivoire**

Cette réforme permettra de garantir des conditions de vie plus adéquates pour les animaux d'élevage et également de lutter contre les zoonoses principalement la rage qui est une maladie mortelle. Elle est mise en œuvre à travers le **Projet d'amélioration du Bien-être animal en Côte d'Ivoire**. Les résultats attendus de cette réforme en 2024 sont les suivants :

- **R07.** La cellule de capture sera créée (décembre 2024) ;
- **R08.** Un comité national de protection et d'éthique en matière d'expérimentation animale sera créé par Décret (décembre 2024) ;
- **R09.** Des normes de transport et de détention des animaux de compagnie seront adoptés par arrêté (décembre 2024).



Le coût de réalisation de cette réforme est estimé à 26 000 000 F CFA.

- **Mise en place d'une revue hebdomadaire des projets cofinancés**

- **R010.** Cette réforme vise à instaurer une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.

Le coût global de la mise en œuvre de la feuille de route 2024, volet réformes est de **29 000 000 F CFA**. Cette dotation permettra la réalisation de neuf (09) réformes majeures correspondant à cinq (05) groupes de réforme.

---

### III. Projets majeurs pour l'année 2024

Le MIRAH mettra en œuvre en 2024, 22 activités ou projets majeurs repartis en 10 groupes de projets. Ils se présentent en trois catégories :

- Projets à finaliser en 2024 comportant **08 activités majeures** ;
- Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024 avec **07 activités majeures** ;
- Projets à lancer en 2024 regroupant **07 activités majeures**.

#### A. Projets à finaliser en 2024

Pour le **Développement des infrastructures techniques de gouvernance, de production et le renforcement des capacités de l'administration** : il s'agira de construire et équiper les infrastructures d'appui au développement des filières animales et halieutiques. Il est prévu au titre de l'année 2024, la réalisation des infrastructures techniques (3 parcs de nuit et 2 logements) du ranch de Sipilou qui seront installées à 60% au 31 décembre 2024.

Les activités programmées d'un coût global de 36 000 000 F CFA seront financées sur le budget du Trésor public.

Dans le cadre du **Renforcement des capacités des opérateurs du secteur des ressources animales et halieutiques** dont l'objectif est d'améliorer la productivité et les conditions de travail des acteurs du secteur, il est prévu en 2024, la mise en œuvre des activités suivantes :

- **A.01.** Vingt (20) jeunes et femmes seront formés sur les techniques d'élevage et de gestion d'exploitation à 100% à décembre 2024 ;





- **A.02.** Les capacités techniques de 12 gestionnaires d'écloseries privées seront renforcées à un taux de 100% au 31 décembre 2024 ;

Le coût de réalisation des activités est estimé à 14 500 000 F CFA et seront financées par le Trésor public.

**Pour l'amélioration de l'entrepreneuriat et de l'employabilité dans le secteur, il est prévu l'installation des jeunes et des femmes.** Au titre de l'année 2024, les activités suivantes seront réalisées :

- **A.03.** Dix (10) jeunes seront complètement (100%) installés pour la production et la commercialisation du fourrage au 31 décembre 2024 ;
- **A.04.** Six (6) points de ventes de poissons d'élevage seront entièrement installés et équipés en glacières améliorées de 500 kg au 31 décembre 2024 ;
- **A.05.** Un appui (03 cages flottantes et 76 équipements) sera apporté pour l'installation des pisciculteurs à 100% au 31 décembre.

Le budget pour la réalisation de ces activités est estimé à 58 868 600 F CFA financées sur les ressources propres de l'Etat.

Pour assurer la pérennité des acquis, le Ministère entend mettre en œuvre des actions de **Sécurisation des investissements dans le secteur des ressources animales et halieutiques. Aussi, est-il prévu la réalisation des activités suivantes :**

- **A. 06.** Le dispositif de surveillance sanitaire de la faune sauvage (activités de surveillance active et de surveillance passive avec l'implication des communautés) sera opérationnalisé à 100% au 31 décembre 2024 contre 75% au 31 décembre 2023 ;
- **A.07.** Cinq (05) missions de suivi de l'approvisionnement du marché dans les localités abritant la CAN seront réalisées à 100% à fin février 2024.

Le budget pour la réalisation de ces activités est estimé à 17 000 000 F CFA financées sur le Trésor public.

## **B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024**

Dans le cadre **du Développement des infrastructures techniques de gouvernance, de production et de renforcement des capacités de l'administration** Les activités prévues sont les suivantes :

- **B.01.** L'installation des cinq (05) infrastructures du Centre d'Application et de Spécialisation pour le renforcement de la filière avicole et la purge des droits coutumiers du site devant ledit centre seront réalisées à 100% au 31 décembre 2024 contre 53% au 31 décembre 2023 ;



- **B.02.** Les travaux d'installation de 179 infrastructures modernes de production (175 bâtiments) et de transformation (4 abattoirs) de produits avicoles seront réalisés à 90% au 31 décembre 2024 contre 45 % au 31 décembre 2023 ;
- **B.03.** Les travaux de construction et d'équipement des salles de classes, de bureaux et des dortoirs du Centre d'Application et de Spécialisation (CAS) pour le développement de la filière porcine seront achevés à 80% au 31 décembre 2024 ;
- **B.04.** La délimitation et le balisage de 20 kms de parcours à bétail seront réalisés à 20% au 31 décembre 2024 contre 5% au 31 décembre 2023.

Le budget pour la réalisation de ces activités est estimé à 36 189 692 402 F CFA financés par les ressources propres de l'Etat avec l'appui de Partenaires Techniques et Financiers.

La **Restauration du patrimoine génétique animal** vise la disponibilité locale de géniteurs performants afin d'améliorer la productivité des fermes et contribuer à la couverture des besoins nationaux. Il est prévu au titre de l'année 2024, le renforcement des cheptels reproducteurs du Ranch de la Marahoué (200 bovins) et de la station de Panya (200 bovins) à 30% au 31 décembre 2024.

Les activités programmées d'un coût global de 105 000 000 F CFA seront financées par le Trésor public.

Pour la **Sécurisation des investissements dans le secteur des ressources animales et halieutiques. Le Ministère prévoit mettre en œuvre les activités suivantes :**

- **B.06.** 5 000 animaux de compagnie seront identifiés à 100% au 31 décembre 2024 ;
- **B.07.** Un manuel de procédures de gestion des urgences relatives aux maladies émergentes, réémergences, des Toxi-Infections Alimentaires Collectives sera élaboré à 100% au 31 décembre 2024.

Ces activités programmées, d'un coût de 25 000 000 F CFA seront financées par le Trésor Public.

## C. Projets à lancer en 2024

Sept (07) projets de développement regroupés au sein de 03 groupes, seront lancés en 2024 dans le secteur des ressources animales et halieutiques. Il s'agit notamment :

Au titre du **Renforcement des capacités des opérateurs du secteur des ressources animales et halieutiques**, des résultats suivants attendus en 2024 :

- **C.01.** La formation de 20 jeunes et femmes (Cuniculteurs, Apiculteurs, Aulacodiculteurs et Achatiniculteurs) sera réalisée à 100% en décembre 2024 ;
- **C.02.** La distribution de 3 000 000 d'alevins améliorés prévue à l'attention des pisciculteurs sera réalisée à 100% au 31 décembre 2024 ;



- **C.03.** La formation de 100 jeunes et femmes sur les techniques de transformation et de conservation des produits halieutiques sera réalisée à 100 % au 31 décembre 2024 ;
- **C.04.** La mutation laitière de 30 fermes bovines ainsi que la formation de 153 acteurs seront réalisées à 100% au 31 décembre 2024 contre 30% au 31 décembre 2023.

Les activités programmées d'un cout global de 88 000 000 F CFA seront financées par les ressources propres de l'Etat.

Relativement à la **Réalisation des études stratégiques de développement et d'amélioration de la compétitivité du secteur des ressources animales et halieutiques**, l'activité prévue est l'élaboration de 5 plans de cogestion de lacs qui sera réalisée à 100% au 31 décembre 2024.

Le coût des activités à réaliser en 2024 est de 27 000 000 F CFA financées par le Trésor public.

Au titre de la **Sécurisation des investissements dans le secteur des ressources animales et halieutiques**, les réalisations majeures prévues au cours de l'année 2024 concernent :

- **C.05.** Un logiciel de recensement et d'immatriculation des embarcations de pêche artisanale sera acquis par le Ministère. Il permettra dans la phase pilote de recenser et immatriculer 100 embarcations. Ces activités seront réalisées à 100% au 31 décembre 2024 ;
- **C.06.** L'identification de 500 bovins sera réalisée à 100% au 31 décembre 2024. Cela nécessitera l'acquisition d'un logiciel d'identification, l'élaboration d'un manuel d'identification et la formation des agents identificateurs.

Le coût des activités à réaliser en 2024 est de 340 000 000 F CFA financée par le budget de l'Etat.

Le coût de la mise en œuvre de la feuille de route 2024, volet projet est de **36 901 061 002 F CFA**. Ce financement permettra d'exécuter dix (10) groupes de projets comportant vingt-deux (22) projets majeurs. En conclusion, au cours de l'année 2024, le Ministère contribuera à l'action gouvernementale par :

- La formation de 1011 acteurs ;
- L'équipement de 111 opérateurs ;
- L'installation de 334 infrastructures de production, de transformation et de commercialisation ;
- La production et la diffusion de plus d'un million d'alevins performants au bénéfice des aquaculteurs ;
- L'installation de 50 jeunes et femmes dans les activités d'élevage et d'aquaculture ;
- La diffusion de 300 porcs reproducteurs performants auprès des acteurs.

La Feuille de Route 2024 mobilisera un financement global de **trente-six milliards neuf-cents trente millions soixante-deux mille deux (36 930 061 002) F CFA** ●





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

**18.**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE L'ALPHABÉTISATION



# Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation nationale et d'alphabétisation.

## II. Réformes majeures pour 2024

Les réformes majeures au titre de l'année 2024 sont les suivantes :

- **R.01. L'actualisation de la Loi relative à l'enseignement (mesure EGENA)**  
La loi relative à l'enseignement sera actualisée et soumise en Conseil des Ministres en août 2024. Les activités à mener pour la réalisation de cette réforme ont un coût total évalué à 20 millions de FCFA et financé par l'Etat.
- **R.02. La définition d'une politique et l'élaboration d'une stratégie nationale de la digitalisation de l'éducation (mesure EGENA).**  
Les Documents de Politique Nationale de Digitalisation et de Stratégie Nationale de Digitalisation de l'Éducation seront élaborés et validés avant le 30 juin 2024. La réforme est financée par l'Unicef à hauteur de 55 000 000 CFA. Elle a démarré en janvier 2023 et le taux de mise en œuvre au 31 décembre 2023, est de 50%.
- **R.03. L'actualisation des normes et plans types standards de la Carte Scolaire du MENA**  
Conformément aux conclusions de l'atelier sur la réforme des normes et plans types, un projet de décret sera élaboré en avril 2024. Le coût de la réforme est évalué à 7 027 500 FCFA dans le cadre du financement de la Banque Mondiale/Projet PfoR. Le Projet de décret sera transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) le 31 août 2024. La date prévisionnelle de son adoption est fixée au 31 décembre 2024.
- **R.04. L'instauration d'un système d'évaluation des établissements privés selon une approche multicritères (Mesure EGENA)**  
Un arrêté portant instauration des modalités d'évaluation des établissements privés du secondaire général selon une approche multicritère, qui est une mesure des EGENA, sera signé en avril 2024. Le coût global de la réforme qui a démarré en janvier 2022, est estimé à 25 000 000 FCFA financés par



le budget de l'Etat.

- **R.05. L'actualisation de la convention individuelle de concession du service public de l'enseignement entre l'Etat et l'établissement privé d'enseignement secondaire général**  
Une Convention individuelle de concession du service public de l'enseignement entre l'Etat et l'établissement privé d'enseignement secondaire général et un cahier de charges seront mis en vigueur au 31 juin 2024. La mise en œuvre de la réforme évaluée à 20 000 000 FCFA, sera financée par l'Etat.
- **R.06. La réalisation de la réforme du Collège**  
Dans le cadre de la réforme du Collège, le Plan National de Formation Continue sera élaboré à l'issue de la réalisation de 03 ateliers. En outre des référentiels de Compétences des enseignants seront validés et la maquette de la formation continue élaborée. La réforme a démarré en mars 2023 et s'achèvera en décembre 2025. Son coût est de 56 406 000 FCFA sur un financement de l'AFD.
- **R.07. L'instauration d'une Enquête Nationale sur l'Alphabétisation (ENA)**  
Dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Alphabétisation, un projet de Communication en Conseil de Ministre (CCM) sera élaboré, en vue d'instaurer la réalisation d'une enquête nationale sur l'alphabétisation chaque cinq (5) ans, à compter de l'année 2024. Le coût de la réforme est estimé à 20 000 000 FCFA. Le projet de CCM sera transmis au Secrétariat Général du Gouvernement au plus tard le 30 avril 2024.
- **R.08. L'instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés**, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux. Le projet de CCM sera transmis au Secrétariat Général du Gouvernement en avril 2024.

---

### III. Projets majeurs pour l'année 2024

#### A. Projets à finaliser en 2024

Les projets à finaliser au cours de l'année 2024 sont :

- **A.01. Interconnecter le système de gestion de 3 DRENA au niveau déconcentré**  
Les systèmes de gestion de 3 DRENA au niveau déconcentré de Bouaké et San-Pédro seront interconnectés pour un coût global de **1,72 milliard**, dont **572 719 400** de parts Etat et **1,132 milliard** de parts bailleurs (MCA). Le projet a démarré en 2022 et sera achevé le 31 décembre 2024. Le taux d'exécution au 31 décembre 2023 est de 70%. Une dotation budgétaire de 1 234 459 200 FCFA est prévue pour l'année 2024.
- **A.02. Projet d'extension d'immatriculation 700 000 élèves au primaire**  
Dans le cadre du renforcement de l'immatriculation au primaire, 700 000 élèves seront immatriculés pour un coût total de 50 millions FCFA.



- **A.03. Construire et équiper six (06) lycées de jeunes filles avec internats**  
Six (06) lycées de jeunes filles avec internats seront construits et équipés dans 06 localités (Abobo, Dimbokro, Bondoukou, Odienné, San Pedro et Daloa) dans le cadre d'un financement à hauteur de 52 484 064 806 FCFA dont 3 980 041 283 FCFA de la Banque Islamique du Développement (BID), 1 009 940 000 FCFA de l'OPEP International (OFID) et 2 460 878 298 FCFA de part Etat. Les travaux des ouvrages d'Abobo, Dimbokro, Bondoukou seront achevés en juin 2024 tandis que ceux d'Odienné seront achevés en octobre 2024.
- **A.04. Construire et équiper 01 Lycée d'Excellence Filles avec Internat à Sinématiali**  
Un lycée d'excellence Filles avec Internat sera construit et équipé à Sinématiali dans le cadre d'un Partenariat Public Privé avec l'Entreprise Contractor. Le coût total du projet est de 9 446 753 545 FCFA. Le projet a démarré en juin 2023 et s'achèvera en mai 2024. Le taux d'exécution physique est de 31% au 31 décembre 2023.
- **A.05. Construire et équiper 23 collèges de proximité à base 4 dans 06 localités**  
Dans le cadre de l'amélioration de l'accès, 23 collèges de proximité à base 4 d'un coût global de 42 856 330 698 FCFA, seront construits et équipés dans 23 localités notamment Gaoussoukro, Abradine, Attinguié, Kalamon, Yorobodi, Bouaflé, Zépréguhé, Siéfon, Lafi, Ouazomon, Niempurgué, Koro, Daoukro, Gbonou, Guiglo, Gbaleu, Sokorodougou, Tagouiné, Logobié, Mokosso, San Pedro, Medon et Zambakro, dans le cadre d'un Partenariat Public Privé avec l'Entreprise Contractor. L'identification et la confirmation des sites ont démarré le 23 octobre 2023.
- **A.06. Construire et équiper 56 collèges de proximité à base 4**  
Dans le cadre du renforcement de la Carte Scolaire, 56 collèges de proximité à base 4 seront construits et équipés dont 18 seront livrés au 31 décembre 2024 notamment dans les localités de Bingerville, Songon, Bouna, Ananda, Mankono, Kong, Bodokro, Agboville, Bangolo, Ferkéssédougou et Gagnoa. Le coût global de ce projet est de **103,6 milliards** de FCFA, financé dans le cadre d'un Partenariat Public Privé avec l'Entreprise KOIRA BTP. La dotation budgétaire prévisionnelle à cet effet au titre de l'année 2024, est de **33,3 milliards** de FCFA.
- **A.07. Construire trente (30) collèges de proximité dans le cadre du MCC**  
30 collèges de proximité d'un coût global de **28,2 milliards** de FCFA, seront construits sur financement du Millennium Challenge Corporation (MCC). Une signature de contrat de travaux a été réalisée pour la construction en préfabriqué de **10 Collèges** de Proximité dans les régions de Gbêkê et de San Pedro. Les travaux d'élévation en maçonnerie démarreront sur tous les chantiers ainsi que les travaux de construction des 10 collèges de la tranche 2 dont 6 à Bouaké et 4 à San Pedro.
- **A.08. Livrer trente-sept (37) collèges de proximité dans le cadre du C2D2**  
Dans le cadre du C2D2, trente-un (**31**) collèges de proximité restant sur les 37 seront livrés au 31 décembre 2024. Six (**06**) ont déjà été livrés en 2023. Le coût global du projet est de **13,22 milliards** de FCFA financés par l'Agence Française de Développement (AFD).





- **A.09. Livrer les équipements pour la totalité des 95 collèges de proximité (C2D2)**  
Les équipements pour la totalité des 95 collèges de proximité (C2D2) seront livrés en octobre 2024 pour un coût de **6,802 milliards FCFA** financés par l'Agence Française de Développement (AFD). 53 collèges ont été livrés en 2023, mais les équipements de seulement 23 collèges ont été payés.
- **A.11. Acquérir et distribuer 251 197 tables-bancs**  
251 197 tables-bancs financés par le Trésor seront distribués dans 41 DRENA. Le projet démarrera en mars 2024 et sera achevé en septembre de la même année. Le coût global de cette activité est de **15 071 000 820 FCFA**.
- **A.12. Acquérir et distribuer 3 958 146 kits scolaires pour les élèves du primaire public**  
3 958 146 kits seront acquis et distribués sur la base des déficits identifiés dans 41 DRENA pour un coût évalué à **12 138 314 399 FCFA**. Le projet est financé par l'Etat.
- **A.13. Distribuer 10 375 220 manuels scolaires de CP et de CE dans le cadre du Programme pour le Renforcement du Système Educatif (PRSEP)**  
10 375 220 manuels seront distribués dans le cadre du projet d'Amélioration de la Gouvernance des services de base aux citoyens (PAGDS) financé par la Banque Mondiale. Ces manuels scolaires, d'un coût de **13 487 786 000 FCFA**, seront distribués dans les 41 DRENA au cours du dernier trimestre de l'année 2024.
- **A.14. Mettre 100 000 manuels scolaires à la disposition des élèves dans le cadre du C2D2**  
Cent mille (100 000) manuels d'un coût global de **2,45 milliards de FCFA** seront mis à la disposition des élèves avant octobre 2024 dans le cadre du C2D2 par l'Agence Française de Développement (AFD).
- **A.15. Projet d'extension du système de prêt-location de 120 000 kits de manuels au collège (BONAMAS)**  
120 000 kits de 8 manuels seront proposés à 120 000 élèves dans 41 DRENA selon le système de prêt-location de manuels scolaires au collège (8 ouvrages coûtant 10 000 francs CFA par élève), dans le cadre de la Bourse National des Manuels Scolaires (BONAMAS) ; les appels d'offres ont été lancés. Le budget est estimé à **3,28 milliards** de FCFA, sur un financement de l'Agence Française de Développement (AFD).
- **A.16 Acquérir et distribuer 2 500 mallettes pédagogiques**  
2 500 mallettes pédagogiques seront acquises et distribuées au cours du quatrième trimestre de l'année 2024, dans les 41 DRENA. Cette activité de **1,5 milliard de FCFA**, est financée par l'Etat. Ce projet est inscrit au Programme Jeunesse du Gouvernement (PJ-Gouv) et au Programme Social du Gouvernement (PS-Gouv).



- **A.17. Former 8.543 enseignants dans le cadre du Projet CLEF (Child Learning and Education Facility)**

Dans le cadre du Projet CLEF (Child Learning and Education Facility), 8.543 enseignants seront formés dans les régions du Lôh-Djiboua, de la Nawa, du Haut-Sassandra et du Guémon, pour un coût de **1,0004 milliard FCFA** financé par la Fondation JACOBS. La formation continue des acteurs de la chaîne pédagogique démarrera dans 2 régions notamment la Nawa et le Loh-djiboua.

- **A.18. Projet de contrôle en ligne des effectifs des élèves affectés de l'Etat dans les établissements privés d'enseignement secondaire général**

Dans le cadre de l'optimisation des dépenses liées à la prise en charge des élèves affectés de l'Etat dans les établissements privés d'enseignement secondaire général, 300 établissements privés d'enseignement secondaire général seront équipés en matériels de contrôle biométrique des effectifs des élèves affectés de l'Etat au plus tard le 31 juillet 2024. Le coût de l'équipement des **300 établissements** (acquisition du matériels informatiques et outillage technique, licences du logiciel et leur mise à jour) est de **600 501 570 FCFA**. Par ailleurs, les appareils de contrôle biométrique installés de 2020 au 31 décembre 2024, dans 3000 établissements feront l'objet de suivi et d'évaluation pour un coût de **49 498 430 FCFA**.

En outre, les **3 000** dispositifs de contrôle biométrique installés dans les établissements secondaires privés feront l'objet d'entretien et de maintenance à hauteur de **300 millions** de FCFA.

## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

- **B.01. Construire 20 collèges de proximité sur 47 dans le cadre du prêt souverain AFD**

Dans le cadre du prêt souverain AFD, 20 collèges de proximité sur 47 seront construits. Ce projet est évalué à **34 milliards** de FCFA.

- **B.02. Construire et équiper 105 écoles primaires de 4 salles de classe dans le cadre du Projet CLEF (Child Learning and Education Facility)**

Cent cinq (105) écoles primaires de 4 salles de classe chacune seront construites et équipées dans les régions du Lôh-Djiboua, de la Nawa, du Haut-Sassandra et du Guémon dans le cadre du Projet CLEF (Child Learning and Education Facility). Le projet financé notamment par la Fondation JACOBS, a un coût global de 2,7 milliards FCFA. La première phase du projet prévoit en 2024, une dotation de **1,82 milliard de FCFA** pour la construction et l'équipement de 35 écoles dans 2 régions notamment la Nawa et le Loh-djiboua.

- **B.03. Construire trois (03) lycées de jeunes filles dans 03 localités**

Trois (03) lycées de jeunes filles seront construits dans 03 localités (Aboisso, Adzopé et Boundiali). Le projet est évalué à **25,877 milliards** de FCFA dont 15 700 000 000 FCFA du FKDEA et **10,177 milliards** de FCFA pour la part Etat. Il a démarré le 05 Octobre 2023. La date de fin est fixée au 31 décembre 2025. Le taux d'exécution à fin décembre 2023 est de 5%. Ce taux prévu au 31 décembre 2024, est de 80%.



- **B.04. Construire quatre (04) lycées et un (01) collège d'excellence de jeunes filles avec internat dans 05 localités**  
Quatre (04) lycées et un (01) collège d'excellence de jeunes filles avec internat seront construits dans 05 localités (Abengourou, Divo, Korhogo, Man et Bouna). Le projet a un coût global de **42,032 milliards** de FCFA. Il est financé par la BOAD à hauteur de **30 milliards de FCFA** et par l'Etat pour **12,032 milliards** de FCFA. Le projet sera achevé en janvier 2027.
- **B.05. Dispositif hybride de formation des enseignants bivalents de sciences**  
Dans le cadre de la formation hybride des enseignants bivalents de sciences, six (06) membres de l'équipe projet seront formés à la gestion d'un projet éducatif, un pool de dix (10) techniciens audiovisuels seront formés ; les capacités de 251 encadreurs pédagogiques seront renforcées et 20 000 enseignants bivalents s'autoformeront depuis les ressources disponibles sur la plateforme. Le coût global de la formation financée par le prêt souverain, est estimé à **2 022 679 414 FCFA**. La dotation budgétaire prévue en 2024, est de **9 068 038,24 FCFA**.

## C. Projets à lancer en 2024

- **C.01. Projet Education Numérique Phase 2**  
La phase II du projet couvre les établissements scolaires dans 30 villes de l'intérieur du pays (Adzopé, Aboisso, Bouna, Dimbokro, Bongouanou, Soubré, Duekoué, Man, Touba, Ferkessedougou, etc.) sur la base de la phase I. Le projet durera 24 mois. Les établissements secondaires publics d'enseignement général de 10 villes seront interconnectés en 2024.  
Le coût global du projet est de **110 611 710 102 FCFA**. La dotation budgétaire prévisionnelle en 2024 est de **32 797 850 000 FCFA**.
- **C.02. Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité dans les écoles en Côte d'Ivoire**  
Dans le cadre de l'installation des systèmes solaires photovoltaïques dans les écoles publiques, 1 200 écoles seront électrifiées avec des systèmes photovoltaïques solaires autonomes/hors réseau abordables et de qualité ; 1,2 MW d'énergie solaire hors réseau seront installées ; Ce qui permettra d'améliorer les conditions d'études d'au moins 300 000 élèves ainsi que les conditions de travail d'au moins 8 000 enseignants, et de créer directement 60 nouveaux emplois (au niveau des entreprises installatrices). Le coût du projet est évalué à environ **2 milliards de FCFA**. Le projet démarrera en février 2024 pour une durée de 3 ans. Le taux d'exécution prévu en 2024 est de 15%.
- **C.03. Créer et mettre en œuvre 80 classes passerelles**  
Dans le cadre de l'intégration des Enfants Hors du Système Scolaire (EHSS), 80 classes passerelles seront créées et mises en œuvre au bénéfice de 2 400 EHSS âgés de 09 à 14 ans à Sassandra, San-Pedro, Sinfra, Daoukro, Bondoukou et Guiglo. Le projet démarrera en avril 2024 et s'achèvera en juin 2025. Le coût est évalué à **440 600 000 FCFA**. Le taux d'exécution physique prévu à fin 2024 est de 86,75%.



- **C.04. Construire et équiper 26 centres d'alphabétisation**  
Dans le cadre de la mise en œuvre des activités d'alphabétisation, 26 centres seront construits dont cinq (5) à Boundiali, dix (10) à Minignan, cinq (05) à Sinématiali et six (06) à Odiénné dans la période de janvier 2024 à décembre 2025. Ces centres permettront d'enrôler 780 apprenant(e)s, pour un coût total de **35 850 000 FCFA**. Le taux d'exécution physique prévu à fin 2024 est de 100%.
- **C.05. Réaliser l'évaluation de 600 établissements privés du secondaire général (Phase pilote)**  
Dans le cadre d'un projet pilote, 600 établissements privés du secondaire général dans les 41 DRENA seront évalués en 2024. Ce projet est l'une des mesures des EGENA. Le taux d'exécution physique attendu en fin d'année 2024, est de 100%, pour un coût global estimé à **60 millions** de FCFA financé par l'Etat à travers le MENA.
- **C.06. Renforcer les capacités de 12 500 Acteurs issus de 1500 établissements privés de l'enseignement secondaire général**  
Les capacités en gestion administrative, en techniques d'encadrement et en pédagogie de **12 500** acteurs du privé dont **1 500** Fondateurs, **1 500** Directeurs des Etudes, **1 500** Educateurs et **8 000** enseignants seront renforcées en 2024. Le coût global est estimé à **100 millions de FCFA** ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

19.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION



# Ministère de la Communication

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère de la Communication** a pour missions principales, la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de communication. Il exerce également les attributions de Porte-Parole du Gouvernement.

## II. Réformes majeures pour 2024

En 2024, le Ministère de la Communication mettra en œuvre quatre (04) réformes majeures. Elles concernent :

- **R.1. Actualisation des textes dans les sous-secteurs de la Communication publicitaire, de l'Audiovisuel et ceux relatifs au mécanisme d'aide du secteur de la Communication.**

Elle sera mise en œuvre à travers trois (03) textes à savoir :

- **R.01.** la Loi portant modification de la loi n°2020-522 du 16 juin 2020 portant régime juridique de la Communication Publicitaire ;
- **R.02.** le projet de Décret portant création du Conservatoire National de l'Audiovisuel ;
- **R.03.** l'Arrêté déterminant les mécanismes d'accompagnement de L'A.S.D.M notamment les critères, les conditions d'éligibilité ainsi que la procédure d'octroi des financements.

L'ensemble de ces textes sera transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) pour adoption au plus tard le 30 mai 2024. A terme, cette réforme permettra de donner plus de lisibilité à la Loi n°2020-522 du 16 juin 2020 portant régime juridique de la Communication Publicitaire, de rendre opérationnel le Conservatoire National de l'Audiovisuel et de définir les nouvelles conditions d'accompagnement des acteurs du secteur de la communication pour le bien-être des populations.

- **R.2. Actualisation des textes du sous-secteur de la Presse et ceux relatifs aux documents d'intérêt public**

Cette réforme sera mise en œuvre à travers la prise de deux (02) décrets à savoir :

- **R.04.** le projet de décret portant fixation du montant de la rémunération forfaitaire des correspondants de presse de l'AIP ;
- **R.05.** le projet de décret déterminant les montants des frais de reproduction d'une copie d'un document public- CAIDP.



Ces textes seront transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) au plus tard le 30 juin 2024 pour adoption, avant fin septembre 2024. Cette réforme permettra aux acteurs du secteur d'appréhender les nouveaux montants de la rémunération forfaitaire des correspondants de presse de l'AIP ainsi que ceux relatifs aux frais de reproduction d'une copie d'un document public.

- **R.3. Actualisation des textes relatifs à l'organisation des structures sous tutelles du MinCom**

Elle sera mise en œuvre à travers l'adoption de 4 décrets et la prise d'un arrêté :

- **R.06.** le Décret Modifiant le décret n° 2013-28 du 23 janvier 2013 portant attribution, organisation, et Fonctionnement d'un Etablissement Public à caractère Administratif dénommé Agence Ivoirienne de Presse en abrégé AIP ;
- **R.07.** le Décret portant renouvellement du Conseil de la SNPECI ;
- **R.08.** le Décret portant adoption des Statuts modifiés de la RTI en vue de la mise en conformité avec la loi 2020-626 du 14 août 2020 portant définition et organisation des sociétés d'Etat ;
- **R.09.** le Décret modifiant le décret n°2015-476 du 1er juillet 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'institut des Sciences et Technologies de la Communication, en abrégé ISTC ;
- **R.10.** l'Arrêté portant adoption des Statuts modifiés de la IDT en vue de la mise en conformité avec la loi 2020-626 du 14 août 2020 portant définition et organisation des sociétés d'Etat.

L'ensemble de ces textes seront transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) au plus tard le 30 avril 2024. Ils seront adoptés avant fin juillet 2024. A terme, cette réforme permettra aux structures sous tutelle du Ministère de la communication que sont l'AIP, la RTI et IDT d'être dotées de nouveaux statuts à l'instar des autres sociétés étatiques. Elle permettra également la mise en place des conseils d'administration dans certains desdites sociétés étatiques sous la tutelle telles que La SNPECI.

- **R.11. Mise en place d'une revue hebdomadaire des projets cofinancés**

L'instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.

Au total pour l'année 2024, dans l'optique d'améliorer la gouvernance du secteur de la Communication, le Ministère de la Communication soumettra **dix (10)** textes au SGG en vue de leur adoption par le Gouvernement au plus tard fin juin. Ces textes sont composés **d'une (01) Loi**, de **sept (07) Décrets** et de **deux (02) Arrêtés**. La planification pour l'élaboration et la transmission de ces textes est prévue de février à juin 2024 en vue de leur adoption en septembre au plus tard.



### III. Projets majeurs pour l'année 2024 de la communication

En 2024, pour contribuer à l'atteinte des résultats inscrits dans le PND 2021-2025 du secteur de la Communication, douze (12) projets structurants d'un coût global de **3,140 milliards de FCFA** qui impacteront de manière significative ledit secteur, seront mis en œuvre.

#### A. Projets à finaliser en 2024

Trois (03) projets seront entièrement réalisés soit **25%** à hauteur de **1,33 milliard de F CFA** Il s'agit du :

- **A01 : Transformation digitale de la communication Publicitaire phase 1**  
Le secteur de l'affichage publicitaire sera assaini et le nombre de régies publicitaires agréées ainsi que les axes prioritaires d'affichage des panneaux seront connus. Ce projet est financé par le budget de l'Etat avec un coût de **200 millions**. Au premier trimestre, le projet sera exécuté à hauteur de **18%** et à **100%** en fin d'année.
- **A02 : Harmonisation de la charte graphique.** Une charte graphique unique sera utilisée par tous les ministères et les services publics. Ce projet est financé par le budget de l'Etat avec un coût de **283,3 millions de F CFA**. Au premier trimestre, le projet sera exécuté à hauteur de **12%** et à **100%** en fin d'année.
- **A03 : Convergence des centres d'appel nationaux vers un seul numéro « Allo 101 ».** A terme, un numéro d'appel unique (le 101) est utilisé par la population ivoirienne. Ce projet est financé par le budget de l'Etat avec un coût de **850 millions de FCFA**. Au premier trimestre, le projet sera exécuté à hauteur de **15%** et à **100%** en fin d'année.

#### B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

Huit (08) projets qui ont déjà démarré avant 2024 seront poursuivis pour un coût de **1,756 milliard de F CFA**. Il s'agit du :

- **B01 : Sensibilisation à l'utilisation responsable des médias sociaux.**  
A terme, les campagnes de formation et de communication à l'utilisation responsable des réseaux sociaux sont faites à l'endroit des populations ivoiriennes. Ainsi, cinq (05) campagnes sectorielles seront organisées et vingt-une (21) localités seront visitées dans le cadre de la sensibilisation. Il est financé exclusivement par le budget de l'Etat à hauteur de **100 millions de F CFA**. En 2024, au premier trimestre, le taux d'exécution sera estimé à **80%** et de **90%** en fin d'année contre 70% en 2023.
- **B02 : Organisation des rencontres institutionnelles et renforcement des relations publiques (« Branding Nation »).** A terme les activités gouvernementales sont connues à l'extérieur et les campagnes de communication pour promouvoir l'image de la Côte d'Ivoire à l'extérieur sont faites à l'endroit des populations et de la Diaspora. Ce projet est financé exclusivement par le budget de l'Etat à hauteur de **636 millions de F CFA**. En 2024, au premier trimestre, le taux d'exécution sera estimé à **73%** et de **85%** en fin d'année contre 63% en 2023.





- **B03 : Réhabilitation et remise aux normes des installations informatiques et des bâtiments servant de bureaux Régionaux de l'AIP.** A terme, les bâtiments servant de bureaux régionaux de l'AIP sont réhabilités et leurs installations informatiques remises aux normes internationales. Ainsi, deux (02) bureaux régionaux de l'AIP sont réhabilités et équipés d'installations informatiques et immobilières modernes. Il est financé exclusivement par le budget de l'Etat à hauteur de **100 millions de F CFA**. Le taux d'exécution était de **40%** en 2023. Il sera de **50%** au premier trimestre 2024, de **60%** au deuxième trimestre 2024, de **70%** au troisième trimestre et de **80%** au quatrième trimestre 2024 ;
- **B04 : Réhabilitation des infrastructures techniques de l'ISTC Polytechnique (Phase 1).** A terme, Les infrastructures techniques de l'ISTC Polytechnique sont réhabilitées pour la phase 1. Ainsi, les bureaux, les salles de classes, les salles d'eau, traitement de la dalle en-dessous, couloir, allée du bâtiment Danièle BONI Claverie seront réhabilités et équipés de sonorisations modernes. Il est financé exclusivement par le budget de l'Etat à hauteur de **200 millions de F CFA**. Le taux d'exécution était de **31%** en 2023. En 2024, un taux de **71%** est attendu en fin d'année avec : **41%** au premier trimestre, **51%** au deuxième trimestre et **61%** au troisième trimestre.
- **B05 : Conception & Déploiement d'un système de secours de la tête de réseau TNT et de la Station de diffusion d'Abobo.** A terme, Les têtes de secours TNT de Dabou, Bingerville, Yamoussoukro et de Laoguié sont fonctionnelles. Ainsi, il est prévu l'acquisition des terrains devant abriter les têtes de secours. Il est financé exclusivement par le budget de l'Etat à hauteur de **75 millions de F CFA**. En 2023 un taux de **50%** a été atteint avec les ressources disponibles. En 2024, les taux attendus sont : **60%** au premier trimestre, **70%** au deuxième trimestre, **80%** au troisième trimestre et **90%** au quatrième trimestre ;
- **B06 : Mise en œuvre du schéma directeur du système d'information du MinCom.** A terme l'étude de faisabilité est réalisée, les infrastructures informatiques du MinCom sont aménagées ainsi que la conception d'applications métiers et le système réseau du MinCom sont effectives et fonctionnels. Il est financé exclusivement sur le Budget de l'Etat à hauteur de **130 millions de F CFA**. Le taux d'exécutions du projet en fin 2023 est estimé à **15,5%** et en 2024, il doit être exécuté à environ **50%** repartit comme suit : au premier trimestre **25,5%**, au deuxième trimestre **35,5%**, **40 %** au troisième trimestrielle et **50%**. au quatrième trimestre.
- **B07 : Renforcement de la stratégie de communication intégrée en faveur de la nutrition et du DPE.** A terme, Les connaissances des populations en matière de bonnes pratiques nutritionnelles et de mesures de santé sont renforcées. Ce projet est financé exclusivement **par les bailleurs** à hauteur de **108,5 millions de F CFA** ; le taux d'exécutions du projet en fin 2023 est estimé à **33,33%** et doit être à **55%** à fin 2024, réparti comme suit : **38,33%** au premier trimestre, **40%** au deuxième trimestre, **45%** au troisième trimestrielle et **55%** au quatrième trimestre.



- **B08 : Renforcement de l'éducation des populations en matière de bonnes pratiques nutritionnelles, mesures de santé et de développement de la petite enfance.** A terme, les acteurs de la ligne verte sont formés sur la nutrition. Il est financé exclusivement **par les bailleurs** à hauteur de **108,5 millions de F CFA** ; le taux d'exécutions du projet en fin 2023 est estimé à **22,22%**. En 2024, il doit être exécuté à environ **53%** repartit comme suit : au premier trimestre **27,22%**, au deuxième trimestre **32,22%**, **43%** au troisième trimestrielle et **53%** au quatrième trimestre.

### C. Projets à lancer en 2024

Concernant les projets à lancer en 2024, un (01) seul sera mis en œuvre. Pour un coût total estimé à **50 millions de F CFA**. Il s'agit de :

- **C01 : vulgarisation de l'action gouvernementale sur l'ensemble du territoire national** d'un coût de **50 millions de FCFA**. A terme, les 10 actions majeures gouvernementales sont connues par les populations. Il s'agira d'organiser la communication avec toutes les entités institutionnelles publiques, d'assurer l'alerte, la veille stratégique communicationnelle et d'anticiper sur les crises éventuelles. En plus il sera organisé deux (02) conférences de presse sur l'évolution des actions prioritaires du Gouvernement et un voyage de presse dans quatre (04) Districts.

Ce projet est financé exclusivement sur le budget de l'Etat à hauteur de **50 millions de FCFA** en 2024. En 2024 son taux d'exécution est estimé à **35%** repartit comme suit : au premier trimestre **5%**, au deuxième trimestre **15%**, **25%** au troisième trimestrielle et **35%** au quatrième trimestre ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

20.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, de développement durable et de transition écologique. Il a pour missions principales de : **(i)** préserver l'environnement ; **(ii)** assurer la transition écologique ; **(iii)** faire la promotion du développement durable ; et **(iv)** contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

## II. Réformes majeures pour 2024

Pour l'année 2024, six (06) groupes de réformes sont prévues :

**Au titre de l'adoption des décrets d'application de la Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement portant, les décrets d'applications suivantes seront transmis au SGG :**

- **R01.** : Le Décret portant création, missions, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, en abrégé ANEDD en remplacement de l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) sera élaboré et transmis au SGG au plus tard le 30 avril 2024.
- **R02.** : Le Projet de Décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Fonds de l'Environnement et du Développement Durable, en abrégé FEDD sera élaboré et transmis au SGG au plus tard le 30 avril 2024, en remplacement du Fonds National de l'Environnement (FNDE).
- **R03.** : Le Décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Police Environnementale sera élaboré et transmis au SGG au plus tard le 30 mai 2024.
- **R04.** : Le projet de Décret portant audit environnemental et social sera élaboré et transmis au SGG au plus tard le 30 mai 2024.



- **R05.** : Le projet Décret déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales sera élaboré et transmis au SGG au plus tard le 30 mai 2024.
- **R06.** : Le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de la qualité de l'air sera élaboré et transmis au SGG au plus tard le 31 juillet 2024.

#### Au titre de la lutte contre les changements climatiques

- **R07.** : L'avant-projet de loi sur les changements climatiques sera élaboré et transmis au SGG au plus tard le 30 avril 2024. Il sera adopté par le Gouvernement à fin juillet 2024 au plus tard. Le coût de cette activité est évalué à environ 30 millions de FCFA.

#### Au titre de la lutte contre l'érosion côtière

- **R08.** : Le projet de décret portant création de l'Agence Nationale de Gestion Intégrée du Littoral (ANAGIL) conformément aux dispositions de la loi n°2017-378 du 2 juin 2017 sera transmis au SGG au plus tard le 31 mars 2024, en vue de son adoption à fin juin 2024.

#### Au titre de la mise en œuvre du marché carbone

- **R09.** : Il s'agira de faire adopter par une communication en Conseil des Ministres le cadre réglementaire et manuel de procédure du marché carbone au plus tard le 31 mars 2024, pour être adopté au 30 juin au plus tard.

#### Réaliser les études de base pour opérationnaliser les Aires Marines Protégées

- **R.10** : Il s'agira de disposer d'ici novembre 2024 des études de base pour l'opérationnaliser des quatre (04) Aires Marines Protégées (AMP) : (i) le site transfrontalier de l'embouchure du fleuve Cavally à Tabou (Côte d'Ivoire -Libéria), (ii) le site de la forêt classée de Dassioko, le site du parc national d'Azagny et le site transfrontalier des îles Ehotilés (Côte d'Ivoire - Ghana). Le coût de cette activité est évalué à environ 300 millions de FCFA.
- **R.11. Mise en place d'une revue hebdomadaire des projets cofinancés**

Le Ministère entend instaurer une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.



### III. Projets majeurs pour l'année 2024

#### A. Projets à finaliser en 2024

##### 1. Renforcement de la lutte contre les pollutions

Les trois activités prévues pour l'année 2024 sont des initiatives du Ministère visant à renforcer la lutte contre les pollutions. Il s'agit :

- **A.01. Le projet « Réaliser les Inspections dans 500 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement »** est une action annuelle et continue du Ministère. Il permet d'assurer la surveillance des installations et contrôle efficaces, contribuant ainsi que la préservation et à la protection de l'environnement. Le taux d'exécution physique de ce projet au 31 décembre 2023 est de 100%. En fin 2024, le taux d'exécution prévisionnel est de 100% (Trimestre 1 : 10% ; trimestre 2 : 50% ; trimestre 3 : 75% et trimestre 4 : 100%) pour un coût total de de **891 millions de FCFA** sur le budget de l'Etat.
- **A.02. Le projet « Réaliser totalement l'exercice annuel du plan national d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières (Plan POLLUMAR) »** est une initiative continue du Ministère. Le projet présente un taux d'exécution physique de ce projet au 31 décembre 2023 de 100%. A fin 2024, le taux d'exécution prévisionnel est de 100% (Trimestre 1 : 0% ; trimestre 2 : 100%) pour un budget de **29 millions de FCFA**.
- **A.03. Le projet « Restaurer les plans d'eau envahis par les macros-déchets entre le Pont HKB et l'hôtel du Golf »**. Le taux d'exécution physique de ce projet à fin octobre 2023 est de 84%. En fin 2024, le taux d'exécution prévisionnel est de 100% (Trimestre 1 : 84% ; trimestre 2 : 90% ; trimestre 3 : 100%) pour un budget total de **1,7 milliard de FCFA**.

##### 2. Gestion durable des Aires protégées

Les projets prévus pour l'année 2024 sont définis ci-après :

- **A.04. Le projet « Réaliser 35000 Hommes-Jours de surveillance sur l'ensemble des Aires Protégées »** est une initiative annuelle visant à assurer une surveillance continue et exhaustive des zones protégées. Le taux d'exécution à fin octobre 2023 est de 75%. A fin 2024, le taux d'exécution prévisionnel est de 100% (trimestre 1 : 20% ; trimestre 2 : 45% ; trimestre 3 : 75% ; trimestre 4 : 100%) pour un coût total de **315 millions de FCFA**.
- **A.05. Le Projet « Assurer le suivi biologique de la faune et de la flore à travers neuf (09) Aires Protégées »** est une initiative continue et annuelle qui vise à maintenir une surveillance biologique constante de la faune et de la flore dans huit Aires Protégées, assurant ainsi la préservation continue de la biodiversité tout au long de l'année. Le taux d'exécution à fin octobre 2023 est de 100%. En fin 2024, le taux d'exécution prévisionnel est de 100% (Trimestre 1 : 20% ; trimestre 2 : 45% ; trimestre 3 : 75% ; trimestre 4 : 100%) pour un coût total de **27 millions** de FCFA.



- **A.06. Le projet « Entretenir manuellement des kilomètres de pistes intérieures dans l'ensemble des Aires Protégées »** est un projet annuel et continu qui vise à assurer l'accessibilité et la durabilité des infrastructures nécessaires à la gestion optimale des aires protégées. A fin octobre 2023, 1800 km de pistes ont été entretenues manuellement dans l'ensemble des Aires Protégées, soit un taux d'exécution de 100%. Le taux prévisionnel au 31 décembre 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 10% ; Trimestre 2 : 30 ; trimestre 3 : 80% ; trimestre 4 : 100%) pour une dotation estimée à **36 millions** de FCFA.
- **A.07. Le projet « Réaliser 500 séances de sensibilisation sur la préservation des parcs nationaux et réserves naturelles touchant au moins 20 000 personnes »** est une initiative annuelle et continue visant à promouvoir la conscientisation environnementale et à encourager la participation active de la communauté dans la préservation de ces espaces naturels. A fin octobre 2023, cette activité a été totalement réalisée 100%. Le taux prévisionnel au 31 décembre 2024 est de 100% (Trimestre 1 : 25% ; Trimestre 2 : 50 ; trimestre 3 : 75% ; trimestre 4 : 100%) pour une dotation estimée à 35 millions de FCFA.
- **A.08. Le projet « Recevoir 20 000 touristes dans l'ensemble des Aires Protégées »** est une activité annuelle et continue qui vise à promouvoir le tourisme durable, tout en contribuant à la valorisation et à la préservation des aires protégées. Le projet a été réalisé à 75% à fin octobre 2023. Le taux prévisionnel au 31 décembre 2024 est de 100% (trimestre 1 : 10% ; trimestre 2 : 50% ; trimestre 3 : 80% ; trimestre 4 : 100%) pour une dotation de **2 millions de FCFA**.
- **A.09. Le projet « Soutenir dix (10) Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD) des villages riverains aux Parcs et Réserves »** a pour objectif de promouvoir la conservation de la biodiversité et le développement durable en renforçant les capacités des communautés locales, favorisant ainsi une gestion responsable et participative des zones riveraines aux parcs et réserves. C'est une activité annuelle et continue qui a été réalisée totalement en 2023. Le taux de réalisation prévisionnel au 31 décembre 2024 est de 100% pour un coût global d'un million de FCFA.
- **A.10. Le projet « Construire et réhabiliter vingt-deux (22) pompes hydrauliques dans les localités riveraines du Parc national de la Comoé »** a pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau potable et de renforcer les conditions de vie des communautés locales en fournissant des installations hydrauliques fiables et durables dans les zones environnantes du Parc national de la Comoé. A ce jour, le taux de réalisation des activités est de 60%. A fin décembre 2024, l'ensemble des vingt-deux (22) pompes seront totalement disponibles pour un montant de **385 millions de FCFA**.
- **A.11. Le projet « Traiter mille (1 000) hectares de zones ciblées par des feux précoces »** est une opération annuelle visant à prévenir et à maîtriser les feux précoces dans ces zones définies, contribuant ainsi à la préservation du réseau des aires protégées. Le taux de réalisation au 31 octobre 2023 est de 100%. Le taux de traitement prévisionnel des zones ciblées est de 100% au 31 mars 2024.



- **A.12. Le projet « Créer trente (30) Activités Génératrices de Revenus (AGR) et Infrastructures de base dans les localités riveraines aux Aires Protégées »** a pour objectif de stimuler le développement économique des communautés locales en établissant des activités génératrices de revenus durables tout en renforçant les infrastructures de base nécessaires pour améliorer la qualité de vie dans les zones environnantes des Aires Protégées. Le taux de réalisation de cette activité est de 5% au 31 octobre 2023. Le taux de réalisation attendu à fin décembre 2024 est de 100% pour un montant de **201 millions** de FCFA.
- **A.13. Le projet « Réaliser quarante-cinq (45) thématiques de formation réalisées au profit des agents de l'OIPR »** est une opération annuelle qui vise pour cette année 2024, à former au moins 100 agents sur des thématiques diverses liées à la gestion durable des aires protégées. Le taux de réalisation prévisionnel est de 100% au 31 décembre 2024 pour un coût de **87,5 millions** de FCFA.
- **A.14. Le projet « Entretenir mille cinq cent (1500) kilomètres de pistes intérieures et limites dans l'ensemble des Parcs et Réserves »** a pour objectif de garantir l'accessibilité et la durabilité des infrastructures nécessaires à la gestion optimale des Parcs et Réserves, contribuant ainsi à la préservation de ces espaces naturels et à la protection de la biodiversité. Cette activité a été réalisée totalement en 2023. Le taux de réalisation attendu de cette activité en 2024 est de 100% pour un montant **15 millions** de FCFA.

## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

- **B.01 : Le projet de « Construction du siège de la Direction de zone Nord-Est (DZNE) de l'OIPR »** vise à établir une infrastructure fonctionnelle et moderne pour la Direction de zone Nord-Est, permettant ainsi d'optimiser ses opérations et de renforcer son rôle dans la gestion des parcs et réserves en Côte d'Ivoire. Le taux de réalisation du projet est de 5% à fin octobre 2023. Le taux prévisionnel attendu à fin décembre 2024 est de 50% pour une dotation de **650 millions** de FCFA.
- **B.02 : Le Projet de Conception d'un Système de Remontée des Incidents Environnementaux (SRIE)** vise à établir une infrastructure efficace pour la collecte et la remontée des incidents environnementaux, améliorant ainsi la réactivité et la gestion des situations critiques liées à l'environnement. Le taux d'exécution physique de ce projet au 31 décembre 2023 est de 28%. Il s'agira de finaliser le prototype fonctionnel du Système de Remontée des Incidents Environnementaux (SRIE) et d'opérationnaliser le système SRIE dans 5 chefs-lieux de régions pilotes (Bouaké, Korhogo, Abidjan, Bondoukou et Daloa). Le taux d'exécution prévisionnel au 31 décembre 2024 est de 43,15% pour un coût total de **100 millions** de FCFA sur le budget de l'Etat.





- **B.03 : Le Projet de Conservation de la biodiversité dans le complexe Taï-Grébo-Sapo est une initiative** qui vise la restauration de la connectivité écologique entre le Parc national de Taï en Côte d'Ivoire et le Parc national de Grebo Krahn au Libéria. Le taux d'exécution de ce projet à fin octobre 2023 est de 55%. Le résultat majeur attendu pour l'année 2024 est l'aménagement écologique du corridor et la construction des infrastructures de surveillances (4 miradors, 3 postes de contrôles, 4 motos, 1 pick-up et des matériels techniques). Le taux prévisionnel de réalisation du projet au 31 décembre 2024 est de 90% (Trimestre 1 : 60% ; trimestre 2 : 75% ; trimestre 3 : 80%, trimestre 4 : 90%) pour un coût global des activités évalué à **1 473 171 000 FCFA** réparti comme suit : Part état **80 millions FCFA** et **1 393 171 000 FCFA** pour la Kfw.
- **B.04 : Le projet de Gestion des paysages forestiers et la biodiversité en Côte d'Ivoire** a pour objectif de promouvoir une gestion durable des paysages forestiers, en mettant l'accent sur la conservation de la biodiversité, la restauration des écosystèmes, et le renforcement des moyens de subsistance des communautés locales. Le taux de réalisation global de ce projet à ce jour est de 20%. En 2024, les activités majeures prévues sont de restaurer 300 ha de mangrove dans les départements de Grand-Lahou et Sassandra et d'élaborer 03 plans de gestion à mettre en œuvre dans les sites pilotes. Le taux de réalisation attendu en 2024 est de 35% pour une dotation globale des activités pour l'année 2024 est évalué à **535,73 millions FCFA** répartis comme suit : Part état **110 millions FCFA** et **331 millions FCFA** pour le FEM.
- **B.05 : Le Projet de Paiement des Réductions d'émissions autour du Parc National de Taï (PRE)** vise à mettre en œuvre un modèle de développement vert au niveau régional qui offre des alternatives et des incitations basées sur des paiements basés sur les résultats, afin de lutter contre les changements climatiques, diversifier les revenus des agriculteurs, pour une agriculture du cacao zéro-déforestation, protéger les ressources naturelles, reconquérir un couvert forestier, et préserver la biodiversité. Le taux d'exécution physique de ce projet au 31 décembre 2023 est de 40%. Il s'agira principalement de redistribuer les revenus issus de la vente des 7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent entre les bénéficiaires du projet, selon le plan de partage des bénéfices et d'élaborer le second rapport de suivi des émissions réduites du projet et soumis à la Banque mondiale. Le taux d'exécution prévisionnel au 31 décembre 2024 est de 70% (trimestre 1 : 45% ; trimestre 2 : 55% ; trimestre 3 : 65% ; trimestre 4 : 70%) pour un coût total des activités évalué à **3 207 400 000 FCFA** dont **207 400 000 FCFA** part Etat et **3 milliards** de la part de la Banque Mondiale.
- **B.06 : Le Projet de « promotion d'une cacao-culture sans déforestation »** soutient un nouveau modèle agricole à faible émission de carbone à travers la promotion de l'agriculture zéro déforestation. Pour y parvenir, 3650 ha de systèmes agroforestiers seront mis en place et 1500 ha de forêt seront restaurés, générant ainsi une réduction directe et indirecte des émissions de carbone de 5,5 millions de tonnes équivalent dioxyde de carbone sur la durée de vie du projet. Le taux de réalisation du projet en 2023 est de 30%. Le taux de réalisation prévisionnel de 2024 est de 60% pour un coût global des activités évalué à 1940 millions FCFA, répartis comme suit : Part état **140 millions FCFA** et **1,8 milliard** de FCFA financés par le Fonds Vert pour le Climat.



- **B.07 : Le Projet de « Gestion Rationnelle des polluants organiques persistants non intentionnels (POPNI) et des diphenyles éthers polybromés (PBDE) des déchets industriels »** a pour objectif de mettre en œuvre des mesures visant à gérer de manière responsable les polluants organiques persistants non intentionnels et les diphenyles éthers polybromés présents en particuliers dans les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des véhicules en fin de vie, afin de réduire leur impact sur l'environnement et la santé publique. Le taux de réalisation à ce jour du projet est de 71,50%. La construction de deux centres pilotes : 01 de démantèlement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et 01 de démantèlement des Véhicules en Fin de Vie (VFV) en 2024 permettra d'atteindre en 2024, un taux de réalisation de 85% (trimestre 1 : 73,5% ; trimestre 2 : 76,50% ; trimestre 3 : 81,50% ; trimestre 4 : 85%). Le coût global des activités pour l'année 2024 est évalué à **676 328 594 FCFA** répartis comme suit : Part état **130 millions FCFA** et **526 millions FCFA** pour le FEM.
- **B.08 : Le Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest-Africaines (WACA-ResIP)** vise à renforcer la résilience des communautés et des zones ciblées du littoral à travers : (i) l'identification des problèmes liés à la gestion intégrée du littoral ivoirien et la réalisation des campagnes de concertation et de sensibilisation ; (ii) le renforcement des capacités humaines et la protection des infrastructures socio-économiques et des populations. A ce jour, le taux de réalisation du projet est de 40%. Avec l'achèvement prévu à 80% des travaux de construction de l'ouvrage de protection du cordon sableux d'ici fin décembre 2024, le taux prévisionnel d'exécution du projet est de 90% (Trimestre 1 : 50% ; trimestre 2 : 60% ; trimestre 3 : 70% ; trimestre 4 : 90%) pour un coût global des activités évalué à **39 565 510 756 FCFA**, réparti comme suit : Part état **426 869 000 FCFA** et **19 459 931 756 FCFA** pour la Banque Mondiale (IDA) et la part Espagnole **19 678 710 000 F CFA**.

### C. Projets à lancer en 2024

- **C.01 : Le Projet d'identification des opportunités pour le Développement à long terme du secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle** vise à éliminer l'utilisation du mercure dans le secteur de l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Échelle de l'or (EMAPE) par une approche qui favorise la formalisation, augmente l'accès à des chaînes d'approvisionnement en or et introduit des mécanismes financiers pour l'adoption de technologies durables plus efficaces et sans mercure. Il a un coût global de **3 862 110 000 FCFA** répartis comme suit : **1 500 110 000** et part Etat et **2 362 500 000** comme don du FEM. Il a une durée de 05 ans. Le taux prévisionnel de réalisation des activités pour 2024 est de 20% pour un montant de **551,7 millions** de FCFA ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

21.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE  
ET DE LA DIGITALISATION



# Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation** (MTND), a pour missions la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de transition numérique et de digitalisation.

## II. Réformes majeures pour 2024

Pour l'année 2024, afin d'améliorer la gouvernance du secteur du numérique et de la digitalisation, le Ministère soumettra **neuf (09) textes** au SGG en vue de leur adoption par le Gouvernement au plus tard fin décembre. Ces textes sont composés **de deux (02) projets de loi**, de **cinq (05) projets de décret**, d'un **(01) projet d'arrêté** et d'une **(01) Communication en Conseil des Ministres (CCM)**.

Ainsi, le Ministère mettra en œuvre **quatre (04)** groupes de réformes qui concernent :

- **Réforme 1. Actualisation des textes du secteur de l'économie numérique**
  - **R01.** Projet de loi portant création de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, en abrégé ANSSI. Ledit projet de loi vise la création d'une entité en charge de la sécurité des systèmes d'information des infrastructures critiques et stratégiques de l'Etat de Côte d'Ivoire.
  - **R02.** Projet de décret modifiant le décret n° 2012-20 du 18 janvier 2012 portant création, organisation et fonctionnement de l'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication, en abrégé ESATIC. L'objectif visé est la mise en conformité du décret à la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux Établissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'établissements publics.
  - **R03.** Projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité de labélisation des startups numériques.
  - **R04.** Projet de décret relatif au précâblage et à la conformité du précâblage des bâtiments en fibre optique pour l'accès au très haut débit.
  - **R05.** Projet de décret relatif aux dispositions de la convention entre opérateur et propriétaire portant sur l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement d'infrastructures de télécommunications/TIC en vue de l'accès au très haut débit dans les bâtiments.



- **R06.** Projet de décret modifiant le décret 2014-729 du 19 novembre 2014 fixant les quotes-parts d'affectation des ressources du secteur de la télécommunication/TIC aux structures publiques et déterminant les modalités de leur paiement.
- **R07.** Projet d'arrêté interministériel portant modification du cadre organisationnel du dispositif de contrôle des flux de communications électroniques. Ce projet d'arrêté vise à l'optimisation de l'assiette fiscale dans le secteur des communications électroniques.
- **Réforme 2. Actualisation des textes relatifs au projet de ZBTIC de Grand Bassam**
  - **R08.** Projet de loi portant modification de la loi n° 2004 – 429 du 30 août 2004 instituant le régime de la Zone franche de la Biotechnologie et des Technologies de l'Information et de la Communication en Côte d'Ivoire.  
  
Cette loi vise à offrir aux entreprises installées au sein du VITIB de Grand-Bassam des avantages plus incitatifs pour leur développement. Les travaux débiteront en janvier et s'achèveront avec la transmission du projet de loi au SGG au premier semestre 2024. L'adoption du texte est prévue avant fin 2024.
- **Réforme 3. Actualisation des textes de la POSTE-CI**
  - **R09.** Communication en Conseil des Ministres (CCM) relative à la restructuration de La Poste de Côte d'Ivoire.
- **Réforme 4. Mise en place d'une revue hebdomadaire des projets cofinancés**
  - **R10.** Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux

---

### III. Projets majeurs pour l'année 2024

Pour atteindre les résultats inscrits dans le PND 2021-2025 du secteur de l'économie numérique, **cinq (05) projets** structurants à lancer en 2024 d'un coût prévisionnel de **87,8 milliards de FCFA** seront mis en œuvre.

#### A. Projets à finaliser en 2024

*Il n'est prévu aucun projet à finaliser en 2024.*

#### B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

*Il n'y a pas de projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024.*



### C. Projets à lancer en 2024

Relativement aux projets à lancer en 2024, cinq (05) projets sont prévus avec un coût total estimé à **87,8 milliards de FCFA** et une prévision de **17,59 milliards de FCFA en 2024**.

- **C01. Projet d'appui au renforcement de l'administration électronique (PARAE)** : à terme, il va permettre d'améliorer la gouvernance, la qualité et la couverture des services publics offerts aux citoyens à travers la digitalisation des procédures administratives. Il est financé par la BAD et l'Etat à hauteur de **2,45 milliards de FCFA en 2024 (sur un total de 49 milliards de FCFA)**. Cette activité débutera au deuxième trimestre et atteindra un taux d'exécution de 2% à fin juin, 3% à fin septembre et **5% au 31 décembre** en 2024.
- **C02. Projet de la construction d'un Datacenter National (Miroir)** : à terme, les données des structures étatiques seront hébergées et disponibles via le datacenter. Il est financé à hauteur de **8,84 milliards de FCFA en 2024 sur un total de 22,1 milliards de FCFA**. Cette activité débutera au premier trimestre et atteindra un taux d'exécution de 5% à fin mars, 15% à fin juin, 20% à fin septembre et **25% au 31 décembre** en 2024.
- **C03. Projet de connectivité de 15 localités rurales va permettre** aux populations rurales de ces localités d'avoir accès aux services numériques. Il est financé à hauteur **2 milliards de FCFA en 2024**. Cette activité débutera au premier trimestre et atteindra un taux d'exécution de 20% à fin mars, 50% à fin juin, 80% à fin septembre et **100% au 31 décembre** en 2024.
- **C.04. Projet de Finalisation et opérationnalisation des 3207 km de fibre optique du Réseau National Haut Débit (RNHD) ou Backbone** d'un coût de **1,7 milliard de FCFA**. Cette activité débutera au premier trimestre et atteindra un taux d'exécution de 20% à fin mars, 70% à fin juin, 80% à fin septembre et **100% au 31 décembre** en 2024.
- **C05. Programme de renforcement des infrastructures et services digitaux de l'administration publique pour la gouvernance numérique de l'Etat (PRISDAGNE)**. À terme les infrastructures et services digitaux seront développés, les administrations publiques seront interconnectées et des eServices seront mis à la disposition du public. Il est financé à hauteur **2,6 milliards de FCFA en 2024** sur un total de **13 milliards de FCFA**. Cette activité débutera au premier trimestre et atteindra un taux d'exécution de 5% à fin mars, 10% à fin juin, 15% à fin septembre et **20% au 31 décembre** en 2024 ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

22.

MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS



# Ministère du Tourisme et des Loisirs

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère du Tourisme et des Loisirs** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion du tourisme et des loisirs. A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité de : **(i)** l'assainissement de l'environnement du secteur du tourisme ; **(ii)** l'amélioration de l'offre de services du secteur du tourisme ; **(iii)** la promotion du tourisme ; **(iv)** la sensibilisation de la population à la pratique des loisirs ; **(v)** l'élaboration du cadre juridique et institutionnel du développement des loisirs.

## II. Réformes majeures pour 2024

Pour l'année 2024, le Ministère du Tourisme entend réaliser plusieurs actions et activités qui s'articulent principalement autour du pilier 1 du PND.

Dans le cadre du renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de son secteur d'activité tel que consigné dans la Stratégie Sublime Côte d'Ivoire, le Ministère du Tourisme et des Loisirs entend élaborer et transmettre au Secrétariat Général du Gouvernement plusieurs projets de textes au cours de l'année 2024. Il s'agit entre autres des projets suivants :

- **R.01.** Projet de décret fixant les conditions d'attribution des terrains domaniaux destinés à l'expansion et au développement touristique à adopter au premier trimestre
- **R.02.** Projet d'ordonnance fixant le montant et les modalités de paiement de la redevance d'occupation des terrains domaniaux destinés à l'expansion et au développement touristique à signer au deuxième trimestre
- **R.03.** Projet de décret portant déclaration d'utilité publique les sites touristiques de Jacquville, Île Bouley, Assinie et de la Baie de Taki à San Pedro à adopter au troisième trimestre
- **R.04.** Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement Public National à caractère Industriel et Commercial dénommé Agence d'Investissement et de Développement Touristique en abrégé « AIDT » à adopter au premier trimestre.
- **R.05.** L'instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.





### III. Projets majeurs pour l'année 2024

Les projets à réaliser au cours de l'année 2024 s'articulent autour des axes que sont : (i) l'assainissement de l'environnement du secteur du tourisme ; (ii) l'aménagement et la mise en valeur de nouveaux sites touristiques et de loisirs ; (iii) la promotion du tourisme et des loisirs ; (iv) la mesure de l'impact des activités touristiques et des loisirs.

#### A. Projets à finaliser en 2024

Le Ministère du Tourisme et des Loisirs entend réaliser les projets ci-après mentionnés :

- **A.01.** Organiser les Etats généraux des Loisirs pour un coût de **45 millions de FCFA**
- **A.02.** Mettre aux normes 300 établissements de tourisme et classer 150 hôtels pour un coût de **14 500 000 FCFA**
- **A.03.** Finaliser la mise en place d'un Système d'Information Touristique Digitalisé pour un coût de **67 349 060** de FCFA
- **A.04.** Produire les statistiques du tourisme pour un coût de **9 millions de FCFA**

#### B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

L'action consistera à poursuivre la mise en œuvre des projets d'investissement publics entamés : il s'agira tout particulièrement de :

- **B.01.** Poursuivre la mise en œuvre du projet «réhabilitation des sept (7) principaux sites touristiques de la Région du Poro pour un coût de 82 000 000 FCFA. **Les taux d'exécution projetés sont : 0% au premier trimestre, 20% au deuxième trimestre, 50% au 3ème trimestre et 100% au dernier trimestre.**
- **B.02.** Poursuivre la mise en œuvre de la «réhabilitation et aménagement des sites touristiques des Régions du Haut Sassandra, de la Marahoué, du Tchologo, du Worodougou et du Bélier» pour un coût de 139 000 000 FCFA. **Les taux d'exécution projetés sont 0% au premier trimestre, 20% au deuxième trimestre, 50% au 3ème trimestre et 100% au dernier trimestre.**
- **B.03.** Poursuivre l'Aménagement et la valorisation du site du pont de liane de Lieupleu pour un coût de 55 000 000 FCFA. **Les taux d'exécution projetés sont 0% au premier trimestre, 30% au deuxième trimestre, 50% au 3ème trimestre et 100% au dernier trimestre.**



### C. Projets à lancer en 2024

En 2024, deux nouveaux projets d'investissement publics démarreront leurs activités. Il s'agira de :

- **C.01.** Mettre en œuvre « l'Aménagement et valorisation touristique du site archéologique d'Ahouakro» (Agboville) pour un coût de 53 825 470 FCFA ;
- **C.02.** Réaliser le projet «Construction d'un hangar, d'un magasin de stockage et d'un four de cuisson de poteries de KANGRASSOU-ALLUIBO» (Dimbokro) pour un coût de **53 825 470** FCFA.

Au total, le plan d'actions du Ministère du Tourisme et des Loisirs pour l'année 2024 comporte 20 projets pour un coût global de **2 561,48 millions** de FCFA bénéficiant tous d'une couverture budgétaire de l'Etat. La mise à disposition des ressources annoncées, un climat de paix et de sécurité constituent entre autres les facteurs de succès de la mise en œuvre de ce plan annuel ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

**23.**

MINISTÈRE DU COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE



# Ministère du Commerce et de l'Industrie

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de commerce, d'industrie et de la promotion des PME. De manière spécifique, le champ d'application des activités du MCI couvre les secteurs du commerce intérieur, du commerce extérieur, de l'industrie, de l'artisanat, de la promotion des PME, de la transformation du secteur informel, de la promotion de l'investissement privé et du développement du secteur privé.

## II. Réformes majeures pour 2024

Depuis 2022, le MCI a entamé des réformes ambitieuses de l'écosystème des secteurs Commerce, Industrie et PME. Ces réformes ont débouché sur la création de nouvelles entités dont l'Agence Côte d'Ivoire Export, la SOGEDI, le GUDE-PME et la Société d'Etat Côte d'Ivoire PME. Ces réformes visaient à améliorer le cadre institutionnel et réglementaire et à redynamiser le secteur privé.

Pour l'année 2024, plusieurs réformes ont été identifiées. Ces réformes donneront lieu à la prise de différents textes dont les principaux sont :

- **R.01.** le projet de Code des infrastructures de marchés pour une meilleure gestion et organisation des marchés de gros et de détails pour un montant de 100 millions FCFA dont l'adoption est prévue à la fin du troisième trimestre de l'année 2024 ;
- **R.02.** le projet de Loi portant régime juridique des zones industrielles et des terrains destinés à l'exercice des activités industrielles et ses textes d'application dont l'adoption est prévue pour décembre 2024 ;
- **R.03.** le projet de réforme sur la traçabilité des produits (Code à barres) dont l'adoption est prévue en décembre 2024 ;
- **R.04.** le projet de réforme de la loi d'orientation sur les PME (Décrets d'application) dont l'adoption est prévue en décembre 2024 ;
- **R.05.** le projet de Décret portant création de la commission d'urbanisme commercial prévue en novembre 2024 ;



- **R.06.** le projet Communication portant Politique Nationale de la Qualité prévue en décembre 2024 ;
- **R.07.** le projet de Communication portant Politique Nationale du Commerce Extérieur (PNCE) dont l'adoption est prévue en décembre 2025 ;
- **R.08.** le projet de Communication relatif aux résultats des études sur le développement des sept (07) clusters dont l'adoption est prévue au dernier trimestre de l'année 2024 ;
- **R.09.** L'Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.

### III. Projets majeurs pour l'année 2024

A côté des réformes, le MCI envisage des actions majeures. Ces dernières sont réparties entre celles qui seront effectivement achevées en 2024, celles qui se poursuivront au-delà de 2024 et celles qui seront lancées en 2024.

#### A. Projets à finaliser en 2024

- **A.01. 40 marchés ruraux de proximité** seront construits dans le cadre **du PURGA** et du PSGOUV2 pour un montant de 6,2 milliards de FCFA, avec un taux d'exécution physique estimé à 90% à fin décembre 2023 ;
- **A.02. 5 000 bascules et 30 000 balances** seront acquises et distribuées dans le cadre **du PURGA** et du PSGOUV2 pour un montant prévisionnel de 2,68 milliards de FCFA. Le taux d'exécution physique à fin décembre est de 5% ;
- **A.03. La stratégie de lutte contre la cherté de la vie** sera mise en œuvre avec la production des émissions télévisées (12 émissions pour le « consommateur » et 52 émissions pour le « c'est combien ? »), des bulletins (52), et la sensibilisation des acteurs (commerçants, consommateurs, producteurs, industriels, etc.). Le projet est évalué à 468,25 millions de FCFA et est financé par le Budget de l'Etat ;
- Les **travaux complémentaires de la zone industrielle de Yopougon** seront réalisés en 2024 pour un montant de 355 millions de FCFA financé par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers la SOGEDI. Il s'agira de :
  - **A.04.** achever la construction du Centre de Secours d'Urgence des Sapeurs-Pompiers dont le taux d'exécution physique à fin décembre 2023 est de 87% ;



- **A.05.** réhabiliter la station de relevage en Zone Industrielle de Yopougon dont le taux d'exécution physique à fin décembre 2023 est de 40% ;
- **A.06.** réaliser les travaux d'entretien de la Zone Industrielle de Yopougon dont le taux d'exécution physique à fin décembre 2023 est de 40% ;
- **A.07. les travaux d'aménagement de la zone dédiée à la transformation de l'anacarde** à Séguéla dans le cadre du projet Bird Enclave, pour un montant de 30 milliards FCFA se poursuivra. A fin décembre 2023, le taux d'exécution physique est estimé à 60%.
- **A.08. les travaux de construction du laboratoire de chimie alimentaire du LANEMA** seront achevés, avec une dotation 100 000 000 FCFA en 2024.
- **A.09.** La phase 1 des **travaux d'aménagement de la zone économique industrielle à la zone industrielle d'Akoupé-Zeudji par ARISE IVOIRE sur 431 ha** seront achevés, avec une dotation de 79 milliards FCFA ;
- La **construction du centre de perfectionnement et de labélisation dans le secteur du BTP** à Bouaké sera effective. Ce projet d'une dotation de 338,8 millions de FCFA en 2024 permettra :
  - **A.10.** d'achever la construction des bâtiments administratifs, de l'amphithéâtre de 350 places et de 8 salles de labellisation métiers ;
  - **A.11.** d'achever la construction des ateliers pour 7 corps de métiers et d'un bloc logement de 18 chambres pour les apprenants ;
- **A.12.** Dans le cadre de **la caravane de recyclage des chauffeurs professionnels**, 300 artisans-mécaniciens seront sélectionnés et formés pour une enveloppe de 85 millions de FCFA en 2024.

## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

Les projets devant se poursuivre au-delà de 2023 sont les suivants :

- **B.01.** le projet de **construction de 11 marchés de gros** sera mis en œuvre avec l'identification et la sécurisation des 11 parcelles en 2023. Le projet de construction des 3 premiers marchés de gros (à Abidjan, Abengourou et Daloa) évalué à 84,5 milliards de FCFA est financé par la Banque mondiale dans le cadre du PDC2V avec un taux d'exécution physique de 35% attendu à fin 2024 ;
- **B.02.** le projet de **réhabilitation et d'équipement du marché de gros de Bouaké** se poursuivra pour atteindre 50% à fin décembre 2024. Le projet est évalué à 1,41 milliards de FCFA et est financé par l'Etat de Côte d'Ivoire.



- **B.03. le programme de développement de la filière anacarde**, d'un coût de 138 millions de FCFA pour 2024 financé par l'Etat, sera mis en œuvre à travers :
  - la mise à niveau de 03 entreprises de transformation d'anacarde ;
  - l'accompagnement de 01 laboratoire à l'accréditation pour les analyses des produits de l'anacarde ;
- **B.04. le Projet Clonix** de Très Petites Entreprises (TPE) porte sur l'appui aux femmes rurales sur toute l'étendue du territoire ivoirien, en vue de contribuer à l'autonomisation financière de la femme. Pour 2024, l'objectif est l'accompagnement de 1000 femmes pour un budget de 180 millions de francs CFA ;
- **B.05. le Projet Amorçage** est un projet de PME, financé par la Banque d'investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) à hauteur de 6,050 milliards de FCFA avec la garantie de l'Etat de Côte d'Ivoire. Il vise la création en 2023 de 66 PME dont 33 de production de tomate hors-sol et 33 de pisciculture hors sol qui généreront plus de 2000 emplois au profit des jeunes et des femmes tout en améliorant l'offre locale de poisson et de tomate. La contrepartie de l'Etat au financement de ce projet est de 500 millions de FCFA dont 193 millions de FCFA ont été alloués au titre du budget 2024. Le projet vise en 2024 à renforcer le tissu national d'entreprises par la création de PME pérennes de pisciculture et de culture hors sol de tomate. Le taux physique prévisionnel en 2024 est de 70% ;
- **B.06. dans le cadre du programme de Restructuration et de Mise à Niveau des Industries (PNRMN)**, 15 entreprises industrielles seront accompagnées en 2024 pour un montant de 386,320 millions de FCFA entièrement financé par l'Etat ;
- **B.07. le projet de construction et d'équipement de cinq (05) centres d'apprentissage** sera accentué à travers l'achèvement des travaux du centre de perfectionnement de Tabou et la sécurisation du site de Touba pour un montant de 220 millions FCFA. Le projet dans son ensemble est évalué à 3,70 milliards de FCFA et financé par le Budget de l'Etat ;
- **B.08. le projet de recasement des ferrailleurs de la casse moderne N'dotré**, où 2 hangars seront construits (pour le recasement des ferrailleurs déguerpis d'Abobo et Adjamé), se poursuivra. Ce projet bénéficie d'une dotation en 2024 de 172 millions de FCFA ;
- **B.09. la construction de la phase 1 du centre des expositions des produits de la petite transformation et de l'artisanat** pour un montant de 250 millions FCFA financé par le FREMIN ;
- **B.10. l'élaboration de la stratégie de développement de la petite transformation** pour un montant de 100 millions FCFA financée par le FREMIN.



### C. Projets à lancer en 2024

En 2024, plusieurs projets seront lancés par le Ministère. Il s'agit :

- **C.01.** du projet **Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité, Emplois (DAICE)** de la Banque Africaine de Développement pour un montant de 105 milliards ;
- **C.02.** des **travaux de réhabilitation des zones industrielles de Koumassi, de Vridi et de Yopougon** pour un montant cumulé de 6 milliards FCFA entièrement financé par l'Etat à travers la SOGEDI, avec un taux d'exécution physique attendu de 30% à fin décembre 2024 ;
- **C.03.** des **travaux de curage et d'entretien des zones industrielles de Koumassi, de Vridi et d'Akoupé-Zeudji** pour un montant cumulé de 600 millions de FCFA financé par la SOGEDI, avec un taux d'exécution physique attendu de 50% pour les activités prévues en 2024
- **C.04.** de la réalisation des **études techniques pour la réhabilitation des zones industrielles de San Pedro** pour un coût de 350 millions de FCFA ;
- **C.05.** du lancement du **programme national d'identification des opérateurs économiques et monographie des espaces et zones industrielles en Côte d'Ivoire** pour un coût global de 2 milliards de FCFA. Le taux d'exécution physique attendu est de 50% pour les activités prévues en 2024 ;
- **C.06.** du lancement de **la mise en place d'un cluster (centre) de la mécanique auto** dont le coût global est estimé à 4,28 milliards de FCFA sur 4 ans ;
- **C.07.** du lancement de la mise en place d'un programme national de développement de **l'industrie d'assemblage et de montage automobile**, avec l'appui de la CEDEAO et de Afreximbank, pour un coût global de 5 milliards de FCFA, suite à l'adoption du livre blanc par le Gouvernement ●





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

24.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



# Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

**Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)** a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique.

Cette mission du MESRS recouvre les objectifs suivants : (i) suivi de l'organisation et du fonctionnement des Universités et des Grandes Écoles publiques et privées ; (ii) promotion de la formation continue dans l'Enseignement Supérieur ; (iii) promotion de la professionnalisation universitaire ; (iv) promotion, orientation, valorisation et vulgarisation de la Recherche ; (v) promotion de l'innovation technologique et du transfert de technologies ; (vi) développement de la coopération internationale en matière de Recherche Scientifique, Technologique et Technique ; (vii) conservation et protection du Patrimoine Scientifique National.

## II. Réformes majeures pour 2024

Au titre de l'année 2024, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) entend poursuivre la mise en œuvre de ses réformes relatives (i) au renforcement de la gouvernance du système de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS), (ii) au développement d'une offre de formation favorisant l'insertion professionnelle des diplômés et (iii) au renforcement de l'appui de l'État aux étudiants et au Secteur Privé de l'Enseignement Supérieur.

Ci-dessous, les réformes majeures.

### **Au titre du renforcement de la gouvernance du système de l'ESRS :**

La loi n°2023-429 relative à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI) a été promulguée le 22 mai 2023 par le **Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**.

Les textes d'application de ladite loi constituent les principales réformes à mettre en œuvre au cours de l'année 2024. Ces réformes viendront apporter des réponses aux insuffisances suivantes : (i) l'absence d'un cadre légal d'orientation générale en matière de Recherche et d'Innovation, (ii) l'absence d'une interdépendance du couple Recherche-Innovation et Enseignement Supérieur et (iii) l'inadaptation de la loi n°95-696 relative à l'Enseignement, aux enjeux et exigences spécifiques à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et à l'Innovation.



Entre autres réformes, on note :

- **R.01.** Les décrets portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Recherches Océanologiques (CRO) et de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI) seront modifiés au premier trimestre 2024. Ces structures de recherche changeront de statut pour devenir des Établissements Publics Administratifs à caractère Scientifique et Technologique (EPAST).
- **R.02.** Le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre National de Calcul de Côte d'Ivoire (CNCCI) sera pris au plus tard fin mars 2024. Le CNCCI est un moyen communautaire de la Recherche doté d'un supercalculateur.
- **R.03.** Le décret relatif aux charges d'enseignement des enseignants-chercheurs et chercheurs sera pris au cours du deuxième trimestre 2024. Ce décret permettra d'améliorer les capacités d'encadrement des étudiants, en particulier les doctorants.
- **R.04.** Le décret relatif aux taux de paiement des heures complémentaires sera pris au plus tard fin mai 2024. Il s'agira à travers cette réforme d'une part, d'harmoniser les différents taux pratiqués et d'autre part, d'assurer la maîtrise de l'enveloppe budgétaire consacrée à la prise en charge des heures complémentaires dans les universités et grandes écoles publiques.
- **R.05.** Les Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) des enseignants-chercheurs et chercheurs seront signés et mis en œuvre avant la fin du mois de juin 2024.
- **R.06.** Le décret relatif à la formation à distance sera pris début du deuxième semestre 2024. Ce texte définira le cadre réglementaire des formations à distance dans les Institutions d'Enseignement Supérieur.
- **R.07.** Le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Pôles de Compétences sera pris en juillet 2024. Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la restructuration du dispositif de la Recherche et de l'Innovation. En effet, huit Pôles de Compétences seront créés. Ils hébergeront les dix Programmes Nationaux de Recherche (PNR).
- **R.08.** Les décrets portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de gouvernance du système de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS) seront pris conformément à la loi n°2023-429. Il s'agit du Conseil National de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Conférence des Établissements d'Enseignement Supérieur, de la Conférence des Institutions de Recherche, de la Commission Nationale de Reconnaissance et d'Équivalence des Diplômes et de la Commission nationale d'Attribution des Bourses.
- **R.09.** Les textes réglementaires relatifs à l'Enseignement Supérieur Privé seront révisés. Un décret sera pris, au plus tard en juillet 2024, afin de définir le nouveau cadre de développement de l'offre privée de l'Enseignement Supérieur, notamment : (i) la création et l'ouverture de nouveaux Établissements Privés d'Enseignement Supérieur (EPES), (ii) l'accréditation de l'offre de formation, (iii) la définition des diplômes autorisés par type d'EPES et (iv) la délivrance des autorisations d'enseigner dans les EPES.



- **R.10.** En 2024, l'Assurance Qualité sera renforcée. En effet, une nouvelle évaluation des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur (EPES) sera organisée. Les résultats de cette évaluation seront publiés et serviront à l'affectation des bacheliers dans les EPES. Chaque EPES recevra un quota d'étudiants proportionnellement à sa note obtenue au cours de l'évaluation.

#### **Au titre du développement d'une offre de formation favorisant l'insertion professionnelle des diplômés :**

Les réformes amorcées par le MESRS visent (i) l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'Enseignement Supérieur à travers une offre de formation pertinente et de qualité, et (ii) la mise en œuvre efficace et efficiente du système Licence-Master-Doctorat (LMD).

Ainsi, en 2024 :

- **R.11.** Les conclusions des travaux du Cabinet-Consultant relatifs à la réforme du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) seront présentées et validées. Cette réforme aboutira à l'actualisation des offres de formation (suppression des filières non porteuses et révision des curricula), en lien avec le Secteur Privé.
- **R.12.** La concession du service public de formation des cadres de la santé au secteur privé de l'Enseignement Supérieur sera effective au cours du troisième trimestre 2024.

#### **Au titre de l'appui aux étudiants et au Secteur Privé de l'Enseignement Supérieur :**

Les mesures prises dans ce cadre, ont pour objectifs (i) l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants et, (ii) le développement du secteur privé de l'Enseignement Supérieur.

En 2024, il s'agira pour le MESRS de :

- **R.13.** Réviser le décret portant sur les bourses d'étude et secours financiers (définition de nouveaux taux, paiement par trimestre) au plus tard fin mars 2024 et ;
- **R.14.** Prendre en charge les bourses d'étude et secours financiers Côte d'Ivoire et hors Côte d'Ivoire.

#### **Au titre des projets cofinancés**

- **R.15.** L'instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.



### III. Projets majeurs pour l'année 2024

Le MESRS entend poursuivre la mise en œuvre des activités inscrites dans la Feuille de Route 2023 et, amorcer de nouveaux chantiers afin de renforcer et équiper les infrastructures des dispositifs de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

#### A. Projets à finaliser en 2024

##### Au titre du développement des infrastructures d'enseignement supérieur :

Les activités majeures sont :

- **A.01.** Les réseaux d'accès (voirie, électricité, télécommunication et eau potable) préalables à la construction des infrastructures de l'Université d'Odienné seront entièrement réalisés (Coût global : 80 milliards, financement Banque Islamique de développement). Il s'agit des composantes suivantes : Poste source électrique entièrement construit, Travaux d'électricité (réalisés à 90% à fin 2023), Alimentation en eau potable (réalisée à 13% à fin 2023) et les Voiries en cours d'exécution.
- **A.02.** Les travaux d'extension et d'équipement des universités Jean Lorougnon Guédé de Daloa et Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo, dans le cadre du Programme 2017/SIMDCI, seront achevés. En ce qui concerne l'UJLoG, il s'agira principalement d'achever les travaux d'électricité et d'adduction en eau afin de rendre fonctionnelles les 6 bâtiments d'hébergement de 1200 lits. Quant à l'UPGC, les travaux permettront d'achever la construction de 12 bâtiments d'hébergement de 2388 lits dont le taux d'exécution est de 85% à fin 2023.

Ces activités permettront (i) de poursuivre le développement de la Carte Universitaire et (ii) d'améliorer les capacités d'accueil des universités publiques et des œuvres universitaires.

##### Au titre du renforcement et de l'équipement du dispositif de Recherche et d'Innovation :

Les projets prévus sont :

- **A.03.** La mise en place effective des Pôles de Compétences ;
- **A.04.** La finalisation de la création de la ferme agropastorale de l'INP-HB.

#### B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

Dans le cadre du Programme d'Investissements Publics (PIP), le MESRS poursuivra la mise en œuvre de projets pluriannuels que sont :

##### Au titre du développement des infrastructures d'enseignement supérieur :

- **B.01.** Les travaux d'extension des infrastructures des UFR de l'UFHB seront réalisés à 60% à fin 2024 contre un taux d'exécution de 45% en 2023 ;



- **B.02.** Les infrastructures de l'UAO seront renforcées et équipées. Le taux d'exécution sera porté de 75% à 85% ;
- **B.03.** Les infrastructures de l'UPGC et de l'UJLoG seront réhabilitées et équipées. Les taux d'exécution passeront, sur la période 2023-2024, respectivement de 58% à 68% et de 67% à 75% ;
- **B.04.** Les travaux de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de l'INP-HB seront exécutés à 85% contre un taux d'exécution de 78% ;
- **B.05.** La construction du Campus dédié au programme Gestion des Politiques Économiques (GPE) de l'UFHB sera amorcée. Le taux d'exécution projeté à fin 2024 est estimé à 20% ;
- **B.06.** Les infrastructures des CROU d'Abidjan, de Bouaké et de Daloa (financement PIP) seront renforcées et équipées. Le taux d'exécution global en 2023 est de 60%. Ce taux sera porté à 70% en 2024.

#### Au titre du renforcement et de l'équipement du dispositif de Recherche et d'Innovation :

- **B.07.** La réhabilitation et équipement des stations de recherche de Lamto (Géophysique et Écologie) se poursuivra. Le taux d'exécution au titre de l'année 2024 sera de 70%.
- **B.08.** La réhabilitation et équipement du Centre National de Floristique (CNF) se poursuivra. Les travaux permettront d'atteindre un taux de réalisation de 72%.
- **B.09.** Les travaux de réhabilitation et d'équipement du Centre de Recherches Océanologiques (CRO) se poursuivront. Au titre de l'année 2024, le taux d'exécution sera porté à 68% contre un taux de 58% en 2023.
- **B.10.** La réhabilitation et équipement du Centre d'Entomologie Médicale et Vétérinaire (CEMV) se poursuivra. Le taux d'exécution passera de 67% en 2023 à 80% à fin 2024.
- **B.11.** La mise en place des infrastructures du Centre de Valorisation de Bio-ressources de Korhogo (CVBK) sera accélérée. Le taux de réalisation passera de 25% à 50%.

### C. Projets à lancer en 2024

- **C.01.** Les travaux de construction des infrastructures de la phase 1 de l'Université d'Odienné seront lancés. Le taux d'exécution prévisionnel pour 2024 est de 30%.
- **C.02.** La purge des droits coutumiers relative à la Ville Universitaire d'Adiaké et à l'université d'Abengourou sera effective.
- **C.03.** La mise en place du Laboratoire de Traitement et d'Analyse des Minerais de l'Université de Man sera amorcée pour atteindre un taux d'exécution de 25% à la fin de l'année 2024 ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

**25.**

MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS



# Ministère des Eaux et Forêts

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère des Eaux et Forêts** (MINEF) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de protection des eaux et de la forêt. A ce titre, il s'occupe de : **(i)** la gestion durable des forêts ; **(ii)** la gestion durable de la faune ; et **(iii)** la gestion intégrée des ressources en eau.

## II. Réformes majeures pour 2024

Plusieurs réformes prioritaires seront poursuivies au cours de l'année 2024, au niveau des trois axes ministériels que sont la forêt, la faune et les ressources en eau :

### 1. En matière de réformes visant à renforcer le cadre réglementaire et institutionnel de gestion durable des ressources forestières, il est prévu :

- **R.01.** L'adoption par le Gouvernement, à fin décembre, de la Communication en Conseil des Ministres relative à la stratégie nationale de valorisation des produits forestiers ;
- **R.02.** La signature et la ratification de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV-FLEGT).
- **R.03.** La préparation et proposition à création de deux (02) agro-forêts.

### 2. Au niveau des réformes relatives au renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de gestion durable des ressources fauniques, il s'agira de :

- **R.04.** L'adoption, à fin juin, de la Communication en Conseil des Ministres relative à la Politique de Protection, de reconstitution et de Valorisation de la Faune Sauvage par le Gouvernement ;
- **R.05.** L'adoption, à fin juin, de la Communication en Conseil des Ministres relative à la Stratégie de Protection, de reconstitution et de Valorisation de la Faune Sauvage par le Gouvernement ;
- **R.06.** L'adoption, à fin décembre, du projet de loi sur le commerce international des espèces menacées (CITES) par l'Assemblée Nationale et le Sénat ;
- **R.07.** L'adoption, à fin juillet, du projet de loi sur la protection de l'éléphant par l'Assemblée Nationale et le Sénat ;





- **R.08.** L'adoption, à fin juillet, du projet de la loi relatif à la gestion durable de la faune par l'Assemblée Nationale et le Sénat ;
- **R.09.** L'élaboration des Décrets d'application des lois sur la gestion des ressources fauniques (gestion durable de la faune, CITES et protection de l'éléphant) ;
- **R.10.** L'adoption, à fin décembre, de la Communication en Conseil des Ministres relative à la Stratégie nationale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages par le Gouvernement.

### 3. Au niveau des réformes visant à renforcer le cadre réglementaire et institutionnel de gestion intégrée des ressources en eau

- **R.11.** L'adoption, à fin décembre, de la Communication en Conseil des Ministres relative au Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau par le Gouvernement ;
- **R.12.** L'adoption, à fin décembre, de la Communication en Conseil des Ministres relative aux textes d'application du code de l'eau par le Gouvernement.

### 4. Au niveau des réformes liées à la gouvernance

- **R.13.** Renforcer le dispositif de collecte et la mise à disposition des données statistiques produites par le MINEF grâce à l'opérationnalisation du Groupe de Travail pour la gestion des Statistiques du Ministère.

### 5. Au niveau des projets cofinancés

- **R.14.** L'instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.

---

## III. Projets majeurs pour l'année 2024

### A. Projets à finaliser en 2024

**A.01.** Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'aménagement du Jardin Botanique de Bingerville (JBB), un aménagement d'espaces d'accommodation sera réalisé à l'intérieur du Jardin.

Le coût de l'ensemble de ces travaux, ainsi que la prise en charge des travaux d'aménagement du parking réalisés en 2022, s'élèveront à **150 millions FCFA**.

Les taux d'exécution prévus pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres sont respectivement de 74%, 76%, 78% et 100%.



## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

- Dans le cadre du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) :
  - **B.01.** 150 ha de berges seront reboisées dans les Départements de Madinani, Odienné, Goulia, Boundiali, Tengréla et Kouto ;
  - **B.02.** 30 ha de berges seront protégées et enrichies dans le Département de Minignan et la Sous-préfecture de Kimbirila Nord ;
  - **B.03.** 150 ha de parcelles bénéficieront des travaux de conservation des eaux et des sols/défenses et restauration sols (CESDRS) dans les Départements de Madinani, Odienné, Goulia, Boundiali, Tengréla et Kouto ;
  - **B.04.** 250 ha de forêts classées seront réhabilités et aménagés dans les Départements d'Odienné (FC Dienguélé, Odienné, Baoulé, Foula), de Gbéléban (FC Mont Konzankourou, Seydougou), de Madinani (FC Palée, Boundiali, Fengolo), de Samatiguila (FC Kimbirila, Kéré, Tindikoro), de Minignan (FC Tienny, Mont Manda), de Kaniasso (FC SananféréDougou), de Kouto/Tengréla (FC Pouniakélé, Fengolo) de Boundiali/Madinani (FC Nyangboué, Soukourani) ;
  - **B.05.** 5 stations hydrométriques sur le fleuve Niger et ses affluents seront mises à niveau dans les Départements d'Odienné, Samatiguila, Kouto et Tengréla ;
  - **B.06.** 500 ha de plantations forestières et agroforestières seront réalisées dans les Département de Daoukro, Ouellé, M'Bahiakro, Bongouanou, Dimbokro, Kouassi-Kouassikro, Bocanda, Tiébissou, Didievi, Bouaké, Sakassou et Béoumi ;
  - **B.07.** 700 comités de lutte contre les feux de brousse seront équipés en matériels techniques dans les Département de Daoukro, Ouellé, M'Bahiakro, Bongouanou, Dimbokro, Kouassi-Kouassikro, Bocanda, Tiébissou, Didievi, Bouaké, Sakassou et Béoumi ;
  - **B.08.** 10 000 manuels et catalogues techniques d'amélioration de la résilience (agroforesterie, technologies agricoles résilientes, bonnes pratiques) seront élaborés et vulgarisés dans les Département de Daoukro, Ouellé, M'Bahiakro, Bongouanou, Dimbokro, Kouassi-Kouassikro, Bocanda, Tiébissou, Didievi, Bouaké, Sakassou et Béoumi ;
  - **B.09.** **6 200 mètres linéaires** de clôture végétalisée seront réalisés au niveau de la forêt urbaine de Yamoussoukro.

Le coût global au titre de ces activités est de **3,9875 milliards de FCFA** financé par la Banque Africaine de Développement.

Les taux d'exécution prévus pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres sont respectivement de 35%, 39%, 45% et 55%.



- Dans le cadre du projet d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF).
  - **B.10.** 1 714 ha de parcelles reboisées en 2023 seront entretenus dans les Régions de Poro, de la Nawa, de l'Indénié Djuablin, d'Abidjan, de La Mé, des Grands-ponts, de San Pédro et de Yamoussoukro ;
  - **B.11.** 107 ha nouvelles parcelles seront reboisées sur toute l'étendue du territoire national.

Le coût global au titre de ces activités est de **220 millions de FCFA**.

Les taux d'exécution prévus pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres sont respectivement de 24%, 28%, 30% et 34%.

- Dans le cadre du Programme d'Investissement Forestier Phase 2 (PIF2) :
  - **B.12.** 10 Plans d'Aménagement Participatif des forêts classées de catégorie 4 ciblées dans les régions des Savanes seront produits, adoptés et diffusés ;
  - **B.13.** les agriculteurs présents dans les forêts classées de Scio, Rapides Grah et Haute Dodo seront recensés et géoréférencés ;
  - **B.14.** 24 Comités de Gestion Participative des Forêts Classées (comprenant chacun 10 personnes) seront mis en place pour renforcer la surveillance des forêts dans les Régions de San pédro, la Nawa, du Cavally, et le Guémon ;
  - **B.15.** 72 missions de surveillance seront organisées dans les Régions de San pédro, la Nawa, du Cavally, et du Guémon ;
  - **B.16.** 4 000 ha de reboisements agro-forestiers seront mis en place dans les forêts classées de Scio, Rapides Grah et Haute Dodo ;
  - **B.17.** 7 728 ha de reboisements intensifs seront mis en place dans le paysage de la savane (les forêts classées de Matiamba, Laka, Pyerrhé, Kobo et Loho) ;
  - **B.18.** 3 000 ha de parcelles reboisées en 2019 et 2020 (dans le cadre du PIF 1) seront entretenues et 18 000 ha de sites seront identifiés pour le programme de reboisement du PIF2 dans les Régions de San pédro, la Nawa, du Cavally, et le Guémon ;

Le coût global au titre de ces activités est de **17, 799 milliards de FCFA**.

Les taux d'exécution prévus pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres sont respectivement de 20%, 22%, 26% et 32%.



- Au titre des projets mis en œuvre au niveau de la SODEFOR :
  - **B.19.** 563 ha de reboisements intensifs seront réalisés pour la conservation durable des 12 forêts classées de la Région du Tchologo ;
  - **B.20.** 580 ha de reboisements intensifs seront mis en place pour la sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* poir) dans les forêts classées de la Pale et de Boundiali ;
  - **B.21.** 1 100 ha de reboisements agroforestiers seront réalisés dans le cadre des opérations routinières de la SODEFOR dans les forêts classées du Sud-Ouest ;
  - **B.22.** 1 210 ha de reboisements intensifs seront mis en place toujours dans le cadre des opérations routinières de la SODEFOR à Oumé et Agboville.

Le coût global au titre de ces activités est de plus de **2 milliards de FCFA**.

Les taux d'exécution prévus pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres sont respectivement de 5%, 10%, 25% et 50%.

- Au titre du projet de surveillance et protection des ressources en eau destinées aux différents usages dans le bassin du Bandama
  - **B.23.** la 2<sup>ème</sup> phase de l'étude portant inventaire et identification des sites d'intérêt destinés aux différents usages dans le sous-bassin de la Marahoué sera réalisée ;
  - **B.24.** le laboratoire d'analyse physico-chimique d'Abidjan sera équipé en matériel ;
  - **B.25.** des kits de réactifs d'analyse chimique seront acquis ;
  - **B.26.** un programme de sensibilisation et de communication des communautés vivant dans le bassin du Bandama moyen sur les impacts des pollutions sera mis en place dans le bassin du Bandama moyen ;
  - **B.27.** les différents périmètres de protection du Bandama seront délimités ;
  - **B.28.** les études parcellaires seront menées par un géomètre ;
  - **B.29.** des enquêtes publiques des personnes concernées par les périmètres de protection du Bandama seront réalisées ;
  - **B.30.** la consultation des services pour la finalisation du plan administratif des déclarations d'utilité publique sera organisée.

Le coût global au titre de ces activités est de **175 millions de FCFA**.

Les taux d'exécution prévus pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres sont respectivement de 18%,



25%, 50% et 76%.

- Au titre du projet de surveillance des éléphants par la technologie satellitaire, il s'agira de :
  - **B.31.** assurer la surveillance satellitaire des groupes d'éléphants sur toute l'étendue du territoire national ;
  - **B.32.** Suivre les mouvements des éléphants en vue de leur protection sur toute l'étendue du territoire national.

Le coût global au titre de ces activités est de **40 millions de FCFA**.

Les taux d'exécution prévus pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres sont respectivement de 12%, 14%, 16% et 20%.

### C. Projets à lancer en 2024

- Au titre du projet d'appui à la Gestion intégrée des Ressources en Eau (GIRE)\_bassin versant du Bandama, il s'agira de :
  - **C01.** Réaliser l'étude portant identification des parties prenantes du Bassin du Bandama ;
  - **C02.** Organiser l'atelier de validation du rapport d'étude ;
  - **C03.** Organiser cinq (5) ateliers d'information et de sensibilisation dans les cinq (5) régions du Bassin du Bandama (Tchologo, Worodougou, Gbêkê, N'Zi et Bélier).

Le coût global au titre de ces activités est de **34,08 millions de FCFA**.

Les taux d'exécution prévus pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres sont respectivement de 04%, 06%, 08% et 12%.

- Au titre de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la FC du Haut Sassandra concédée au consortium aDryada - Agro Map. Il est prévu de :
  - **C04.** Produire 3 48 000 plants forestiers pour le reboisement et l'agroforesterie ;
  - **C05.** Reboiser 1000 ha dans les zones dégradées de la forêt classée du Haut-Sassandra ;
  - **C06.** Réaliser le suivi de 8750 ha de parcelles reboisées dans la forêt classée du Haut-Sassandra.

Le coût global au titre de ces activités est de **150 millions de FCFA**.

Les taux d'exécution prévus pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres sont respectivement de 05%, 15%, 50% et 100% ●





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

26.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI  
ET DE LA PROTECTION SOCIALE



# Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale (MEPS). À ce titre, ses principales missions sont : **(i)** améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent ; **(ii)** renforcer la gouvernance du marché du travail et veiller au respect des conditions du travail décent ; **(iii)** garantir aux populations l'accessibilité à une meilleure protection sociale.

## II. Réformes majeures pour 2024

Pour l'année 2024, le **Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale** a prévu mettre en œuvre douze (12) **réformes** dont deux (2) sont issues du programme Emploi, trois (3) du programme Travail, sept (07) du programme Protection Sociale.

### Réformes du programme Emploi :

- **R.01. Fixation de la contribution des employeurs au Fonds d'Insertion Professionnelle des Personnes en Situation de Handicap.** Arrêté à finaliser en Commission Consultative du Travail pour signature au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 ;
- **R.02. Mise en place du Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT).** Cette réforme vise à structurer et à rendre formel le Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT) à travers la signature d'un arrêté portant création, organisation et fonctionnement du SIMT en Côte d'Ivoire en décembre 2024.

### Réformes du programme Travail :

- **R.03. Finalisation et adoption du Programme Pays de Promotion du Travail Décent 2023-2027.** Cette réforme majeure qui prend sa source sur la phase terminale de l'élaboration du Document du Programme Pays de Promotion du Travail Décent 2023-2027 couvre la période du 02 janvier au 31 mars 2024. Sa soumission au SGG, à travers une communication, pour adoption, se fera le 10 mars 2024 ;
- **R.04. Création de l'organe de Dialogue Social en matière de Sécurité et de Santé au Travail**





conformément au titre VII du Code du Travail. La finalisation et la transmission du décret relatif à cette réforme se fera au troisième trimestre 2024 ;

- **R.05. Révision du décret relatif aux modalités d'application des dispositions relatives au licenciement pour motifs économiques** à fin 2024.

#### Réformes du programme Protection Sociale :

- **R.06. Finalisation et création de la branche des risques professionnels en faveur des fonctionnaires et agents de l'État.** Le Projet de loi relatif à cette réforme a été élaboré et transmis à toutes les parties prenantes pour la validation. Après cette étape, il sera transmis au SGG le 30 juin 2024 pour adoption ;
- **R.07. Finalisation et création du régime d'assurance chômage pour tous les travailleurs.** Le projet de décret de cette réforme sera élaboré et validé à la fin du mois d'août 2024. Ensuite, il sera transmis au SGG le 01 octobre 2024 pour adoption ;
- **R.08. Finalisation et création du régime complémentaire par capitalisation au profit des travailleurs du secteur privé.** Le projet de décret de cette réforme a été élaboré et transmis aux centrales syndicales pour recueillir leurs observations. Après la validation, il sera transmis au SGG le 01 octobre 2024 pour adoption ;
- **R.09. Finalisation et création de la retraite-logement aux profits de tous les travailleurs publics, privés et indépendants.** Les études de faisabilité pour la mise en œuvre de cette réforme ont été réalisées. La phase de l'élaboration et la validation du projet de décret est prévue du 01 janvier au 31 août 2024. Après cette étape, il sera transmis au SGG le 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour adoption ;
- **R.10. Finalisation et adoption de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS)2024-2028.** Une Communication en Conseil des Ministres (CCM) sera élaborée en janvier 2024. Celle-ci sera transmise au SGG le 31 janvier 2024 ;
- **R.11. Révision des textes régissant la sécurité sociale dans le secteur privé pour l'amélioration du niveau de prestations pour les branches AT/MP, Maternité et Allocations familiales.** Au titre de la mise en œuvre de cette réforme, il est prévu l'élaboration et la validation d'un projet de loi et d'un projet de décret de janvier au 30 septembre 2024. Ces projets de loi et de décret seront transmis au SGG le 01 novembre 2024.
- **R.12. L'instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés,** présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.



### III. Projets majeurs pour l'année 2024

Pour l'année 2024, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale a prévu mettre en œuvre douze (12) projets majeurs dont six (06) à finaliser en 2024 et six (06) lancés devant se poursuivre au-delà de 2024.

#### A. Projets à finaliser en 2024

- **A.01. Mise en œuvre du projet de construction et équipement des centres sociaux.**  
Ce projet démarré depuis 2023 vise la construction et l'équipement de trois (03) centres sociaux, à savoir, les centres sociaux de Tengréla, de Zouan-hounien et de Nassian. Pour la réalisation de ces travaux, il est prévu une dotation budgétaire de cent millions deux cent mille Francs (100 200 000) CFA au titre de l'année 2024. Le taux d'exécution prévisionnelle annuelle de cette activité est estimé à 100% contre 38,87% en 2023 ;
- **A.02. Mise en œuvre du projet de réhabilitation et d'équipement des Centres Sociaux.** Ce projet démarré depuis 2023 vise la réhabilitation et l'équipement de dix (10) centres sociaux, notamment, les centres sociaux de Sassandra, Katiola, Gagnoa, Treichville, Grand-Lahou, Mankono, Toulepleu, Ouragahio, N'guieme et Azaguié. Pour la réalisation de ces travaux, il est prévu une dotation budgétaire de cent cinquante millions (150 000 000) CFA au titre de l'année 2024. Le taux d'exécution prévisionnelle annuelle est estimé à 100% contre 58,96% en 2023 ;
- **A.03. Mise en œuvre du projet de réhabilitation et équipement des centres sociaux financés par la BAD.** Ce projet cible onze (11) Centres Sociaux, notamment, les centres sociaux de Bangolo, Sinfra, Bouaflé, Didiévi, Kani, Abengourou, Agnibilékro, Yopougou (MACA), Akoupé – Zéudji, Port-Bouët (Jean-Foly) et San-Pedro. La dotation 2024 prévue pour la réalisation est de deux cent quarante-sept millions, cent soixante-dix mille (247 170 000) francs CFA. Le taux d'exécution prévisionnelle annuelle est de 100% contre 31,36% en 2023 ;
- **A.04. Mise en œuvre du Système intégré de collecte et de gestion de données en matière de protection sociale (SICGDPS).** La dotation budgétaire 2024 prévue pour la réalisation de ce projet est de cent millions (100 000 000) de francs CFA. Le taux d'exécution prévisionnelle annuelle est de 100% contre 100% en 2023 ;
- **A.05. Finalisation du projet d'Insertion des Personnes Vulnérables (PIPV)/PSGouv** avec une prévision d'insertion annuelle de 1000 bénéficiaires à travers un appui forfaitaire/Subvention, soit 100%, avec une dotation de cinq cent millions (500 000 000) FCFA contre 100% en 2023 ;
- **A.06. Finalisation du projet de Promotion de l'Emploi Décent (PPED)/PSGouv.** En 2024, avec une dotation de cinq cent millions (500 000 000) F CFA, le projet prévoit l'insertion annuelle de 1 500 bénéficiaires, soit 100% à travers la création et le financement de Micro et de Petites Entreprises (MPE), dans des filières porteuses (agro-industrie environnement et TIC).



## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

Ces projets concernent :

- **B.01. La Poursuite de l'opérationnalisation du nouveau dispositif de production et de délivrance « in situ » des cartes, lors de l'enrôlement des usagers à l'échelle nationale.** Il est prévu d'ouvrir quinze (15) nouveaux centres d'enrôlement In-Situ en 2024 ;
- **B.02. La poursuite de la mise en œuvre du projet de Promotion de l'Emploi des Couches Vulnérables.** Ce projet vise à contribuer à l'insertion des personnes vulnérables (Femmes, Personnes en Situation de Handicap et Hommes de plus de 40 ans) à travers la réalisation d'activités génératrices de revenus, sur l'ensemble du territoire. En 2023, ce sont 260 bénéficiaires impactés pour un objectif initial de 200 bénéficiaires. Pour 2024, l'objectif d'insertion est d'au moins 200 bénéficiaires, pour une dotation budgétaire attendue de 70 millions F CFA ;
- **B.03. L'opérationnalisation de la Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Économie Formelle (SNIT-EF).** Le projet vise à inciter les acteurs de l'économie informelle (Phase pilote ciblant les commerçants du vivrier en 2023) à une transition vers le secteur formel à travers notamment l'enregistrement administratif et la protection sociale. En 2024, les caravanes de sensibilisation et de renforcement de capacités viseront 10 000 acteurs des secteurs de l'économie informelle (secteurs vivrier marchand et artisanat). Le projet prévoit avec une dotation de cinq cent millions (500 000 000) F CFA, l'insertion annuelle de 1 500 bénéficiaires, soit 100% à travers la création et le financement de Micro et de Petites Entreprises (MPE), dans des filières porteuses (agro-industrie environnement et TIC) ;
- **B.04. La mise en œuvre du projet de Réhabilitation et équipement des services de l'administration du travail.** Cette activité ciblera la Direction Régionale du Travail de la Nawa (Soubré) à travers ses composantes rénovation et équipement. Au terme de 2024, les locaux de ce service doivent présenter un cadre de travail agréable pour le personnel et les usagers/clients. Cette réalisation permettra de faire passer le taux de réalisation du projet de 23,25% en 2023 à 25% en 2024. Pour l'exercice 2024, le projet bénéficie d'une dotation de 80 518 912F dont 50 518 912F au titre de la rénovation physique et un total de 30 000 000F au titre de l'équipement en « Mobiliers et matériels de bureau » et « Matériel informatique ». Le taux d'exécution du projet devrait être successivement de 0% aux 1er et 2ème trimestres, 50% au 3ème trimestre et 100% au 4ème trimestre ;
- **B.05. Mise en œuvre du *Projet d'appui à l'opérationnalisation et à l'extension du système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire 2023-2025 (PAOE-SOSTECI 2023-2025)*.** Les articulations de cette activité au cours de 2024 peuvent être perçues à deux niveaux : la réalisation de la collecte des données sur les activités de lutte contre le travail des enfants sur le territoire national et la constitution de la base de données nationale sur le travail des enfants. La réalisation de la première activité s'élève à 150 000 000 F avec un niveau de réalisation espéré de 5% au premier trimestre, 35% au deuxième trimestre, 70% au troisième trimestre et 100% au dernier trimestre. La seconde activité, qui cible une réalisation à hauteur de 0% au premier et deuxième trimestre, 50% au troisième trimestre et 100% au quatrième trimestre, sera financé avec un montant estimé à 50 millions de F CFA ;



- **B.06. Mise en place du Système d'Information Géographique de Statistiques, de Gestion et de Suivi Evaluation des Projets du MEPS.** Ce projet a démarré au cours du 2ème trimestre 2023. Pour l'année 2024, le projet bénéficie d'une dotation de six cent huit millions trois cent milles (608 300 000) F CFA. Ce montant permettra de concevoir le Système, de le mettre en fonctionnement, de l'alimenter et d'entamer le suivi évaluation du système. La conception du système évaluée à cent cinq millions sept cent mille (105 700 000) F CFA est prévue se réaliser au deuxième trimestre 2024 avec un taux d'exécution physique 35%. La mise en fonctionnement du système évaluée à 351 000 000 F CFA est prévu se réaliser au troisième trimestre 2024 avec un taux d'exécution physique de 40%. L'alimentation du système évaluée à 61 300 000 F CFA est prévu se réaliser au quatrième trimestre 2024 avec un taux de réalisation de 15%. Le suivi évaluation du système débutera en fin d'année 2024 avec un taux d'exécution physique de 10% et se poursuivra l'année suivante. Cette activité est évaluée à quatre-vingt-dix million trois cent mille (90 300 000) FCFA. Le taux cumulatif de l'ensemble de ces activités est estimé à 100% en fin d'année 2024 ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

**27.**

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DE L'APPRENTISSAGE



# Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA)** a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Enseignement Technique, de Formation Professionnelle et d'Apprentissage. Il a pour missions principales de : **(i)** Répondre à la demande en formation des populations pour leur insertion dans la vie active en vue de favoriser leur promotion socioprofessionnelle ; et de **(ii)** Satisfaire aux besoins du secteur productif en personnels qualifiés pour améliorer la performance et la compétitivité notamment celle du secteur privé.

La vision du Ministère est de « repenser et de revaloriser l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'apprentissage pour soutenir le développement socio-économique en vue de l'émergence rapide de la Côte d'Ivoire ».

## II. Réformes majeures pour 2024

Les réformes majeures à opérer au titre de l'ETFPA portent sur la réforme des structures sous tutelle, la réforme de la formation professionnelle par apprentissage et la réforme du statut et de la gouvernance des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle.

### 1. La réforme des Structures sous tutelle

Cette réforme concerne 06 structures sous tutelle que sont : le FDFP, l'AGEFOP, l'IPNETP, le CIDFOR, le CPNTIC, l'EIBMA. Elle vise, d'une part, à mettre en conformité les textes organiques de ces structures d'avec la nouvelle loi de 2020 sur les EPN et, d'autre part, à améliorer leurs performances en révisant leur statut et en renforçant leurs missions.

Dans le cadre de cette réforme, les **six (06) projets de décret**, seront transmis au Secrétariat Général du Gouvernement au plus tard le 31 octobre 2024 pour adoption en décembre 2024. Il s'agit du projet de :



- **R.01.** décret relatif à la réforme du FDFP ;
- **R.02.** décret relatif à la réforme de l'AGEFOP ;
- **R.03.** décret relatif à la réforme de l'IPNETP ;
- **R.04.** décret relatif à la réforme du CIDFOR ;
- **R.05.** décret relatif à la réforme du CPNTIC ;
- **R.06.** décret relatif à la réforme de l'EIBMA.

## 2. La réforme de la formation professionnelle par apprentissage

Dans le cadre de cette réforme, **deux (02) projets de décret** seront transmis au Secrétariat Général du Gouvernement entre janvier et juillet 2024 et adoption au 3<sup>e</sup> trimestre de 2024 :

- **R.07.** un (01) projet de décret relatif au Certificat de Qualification aux Métiers ;
- **R.08.** un (01) projet de décret modificatif du décret n°2019-118 du 06 février 2019 relatif à la formation professionnelle par apprentissage.

## 3. La réforme du statut et de la gouvernance des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP)

Cette réforme aboutira au deuxième semestre de l'année 2024, avec la prise de **deux (02) textes** :

- **R.09.** un (01) projet de décret relatif au statut et à la catégorisation des établissements d'ETFP ;
- **R.10.** un (01) projet de décret relatif aux attributions et aux modalités d'ouverture, d'agrément, d'organisation et de fonctionnement des établissements privés d'ETFP.

## 4. Mise en place d'une revue hebdomadaire des projets cofinancés

**R.11.** Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.



### III. Projets majeurs pour l'année 2024

L'ensemble des projets du METFPA tourne autour de deux axes stratégiques que sont l'Académie des Talents et l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance. L'objectif de ces deux axes est d'aboutir, en 2030, à un dispositif d'ETFPA accessible à tous, avec un taux d'insertion de l'ordre de 80%, une part dans l'enseignement secondaire de l'ordre de 15% et un effectif d'un million de personnes formées et insérées dans le cadre du E2C. Ces projets sont programmés sur plusieurs années.

#### A. Projets à achever en 2024

- **A.01.** La construction et l'équipement du Lycée Professionnel Sectoriel de Botro, dans la région du Gbêkê, dans le cadre du C2D2, passeront de 10% en 2023 à 95% en septembre 2024 pour un coût global de **3 159 194 981 FCFA**, avec une **dotation annuelle de 2 843 275 483 FCFA** ;
- **A.02.** Le Centre de Développement et de Gestion des Curricula de Cocody sera construit et équipé pour un coût global de 2 133 243 439 FCFA, avec une **dotation annuelle de 1 919 919 095 FCFA**. **Le taux de réalisation passera de 10% en 2023 à 95% en novembre 2024** ;
- **A.03.** La construction et l'équipement du Centre de Formation aux Métiers des Energies Renouvelables passeront de 35% en 2023 à 100% en décembre 2024 pour un coût global de **6 559 570 000 FCFA**, avec une **dotation annuelle de 601 millions de FCFA** ;
- **A.04.** La purge des droits coutumiers des sites destinés aux nouveaux projets de construction d'établissements dans les localités de Séguéla, de Soubré, de Daloa et de Duékoué sera payée à 100% en septembre 2024 sur le budget de l'Etat pour une dotation annuelle de **100 millions de FCFA** ;
- **A.05.** La première phase des travaux de réhabilitation et d'équipement de 2 établissements (le CFPT-PB de Yamoussoukro et le CFPT d'Alépé) passera de 10% en 2023 à 95% en novembre 2024 pour un coût global de 700 000 000 FCFA, avec une **dotation annuelle de 658 millions de FCFA** ;
- **A.06.** La première phase des travaux de réhabilitation et d'équipement du Lycée Professionnel d'Adzopé, financés par l'entreprise OMNITRAVAUX, et du Lycée Technique de Bouaké, financés par le C2D2, sera achevée à 100% en décembre 2024.
- **A.07.** La certification des 1500 travailleurs dans le cadre du processus de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sera achevée à 100% en septembre 2024 pour un coût global de 306 617 000 FCFA, grâce à un financement du C2D2, avec une **dotation annuelle de 91 985 100 FCFA**.
- **A.08.** La deuxième phase des travaux de réhabilitation et d'équipement des Lycées Techniques d'Abidjan et de Yopougon, des LPC Yopougon et de Cocody passera de 70% à 100% en juillet 2024 pour un coût global de 30 990 000 000 FCFA avec une **dotation annuelle de 7 032 845 405 FCFA** financés et exécutés par l'entreprise OMNITRAVAUX.





- **A.09.** Les travaux d'aménagement de plusieurs salles de classes des établissements de l'ETFPA sur toute l'étendue du territoire national seront achevés à 100% en décembre 2024 avec une dotation annuelle de **400 millions de FCFA**, financé par l'Etat ;
- **A.10.** 2000 jeunes apprenants seront équipés en kits de protection individuelle pour un coût de **500 millions de FCFA** en décembre 2024 ;
- **A.11.** Les établissements de l'ETFPA au nombre de 15 seront équipés en matériels didactiques pour accompagner les établissements à ouvrir les nouvelles filières BT pour un coût de **500 millions de FCFA** en décembre 2024 ;
- **A.12.** Les capacités de 200 personnels administratifs et enseignants-seront renforcées en décembre 2024 ;
- **A.13.** La formation dans les classes préparatoires TSI sera poursuivie, avec notamment le recrutement d'une 2<sup>e</sup> promotion de 50 élèves en septembre 2024. Le coût estimatif de cette activité est de **500 millions de FCFA** et est financé par l'État ;
- Dans le cadre de la formation qualifiante à visée d'insertion rapide et du déploiement de l'apprentissage :
  - **A.14.** 2 500 jeunes seront formés dans le cadre de projets de formation/insertion, avec une contribution de l'Etat de **100 millions de FCFA** et l'appui de bailleurs de fonds en décembre 2024 ;
  - **A.15.** 650 jeunes seront formés dans six (6) parcours aux métiers de la Grande distribution avec une dotation annuelle de **469 610 000 FCFA** qui connaîtra une majoration grâce à l'apport du GIZ pour l'acquisition de fournitures et de matériels pédagogiques en décembre 2024 ;
  - **A.16.** 2 500 jeunes seront formés en décembre 2024 dans le cadre de l'apprentissage diplômant (PEJEDEC 3) ;
  - **A.17.** Les capacités de 250 maîtres d'apprentissage seront renforcées tandis que **25 000** apprentis seront encadrés, suivis et évalués, en collaboration avec la Chambre de Métiers pour un coût de **500 millions de FCFA** en décembre 2024 ;
  - **A.18.** Le Bureau de l'École de la Deuxième Chance sera opérationnel, pour un coût de **400 millions** de FCFA en juillet 2024 ;
  - **A.19.** 5 000 jeunes seront formés en décembre 2024 dans le cadre de l'apprentissage qualifiante par l'AGEFOP sur le financement du PEJEDEC3 ;

**Le coût total communiqué pour la réalisation de ces activités en 2024 est de 1 469 610 000 FCFA.**



- Au titre de la construction et équipement d'infrastructures d'apprentissage :
  - **A.20.** Les travaux de construction et d'équipement des deux (2) Centres de Formation d'Apprentis à Gagnoa et Yopougon passeront de 25% à 100% en décembre 2024 et ces centres seront opérationnels pour un coût de **500 millions de FCFA** ;
  - **A.21.** Les travaux de réhabilitation et d'équipement des neuf (09) ateliers utilisés dans le cadre de l'apprentissage à Abengourou, Abidjan, Botro, Bouaké, Daloa, Daoukro et Ferkessédougou passeront de 15% à 100% en décembre 2024 pour un coût global de **4 168 000 000 FCFA**, avec **une dotation annuelle de 2 917 600 000 FCFA** ;
  - **A.22.** Trois (3) champs-école seront créés à Ahoutoué, Mayo et Adzopé pour un coût de **900 millions de FCFA** avec un taux de réalisation de 100% en décembre 2024 ;
  - **A.23.** Les travaux de construction et d'équipement des trois (3) champs-école (Ebimpé, Raviart et Mankono) seront achevés en décembre 2024 ;
  - **A.24.** Deux (2) Garages-école seront construits et équipés à Yopougon et Sinématiali pour un coût de **900 millions** de FCFA avec un taux de réalisation physique annuelle de 90% en décembre 2024 ;
  - **A.25.** Deux (2) Unités Mobiles de Formation seront acquises dans les zones rurales pour un coût de **700 millions de FCFA** en décembre 2024 avec un taux d'exécution physique annuel de 100% ;  
Le coût total au titre de cette activité est de **5,917 milliards** de FCFA.
- **A.26.** La phase 1 du Déploiement de l'Approche par Compétence sera effectif en décembre 2024 pour un coût de **400 millions** de FCFA avec un taux d'exécution physique annuel de 100% ;
- **A.27.** La phase 1 du Déploiement de la démarche qualité sera effective en décembre 2024 pour un coût de **100 millions** de FCFA avec un taux d'exécution physique annuel de 100% ;
- **A.28.** Les établissements publics seront dotés en matière d'œuvre d'avril à décembre 2024 pour un coût de **300 millions** de FCFA avec un taux d'exécution physique annuel de 100% ;
- **A.29.** La phase 1 de la maintenance des établissements publics sera assurée d'avril à décembre 2024 pour un coût de **200 millions de FCFA** avec un taux d'exécution physique annuel de 100%.



## B. Projets devant se poursuivre au-delà de 2024

- La construction et l'équipement de 7 établissements de formation Professionnelle dans les localités, d'Abobo-Ebimpé, Dabakala, Diabo, Gbéléban, Kong, Korhogo et de Yamoussoukro passeront 47,29% en 2023 à 90% à fin décembre 2024 pour un coût global de 146 559 700 000 FCFA, avec **une dotation annuelle en 2024 de 2 601 012 019 FCFA** ;
- **B.01.** Les travaux de construction et d'équipement du Lycée Technique et Professionnel de Daloa dans le District de Sassandra-Marahoué passeront de 12% en 2023 à 30% à fin décembre 2024 financés par le FKDEA à hauteur de **13 547 920 283 FCFA**, avec une **dotation annuelle de 982 495 000 FCFA** ;
- **B.02.** Les travaux de construction et d'équipement de 3 centres de formation professionnelle à Dimbokro, Dabou et Agboville ainsi que du Département Agriculture de l'IPNETP passeront de 17% en 2023 à 45% à fin décembre 2024. Ce projet est financé par la BID pour un coût global de **25 405 982 197 FCFA**, avec une **dotation annuelle de 864 107 229 de FCFA** ;
- **B.03.** Les travaux de construction et d'équipement de l'internat du Lycée Technique d'Abidjan seront réalisés à hauteur de 10% à fin décembre 2024 ;
- **B.04.** Les travaux de réhabilitation, d'extension et de modernisation de 5 centres de formation professionnelle (San Pedro, Man, Abengourou, Jacquerville et Riviera II) seront réalisés à hauteur de 10% à fin décembre 2024, dans le cadre du PEJEDEC3 ;
- **B.05.** La mise en place d'incubateurs dans 3 établissements (San Pedro, Bouaké et Abidjan sera poursuivie en 2024 à hauteur de **222 millions** de FCFA ●





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

**28.**

MINISTÈRE DE LA FEMME,  
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT



# Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) a pour missions principales de : (i) protéger la Femme sur le plan économique, social, politique et juridique ; (ii) favoriser l'épanouissement des citoyens dans le cadre de la Famille et (iii) protéger et promouvoir les droits de l'Enfant.

## II. Réformes majeures pour 2024

Les principales réformes à mettre en œuvre au cours de l'année 2024 concerneront :

(i) le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel pour la promotion du genre et de l'autonomisation de la femme, (ii) la promotion et valorisation des valeurs familiales et sociétales, (iii) la mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social.

### 1. Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel pour la promotion du genre et de l'autonomisation de la femme :

- **R.01.** L'actualisation de la Politique Nationale sur l'Égalité de chance, l'Équité et le Genre au premier trimestre 2024 contribuera à définir les orientations et interventions susceptibles de réduire les inégalités et d'établir plus d'équité et de justice sociale ;
- **R.02.** L'adoption du Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, de 2ème génération (PAN R135 2024-2028) au premier trimestre 2024. Sa mise en œuvre sera un levier pour le renforcement de l'intégration du genre dans le secteur de la sécurité et la création d'un environnement de paix qui facilite la consolidation de la nation et la résilience des populations, en particulier des femmes et des enfants, face aux chocs sociaux, économiques, environnementaux et politiques ;
- **R.03.** L'actualisation de la stratégie nationale de Lutte contre les VBG au deuxième trimestre 2024 afin de prendre en compte les nouvelles vulnérabilités et être plus efficace dans la prise en charge des survivants(es) de VBG ;



- **R.04.** L'adoption du décret d'institutionnalisation du genre au deuxième trimestre 2024 qui soutiendra la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le développement et l'application de l'institutionnalisation du Genre conformément au schéma type de l'espace UEMOA.

## 2. Promotion et valorisation des valeurs familiales et sociétales :

- **R.05.** La Politique Nationale de la Famille (PNFA) sera adoptée au troisième trimestre 2024. La PNFA vise à créer un cadre de protection, de promotion et de renforcement de l'institution familiale, en vue de lui octroyer les moyens d'assurer sa mission de moteur du développement durable et inclusif de la Côte d'Ivoire.

## 3. Mise en place d'une revue hebdomadaire des projets cofinancés

- **R.06.** Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.

---

## III. Projets majeurs pour l'année 2024

### A. Projets à finaliser en 2024

- **A01. Réhabiliter et équiper l'Institution de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) de Tafiré** en soldant tout compte des travaux de réhabilitation et l'équipement des locaux en mobiliers de bureau, matériels et fournitures qui s'élève à un coût de **20 341 810 FCFA** sur le budget de l'Etat. Le taux d'exécution physique des travaux est de 61,85% à fin 2023 pour une prévision de 100% à fin 2024.

### B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

- **B01. Renforcement du Système de collecte et de gestion des données statistiques :** le Système Intégré de Collecte et Gestion de Données désagrégées (SICGD) sur les thématiques Femme, Famille et Enfant sera exécuté à 40.60% pour un coût de **35 000 000 FCFA** sur le budget de l'Etat. Ce système permet la production de l'annuaire statistique 2023 du MFFE.

Les taux d'exécution physique seront de 40,60% au premier trimestre et 78% au deuxième trimestre.

- **B02. Appui Promotion du Genre, Femme & Famille** sera accentué, pour un coût de **40 000 000 FCFA** sur le budget de l'Etat. Cet appui financier aboutira à la formation de 1300 acteurs locaux (chefs religieux, chefs traditionnels, jeunes de 18 à 35 ans, chefs d'entreprise...) pour le changement de mentalité sur l'égalité de genre.



Les taux d'exécution physique seront de 21.11% au premier trimestre, 21.83% au deuxième trimestre, 23.33% au troisième trimestre et 24.83% au quatrième trimestre.

- **Appui à l'Emancipation Politique Economique Sociale des Femmes et des Jeunes filles** sera poursuivi, pour un financement de **100 000 000 FCFA** sur le budget de l'Etat. Cet appui financier permettra d'obtenir les résultats suivants :
  - **B03.** la formation de 750 femmes et jeunes pour intégrer être les instances de prises de décisions, de gestion des affaires publiques et de renforcement de la cohésion sociale ;
  - **B04.** le renforcement de capacités organisationnelles et techniques de 15 organisations de femmes pour la prévention des violences.

Les taux d'exécution physique du projet seront de 0% au premier trimestre, 6.72% au deuxième trimestre, 13.43% au troisième trimestre et 20.15% au quatrième trimestre

- **Appui au renforcement des capacités nationales de lutte contre les VBG (nouvelle phase)**, pour un financement de **175 000 000 FCFA** sur le budget de l'Etat, permettra la réalisation des activités suivantes :
  - **B05.** le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs de lutte contre les VBG, à travers la création de 2 plateformes de lutte contre les VBG, le renforcement de 3 anciennes plateformes de lutte contre les VBG non fonctionnelles et l'engagement de 150 leaders communautaires dans la lutte contre les VBG au nom de leurs communautés ;
  - **B06.** la prise en charge holistique de tous les survivants de VBG déclarés dans les centres sociaux.

Les taux d'exécution physique du projet seront de 80% au premier trimestre, 87% au deuxième trimestre, 94% au troisième trimestre et 100% au quatrième trimestre.

- **B07. Réhabiliter, construire équiper l'IFEF d'Adiaké** avec un taux d'exécution physique de 66,66% à fin 2023 et de 83,33% à fin 2024, pour un coût de **15 000 000 FCFA**.
- **B08. Réhabiliter, étendre et équiper l'IFEF d'Adiopodoumé** avec un taux d'exécution physique de 20% à fin 2023 et de 34,95% à fin 2024, pour un coût de **40 000 000 FCFA**.
- **B09. Réhabiliter, étendre et équiper l'IFEF de Dabou** avec un taux d'exécution physique de 71% à fin 2023 et de 85,71% à fin 2024 pour un coût de **28 000 000 FCFA**.
- **B10. Réhabiliter, étendre et équiper le CSE de Grand-Gbapleu** avec un taux d'exécution physique de 57,14% à fin 2023 et de 100% à fin 2024, pour un coût de **33 364 679 FCFA**.
- **B11. Construire et équiper le CSE d'Akoupé** avec un taux d'exécution physique de 0% à fin 2023 et de 11,57% à fin 2024 pour un coût de **30 000 000 FCFA**.





- **B12. Construire et équiper des complexes (Cocody nord, Adjamé 220 logements, Koumassi-centre, Port-Bouët Vridi et Dabakala)** avec un taux d'exécution physique de 73,37% à fin 2023 et de 80,32% à fin 2024 pour un coût de **25 077 243 FCFA**.
- **Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables** bénéficie au titre de l'année 2024 d'un budget de **200 000 000 FCFA** sur le budget de l'Etat qui permettra la réalisation des activités suivantes :
  - **B13.** la formation professionnelle/apprentissage de 500 jeunes auprès des structures de formation aux métiers des arts et culture, aux sports, et auprès des maîtres artisans ;
  - **B14.** la réintégration de 1500 enfants et adolescents en rupture sociale dans le système scolaire ;
  - **B15.** l'alphabétisation de 200 enfants et adolescents en rupture sociale non scolarisés ;
  - **B16.** la resocialisation et la réintégration familiale de 850 enfants et adolescents en rupture sociale ;
  - **B17.** la mise en place des activités de renforcement des capacités financières de 525 familles formées (AVEC, AGR) ;
  - **B18.** l'appui en vivres et non vivres de 250 familles d'enfants et adolescents vulnérables.

Les taux d'exécution physique du projet seront de 78.40% au premier trimestre, 79% au deuxième trimestre, 79,5% au troisième trimestre et de 80% au quatrième trimestre.

- **Programme National de prise en charge des OEV VIH/sida (PNOEV)** bénéficie d'une dotation globale de **1 246 898 200 FCFA** dont **762 400 00 FCFA** sur le budget de l'Etat et **484 498 200 FCFA** financé par le bailleur PEPFAR qui permettra la réalisation des activités suivantes :
  - **B19.** offre de service direct à 205 000 OEV et autres enfants vulnérables, au regard des 7 services de soins et soutien aux OEV et leurs familles ;
  - **B20.** appui financier à 45 ONG, OBC, OAC engagés dans les soins et soutien aux OEV et leurs familles ;
  - **B21.** assistance technique à 200 travailleurs sociaux engagés dans les soins et soutien aux OEV et leurs familles ;
  - **B22.** prise en charge de 205 000 OEV et leurs familles, jeunes filles adolescentes incluant l'approche famille (ménages vulnérables), DREAMS, sur la base de la stratégie des CS/PFC, GCS et AVEC dans 30 régions du pays ;
  - **B23.** appuis directs à 2 500 OEV, DREAMS et leurs familles (GCS, CJ) en vivres et non vivres et autres cibles vulnérables, à travers les CS/PFC ;



- **B24.** soutien juridique et judiciaire à 12 500 jeunes adolescents vulnérables, OEV et autres bénéficiaires DREAMS en réponse au plan VACS et réduire la stigmatisation et la discrimination.

Le taux d'exécution physique du projet, qui est de 15,18% à fin 2023, passera à 20,43% au deuxième trimestre, 25,68% au troisième trimestre et 30,93% au quatrième trimestre de l'année 2024.

- **B25. Réhabiliter, étendre et équiper le centre de transit d'Agboville** pour les enfants en situation de rue avec un taux d'exécution physique de 33,44% à fin 2023 et de 50% à fin 2024, avec un budget de **42 187 207 FCFA** ;
- **B26. Construire et équiper le centre socio-éducatif de réinsertion des enfants en situations de vulnérabilité à Man**, avec un taux d'exécution physique de 7,87% à fin 2023 et de 10% à fin 2024, avec un budget de **150 000 000 FCFA** ;
- **B27. Réhabiliter, étendre et équiper le centre éducatif de Marcory Zone 4 C**, avec un taux d'exécution physique de 66,33% à fin 2023 et de 75% à fin 2024, avec un budget de **29 000 000 FCFA**.
- **Promotion et autonomisation de la femme rurale phase II**  
Les activités prévues pour 2024 bénéficient d'une dotation de **96 000 000 FCFA** sur le budget de l'Etat, répartie comme suit :
  - **B28.** former 20 relais communautaires et 500 femmes en alphabétisation par le numérique, en éducation financière et comptabilité simplifiée ;
  - **B29.** doter 35 coopératives de femmes rurales en matériels et outillages techniques, véhicules de ramassage et de commercialisation des produits, magasin de stockage et de conditionnement des produits.

Les taux d'exécution physique du projet seront de 2,84% au premier trimestre, 3,09% au deuxième trimestre, 3,35% au troisième trimestre et 3,61% au quatrième trimestre.

- **B30. Projet de construction des usines des femmes de côte d'ivoire (USIFEM)** : le projet de construction des usines des femmes de côte d'ivoire (USIFEM) sera poursuivi sur l'étendue du territoire pour un coût de **345 819 131 FCFA** sur le budget de l'Etat. Cet appui servira à la construction d'une usine de transformation du riz à Odienné pour les femmes de la région.

Les taux d'exécution physique du projet seront de 5% au premier trimestre, 8% au deuxième trimestre, 12% au troisième trimestre et 15% au quatrième trimestre.



### C. Projets à lancer en 2024

- **C01. Réhabilitation, extension et équipement d'un (01) bâtiment R+1 à la pouponnière de Yopougon atténué d'un coût total de 493 146 063 FCFA :** Avec une dotation de 30 000 000 FCFA sur le budget de l'Etat, les travaux démarreront pour atteindre un taux d'exécution physique de 6,08% à fin 2024.
- **Le Programme de coopération CI-UNICEF de protection enfants et adolescents (nouvelle phase) d'un coût total de 5 025 173 795 FCFA (5 ans) :**

La nouvelle phase de ce projet sera mise en œuvre en 2024 avec une dotation de 1 937 081 794 FCFA sur le budget de l'Etat et permettra de réaliser les activités suivantes :

- **C02.** l'organisation de 50 maraudes dans le District d'Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- **C03.** l'appui de 300 enfants et adolescents vulnérables en matière de prise en charge spécialisée (test toxicologique, psychologue, etc...) ;
- **C04.** le soutien à la prise en charge psychosociale (vêtements) de 500 enfants et adolescents en rupture sociale.
- **C05.** les taux d'exécution physique du projet seront répartis comme suit : 0% au premier trimestre, 12.85% au deuxième trimestre, 25,70% au troisième trimestre et 38.55% au quatrième trimestre





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

29.

MINISTÈRE DE LA COHÉSION NATIONALE,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



# Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MCNSLP) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Cohésion Nationale, de Solidarité et de Lutte contre la Pauvreté. Il a pour missions principales de : **(i)** maintenir et renforcer la cohésion entre toutes les composantes de la nation ivoirienne ; **(ii)** coordonner, promouvoir et mettre en œuvre les actions de solidarité, particulièrement en faveur des communautés en détresse ; **(iii)** contribuer à la réduction des inégalités dans tous les domaines de la vie ; et **(iv)** mener des actions de lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes.

## II. Réformes majeures pour 2024

En 2024, le Ministère envisage poursuivre la mise en œuvre des principales réformes engagées en 2023. Il s'agit de : (i) l'institutionnalisation de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Côte d'Ivoire ; (ii) l'adoption de la stratégie nationale d'alerte précoce et de réponse rapide ; (iii) l'institutionnalisation des Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire (AVEC), (iv) le renforcement du cadre institutionnel de la cohésion nationale, (v) la révision des mesures de lutte contre la traite des personnes et (vi) la mise en place d'une revue hebdomadaire des projets cofinancés.

- **Réforme 01. Institutionnalisation de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Côte d'Ivoire avec un budget prévisionnel de 30 000 000 FCFA**
  - **R01.** Le projet de loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est élaboré et transmis au SGG en mars 2024 pour adoption ;
  - **R02.** Le projet de document de la Stratégie nationale l'ESS est élaboré de janvier à mai 2024, puis transmis au SGG en juin 2024 pour adoption.
- **Réforme 02. Adoption de la Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide**
  - **R03.** Le document de la Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide est élaboré et transmis au SGG le 31 janvier 2024 pour adoption.



- **Réforme 03. Institutionnalisation des Association de Valorisation de l'Entraide Communautaire (AVEC)**
  - **R04.** Le Projet de loi relative aux AVEC est élaboré et transmis au SGG en mars 2024 pour adoption avant juin 2024 avec un coût prévisionnel de **1 000 000 f cfa.**
- **Réforme 04. Renforcement du cadre institutionnel de la cohésion nationale**
  - **R05.** Le projet de décret portant création du Conseil National de la Paix (CNP) est élaboré de février à mars 2024 et transmis au SGG en avril 2024 pour adoption avant juillet 2024 ;
  - **R06.** Le projet de décret portant création de l'Ordre du Mérite de la Paix (OMP) est élaboré de février à mars 2024 et transmis au SGG en avril 2024 pour adoption avant juillet 2024.
- **Réforme 05. Révision des mesures de lutte contre la traite des personnes**
  - **R07.** Le projet de loi relative à la traite des personnes est élaboré et transmis au SGG en janvier 2024. Il sera adopté avant fin juin 2024 ;
- **Réforme 06. Mise en place d'une revue hebdomadaire des projets cofinancés**
  - **R08.** Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.

---

### III. Projets majeurs pour l'année 2024

En 2023, le MSLP a planifié la mise en œuvre de quatre (4) projets d'investissement prioritaires dont un (01) projet à finaliser en 2024 et trois (03) projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024.

#### A. Projets à finaliser en 2024

- **Projet 01. « Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel » ou SWEDD**
  - **A.01.** Une campagne nationale de communication d'un coût prévisionnel de 993 699 000 FCFA est menée pour favoriser le changement social et comportemental avec un taux d'exécution physique attendu de 100%. Ce taux sera atteint comme suit : 40% au premier trimestre, 65% au second, 80% au troisième et enfin 100% au quatrième trimestre.



- **A.02.** Quatre-vingt-dix mille (**90 000**) jeunes filles des zones ciblées sont formées en compétences de vie, genre, droits humains et VBG et en Santé Sexuelle et de la Reproduction et Planification Familiale (SSR/PF) dans les Espaces Sûrs Scolaires pour un coût prévisionnel de **2 080 364 679 FCFA** et un taux de réalisation attendu de 100% en 2024. Au premier trimestre, le taux d'exécution prévu est de 30%, puis de 60% au deuxième et troisième trimestre et enfin de 100% au dernier trimestre.
- **A.03.** Cinq mille (5 000) jeunes filles vulnérables, reçoivent un appui alimentaire (repas chaud à midi) durant l'année scolaire 2023-2024 pour un coût prévisionnel de **329 340 000 FCFA** et taux d'exécution physique attendu de 100%. Ce taux passera de 60% au premier trimestre à 100% au second trimestre.
- **A.04.** Quatre-vingt-deux mille cinq cent (82 500) jeunes filles des zones ciblées sont formées en compétences de vie, genre, droits humains, VBG, en Santé Sexuelle, de la Reproduction et de la Planification Familiale (SSR/PF) dans les Espaces Sûrs Communautaires pour un coût prévisionnel de 2 942 711 826 FCFA et un taux de réalisation attendu de 100%. Ce taux sera de 20% au premier trimestre, ensuite de 50% au deuxième, puis de 80% au troisième et enfin 100% au quatrième trimestre.
- **A.05.** Sept mille cinq cent (7 500) jeunes filles bénéficient des cours d'alphabétisation pour un coût prévisionnel de 283 990 188 FCFA et un taux d'exécution cible de 100% au troisième et dernier trimestre de l'année.
- **A.06.** Dix mille (10 000) filles des Espaces sûrs et des mentors féminins bénéficient des Activités Génératrices de Revenus (AGR) d'un coût prévisionnel de **1 milliard** de FCFA avec un taux d'exécution physique cible de 100%. Ce taux évoluera de 30% au deuxième trimestre à 50% au troisième avant de s'établir à 100% au dernier trimestre.
- **A.07.** Trois mille (3 000) jeunes filles des Espaces Sûrs (ES) sont identifiées et formées en technique et en entrepreneuriat aux métiers innovants et durables pour un coût estimé à **252 millions de FCFA** et un taux de réalisation attendu de 100%. De 50% au premier trimestre, le taux d'exécution passera à 75% au troisième trimestre à 100% au quatrième trimestre.
- **A.08.** Dix-huit (**18 000**) filles vulnérables bénéficient de la mise en place des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC). Le coût de cette activité est estimé à **67 500 000 FCFA** et le taux d'exécution prévu est de 100%. De 50% au premier trimestre, le taux d'exécution passera à 75% au troisième trimestre et à 100% au quatrième trimestre.
- **A.09.** Quarante mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40 399) jeunes filles et femmes ont leurs connaissances améliorées sur la santé sexuelle et de la reproduction pour un coût prévisionnel de **850 millions de FCFA** et un taux d'exécution physique estimé à 100%. Ce taux sera atteint à hauteur de 40% au premier trimestre avant d'afficher les 100% au troisième trimestre de l'année.





## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

- **Projet 01 : Programme multisectoriel d'appui au système national des Filets Sociaux (PAFS)**

- **B.01.** Deux Cent mille (200 000) ménages vulnérables ciblés bénéficient de transferts monétaires trimestriels de **36 000 FCFA** assortis de mesures d'accompagnement pour une meilleure inclusion sociale. Le coût budgétaire de cette activité est estimé à **52 936 000 000 FCFA** pour un taux d'exécution attendu de 100%. Ce taux sera atteint comme suit : 25% au premier trimestre, 50% au deuxième, 75% au troisième et enfin 100% au quatrième trimestre.
- **B.02.** La collecte de données (Identifier et enregistrer) du RSU est étendue aux ménages pauvres et vulnérables au niveau national pour un budget prévisionnel de **650 millions de FCFA** et un taux de réalisation physique attendu de 100% contre 60% en 2023. De 65% au premier trimestre 2024, le taux d'exécution physique atteindra les 75% au deuxième trimestre, puis 85% au troisième trimestre pour enfin, afficher 100% au dernier trimestre de l'année.

- **Projet 02 : Programme National de Cohésion Sociale (PNCS)**

- **B.03 :** Quatre (04) ateliers de renforcement des capacités techniques de 180 acteurs et leaders sociaux sur la gestion de la rumeur, la prévention et la lutte contre les discours de haine sont organisés dans les localités de Kong, Sinematiali, Gbéléban et Odienné à fin décembre 2024 avec un taux d'exécution physique de 100% et pour un coût global de **62 millions de FCFA**.

Un (01) atelier de 45 participants est prévu pour le premier trimestre pour un coût total de 15 000 000 FCFA avec un taux d'exécution physique de 25%, deux (02) ateliers de 90 participants pour le deuxième trimestre pour un coût total de **32 millions de FCFA** et un taux d'exécution physique de 50% et un (01) atelier de 45 participants pour le troisième trimestre pour un coût total de **15 millions de CFA** avec un taux d'exécution physique de 25%.

- **B.04 :** Quatre (04) projets à impacts rapides (PIR) pour le renforcement de la cohésion sociale sont financés dans les localités de Ouangolodougou, Niela (Mankono), Tinhou (Blolequin) et Lamekaha (Korhogo) en vue d'impacter plus de 1000 personnes. Le taux d'exécution physique attendu est de 100% à fin décembre 2024 pour un coût total **75 millions de FCFA**.

Une (01) localité est appuyée en équipements pour le premier trimestre pour un coût total de **18 millions de FCFA** avec un taux d'exécution physique de 25%, une (01) localité pour le deuxième trimestre pour un coût total de **20 millions de FCFA** et un taux d'exécution physique de 50%, une (01) localité pour le troisième trimestre pour un coût total de **20 millions de FCFA** avec un taux d'exécution physique de 25% et une (01) localité pour le quatrième trimestre pour un coût total de **17 millions de FCFA** avec un taux d'exécution de 25%. Ce projet va impacter plus **1 000** personnes.



- **B.05** : Quatre (04) ateliers de renforcement des capacités techniques de 180 acteurs et leaders sociaux sur la culture de la paix et la prévention des conflits dans les localités de Sianhala (Kouto), Débété (Tengrela), Dabou, Transua sont organisés à fin décembre 2024 avec un taux d'exécution physique de 100% pour un coût global de **62 millions de FCFA**.

Un (01) atelier de 45 participants est prévu pour le premier trimestre pour un coût total de **15 millions de FCFA** avec un taux d'exécution physique de 25%, Deux (02) ateliers de 90 participants pour le deuxième trimestre pour un coût total de **32 millions de FCFA** et un taux d'exécution physique de 50%, Un (01) atelier de 45 participants pour le troisième trimestre pour un coût total de **15 millions de FCFA** avec un taux d'exécution physique de 25%.

- **B.06** : Deux (02) centres de convivialité sont construits et équipés à Irogogoua (ISSIA) et Mognini (KOUTO) pour un coût de **94 230 351 FCFA** sur le Budget de l'Etat. Le taux d'exécution physique attendu est de 100% en fin mars 2024 contre un taux de 45% en fin novembre 2023.

- **Projet 03 : Assistance aux ménages vulnérables, en détresse, sinistrés, victimes de catastrophes naturelles et de crises**

- **B.07** : 10 050 ménages vulnérables, en détresse, sinistrés, victimes de catastrophes et de crises sont assistés par le biais d'une dotation budgétaire du Trésor estimé à **1 426 544 075 F CFA**. Le taux d'exécution physique attendu est de 100%. Ce taux sera atteint à hauteur de 30% au premier trimestre, ensuite de 70% au deuxième, puis de 90% au troisième avant de s'établir à 100% au dernier trimestre de l'année ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

---

CABINET DU PREMIER MINISTRE

**30.**

MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DE LA FRANCOPHONIE



# Ministère de la Culture et de la Francophonie

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le **Ministère de la Culture et la Francophonie** a pour missions principales (i) de défendre, de protéger et promouvoir le patrimoine culturel national, (ii) d'améliorer la rentabilité économique et sociale des produits culturels et (iii) d'assurer la représentation de la Côte d'Ivoire dans l'espace francophone et les instances culturelles à l'international.

## II. Réformes majeures pour 2024

Au cours de l'année 2024, trois (3) réformes majeures seront mises en œuvre. Il s'agit de :

### 1. Renforcement du dispositif législatif

Il s'agit de l'élaboration des textes suivants :

- **R01.** Le Statut de l'artiste (Le texte relatif au Statut de l'artiste a été adopté en 2021. Il est prévu en 2024 l'adoption de l'arrêté d'application relatif à la carte professionnelle) ; Ce projet débutera en janvier et s'achèvera en juin 2024.
- **R02.** Les Décrets d'application de la loi de 2023 portant protection du patrimoine culturel national. Ce projet débutera en mars et s'achèvera en juin 2024.

Le Projet de loi relatif à la promotion et au développement des langues nationales. Ce projet débutera en janvier et s'achèvera en juin 2024.

Ces reformes seront conduites de janvier à juin 2024.

### 2. Finalisation de la réforme du BURIDA

- **R03.** Réalisation d'un benchmark auprès des organisations de gestion collective des droits d'auteur d'autres pays. Il s'agit d'analyser les attributions, l'organisation et le fonctionnement des organisations de gestion collective des droits d'autres pays. Ce projet débutera au deuxième trimestre et s'achèvera au troisième trimestre de l'année 2024.



- **R04.** Transposition des dispositions internationales dans le dispositif ivoirien et adaptation des textes du BURIDA. Ce projet débutera au troisième trimestre et s'achèvera au quatrième trimestre 2024.

### 3. Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés

**R05.** Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.

Ces réformes seront conduites de d'avril à décembre 2024.

---

## III. Projets majeurs pour 2024

### A. Projets à finaliser en 2024

#### En matière de développement des infrastructures culturelles

- **A01 :** Sept (07) directions régionales de la Culture et de la Francophonie de Bouaké, Gagnoa, Korhogo, Agboville, Man, Abidjan et Divo seront réhabilitées et équipées pour un coût total de **507 117 384** FCFA sur financement de l'Etat. Le taux d'exécution au 1<sup>er</sup> trimestre sera de 70%, 90% au deuxième trimestre et 100% à fin juillet 2024.
- **A02 :** Les études de faisabilité de sept (07) infrastructures culturelles (les musées de Grand Bassam, Zaranou, Béttié, Korhogo, le CTAA de Bingerville, CACAB d'Abobo et CRAMA d'Abengourou) seront réalisées. Ce projet bénéficie du financement du fonds d'études d'un montant global de **411.704.420** FCFA. A fin décembre, le taux de réalisation des études est estimé à 5% avec la rédaction des différents dossiers d'appels d'offre. Au premier trimestre 2024, le taux d'exécution sera de 70%, de 90% au deuxième trimestre et 100% en juillet.

#### En matière de promotion de l'industrie culturelle nationale, des arts et du spectacle

- **A03 :** la 13<sup>ème</sup> édition du **Marché des Arts et du Spectacle d'Abidjan (MASA)** sera organisée. Cette biennale bénéficie d'un montant de **1 456 660 869** FCFA sur financement de l'Etat **et se tiendra** en avril 2024. Le taux d'exécution physique sera de 100% en avril 2024.
- **A04 :** une Subvention pour l'organisation d'un événement artistique et culturel majeur sera accordée dans les 14 Districts du pays pour un montant de **100 000 000** de F CFA. Le taux d'exécution sera de 10% au premier trimestre, 25% au deuxième, 60% au troisième et 100% au quatrième trimestre.
- **A05 :** Le projet de mise en place d'un Système intégré d'Analyse et de Gestion des données Statistiques sera achevé à 100% en septembre 2024 pour un de **55 000 000** de FCFA. A fin 2023, le taux d'exécution oscillait 70%.



### En matière de promotion de l'édition et de diffusion du livre

- **A06** : Organisation du Salon International du Livre d'Abidjan (SILA) pour un coût de **60 000 000** de FCFA issu du budget de l'Etat. Cette activité démarrera dans le mois de mars et s'achèvera en mai 2024.
- **A07** : Organisation du Salon du Livre pour enfants et adolescents (SALEA) pour un coût de **40 000 000** de FCFA issu du budget de l'Etat. Cette activité démarrera en Juin et s'achèvera en décembre 2024.

### En matière de promotion de la production cinématographique

- **A09** : Élaboration d'un guide de tournage afin de permettre l'augmentation des tournages nationaux et internationaux en Côte d'Ivoire. D'un montant global de **52 400 000** de FCFA dont **50%** Etat et **50%** bailleurs. Cette activité qui a débuté en septembre 2023 s'achevera en septembre 2024.
- **A10** : Organisation du festival CLAP IVOIRE, concours de court-métrage destiné aux jeunes cinéastes de l'espace UEMOA à hauteur de **67 000 000** F CFA ; Cette activité démarrera en août et s'achèvera en septembre 2024.
- **A11** : Participation à la semaine du cinéma ivoirien au Maroc dans le cadre de la coopération bilatérale d'un montant de **35 000 000** F CFA. Cette activité démarrera en septembre et s'achèvera en décembre 2024.

### En matière de formation dans les domaines des arts et activités culturelles

- **A12** : Formation de 2 000 jeunes dans les 32 régions de la Côte d'Ivoire sur les métiers des ICC avec un montant de **200 000 000** de FCFA. Ce projet débutera au deuxième trimestre et s'achèvera au troisième trimestre.
- **A13** : Reformulation du curricula de formation d'enseignement culturel et artistique pour répondre aux besoins d'employabilité d'un montant de **5 000 000** de FCFA. Cette activité a démarré en septembre 2023 et s'achèvera en décembre 2024.

### Au titre de la francophonie

- **A14** : Participation au 8<sup>ème</sup> sommet de la francophonie en France pour un montant de **300 000 000** de FCFA au budget de l'Etat. Cette activité démarrera en juillet et s'achèvera en octobre 2024.
- **A15** : Ouverture du 2eme réseau de 9 CLAC à l'est et au centre de la Côte d'Ivoire pour un montant de **20 000 000** FCFA au budget de l'Etat. Cette activité démarrera en janvier et s'achèvera en mars 2024.



## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

- **B01** : La réhabilitation des bâtiments de l'INSAAC se poursuivra pour un montant de **200 000 000** FCFA sur le Budget de l'Etat. Le taux d'exécution à fin 2023 s'élevait à 60%. Au premier trimestre, le taux d'exécution sera de 65%, 68%, 70% et 75% respectivement du premier trimestre au quatrième trimestre.
- **B02** : Les études pour la transformation du Lycée Professionnel d'Enseignement Artistique de Yamoussoukro en un Institut de formation dédié aux métiers des ICC se poursuivront pour un montant de **20 000 000** FCFA sur le Budget de l'Etat. Le taux d'exécution à fin 2024 sera de 100%.
- **B03** : Poursuite des études sur le projet de Sauvegarde et valorisation du Parc National des îles Ehotilé d'un montant de **100 000 000** FCFA au Budget de l'État. Le taux d'exécution à fin 2024 sera de 50% contre un taux de 20% en 2023.
- **B04** : Poursuite de la réhabilitation du nouveau musée d'art contemporain dans la ville historique de Grand Bassam. Ce projet bénéficie d'un financement PPP. Cette activité démarrera en juillet et s'achèvera en décembre 2024. Le taux d'exécution de juillet à septembre sera de 20% et celui d'octobre à décembre sera de 50%.
- **B05** : Ouverture d'un 3eme réseau CLAC à travers la signature de conventions avec les collectivités locales sur la base du partage d'expériences antérieures. Cette activité démarrera en juillet 2024 et s'achèvera en décembre de la même année.  
Le taux d'exécution à fin 2024 sera de 100%.

## C. Projets à lancer en 2024

- **C01** : Démarrage du projet de création d'un tiers lieu culturel et d'un centre incubateur au sein du Centre Culturel Jacques-Aka de Bouake dans le cadre du financement C2D3-ICC pour un montant global de **2 000 000 000** de FCFA ; Cette activité démarrera en juillet et s'achèvera en décembre 2024. Le taux d'exécution de juillet à septembre sera de 10% et celui d'octobre à décembre sera de 30%.
- **C02** : Démarrage de la construction de la Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan. Ce projet bénéficie d'un financement PPP à hauteur de **12 000 000 000** de FCFA pour l'année 2024. Le taux d'exécution est estimé à 20% à fin décembre 2024.
- **C03** : Fouilles archéologiques et conservation des objets trouvés sur le site. Ce projet bénéficie d'un financement PPP et d'un bailleur extérieur ; Cette activité démarrera en janvier et s'achèvera en décembre 2024.



- **C04** : Réhabilitation du Musée des Civilisations d'Abidjan pour un montant de **317 000 675** FCFA. Cette activité démarrera en janvier et s'achèvera en septembre 2024. Le taux d'exécution au premier trimestre sera de 30%, celui du deuxième trimestre sera de 70%, enfin celui du troisième trimestre sera de 100%.
- **C05** : Incitation et accompagnement de 05 projets en faveur des jeunes et 05 projets en faveur des femmes en vue de l'obtention de financements OIF pour un montant de **20 000 000** de FCFA sur financement Bailleurs. Cette activité démarrera en janvier et s'achèvera en décembre 2024. Le taux d'exécution au premier trimestre sera de 10%, celui du deuxième trimestre sera de 40%, celui du troisième trimestre sera de 80% et celui du dernier trimestre sera de 100% ●





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

31.

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION AFRICAINE ET DES  
IVOIRIENS DE L'EXTÉRIEUR, CHARGÉ DE L'INTÉGRATION  
AFRICAINE ET DES IVOIRIENS DE L'EXTÉRIEUR



# Ministère délégué auprès du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le Ministère Délégué auprès du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur est chargé de mettre en œuvre et suivre la Politique du Gouvernement en matière d'intégration régionale et de gestion des Ivoiriens de l'Extérieur.

## II. Réformes majeures pour 2024

Au cours de l'année 2024, Les activités menées permettront d'obtenir les résultats suivants :

- **R01.** Le Décret portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale APE (CN-APE) sera élaboré en février 2024, transmis au SGG en mars 2024 pour adoption en avril 2024.
- **R02.** Le Décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Ivoirienne de Coopération et d'Intégration Régionales (AICIR) sera élaboré en mars 2024, transmis au SGG en avril 2024 pour adoption en mai 2024.
- **R03.** La Communication en Conseil des Ministres pour la mise en place du Plan stratégique de la Direction Générale de la Diaspora sera élaborée en juin 2024, transmis au SGG en juillet 2024 pour adoption en aout 2024.
- **R04.** La Communication en Conseil des Ministres sur le diagnostic de la coopération en matière de résilience climatique, de lutte contre la désertification et la sécheresse avec les Etats limitrophes sera élaborée et transmise au SGG en octobre 2024 pour adoption en novembre 2024.
- **R05.** La Communication en Conseil des Ministres sur la stratégie nationale de développement du capital humain de la CEDEAO élaborée et transmise au SGG en septembre 2024 pour adoption en octobre 2024.
- **R06.** L'Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.



### III. Projets majeurs pour l'année 2024

#### A. Projets à à finaliser en 2024

*Aucun projet ne sera finalisé en 2024.*

#### B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

*Il n'y a pas de projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024.*

#### C. Projets à lancer en 2024

Au titre des projets majeurs à lancer en 2024, le ministère a identifié neuf (9) projets majeurs :

##### **Projet 01 : Mettre en œuvre le projet d'appui à la coopération en matière de résilience climatique, de lutte contre la désertification et la sécheresse dans les zones frontalières**

Ce projet permettra de renforcer la coopération en matière de résilience climatique, de lutte contre la désertification et la sécheresse dans les zones frontalières. Au titre de l'année 2024, le projet démarrera avec une grande activité :

- **C01. Réaliser un diagnostic de la coopération en matière de résilience climatique, de lutte contre la désertification et la sécheresse avec les Etats limitrophes.** Elle consiste à mener des investigations et des rencontres entre les acteurs clés de la Côte d'Ivoire et de la Guinée pour faire l'état des lieux de la coopération technique dans ce domaine. Un consultant sera recruté à cet effet. Des rencontres seront organisées à cet effet dans les régions du Tonkpi et du Bafing. Cette activité coûtera cent soixante-quinze millions (175 000 000) F CFA. Le rapport du diagnostic sera validé en atelier en octobre 2024 et fera l'objet d'une Communication en Conseil des Ministres en Novembre 2024.

##### **Projet 02 : Suivre la mise en œuvre de la stratégie régionale de développement du capital humain (DCH) de la CEDEAO**

- **C02. Elaborer la stratégie nationale de développement du capital humain de la CEDEAO**  
Il s'agira de mettre en place une task force regroupant les acteurs clés nationaux pour élaborer la stratégie avec le recrutement d'une personne ressource. Cette activité coûtera **55 millions de FCFA**. La stratégie nationale de développement du capital humain sera validée en septembre 2024. Elle fera l'objet d'une Communication en Conseil des Ministres en octobre 2024 pour son adoption. Cette activité sera réalisée à un taux estimé à 100% en fin décembre 2024. Le taux d'exécution du projet est estimé à 10% en fin décembre 2024.
- **C03. Mettre en place un mécanisme de collecte et de traitement de données sur le capital humain en Côte d'Ivoire**  
Il s'agira de mettre en place système de collecte et de traitement des données issues des structures pourvoyeuses et une cellule focale chargée de l'administrer. Ces données feront l'objet de validation en atelier national avant leur transmission à la Commission de la CEDEAO. Cette activité coûtera **35 millions de FCFA**. Cette activité sera réalisée à 100% en fin décembre 2024.



### Projet 03 : Projet d'appui à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire (PAPE) en Côte d'Ivoire

- **C04 : Mettre en place du mécanisme de suivi-évaluation et de l'Observatoire de l'APE**

Il s'agira de renforcer le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'APE en Côte d'Ivoire à travers la mise en place de l'observatoire APE et la mise à jour des indicateurs. Il sera défini les indicateurs de suivi et d'impact de l'APE sur l'économie ivoirienne et de produire de façon trimestrielle à partir du deuxième semestre 2024 les rapports d'impact de l'APE. Cette activité coutera **24 millions** de FCFA.

- **C05. Élaborer la stratégie de communication et sensibilisation autour de l'APEi**

Il s'agira d'élaborer la stratégie de communication et de sensibilisation autour de l'APEi. Cette stratégie définira un plan d'action de communication et de sensibilisation à l'endroit de l'administration publique, le secteur privé, la société civile et de la population. Cette stratégie permettra de sensibiliser les différentes cibles sur les opportunités issues de l'APEi. Un budget de **30 millions** de FCFA est prévu pour la réalisation de cette activité.

### Projet 04 : Mettre en place le Programme National de Réintégration

Le Programme National de Réintégration a pour objectif de prendre en compte la réintégration des migrants de retour dans le cadre d'un partenariat national.

**C06.** Les activités à mener sont : le recrutement d'un consultant, l'élaboration du programme, la présentation et la validation lors d'un atelier ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union - Discipline - Travail*

CABINET DU PREMIER MINISTRE

32.

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE,  
MINISTRE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE,  
CHARGÉ DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE



# Ministère délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie

## I. Rappel des principales missions dévolues au Ministère

Le Ministère Délégué Auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, Chargé des Sports et du Cadre de Vie a pour mission de mettre en œuvre et suivre la politique du Gouvernement en matière de sport et du cadre de vie. Cette mission consiste à faire la promotion de la pratique du sport dans toutes ses dimensions et à assurer la préservation et l'amélioration du cadre de vie.

## II. Réformes majeures pour 2024

Au cours de l'année 2024, quatre (04) réformes majeures seront mises en œuvre. Il s'agit de :

- **R01.** La prise du décret portant approbation du contrat de création, de gestion et d'exploitation de l'académie de football à Abidjan (Marcory), conclu dans le cadre de l'accord de coopération avec le Portugal. Le projet de décret transmis au SGG devrait être finalisé au premier trimestre 2024.
- **R02.** La poursuite de la réorganisation des Etablissements Publics Nationaux (EPN) sous la tutelle du Ministère en charge des Sports et du Cadre de Vie, notamment, l'Office National des Sports (ONS), l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) et l'Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires (OISSU) en procédant à la révision des décrets qui les organisent. Ainsi, les trois (03) projets de décret transmis au SGG devraient être finalisés au premier trimestre 2024.
- **R03.** La prise d'un décret portant régulation de la conduite des populations pour un cadre de vie sain pour une meilleure préservation de leur environnement immédiat. Le projet de décret sera élaboré sur la période de janvier à juillet 2024 et transmis au SGG au plus tard le 31 juillet 2024 pour adoption.
- **R04.** L'Instauration d'une Revue Hebdomadaire des projets cofinancés, présidée par le Ministre ou le Directeur de Cabinet. Un tableau de diligences découlant de chaque projet sera élaboré et transmis à Monsieur le Premier Ministre en vue de la prise en charge des problèmes transversaux.



### III. Projets majeurs pour l'année 2024

#### A. Projets à finaliser en 2024

Les projets à finaliser en 2024 sont les suivants :

- **A1.** La coupe d'Afrique des Nations sera organisée dans les cinq (05) villes d'accueil de l'évènement notamment, Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo et San-Pedro du 13 janvier au 11 février 2024.
- **A2.** Un mini-complexe multisports dénommés « Agora » sera construit dans la commune de Yopougon pour un coût global de **496 637 800 francs CFA** cofinancé par le Trésor français et le budget de l'Etat. A fin décembre 2023, le taux d'exécution physique de ce projet était de 85%. Ce projet est prévu s'achever à fin juin 2024, avec un taux de réalisation physique de 90% au premier trimestre et 100% au deuxième trimestre.
- **A3.** Une Agora sera construite dans la commune de Port-Bouët pour un coût global de **987 680 000 francs CFA** cofinancé par le Trésor français et le budget de l'Etat. A fin décembre 2023, le taux d'exécution physique de ce projet était de 85%. Ce projet est prévu s'achever à fin juin 2024, avec un taux de réalisation physique de 90% au premier trimestre et 100% au deuxième trimestre.
- **A4.** Une Agora sera construite dans la commune de Dimbokro pour un coût global de **678 000 000 de francs CFA** cofinancé par le Trésor français et le budget de l'Etat. A fin décembre 2023, le taux d'exécution physique de ce projet était de 35%. Ce projet est prévu s'achever à fin décembre 2024, avec un taux de réalisation physique de 40% au premier trimestre, 60% au deuxième trimestre, 80% au troisième trimestre et 100% au dernier trimestre.
- **A5.** Une Agora sera construite dans la commune Songon pour un coût global de **1 037 000 000 francs CFA** cofinancé par le Trésor français et le budget de l'Etat. Ce projet démarre en janvier 2024 et est prévu s'achever à fin décembre 2024 avec un taux de réalisation physique de 10% au premier trimestre, 20% au deuxième trimestre, 50% au troisième trimestre et 100% au dernier trimestre.
- **A6.** Une Agora sera construite dans la commune de Béoumi pour un coût global de **878 590 000 francs CFA** cofinancé par le Trésor français et le budget de l'Etat. Ce projet démarre en janvier 2024 et est prévu s'achever à fin décembre 2024 avec un taux de réalisation physique de 10% au premier trimestre, 20% au deuxième trimestre, 50% au troisième trimestre et 100% au dernier trimestre.
- **A7.** Une Agora sera construite dans la commune de Dabou pour un coût global de **789 000 000 de francs CFA** cofinancé par le Trésor français et le budget de l'Etat. Ce projet démarre en janvier 2024 et est prévu s'achever à fin décembre 2024 avec un taux de réalisation physique de 10% au premier trimestre, 20% au deuxième trimestre, 50% au troisième trimestre et 100% au dernier trimestre.
- **A8.** Une Agora sera construite dans la commune de Guiglo pour un coût global de **89 000 000 francs CFA** cofinancé par le Trésor français et le budget de l'Etat. A fin décembre 2023, le taux d'exécution physique de ce projet était de 10%. Ce projet est prévu s'achever à fin décembre 2024, avec un taux de réalisation physique de 20% au premier trimestre, 40% au deuxième trimestre, 60% au troisième trimestre et 100% au dernier trimestre.



- **A9.** Une Agora sera construite dans la commune de Boundiali pour un coût global de **587 890 000 francs CFA** cofinancé par le Trésor français et le budget de l'Etat. A fin décembre 2023, le taux d'exécution physique de ce projet était de 10%. Ce projet est prévu s'achever à fin décembre 2024, avec un taux de réalisation physique de 20% au premier trimestre, 40% au deuxième trimestre, 60% au troisième trimestre et 100% au dernier trimestre.

## B. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

Les projets à lancer devant se poursuivre au-delà de 2024 sont les suivants :

- **B1.** Un complexe de piscine olympique sera construit dans la commune d'Abobo pour un coût global de **4 112 203 572 francs CFA** financé par l'Etat de Côte d'Ivoire. A fin décembre 2023, les études APS et APD sont réalisées à hauteur de 100%, les études d'exécution à 80% et les terrassements généraux sont achevés. Ce projet est prévu s'achever à fin juin 2025, avec un taux de réalisation physique prévu en 2024 de 10% au premier trimestre, 20% au deuxième trimestre, 35% au troisième trimestre et 60% au dernier trimestre.
- **B2.** Un complexe de piscine olympique sera construit dans la commune de Yopougon pour un coût global de **3 352 645 153 francs CFA** financé par l'Etat de Côte d'Ivoire. A fin décembre 2023, les études APS et APD sont réalisées à hauteur de 100%, les études d'exécution à 80% et les terrassements généraux en cours. Ce projet est prévu s'achever à fin juillet 2025, avec un taux de réalisation physique prévu en 2024 de 10% au premier trimestre, 20% au deuxième trimestre, 35% au troisième trimestre et 65% au dernier trimestre.
- **B3.** Un complexe de piscine olympique sera construit dans la commune d'Attécoubé pour un coût global de **2 793 609 954 francs CFA** financé par l'Etat de Côte d'Ivoire. A fin décembre 2023, les études APS et APD sont réalisées à hauteur de 100%, les études d'exécution à 80% et les terrassements généraux en cours. Ce projet est prévu s'achever à fin octobre 2025, avec un taux de réalisation physique prévu en 2024 de 10% au premier trimestre, 20% au deuxième trimestre, 35% au troisième trimestre et 45% au dernier trimestre.
- **B4.** Un complexe de piscine olympique sera construit dans la commune de Marcory/INJS pour un coût global de **3 113 301 315 francs CFA** financé par l'Etat de Côte d'Ivoire. A fin décembre 2023, les études APS et APD sont réalisées à hauteur de 100%. Ce projet est prévu s'achever à fin décembre 2025 et débutera effectivement après l'organisation de la CAN compte tenu de la proximité de l'ouvrage avec le terrain d'entraînement de la CAN situé à l'INJS. Le taux de réalisation physique prévu en 2024 est de 5% au premier trimestre, 25% au deuxième trimestre, 30% au troisième trimestre et 40% au dernier trimestre.





### C. Projets à lancer en 2024

Les projets à lancer en 2024 sont les suivants :

- **C1.** Les infrastructures sportives du Lycée Moderne de Bouaflé (terrains de football, handball, basketball, volleyball et piste d'athlétisme) seront totalement réhabilitées pour un coût global de **154 112 500 francs CFA** financé par l'Etat de Côte d'Ivoire. Ce projet démarre en janvier 2024 et est prévu s'achever à fin décembre 2024 avec un taux de réalisation physique de 15% au premier trimestre, 50% au deuxième trimestre et 100% au troisième trimestre.
- **C2.** Les infrastructures sportives du Lycée Moderne de Man (terrains de handball, basketball et volleyball) seront totalement réhabilitées pour un coût global de **75 887 500 francs CFA** financé par l'Etat de Côte d'Ivoire. Ce projet démarre en janvier 2024 et est prévu s'achever à fin décembre 2024 avec un taux de réalisation physique de 15% au premier trimestre, 50% au deuxième trimestre et 100% au troisième trimestre.
- **C3.** Les études sont en cours pour déterminer les coûts d'exécution pour la construction de 7 complexes de type régional dans les localités d'Abengourou, Bondoukou, Daloa, Man, Odienné, Adzopé et Ferkessedougou ●







**RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

*Union - Discipline - Travail*

---

**CABINET DU PREMIER MINISTRE**